

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2013

MERSEN

MERSEN

Document de Référence 2013

	page
1 Panorama général du Groupe	3
2 Responsabilité et développement durable	15
3 Gouvernement d'entreprise	41
4 Informations juridiques et financières à caractère général	77
5 Rapport de gestion	95
6 Comptes consolidés	109
7 Comptes annuels	171
8 Informations complémentaires	197
9 Tables de concordance	201

Les chapitres 2 à 8 comportent toutes les informations constituant le rapport de gestion en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, ainsi que le rapport du Président du Conseil de Surveillance en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce.



PANORAMA GÉNÉRAL DU GROUPE

<u>Message du Président du Conseil de Surveillance</u>	<u>4</u>
<u>Message du Président du Directoire</u>	<u>5</u>
<u>Chiffres clés</u>	<u>6</u>
<u>Profil du Groupe et axes stratégiques</u>	<u>7</u>
<u>Le Groupe en 2013</u>	<u>8</u>
<u>Présentation synthétique des activités</u>	<u>12</u>



1

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



Pour Mersen, 2013 a été une deuxième année consécutive difficile marquée en particulier par une baisse d'activité à laquelle aucun de nos métiers n'a échappé. Nous avons évolué dans un environnement mondial marqué par une croissance globalement très faible et même quasi-nulle en Europe. Même les pays émergents ont connu des phases de décélération, particulièrement sensibles dans l'activité d'investissement industriel, laquelle constitue globalement notre débouché.

Dans ce contexte, nous n'avons perdu aucune part de marché, et au contraire nous avons enregistré des succès commerciaux encourageants. Par ailleurs, nos équipes ont poursuivi les efforts de réduction de coûts, permettant de sauvegarder un niveau de rentabilité opérationnelle tout à fait honorable. Notre marge d'EBITDA à hauteur de 13,5 %, montre notre capacité de résistance et notre réactivité

Nous restons prudents pour l'année 2014 qui ne devrait pas montrer un changement radical mais on peut quand même espérer sur l'année une amélioration progressive et modérée, plus ou moins marquée selon les zones géographiques

Les efforts de productivité doivent donc être poursuivis et il s'agit maintenant de s'attaquer à des chantiers plus structurels. C'est l'objet du plan de transformation que le management a annoncé et qu'il va mettre en place au cours de l'année.

Au titre de l'exercice 2013, des dépréciations et des charges exceptionnelles liées aux prévisions d'activité dans le graphite et dans la chimie ont été comptabilisées. Si ces éléments conduisent à afficher un résultat net consolidé négatif, ils n'ont pas d'impact significatif sur la structure financière du Groupe qui reste solide. Pour cette raison, et pour récompenser le soutien et la fidélité de nos actionnaires, le Directoire et le Conseil de Surveillance ont décidé de maintenir la politique de dividende du Groupe et de proposer à l'Assemblée Générale un dividende de 0,45 euros par action, au même niveau que l'année dernière.

Je voudrais enfin souligner l'évolution du Conseil de Surveillance intervenue au cours de l'année écoulée : nous avons en effet accueilli Ulrike Steinhilber et Carole Foissaud, qui chacune nous apporte une forte expérience acquise à travers des responsabilités industrielles, et plus récemment Thierry Sommelet qui nous a également rejoint en tant que représentant de BPI France Investissement.

Pour conclure, je souhaite remercier tous les collaborateurs du Groupe pour les efforts accomplis, c'est grâce à eux que Mersen reste performant, innovant et continue à bien se positionner pour les enjeux de demain.

Hervé Couffin

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE



L'année 2013 s'est déroulée dans un environnement contrasté tant géographiquement que du point de vue de nos marchés finaux. Ainsi, la situation en Europe est restée morose tout au long de l'année, même si elle s'est améliorée en fin de période. En Asie, les marchés de la chimie et du solaire ont été en retrait par rapport à l'année dernière. Enfin, dans la zone Amérique, la situation a été très hétérogène en cours d'année, mais reste en léger retrait par rapport à l'année dernière, en particulier sur le marché de la chimie.

Malgré la baisse d'activité et une contribution importante de l'activité chimie à plus faible marge, le Groupe a dégagé une marge d'EBITDA de 13,5 % du chiffre d'affaires. Ce niveau de marge, obtenu grâce au plan d'adaptation mis en œuvre au cours de l'année 2013, démontre la capacité du Groupe à résister dans des contextes peu favorables.

Compte-tenu de cette évolution de l'activité et après la revue de ses actifs, le Groupe a constaté dans ses comptes 2013, 55 millions d'euros d'éléments exceptionnels liés aux prévisions d'activité sur le marché de la chimie et à la sous-utilisation de certains équipements de production dans le domaine du graphite. Ces opérations étaient nécessaires et altèrent significativement le résultat net du Groupe mais pas sa structure financière qui reste robuste.

Mersen a également poursuivi en 2013 ses efforts en termes de cash en générant, sur la période, un cash-flow opérationnel avant investissements de près de 90 millions d'euros, prouvant la capacité du Groupe à délivrer année après année un niveau de cash significatif.

L'année 2014 verra notre Groupe initier un mouvement de transformation en profondeur. Nous devons en effet nous adapter à l'évolution de nos marchés, mieux concentrer nos forces et être encore plus rapides dans notre organisation. La force de ce plan « Transform » réside dans son caractère mondial, il va nous renforcer sur les trois grandes zones géographiques et sur toutes nos activités. Il tient aussi à l'ambition qui nous anime et aux moyens que nous continuons de mettre en œuvre au service de nos clients. C'est le défi que le Groupe se lance sur les deux années à venir tout en continuant ses efforts de créativité et d'innovation pour accroître sa compétitivité.

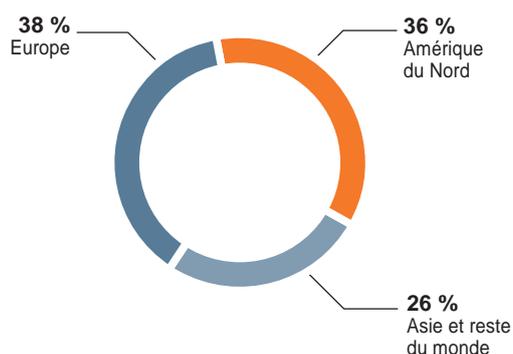
Au-delà de ce plan, Mersen reste attaché à l'excellence opérationnelle de ses unités de production, indispensable pour assurer un service client irréprochable et à sa capacité à capter la croissance sur ses marchés porteurs. Le Groupe va poursuivre également ses efforts de recherche d'acquisitions ciblées pour accélérer son développement.

Je tiens à remercier nos équipes pour leur engagement qui permet à Mersen de faire face à un environnement économique peu favorable. Grâce à elles, nous préparons notre entreprise pour le futur, en nous appuyant sur ses expertises et sa capacité à être proche de ses marchés.

Luc Themelin

CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES D'AFFAIRES 2013 par zone géographique



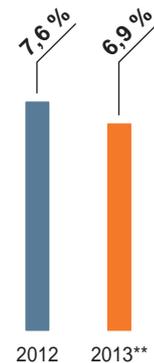
CHIFFRES D'AFFAIRES (En millions d'euros)



MARGE EBITDA (En %)



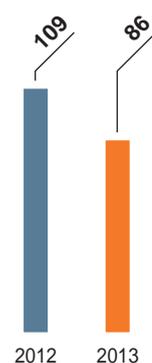
RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS* (En %)



* Résultat opérationnel IFRS / capitaux employés moyens (immobilisations nettes y compris *goodwill* + BFR)

** Avant charges exceptionnelles de 55 M€ tel que communiqué fin janvier 2014

FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES POURSUIVIES* (En millions d'euros)



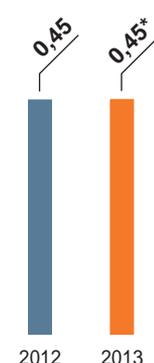
* Après impôts et variation du besoin en fonds de roulement et avant investissements.

RATIO D'ENDETTEMENT* (endettement net sur EBITDA)



* Calculé selon méthode du crédit syndiqué de 350 millions de dollars US.

DIVIDENDE PAR ACTION (En euros)



* Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires.

PROFIL DU GROUPE ET AXES STRATÉGIQUES

Mersen conçoit des solutions innovantes et adaptées aux besoins de ses clients pour optimiser leur performance industrielle.

L'activité du Groupe s'articule aujourd'hui autour de **deux pôles d'expertise** sur lesquels il occupe des positions de leader ou de co-leader mondial.

Le pôle **Systèmes et Matériaux Avancés** (SMA-Matériaux) propose une gamme d'équipements en graphite et matériaux ultra-performants (métaux réactifs, SiC...) destinés à des environnements industriels très exigeants : applications à hautes températures et milieux corrosifs. Cela comprend par exemple des pièces en graphite ultra-pures utilisées dans des fours industriels ou dans le procédé de production des cellules solaires et des semi-conducteurs ou des échangeurs de chaleur pour la métallurgie ou l'industrie de la chimie.

Le pôle **Systèmes et Composants Électriques** (SCE-Électrique) propose des composants et des solutions innovantes contribuant à la performance et à la sûreté des installations électriques : balais et porte-balais de commutation électrique, bagues collectrices et systèmes de transfert de signaux pour éoliennes, fusibles industriels, parasurtenseurs, capteurs de courant et collecteurs pour le transport urbain..., ainsi qu'une offre dédiée à l'électronique de puissance composée de refroidisseurs, barres d'interconnexion laminées et fusibles.

Les deux pôles proposent une gamme de services et maintenance associés.

Cette double expertise sert des **marchés** répondant à des enjeux majeurs d'efficacité énergétique ou liés à la croissance de la population mondiale :

- les **énergies** (solaire, éolien, hydroélectrique, conventionnelles) et en particulier les énergies renouvelables pour permettre l'accès à de nouvelles sources d'énergie et servir de complément aux énergies classiques ;

- l'**électronique** pour apporter des solutions pour la fabrication des semi-conducteurs et pour la conversion de puissance ;
- la **chimie-pharmacie** pour répondre aux besoins de matières plastiques dans la construction, l'industrie automobile... et à la demande de l'industrie pharmaceutique ;
- les **transports** (ferroviaires et aéronautiques) pour répondre aux besoins croissants de mobilité de la population mondiale et de transports de marchandises ;
- elle sert également les **industries de procédés** dont elle accompagne la transition vers une plus grande efficacité énergétique.

Mersen bénéficie aujourd'hui d'un outil de production performant avec des usines dotées des technologies les plus modernes. Le Groupe s'appuie également sur un réseau commercial **international**, qui lui permet de bénéficier des croissances des marchés locaux sur lesquels il occupe des positions de leadership et de déployer sa stratégie de proximité avec les grands acteurs industriels de ses marchés. Et c'est de cette proximité avec ses clients et de la connaissance de leurs enjeux que se développe l'**innovation** chez Mersen. Les premiers partenaires du Groupe en termes d'innovation sont en effet les clients, leaders de chaque secteur, pour lesquels le Groupe fabrique des produits sur mesure.

Parallèlement, la politique d'**acquisitions ciblées** mise en œuvre par le Groupe lui a permis ces dernières années de consolider ses positions de leader tout en élargissant son offre de produits et sa présence géographique, notamment en Asie, qui représente un moteur de croissance important.

LE GROUPE EN 2013

→ Une année contrastée

En 2013, l'activité de Mersen a suivi la même orientation que celle de la fin 2012 : ralentissement de la croissance en Asie, situation aux Etats-Unis contrastée au cours de l'année et en fonction des marchés, même si la tendance reste positive, et morosité confirmée en Europe. Le Groupe a cependant renforcé ses positions sur ses principaux marchés finaux pour améliorer les procédés industriels de nos clients à la recherche d'innovation et de compétitivité.

L'énergie

Les besoins énergétiques mondiaux ne cessent de croître tandis que les ressources en énergies fossiles se raréfient. Le développement rapide des énergies renouvelables permet d'atténuer les pressions exercées par la demande d'énergie et la pollution, mais nécessite l'invention de solutions technologiques qui facilitent leur exploitation et améliorent leur compétitivité.

Mersen développe des solutions répondant aux besoins des principales sources d'énergies, en particulier ceux des énergies renouvelables.

Dans la filière **solaire**, Mersen offre une large gamme de produits utilisés tout au long du processus de production des cellules solaires. Le Groupe fournit des pièces en graphite usinées, purifiées et parfois revêtues, comme par exemple des électrodes en graphite ultra-pur nécessaires à la fabrication du polysilicium, des éléments chauffants, des supports de creusets et des ensembles d'isolation de four pour la fabrication de lingots de silicium cristallin, le principal composant des cellules photovoltaïques.

Mersen a commencé à se positionner sur ce marché en 2006 et a développé son activité pour atteindre en 2011 un chiffre d'affaires record de 110 millions d'euros. Cependant, depuis le début 2012, les ventes ont été fortement ralenties, et la baisse s'est poursuivie en 2013. Le phénomène de surstockage constaté fin 2011 puis la mise en place en 2012 et 2013, de mesures anti-dumping (réévaluation des droits de douane pour l'importation de cellules photovoltaïques et du polysilicium) aux Etats-Unis, en Europe puis en Chine, ont contribué à détériorer la situation financière de certains acteurs.

Cependant, la forte baisse des prix des cellules et du polysilicium depuis 3 ans favorise la rentabilité de cette énergie et lui permet de se rapprocher de la parité tarifaire (« grid parity ») dans un certain nombre de pays.

Ainsi, les installations de panneaux solaires se poursuivent dans le monde et elles ont été particulièrement dynamiques en 2013 aux Etats-Unis, en Chine et au Japon, qui ont pris le relais de certains pays européens traditionnellement porteurs sur ce marché (Allemagne, Italie) qui ont de leur côté ralenti leurs investissements. En 2013, environ 35-37GW ont été installés.

Si l'activité de Mersen sur ce marché a continué à être affectée en 2013 dans un environnement globalement surcapacitaire, le Groupe a néanmoins bien résisté. Le Groupe a pu renforcer sa coopération avec les leaders du secteur, par son positionnement géographique lui permettant de capter l'important marché chinois. Mersen reste confiant dans le potentiel à moyen terme de cette énergie et s'investit dans des programmes de recherche lui permettant de progresser sur la technologie.

Le Groupe offre également toute une gamme de solutions pour la distribution d'énergie (boîtiers de jonction, interrupteurs, fusibles, parafoudres...) qui répondent à des risques très spécifiques inhérents à ce type d'équipements électriques et nécessitent l'expertise de spécialistes pour la surveillance des panneaux et leur mise en sécurité contre les surtensions et les surintensités. Il a également développé des dispositifs électroniques de déconnexion des modules photovoltaïques destinés à prévenir les risques d'électrocution et à anticiper sur les réglementations à venir pour la sûreté des installations et des forces de secours (pompiers).

Sur le segment de l'**éolien**, Mersen fournit des solutions pour la distribution d'énergie de la génératrice, des moteurs et des équipements de distribution (fusibles, para-surtenseurs, barres d'interconnexion et refroidisseurs), pour la génération d'électricité (jeux de bagues collectrices, balais et porte-balais) et pour les moteurs d'orientation des pales et de la nacelle (transferts de signaux, balais et porte-balais). Le Groupe développe également des services de maintenance pour optimiser la production d'énergie éolienne : diagnostics techniques, vérification d'équipements, installation ou remplacement de composants.

Cette offre étendue lui a permis de devenir un fournisseur référent de la filière éolienne.

En 2013, l'activité a été contrastée. Si elle a été morose en Europe et dans les pays émergents, elle est restée assez dynamique aux Etats-Unis, après une année 2012 record.

En rechange, Mersen est bien positionné grâce à la qualité de ses solutions et de ses services sur mesure. La vigueur de l'activité sur ce segment a permis de compenser le ralentissement de l'activité de première monte.

Mersen est également présent sur d'autres segments des énergies renouvelables comme l'énergie **hydroélectrique**. En 2013, le Groupe a bénéficié du succès de ses développements comme les baguiers de larges diamètres ou les systèmes complets d'aspiration de poussières. Ces équipements permettent de se positionner aussi bien sur le marché de la première monte (fabricants de turbines) que de la rechange (exploitants de centrales électriques). L'offre du Groupe concerne donc autant les marchés hydroélectriques matures (Europe, Amérique du Nord) que les nouveaux projets hydroélectriques dans les pays émergents (Brésil, Inde, Chine, Colombie). Mersen est, là aussi, considéré comme un partenaire de référence dans le domaine de la maintenance et de la formation de techniciens.

Enfin, sur le segment des **énergies conventionnelles**, l'activité a été ralentie mais le Groupe poursuit ses développements pour faciliter la maintenance des équipements. Mersen a ainsi développé par exemple un système de boîtiers sur mesure intégrant bagues collectrices, porte-balais plug and play et balais, et pouvant aussi inclure un dispositif de ventilation. Le bénéfice apporté par ce type d'équipement en termes de maintenance, a permis d'enregistrer une légère croissance sur ce marché en 2013.

L'ensemble du marché de l'énergie a représenté 16 % du chiffre d'affaires de Mersen en 2013, contre 18 % en 2012.

L'électronique

Mersen intervient à deux niveaux sur le marché de l'électronique.

- Le **pôle matériaux** de Mersen fournit principalement du graphite haut de gamme et ultra-pur pour la production de semi-conducteurs utilisés dans l'électronique de puissance et dans les LED. La qualité du graphite alliée à l'usinage de haute précision et les revêtements de Mersen, contribuent notamment à assurer un rendement optimal au procédé de fabrication des semi-conducteurs de puissance et sont également adaptés aux nouvelles générations de composants aux dimensions de plus en plus réduites, et supportant des tensions et des courants électriques toujours plus élevés.

La position de Mersen auprès des leaders technologiques occidentaux du marché des LED (en particulier des leaders américains de la LED haute performance) a permis au Groupe de bénéficier, en 2013, de la croissance du marché des LEDs à destination de l'éclairage général.

- Sur le **pôle électrique**, Mersen propose aux équipementiers une offre sur-mesure de composants d'électronique de puissance (systèmes de refroidissement et d'interconnexion sophistiqués, fusibles) leur permettant d'optimiser la conception de leurs modules de puissance. Ces composants se retrouvent en particulier dans les variateurs de vitesse pilotant les moteurs électriques des installations industrielles ou tertiaires ou encore dans les interconnexions de réseaux de transmission et de distribution d'énergie.

En fin d'année le Groupe a annoncé la signature d'un contrat important avec Siemens Wind Power dans le cadre du projet SICS (Siemens Integrated Control System). Ce contrat est le premier qui concerne l'offre combinée de Mersen en électronique de puissance, à savoir refroidisseurs, barres d'interconnexion laminées (busbars) et fusibles. Le Groupe a remporté ce contrat grâce à ses équipes spécialisées en électronique de puissance qui travaillent en étroite collaboration avec celles de Siemens pour développer des produits répondant à leurs objectifs de performance du système. Ce contrat contribue à renforcer le positionnement de Mersen en tant qu'acteur incontournable sur le marché de l'électronique de puissance.

La qualité de la technologie de refroidissement du Groupe a d'ailleurs été saluée en 2013 par la division Large Drives du Groupe Siemens qui lui a décerné le prix du meilleur fournisseur dans la catégorie technologie, devant près de 1000 candidats.

Par ailleurs, le Groupe poursuit le déploiement de son réseau mondial d'ingénieurs spécialisés afin de renforcer ses capacités

d'assistance au cours du processus de conception. De plus, grâce à la mise en place de capacités de production locales en 2012, le Groupe a enregistré, en 2013, ses premières ventes de barres d'interconnexion laminées en Chine et en Corée.

L'activité a été globalement stable sur ce marché en 2013 avec une meilleure performance du pôle matériaux, le pôle électrique étant pénalisé quant à lui, par le report temporaire de certains investissements.

Le marché de l'électronique a représenté 16 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2013 contre 14,5 % en 2012.

La Chimie-Pharmacie

La chimie contribue aux progrès de la santé, de l'alimentation, tout en étant impliquée dans le développement de biens de consommation courante. Elle est aujourd'hui un élément clé de l'économie mondiale et la pierre angulaire de développements futurs.

Mersen se positionne aujourd'hui pour équiper ces marchés avec une gamme étendue d'équipements sur mesure (échangeurs, colonnes) à base de graphite et de métaux réactifs qui assurent les fonctions d'échange thermique et de transfert des fluides hautement corrosifs et chauds. Le Groupe fournit également ces équipements sous forme d'unités pré-assemblées qui assurent une plus grande fiabilité.

L'activité est restée plutôt dynamique en 2013, dans la continuité de l'année 2012.

Le Groupe a notamment livré une partie des équipements critiques en métaux réactifs destinés à la fabrication de matières plastiques hautes performances qui avaient fait l'objet d'une commande record de Sabic en juin 2012.

La demande de systèmes de production clés en mains d'acide chlorhydrique (skids) s'est maintenue en 2013, toujours tirée par les besoins en énergie. Mersen continue en effet à bénéficier du dynamisme du forage du gaz de schiste aux Etats-Unis et au Canada en fournissant des unités de synthèse produisant de l'acide chlorhydrique nécessaire dans le procédé d'extraction. Le Groupe a également livré des skids au Qatar et en Corée pour la synthèse de l'acide chlorhydrique également utilisé dans le procédé de fabrication des cellules solaires.

Le marché des engrais reste important pour le Groupe qui fabrique des équipements en graphite utilisés dans le procédé de fabrication de l'acide phosphorique, intermédiaire pour la production d'engrais : des polytubes ont ainsi été livrés en Chine, au Viêt-Nam, ou encore en Afrique du Sud.

Enfin, le marché de la viscosité a été particulièrement dynamique cette année avec des commandes importantes d'unités de synthèse d'acide chlorhydrique et de tubes en graphite en Asie du Sud Est et en Inde.

En 2013, le Groupe a renforcé son offre de services et de maintenance d'équipements anticorrosion. Ces services sont déployés tout au long du cycle de vie des équipements, depuis leur mise en service en passant par la maintenance préventive ou corrective ou encore les services de conseil de diagnostics.

Ce marché a représenté 16 % des ventes en 2013 comme en 2012.

Les transports

Face à une demande de mobilité des personnes toujours plus forte et aux besoins croissants de transports de marchandises, une des solutions viable sur le long terme est le développement des transports collectifs, aériens ou ferroviaires qui requièrent des systèmes électriques aux performances et à la fiabilité renforcées. En 2013, la situation a été contrastée avec un marché ferroviaire peu dynamique et un marché aéronautique très porteur.

Dans le domaine **ferroviaire**, les solutions Mersen équipent aussi bien les infrastructures que les matériels roulants. Ses applications concernent tout autant la distribution d'énergie électrique (refroidisseurs, busbars laminés, fusibles, parasurtenseurs, contacteurs, balais, porte-balais) que l'alimentation électrique (capteurs de courant, systèmes de mise à la terre, patins de troisième rail, bandes de pantographes), et s'appuient sur l'expertise du Groupe reconnue par les plus grands constructeurs.

Le ferroviaire a été globalement peu dynamique en 2013. Cependant, la persistance du choix du ferroviaire comme mode de développement stratégique soutenu par les préoccupations liées au développement durable et au coût des carburants permet d'envisager une reprise du marché à moyen terme.

Mersen s'est distingué en 2013 avec en particulier un contrat important avec le consortium Alstom/Bombardier pour la fourniture de capteurs de courant du nouveau métro de Montréal. Le Groupe a su également répondre aux enjeux spécifiques de ce contrat : conformité aux normes américaines et fabrication répartie entre la France et le Québec.

Le Groupe a aussi déployé ses services de maintenance. Ce type de prestation permet à Mersen de mettre en avant son expertise auprès de ses clients tout en leur proposant l'ensemble de sa gamme de produits. Cela a par exemple été le cas en 2013 avec un contrat de maintenance pour le tramway de Lille, le VAL, pour la maintenance des moteurs.

L'activité sur le marché du **transport aéronautique** est, quant à elle, restée particulièrement dynamique en 2013, comme en 2012.

Sur ce segment, Mersen fournit des composants très techniques capables de résister à des environnements extrêmes tout en répondant aux contraintes du secteur, très exigeantes et strictes en termes de sécurité. On y trouve notamment des équipements capables de résister aux conditions extrêmes de température et d'abrasion comme des composants réfractaires, des produits en composites Carbone/Carbone pour le freinage, des pièces d'étanchéité ou encore des refroidisseurs et barres d'interconnexion pour l'électronique de puissance et des balais en carbone pour les machines tournantes électriques. Les solutions et matériaux du Groupe interviennent également dans les procédés de fabrication des aubes de réacteur en alliages spéciaux.

Le Groupe est présent chez tous les sous-traitants de 1^{er} rang des principaux avionneurs Airbus, Boeing ou Embraer.

Le Groupe a gagné des parts de marché en 2013 grâce à la pertinence de son offre et à son excellence opérationnelle.

Dans le domaine **spatial**, Mersen a enregistré des succès importants cette année au travers de sa filiale Boostec, expert en carbure de silicium. Le Groupe a en effet été retenu sur les projets Euclid et IASI-NG en sous-traitance d'Astrium.

Le marché des transports a représenté 16 % du chiffre d'affaires de Mersen en 2013 contre 14,5 % en 2012.

Industries de procédés

Marché traditionnel du Groupe, les industries de procédés – extraction pétrolière et minière, sidérurgie, aciérie, papeterie, verrerie... – recherchent de plus en plus d'efficacité énergétique à travers l'amélioration continue des procédés et les économies d'énergie.

Mersen équipe cette filière avec l'ensemble de sa gamme : balais, porte-balais, fusibles industriels, refroidisseurs, busbars laminés, parasurtenseurs ou encore des produits d'isolation thermique, des échangeurs thermiques et des pièces en graphite façonnées sur mesure. Le Groupe offre également des prestations de services et de maintenance.

En 2013, l'activité en léger repli, a été affectée par le ralentissement des industries métallurgiques et de l'extraction minière et la morosité de l'économie mondiale. Mersen a cependant conservé une activité dynamique dans le forage aux Etats-Unis grâce à la fourniture d'inserts utilisés pour le forage.

Dans l'industrie du verre, le Groupe reste bien positionné grâce à sa large gamme de carbones et graphites très performants adaptés aux spécificités particulières de l'industrie du verre. Les ateliers de précision du réseau Mersen réalisent localement les pièces qui répondent aux exigences d'applications variées comme le verre plat ou creux, le verre de laboratoire, le verre pharmaceutique, ou encore les verres de tubes TV et d'éclairage, la fibre optique...

Sur ce marché, le Groupe a poursuivi le renforcement de son offre de services avec, par exemple, des prestations d'usinage in-situ permettant d'assurer la maintenance des baguiers sans démontage de machine. De nombreuses missions ont été menées en 2013 comme par exemple pour Arcelor Mittal, Constellium et Marcegaglia. Le développement de ce type de prestations répond à une tendance de fond du marché. Elle résulte de l'effet conjugué d'une perte de connaissances techniques liée aux départs à la retraite des équipes de maintenance et d'une volonté de soustraire certaines prestations réalisées auparavant en interne. Elle permet aussi de renforcer la relation de proximité avec les clients et d'être éventuellement suivie par la livraison de produits Mersen.

En matière de recherche d'économies d'énergie, nos solutions contribuent à réguler et optimiser le fonctionnement des moteurs. La demande est particulièrement tirée par des industries utilisatrices de gros moteurs comme la métallurgie, l'extraction minière ou encore le traitement de l'eau. Si cette activité a été peu dynamique en 2013 du fait du ralentissement des industries métallurgiques et des mines, elle représente un potentiel à long terme pour le Groupe.

Parallèlement, Mersen gagne des parts de marchés dans tous les pays en croissance grâce à son excellence opérationnelle et sa proximité.

Le Groupe a réalisé 30 % de ses ventes sur ce marché en 2013, contre 31 % en 2012.

Sur les autres marchés, les ventes se sont élevées à 6 % du chiffre d'affaires, comme en 2012.

→ Une présence géographique équilibrée

Celle-ci s'inscrit dans une stratégie de proximité avec les grands acteurs industriels de ses marchés. Grâce à son réseau commercial puissant, Mersen peut bénéficier des croissances des marchés locaux sur lesquels il occupe des positions de leadership et construire ses succès dans les pays très en pointe en termes de technologie.

La situation au cours de l'année 2013 a connu des trajectoires contrastées en fonction des régions. La situation s'est graduellement améliorée dans la zone Asie au fil de l'année, en particulier en Chine après un début 2013 peu dynamique. Aux Etats-Unis, l'évolution au cours des mois a été irrégulière ; cependant, la tendance sur l'année reste positive. Enfin, en Europe, le ralentissement économique touchant la plupart des pays a pesé sur l'activité du Groupe, dans la lignée de ce qui avait été enregistré en 2012. En 2013, Mersen a réalisé 38 % de ses ventes en Europe, 21 % en Asie, 35 % en Amérique du Nord et 6 % dans le reste du monde.

→ Une culture d'expertise et d'innovation

L'innovation naît de la proximité du Groupe avec ses clients, de la connaissance de leurs enjeux et de la veille technologique de Mersen. Leurs demandes de plus en plus exigeantes aboutissent à la mise au point de nouveaux designs et de technologies qui peuvent être réalisés parfois en co-développement.

La culture de l'innovation est stimulée par des événements fortement mobilisateurs comme les journées du développement et les Challenges Innovation organisés chaque année au sein du Groupe pour récompenser les initiatives les plus prometteuses en termes de développement futurs.

En 2013, les efforts d'innovation se sont inscrits dans la continuité des années précédentes et ont porté sur deux axes principaux :

- la mise au point de nouvelles offres, qui porteront la croissance de Mersen à court et long termes, à destination de nos marchés ou applications stratégiques, comme le photovoltaïque, l'éolien, le transport ferroviaire, l'électronique, les LEDs, ou encore l'efficacité énergétique ;
- le renforcement de la compétitivité des produits des cœurs de métiers du Groupe.

Parmi les innovations majeures finalisées en 2013 ou encore en cours de développement, on peut citer par exemple :

- La mise au point de réacteurs-échangeurs à plaques en carbure de silicium permettant aux industriels de la chimie fine et de la pharmacie d'intensifier leurs procédés continus en milieu corrosif et fortement exothermique ;
- La conception d'un fusible actionnable, déclenché par des capteurs thermiques qui réagissent à la très haute luminosité produite par un arc électrique accidentel ;
- La mise au point d'un échangeur de chaleur à base de blocs de carbure de silicium percés, à destination des industriels de la chimie de spécialités, complétant par le haut notre gamme à base de graphite, étant données les propriétés élevées de résistance mécanique, d'anticorrosion et d'absence de relargage de particules du matériau carbure de silicium ;
- Le développement, pour insertion dans les systèmes de pantographe ferroviaire, d'un patin 3^e rail éco-design, dont l'étrier métallique est recyclable, réduisant les opérations de maintenance pour l'utilisateur. Cette innovation a été présentée au salon SIFER de Lille en mars 2013 et reçu, à cette occasion, le trophée de l'innovation ;
- De nouveaux consommables à très haute valeur ajoutée, à base de graphite revêtu de Carbure de Tantale, à destination des spécialistes de l'épitaxie pour l'industrie des LEDs.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES ACTIVITÉS

→ Matériaux (SMA)

- 300 millions d'euros de chiffre d'affaires.
- 40,5 % du chiffre d'affaires total.
- N° 1 mondial des équipements anticorrosion en graphite.
- N° 2 mondial des applications à hautes températures du graphite isostatique.

Activités

- Équipements en graphite isostatique, composites carbone/carbone, feutres rigides et carbure de silicium pour des applications à hautes températures (solaire, semi-conducteurs, aéronautique, verrerie...).
- Équipements anticorrosion à base de graphite, de métaux réactifs (tantale, zirconium, titane...) de polymères fluorés (PTFE...) et d'aciers spéciaux pour les industries de la chimie et de la pharmacie, de la métallurgie, et du traitement des eaux.
- Diagnostic, assistance et maintenance.

Orientations

- Développer des applications à très haute valeur ajoutée à base de graphite isostatique et autres matériaux.
- Devenir une référence comme fournisseur de produits finis et de qualité, notamment aux filières solaire et électronique.

Principaux concurrents (par ordre alphabétique) :

- Schunk (Allemagne) – Graphite isostatique
- SGL Carbon (Allemagne) – Graphite isostatique, systèmes anticorrosion
- Tokai Carbon (Japon) – Graphite isostatique
- Toyo Tanso (Japon) – Graphite isostatique

Principales applications

- Équipements de production pour applications solaires, semi-conducteurs et autres procédés réfractaires, électrodes pour l'électroérosion, revêtements de fours...
- Traitement (échangeurs de chaleur, réacteurs...), stockage et transport (colonnes, tuyauteries...) des fluides corrosifs et chauds.
- Conception et fabrication de systèmes clés en main de production, d'absorption ou de distillation d'acide chlorhydrique.
- Traitement de l'eau (filtres, échangeurs de chaleur...).

- Poursuivre le développement de solutions complètes pour la chimie corrosive et chaude et la pharmacie.
- Poursuivre la réflexion sur l'optimisation industrielle et la rationalisation de certaines lignes de produits.

Principaux clients (par ordre alphabétique) :

- Air Liquide (France)
- Alstom (France)
- BASF (Allemagne)
- Canexus (Canada)
- Cree (États-Unis)
- Hemlock (États-Unis)
- Jacobs (États-Unis)
- SABIC (Arabie Saoudite)
- Safran (France)
- Samsung (Corée du Sud)
- Technip (France)
- Udhe (Allemagne)
- Wacker Chemie (Allemagne)
- Yingli Green Energy (Chine)

Certaines des activités du pôle Matériaux relèvent de la réglementation sur le contrôle des exportations de biens et technologies à double usage.

→ Electrique (SCE)

- 438 millions d'euros de chiffre d'affaires.
- 59,5 % du chiffre d'affaires total.
- N° 1 mondial des balais et porte-balais pour moteurs électriques industriels.
- N° 2 mondial des fusibles industriels, désormais seul leader indépendant disposant de la plus vaste offre mondiale de fusibles et appareillage-fusible.

Activités

- Composants et systèmes pour la distribution et le contrôle de l'énergie, tels que fusibles, parasurtenseurs, organes de coupure et de captage.
- Composants et systèmes pour l'électronique de puissance tels que fusibles, parasurtenseurs, refroidisseurs, busbars laminés.
- Systèmes de sécurité et de pilotage des installations photovoltaïques.
- Composants de transfert de puissance et de signaux : contacts électriques glissants, balais en graphite pour moteurs électriques et assemblages comportant balais, porte-balais et jeux de bagues collectrices, bandes de pantographe.
- Diagnostic, assistance et maintenance.

Orientations

- Poursuivre le développement dans les énergies renouvelables et conventionnelles.
- Poursuivre le développement de notre offre pour l'électronique de puissance.
- Proposer des solutions d'efficacité énergétique.

Principaux concurrents (par ordre alphabétique) :

- Aavid (États-Unis) – refroidisseurs
- Eaton/Bussmann (États-Unis) – fusibles industriels
- Lytron (États-Unis) - refroidisseurs
- Methode (États-Unis) – barres d'interconnexion
- Morgan Advanced Materials (Royaume-Uni) – balais, porte-balais, bandes de pantographe ...
- Rogers (États-Unis) – barres d'interconnexion
- Schunk (Allemagne) – balais, porte-balais, bandes de pantographe...
- Schleifring (Allemagne) – systèmes de transfert de signaux

Principales applications

- Sûreté et fiabilité dans la distribution de puissance et le contrôle de l'énergie des équipements électriques industriels et tertiaires.
- Protection et amélioration de l'efficacité des convertisseurs de puissance dans les domaines de l'énergie, des transports et de l'industrie.
- Solutions pour machines tournantes électriques et contacts glissants utilisés dans les domaines industriels (sidérurgie, mines, centrales électriques...), et dans les transports (ferroviaires, urbains, aéronautiques, aérospatiaux, maritimes)...

- Développer les ventes en Asie.
- Développer les prestations de service de maintenance des moteurs et générateurs.

Principaux clients (par ordre alphabétique) :

- | | |
|--|--------------------------|
| ■ Affiliated Distributors (États-Unis) | ■ Legrand (France) |
| ■ Alstom (France) | ■ Metronet (Royaume-Uni) |
| ■ Arcelor Mittal (France/Inde) | ■ REpower (Allemagne) |
| ■ BE Aerospace (États-Unis) | ■ Rexel (France) |
| ■ Bombardier (Canada) | ■ Schneider (France) |
| ■ GE Wind (États-Unis) | ■ Siemens (Allemagne) |
| ■ Imark Group (États-Unis) | ■ Sonepar (France) |
| ■ Lafarge (France) | ■ Toshiba (Japon) |
| | ■ TMEIC (Japon) |
| | ■ Wesco (États-Unis) |



RESPONSABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préambule : démarche et méthodologie de reporting	16
Politique de Ressources Humaines	19
Politique Santé Sécurité	27
Responsabilité Sociétale	29
Démarche Environnementale	30
Synthèse des indicateurs	35
Rapport des Commissaires aux comptes	38

2

PRÉAMBULE : DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE DE REPORTING

Le Groupe s'inscrit dans une démarche d'entreprise responsable vis-à-vis de son environnement social, environnemental et sociétal. A ce titre, il effectue depuis plusieurs années, le suivi de certaines informations qui sont communiquées chaque année dans son document de référence.

A la faveur de la publication de la loi « Grenelle 2 », ou loi 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, Mersen a renforcé sa démarche de reporting. Dans ce cadre, le Groupe a consolidé un référentiel de reporting interne unique formalisant et décrivant les processus et méthodes

à suivre pour collecter et restituer les données, en conformité avec l'article 225 de cette loi. Un certain nombre d'indicateurs complémentaires à ceux traditionnellement suivis ont été intégrés tandis que le périmètre de reporting a été élargi pour y intégrer un plus grand nombre de sociétés du Groupe.

L'engagement de Mersen dans cette démarche permettra de suivre plus précisément les indicateurs sélectionnés⁽¹⁾ et de renforcer la démarche de progrès continu en matière sociale, environnementale et sociétale.

→ Périmètre de reporting

Le périmètre de reporting social, environnemental et sociétal englobe les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation financière selon les principes suivants :

- Reporting social et sociétal : toutes les sociétés à l'exclusion des sociétés acquises depuis moins d'un an.
- Reporting environnemental : toutes les sociétés dont la production industrielle sur site a généré un chiffre d'affaires supérieur à 15 millions d'euros sur l'année N-1, à l'exclusion des sociétés acquises depuis moins d'un an. Toute société qui a été incluse dans le périmètre de reporting, dont la production passe sous le seuil de 15 millions d'euros reste intégrée au reporting environnemental tant que son chiffre d'affaires ne descend pas sous le seuil de 7,5 millions d'euros. Ces seuils restreignent de

fait le reporting environnemental aux sociétés représentatives des activités du Groupe. En 2013, ces dernières ont réalisé ensemble environ 62 % du chiffre d'affaires total.

D'éventuelles exclusions de périmètre ont pu être définies pour certains indicateurs, par exemple lorsque certaines législations locales ne permettent pas de restituer une information pertinente ou que la collecte de certaines données n'a pas encore pu être organisée de manière satisfaisante. Le tableau de synthèse en fin de chapitre récapitule le périmètre couvert par chacun des indicateurs. Le paragraphe « Indicateurs et définitions spécifiques » ci-dessous fournit également des éléments d'explication complémentaires sur les définitions et/ou la méthode de calcul de certains indicateurs.

→ Organisation du reporting et méthodologie

Fiches indicateurs

Les informations sont collectées sur la base d'indicateurs décrits dans des fiches qui précisent notamment, la fréquence du reporting, les objectifs de l'indicateur, son périmètre d'application, les définitions utiles à la bonne compréhension de l'indicateur et de son périmètre, la méthodologie de calcul et les contrôles de cohérence.

Exercice de reporting

Les données publiées en année N couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N-1.

(1) Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indicateurs suivis est fourni en fin de chapitre.

Acteurs du reporting et responsabilités

Il existe trois niveaux de responsabilité :

Responsabilité Corporate

Les indicateurs de ce référentiel ont été définis, en interne, par la direction des risques, de l'audit interne et de la sécurité et par la direction des Ressources Humaines.

La direction des risques, de l'audit interne et de la sécurité, en coordination avec la direction des Ressources Humaines pour les informations sociales, et la direction de la communication financière pour les informations sociétales, organise le reporting auprès des directeurs des sociétés incluses dans le périmètre. A ce titre elle :

- diffuse le référentiel et ses indicateurs auprès des sociétés et s'assure de leur bonne compréhension au travers d'informations et de formations adéquates ;
- coordonne la collecte des données ;
- s'assure du respect du planning de reporting ;
- contrôle l'exhaustivité et la cohérence des données collectées ;
- consolide les informations ;
- exploite et synthétise les données.

Responsabilité des sociétés du Groupe

Le reporting des données est sous la responsabilité du directeur de chaque entité entrant dans le périmètre qui :

- organise la collecte des données au niveau de l'entité qu'il supervise en définissant les responsabilités et en s'assurant de la bonne compréhension du référentiel et de ses indicateurs ;
- s'assure de la traçabilité des informations ;
- s'assure du respect du planning de reporting ;
- contrôle l'exhaustivité et la cohérence des données qu'il transmet et met en œuvre les contrôles et vérifications nécessaires par des personnes indépendantes de la collecte.

Organisme externe

Afin de vérifier la bonne compréhension et application du référentiel, plusieurs audits à blanc ont été conduits en 2012 par un organisme externe sur quelques sites dans le monde. Ces audits ont permis de détecter quelques dysfonctionnements et d'ajuster en conséquence le référentiel de reporting pour améliorer la fiabilité des données.

Les travaux d'audit et de vérification ont été effectués pour la première fois sur les données 2013 par les commissaires aux comptes du Groupe, conformément au décret d'application du 24 avril 2012.

→ Indicateurs et définitions spécifiques

Absentéisme

Nombre de jours d'absence pour toute raison que l'employeur ne peut pas anticiper : maladies non professionnelles, accidents du travail, maternité/paternité, grève et toute autre absence non prévisible.

Accident avec arrêt

Accident entraînant un arrêt de travail. En cas d'accident affectant plusieurs personnes, celui-ci est comptabilisé en accident unique, seul le fait générateur étant pris en compte.

Accord

Ensemble de dispositions prises et acceptées par la direction d'une société opérationnelle, d'une activité ou du Groupe, et un ou plusieurs représentants du personnel.

Consommation de matières premières

Les informations relatives aux consommations de matières premières sont collectées par toutes les sociétés consolidées du Groupe. Concernant l'indicateur relatif à la consommation de cuivre, la collecte des informations sera à fiabiliser, la prise en compte des variations de stocks s'étant révélée hétérogène entre les filiales.

Effectif total et répartition par sexe, âge, zone géographique

Salariés inscrits à l'effectif en fin d'exercice, en contrat à durée déterminée ou indéterminée, à l'exclusion des intérimaires, stagiaires et sous-traitants.

Effectif atteint par une maladie professionnelle (périmètre France)

La notion de maladie professionnelle étant trop hétérogène selon les pays, cette information est fournie uniquement sur le périmètre français. Une maladie est reconnue comme professionnelle si elle figure sur l'un des tableaux annexés au Code de la Sécurité sociale ou au Code rural. Sous certaines conditions, des maladies n'y figurant pas peuvent également être prises en charge :

- les maladies désignées dans un tableau de maladies professionnelles mais pour lesquelles une ou plusieurs conditions (tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste limitative des travaux) ne sont pas remplies, lorsqu'il est établi qu'elles sont directement causées par le travail habituel de la victime ;
- les maladies non désignées dans un tableau de maladies professionnelles lorsqu'il est établi qu'elles sont essentiellement et directement causées par le travail habituel de la victime et qu'elles entraînent une incapacité permanente d'un taux au moins égal à 25 % ou sont à l'origine de son décès.

Embauches

Nombre total de personnes recrutées pendant l'exercice qui répondent à la définition « Effectif total » décrite ci-dessus.

Formation

Les actions de formation comptabilisées sont celles qui sont organisées et financées par le Groupe qui visent à :

- améliorer la performance, adapter le salarié aux évolutions de son poste ;
- développer les talents du salarié, lui faire acquérir de nouvelles compétences.

Formation en matière de protection de l'environnement

Cet indicateur comptabilise l'ensemble des heures dispensées dans le cadre d'une formation dont l'intitulé et/ou le thème principal ont un lien direct avec les questions relatives à la protection de l'environnement.

Managers

Un salarié est considéré comme manager lorsqu'il occupe une fonction de management de fonction (ingénieur, chef de projet, expert technique) ou d'équipe, à l'exception du management de premier niveau (agents de maîtrise).

Nationalité locale

La nationalité locale se définit comme étant la nationalité du pays dans lequel est implantée la société.

Organes de gouvernance

Les organes de gouvernance considérés sont le directoire, le comité exécutif et le conseil de surveillance.

Organisation du temps de travail et Dialogue social

Ces notions étant trop hétérogènes selon les pays, l'information est fournie uniquement sur le périmètre français.

Politique

Une politique est un cadre général organisé, communiqué et déployé par les directions centrales du Groupe sur l'ensemble des sociétés ou sur des groupements de sociétés ciblés. Ce cadre est formalisé dans un document officiel signé.

Rémunération (évolution)

Compte tenu de l'implantation du Groupe dans un grand nombre de pays et de la disparité des rémunérations qui en découle, il n'a pas été considéré pertinent de produire un indicateur sur ce thème.

Responsable HSE

Un responsable HSE est un salarié en charge de la gestion des questions environnementales, de santé et d'hygiène.

Salariés handicapés (périmètre France)

Le Groupe étant implanté dans un grand nombre de pays est soumis aux diverses législations locales. De ce fait, cette information est fournie uniquement sur le périmètre français. Il s'agit de salariés dont le handicap a été reconnu par un organisme ou une institution et dans les conditions fixées par la réglementation française en vigueur.

Séniors

Salariés à partir de 55 ans.

SIRH

Les informations sociales sont collectées à partir d'un système d'information RH déployé dans toutes les sociétés consolidées du Groupe à l'exception de quelques entités entrées récemment dans le périmètre de consolidation qui y sont progressivement incluses, suivant un planning de déploiement défini par la direction du Groupe. Pour ces dernières (périmètre inclus dans le SIRH), qui représentent moins de 2 % des effectifs en 2013, seul l'indicateur relatif aux effectifs est disponible. Le déploiement du SIRH étant récent, l'amélioration de la documentation pour le rapprochement des données entre le Groupe et ses filiales constitue un axe de progrès pour les prochaines années.

POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

Le projet d'entreprise de Mersen repose avant tout sur les hommes et les femmes du Groupe. Ce sont eux qui détiennent l'expertise et qui répondent quotidiennement aux demandes des clients et développent des solutions innovantes en observant les marchés et en guettant les dernières évolutions technologiques. Leurs connaissances et leurs savoir-faire constituent la première richesse de notre Groupe, son capital humain.

→ Schéma directeur des Ressources Humaines

Le schéma directeur des Ressources Humaines s'appuie sur quatre piliers qui sont déployés par l'ensemble du management avec le support des équipes Ressources Humaines. Il a pour but de construire une identité RH forte pour accompagner le projet stratégique de Mersen en prenant en considération les besoins des activités, les attentes et les besoins des salariés tout en donnant aux managers la visibilité et la lisibilité à moyen-terme sur les changements à mettre en œuvre.

Le Groupe s'engage à respecter les principes et droits fondamentaux de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) dans la mesure des législations en vigueur. Ces derniers couvrent des sujets considérés comme des principes et droits fondamentaux au travail, à savoir : la liberté syndicale, la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Assurer la pérennité du Groupe à travers le déploiement et la valorisation de son capital humain

Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines

Il est fondamental pour le Groupe d'anticiper et de préparer l'avenir en identifiant les compétences dont il aura besoin demain pour assurer son développement. Parallèlement, les salariés doivent être conscients des évolutions prévisibles de leurs métiers afin d'être acteurs de la transformation de leurs propres compétences.

Sur la base du processus de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) redéfini il y a 3 ans en cohérence avec le processus de planification stratégique, chaque activité établit, chaque année, une projection des compétences dont elle aura besoin dans les années à venir, compte tenu de ses enjeux et de ceux du Groupe.

Une consolidation de ces analyses est menée au niveau du Groupe, qui s'appuie sur le nouveau référentiel des métiers de Mersen. Ce référentiel, défini en 2012, identifie et décrit pour chacune des 10 filières (Marketing, Commercial, Business, R&D,

Industrie, Support industrie, Achats, Systèmes d'information, Ressources Humaines/Sécurité/Services Généraux, Finance/Juridique) les emplois repères communs à l'ensemble des activités. Cette cartographie des emplois, qui couvre l'ensemble des populations (cadres, techniciens, agents de maîtrise, ouvriers...) permet d'affiner les politiques de recrutement et de formation, d'assurer une homogénéité dans la gestion des collaborateurs en fonction de leur niveau de contribution et de faciliter le développement des compétences et l'enrichissement des parcours professionnels. Depuis 2013, les compétences métier liées à chaque emploi repère sont en cours de définition permettant l'enrichissement de la cartographie.

Séniors et transmission des savoirs

L'anticipation des départs liés à l'évolution démographique des effectifs est un point important de la politique de gestion prévisionnelle des ressources.

En France, le plan d'actions relatif au Contrat de Génération, signé en septembre 2013 pour une durée de 3 ans, a pour objet de favoriser l'embauche des jeunes dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée, de maintenir dans l'emploi les séniors tout en assurant la transmission des savoirs et des compétences. A travers différents engagements, le Groupe entend jouer un rôle actif dans la conduite de ce triple objectif. Le Groupe s'engage ainsi à recruter en France dans les 3 prochaines années, 30 salariés de moins de 27 ans (en contrat à durée indéterminée), ainsi que 200 jeunes en contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. Par ailleurs, 80 stages pour des jeunes suivant un cursus diplômant seront proposés chaque année. Concernant les séniors, le plan d'actions reprend certains engagements de l'accord en faveur de l'emploi des séniors signé en 2009, comme le tutorat d'expertise. Une nouvelle mission va être créée, celle de référent, qui complète celle de tuteur. Une formation à ce nouveau rôle sera dispensée au sein des filiales par les responsables ressources humaines.

Au niveau international, le déploiement du plan d'actions se poursuit. Il vise à assurer le remplacement et la transmission des savoir-faire des séniors, à accroître les compétences des salariés pour accompagner le développement du Groupe, et à développer la communication sur les valeurs et la culture de l'entreprise.

Pour chaque collaborateur dont les compétences sont considérées comme essentielles, et pour l'ensemble des collaborateurs susceptibles de partir en retraite dans les 2 à 5 ans, un entretien (entretien dit « d'expérience ») est réalisé dont l'objectif est de faire le point sur les savoirs et compétences clés détenus par le salarié pour en assurer et organiser leur transmission. Cet entretien vise aussi à faire le point sur la situation du salarié au regard de sa retraite et/ou de sa dernière partie de carrière afin de la rendre aussi intéressante et utile que possible. Afin de préparer cet entretien, une formation est proposée aux managers, soit en présentiel soit en e-learning.

Enfin, il peut être proposé aux collaborateurs motivés et détenant un savoir-faire clé pour le Groupe de devenir tuteur d'expertise. Ce type de tutorat sert à la bonne transmission des savoirs. De premières expériences ont été mises en place en France.

Les résultats de ces entretiens d'expérience permettront d'enrichir les plans de succession.

Stimuler l'innovation

L'innovation permet de construire une offre différenciée et ainsi de favoriser la croissance. Les premiers partenaires du Groupe en termes d'innovation sont ses clients pour lesquels il développe des produits sur mesure.

L'objectif chez Mersen est double : renforcer la culture, les moyens et le pilotage de l'innovation et de la Recherche & Développement (R&D) ; et organiser et favoriser les partages et synergies de ressources de R&D entre les entités du Groupe.

Les décisions prises et les actions engagées depuis 5 ans permettent de :

- Faire évoluer une base de données interne en ligne listant les experts (par matériaux, par phénomènes physiques ou chimiques, par processus industriels) et les équipements spéciaux existants sur l'ensemble des sites du Groupe ;
- Formaliser des axes de recherche, de développement et de veille technologique des activités et du Groupe, en vérifiant leur cohérence avec les objectifs de croissance sur certains marchés clés ;
- Récompenser chaque année les trois meilleures idées créatrices de valeur ajoutée à travers le challenge « Innovation ».

L'innovation est également au cœur de notre culture d'entreprise et de notre politique RH, qui encourage l'autonomie et la créativité, la prise d'initiative et les échanges d'idées : peu d'échelons hiérarchiques et un accès au management facile.

Une réflexion sur l'expertise a été menée cette année entre DRH et opérationnels sur le sujet.

Gestion de projet et management transverse

Conscient du fait que les innovations, inventions et projets se font à l'interface entre les activités du Groupe et qu'ils sont sources de richesses, Mersen s'emploie à développer les compétences de ses collaborateurs pour les accompagner dans cette dynamique. A cette fin, un programme de formations ciblées dans le management transverse et la gestion de projets a été spécifiquement développé. Il devrait être renforcé en 2014 à travers la nouvelle plateforme de formation à distance créée en 2013, la Mersen Academy.

De plus, afin de favoriser leur progression et de les préparer à des responsabilités futures, les collaborateurs de tous niveaux hiérarchiques participent régulièrement à des formations, à des « missions formatrices » ou à des projets portant volontairement sur des thèmes situés en dehors de leurs champs de compétences habituels.

Accompagner les managers, principaux acteurs du changement

Avec l'accroissement de la complexité des organisations, notamment liée au développement du Groupe sur de nouveaux territoires et à l'intensification des relations interculturelles qui en découlent, Mersen fait évoluer son référentiel de compétences managériales qui intègre une dimension technique et une dimension humaine, afin de faire émerger une approche homogène pour l'ensemble du Groupe.

Mersen s'emploie par ailleurs à faire évoluer les outils RH mis à la disposition des managers, afin de favoriser la détection et l'accompagnement des talents.

Le recrutement, le développement et le suivi de carrière des managers

Le **processus de recrutement** des managers est désormais harmonisé sur l'ensemble des sociétés du Groupe, permettant ainsi d'en améliorer la rationalité et le professionnalisme.

Les comités de carrière sont l'occasion de faire chaque année un point sur les perspectives de carrière des principaux managers dans chacune des activités et d'élaborer un plan de développement des compétences individuelles. Réalisés au niveau des sites et des activités, ils permettent d'identifier les personnes clés et/ou à haut potentiel qui feront l'objet d'une revue par le Directoire au sein du Comité Talents. Ces Comités contribuent, au même titre que les résultats des entretiens d'expérience, à enrichir les **plans de succession**.

La dimension mondiale de Mersen ouvre de réelles opportunités pour le développement des carrières. Le Groupe affiche sa volonté d'encourager les échanges entre les différentes entités, activités et zones géographiques en privilégiant la mobilité interne et la diversité internationale des managers. Le succès de Mersen repose à la fois sur une **politique de mobilité internationale** équilibrée et sur un développement des talents locaux. Elle intègre les valeurs de Mersen : dimension humaine, proximité mondiale, excellence opérationnelle, responsabilité, croissance rentable.

La dimension humaine passe par le respect et la prise en compte des cultures locales et la reconnaissance des compétences partout où elles se trouvent. Elle favorise une réelle réactivité vis-à-vis des clients et constitue un moteur pour l'innovation et la croissance.

La décision de confier un poste managérial à haut niveau de responsabilité à un collaborateur est très souvent précédée d'une évaluation réalisée par un cabinet expert (processus d'Assessment), visant à confirmer l'adéquation du profil avec les compétences requises et les exigences du poste. Une fois intégré dans son poste, le nouveau manager pourra être accompagné si nécessaire par un coach qui l'aidera à appréhender toutes les dimensions, y compris humaines, de sa nouvelle fonction.

Les outils RH à disposition des managers

L'entretien annuel est l'un des maillons essentiels du processus de développement des compétences mis en place au sein du Groupe. Moment privilégié de dialogue et d'échanges entre le salarié et son supérieur hiérarchique direct, l'entretien permet de mesurer la performance individuelle sur l'année écoulée et de fixer les objectifs de l'année à venir. Il est aussi l'occasion d'évaluer les actions de développement des compétences menées au cours de l'année passée et de déterminer les actions à engager ou à poursuivre pour progresser dans la fonction ou dans la perspective d'une évolution ultérieure. Une application développée sur le nouveau Système d'Informations des Ressources Humaines (SIRH) du Groupe permet de gérer les formulaires en ligne et facilite la réalisation des entretiens annuels.

Des formations à la pratique de ces entretiens auprès des managers des sites ont été réalisées dans divers pays, aussi bien en Asie qu'en Amérique ou en Europe. Ces formations ont été renforcées en 2013 avec un programme de formation aux entretiens visant l'ensemble des managers du Groupe, déployé à travers la nouvelle plateforme de formation à distance, la Mersen Academy.

Un autre outil, l'entretien de carrière, véritable bilan d'étape professionnelle, permet au collaborateur d'exprimer ses attentes et souhaits d'évolution à moyen terme. Il permet également à un N+2 d'avoir un échange direct avec certains collaborateurs

qu'il aura souhaité rencontrer, et d'écouter leurs aspirations. Les entretiens de carrière peuvent être proposés à l'occasion des comités carrière ou à mi-carrière pour faire le point avec le collaborateur.

La formation

Le Groupe a créé en 2013 une plateforme mondiale de formation à distance. En généralisant l'accès du e-learning à ses collaborateurs dans le monde, le Groupe affirme son investissement dans le développement des compétences et accompagne l'évolution des métiers. La Mersen Academy, le nouveau portail de formation à distance, permet aux salariés d'accéder à des formations générales de qualité et à des formations métiers construites «sur mesure». C'est également pour le Groupe l'occasion de mettre l'accent sur des sujets prioritaires ou stratégiques et de diffuser la culture du Groupe. Ainsi, le premier programme initié cette année concernait la gestion du cash au sein de l'entreprise et un très large public a pu être sensibilisé sur le sujet. Plus qu'un espace de formation, la Mersen Academy est également un lieu de partage et d'échange de savoir-faire, un nouveau territoire d'apprentissage pour des équipes dispersées géographiquement.

Au total, en 2013, le Groupe a consacré 1 % de sa masse salariale à la formation, soit 14,6 heures de formation en moyenne par salarié.

Formation	2013	2012
En % de la masse salariale*		
Groupe	1,0	1,1
• dont France	2,1	1,7
En nombre moyen d'heures par salarié*		
Groupe	14,6	15,0
• dont France	12,5	11,8

(*) Périmètre inclus dans le SIRH

Positionner les équipes Ressources Humaines au cœur de la transformation du Groupe

Intégré au programme Capital Humain du Groupe, le Système d'Information des Ressources Humaines, opérationnel depuis janvier 2012 et implanté aujourd'hui dans une trentaine de pays, a pour objet le déploiement dans l'ensemble des entités du Groupe, en France comme à l'international, d'un système d'information permettant d'optimiser le pilotage des ressources humaines.

Les principaux objectifs de cet outil SIRH global à dimension internationale sont :

- Accompagner les managers dans la gestion de leur équipe ;
- Renforcer le pilotage social avec des indicateurs fiables et pertinents ;
- Piloter les systèmes de rémunération ;
- Fluidifier les processus et les flux d'information en provenance des pays ;

- Déployer la stratégie RH dans toutes les filiales du Groupe ;
- Promouvoir la culture Groupe et développer une identité Groupe forte.

Cet outil est en permanente évolution pour accompagner au quotidien la communauté RH et managériale du Groupe. En 2013, le système a migré vers une solution Web 2.0, offrant aux utilisateurs une nouvelle ergonomie, une navigation plus intuitive et une interface plus conviviale. Il a, en outre, intégré des modules de pilotage de la masse salariale (rémunérations variables et révisions salariales).

Ce travail a été récompensé en septembre 2013 par le trophée Coup de cœur du Jury (catégorie « Stratégie SIRH ») décerné par l'association « Le cercle SIRH » qui réunit les professionnels de la fonction. Ce prix récompense la politique RH dynamique du Groupe en matière de gestion des ressources humaines et sa volonté de déployer ses processus à l'échelle mondiale.

Le développement d'un « Marketing RH »

Afin d'attirer les talents dont le Groupe aura besoin pour accompagner son développement, le Groupe développe dans les pays d'implantation les plus importants du Groupe (France, Etats-Unis, Chine, Allemagne...) une politique de relations écoles visant à mieux faire connaître Mersen et ses métiers parmi les étudiants. Le Groupe participe ainsi régulièrement dans ces différents pays à des forums écoles, des salons étudiants, ou des journées portes ouvertes. En outre, il accueille régulièrement des jeunes, notamment de filières techniques, dans le cadre de stages ou de périodes d'apprentissage. Enfin, pour rendre les métiers du Groupe plus visibles et plus attractifs, Mersen communique sur son site Internet des témoignages de salariés désireux de partager leur expérience et de retracer leur parcours professionnel au sein du Groupe.

Développer le bien-être et la cohésion sociale

L'Intégration dans le Groupe

Le Groupe accompagne les nouveaux embauchés dans cette période cruciale qu'est l'intégration en organisant un programme sur mesure.

La réalisation d'un livret d'accueil, diffusé dans le Groupe, a renforcé ce parcours d'intégration.

Un dispositif e-intégration disponible sur l'intranet Mersen fournit aux salariés tous les éléments qui faciliteront leur intégration dès les premières semaines. C'est un moyen pratique d'acquérir les bases de savoirs liés à l'activité du Groupe (cash, 5S, gestion de projet, sécurité...). La nouvelle Mersen Academy vient renforcer ces dispositifs et facilitera ainsi le transfert de savoirs à l'ensemble des nouveaux arrivants.

Dans le cas d'une acquisition d'entreprise par Mersen, l'intégration des nouveaux salariés doit également être soigneusement préparée et réalisée afin de permettre l'émergence d'un sentiment d'appartenance au Groupe. Dans cette optique, Mersen a spécialement développé pour ces salariés d'entités acquises, un parcours d'intégration intégrant des dimensions humaines, sociales et culturelles.

Santé / Sécurité

Mersen est exposé aux risques inhérents à toute activité industrielle. Le Groupe travaille sans relâche à la protection de ses salariés⁽¹⁾.

Les questions de sécurité, d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques psychosociaux et de la pénibilité constituent un axe majeur de la politique sociale du Groupe. Un système de management de la santé-sécurité au travail a été instauré et mis en œuvre de façon globale, quelles que soient la localisation et la culture des sites. Les managers de Mersen s'engagent à atteindre l'excellence en la matière.

En matière de santé, Mersen s'est engagé dans une démarche de développement du bien-être au travail qui a abouti en 2011 à la signature en France d'un accord pour 3 ans avec l'ensemble

des partenaires sociaux. Cet accord s'emploie à apporter des réponses en termes de prévention et de mesures curatives. Il prévoit, entre autres, une formation de l'ensemble des managers et des représentants du personnel à la prévention des risques psychosociaux, ainsi que la création d'une commission nationale qui suivra de près un certain nombre d'indicateurs par sites (turn-over, absentéisme, pourcentage de prise en compte des aspects liés aux risques psychosociaux dans les nouveaux projets).

Un travail de diagnostic sur l'exposition des salariés aux facteurs de pénibilité a été réalisé en France en 2012. Suite à cette étude, des négociations ont été engagées avec les partenaires sociaux sur un accord visant à supprimer ou réduire les situations d'exposition à de tels facteurs. Cet accord sur la prévention de la pénibilité au sein du Groupe Mersen a été signé le 31 janvier 2013. Il vise ainsi à permettre de maintenir les salariés de Mersen le plus longtemps possible et en bonne santé dans l'Entreprise, notamment en réduisant les poly-expositions et en aménageant les postes dès que cela est possible.

En France, l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle est également au cœur des préoccupations et une charte pour un meilleur équilibre de vie a été déployée, qui comprend quatre axes : organisation des réunions, congés de maternité et de paternité, flexibilité des horaires et travail à domicile.

Mersen a remporté en décembre 2012 le trophée de la responsabilité durable et solidaire décerné à l'occasion de la 4^{ème} édition du congrès national « Objectif Mieux Vivre en Entreprise » organisé par l'institut RH&M spécialisé dans le domaine des ressources humaines et du management.

Ces différentes actions, qui s'inscrivent dans la durée, mettent l'accent sur la prévention. Elles contribuent au maintien d'un taux d'absentéisme relativement bas dans le Groupe, qui s'est même amélioré en 2013.

Absentéisme

En pourcentage	2013	2012
Taux d'absentéisme*	3,3 %	3,3 %

(*) Périmètre inclus dans le SIRH et excluant les sites de Wenzhu Yueqing (Chine), Toronto AE (Canada), Boonton AE et Salem (Etats-Unis).

Diversité

La diversité des origines, des formations, des cultures, des modes de pensée des équipes, sont autant d'atouts qui stimulent la créativité du Groupe.

Les acteurs des Ressources Humaines veillent au respect de l'égalité des chances, au maintien et au renfort de la pluridisciplinarité des équipes.

Signataire en 2010 de la Charte Française de la Diversité en Entreprise, le Groupe s'engage à lutter contre toute forme de discrimination en garantissant le respect et la promotion de la diversité. Mersen échange sur les meilleures pratiques avec d'autres entreprises, au sein de l'A.F.M.D (Association Française des Managers de la Diversité) dont le Groupe est adhérent.

(1) La politique Santé et Sécurité est présentée à la suite de ce chapitre.

Si la culture du Groupe est forte, elle s'adapte dans chaque pays aux cultures locales et à leurs codes. Le meilleur moyen pour parfaire cette intégration, c'est de confier les commandes à des managers locaux : c'est le cas de la quasi-totalité des sites du Groupe. La dimension humaine du Groupe prend tout son sens dans cette recherche d'un subtil équilibre entre le respect de ses principes et valeurs, et la prise en compte des réalités locales. Enfin, Mersen souhaite que les structures de management reflètent la diversité des équipes. Le Groupe poursuit ses actions dans la diversification des origines des managers pour permettre à des salariés non français d'accéder à des postes à responsabilité.

En pourcentage	2013	2012
Directeurs de sites opérationnels de nationalité locale	91 %	88 %

Mixité

Un Réseau de Femmes, créé en 2010 sous le nom de WiN : *Women in MerseN*, permet de rassembler les femmes et les hommes du Groupe désireux de s'engager dans un projet commun de partage et d'entraide en faveur de la croissance dans la diversité. WiN a pour objectif de mettre en commun le potentiel de ses adhérent(e)s et d'offrir des opportunités de rencontres, de réflexion en dehors de tout système d'organisation hiérarchique. WiN a également pour ambition de devenir un réseau international interne au Groupe, pouvant collaborer à des manifestations inter-entreprises, sources d'échanges d'expériences. En 2013, l'une des femmes du réseau WiN a représenté le Groupe pour la région Rhône-Alpes lors des trophées des « Femmes de l'économie » et fut nommée dans la catégorie « La Femme sur le Marché International ».

La **mixité** est aujourd'hui clairement identifiée et affichée comme un objectif prioritaire de progrès pour Mersen. De nombreuses actions ont été engagées depuis 2009 : recrutements, suivi du parcours professionnel, communication, sensibilisation des managers, rémunération, prise en compte de la parentalité dans la vie professionnelle... Elles ont créé une véritable dynamique. La proportion de femmes parmi les managers tend à s'approcher de l'objectif fixe par le Groupe d'atteindre au moins 20 % de femmes managers. Au sein des organes de gouvernance, cette proportion est de 20 %.

En pourcentage	2013	2012
Femmes au sein des organes de gouvernance	20 %	15 %

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

De la sous-traitance aux ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail), de nombreuses actions ont déjà été menées sur les sites français en faveur des personnes handicapées. Au-delà de cette obligation, le Groupe a décidé de renforcer sa politique vis-à-vis du handicap, dans le cadre de sa politique de développement de la diversité. Un partenariat a ainsi été établi, avec l'association ARPEJEH pour accompagner la réalisation de projets d'étude de jeunes élèves et étudiants handicapés. Il a permis d'accueillir

plusieurs stagiaires handicapés pour quelques mois. Il contribue à faire évoluer le regard des collaborateurs de Mersen vis-à-vis du handicap, en renforçant chez eux la créativité et l'ouverture.

Dialogue Social

Les réunions du Comité de Groupe France et du Comité d'Entreprise Européen permettent d'assurer un dialogue avec les instances représentatives du personnel sur la situation et les orientations stratégiques du Groupe, tant au niveau français qu'europpéen. Ils complètent les relations avec les représentants du personnel au travers des instances d'information et d'échange existant dans les sociétés. Ces deux Comités se sont réunis à une occasion en 2013.

Par ailleurs de nombreuses réunions de réflexions et de négociations ont été organisées en 2013 lors des commissions de suivi sur divers accords (frais de santé, égalité professionnelle).

Le dialogue social et la concertation

Le Groupe a cédé cette année ses activités des sites de Gresy et Brignais. Un travail d'identification d'acteurs industriels pouvant être intéressés par la reprise de ses activités et qui soient en mesure d'investir dans leur développement a été entreprise. Les efforts pour identifier des repreneurs industriels crédibles ont porté leurs fruits. Ainsi les 30 salariés de l'activité chaudronnerie nucléaire (Site de Grésy-sur-Aix) ont rejoint en juillet 2013 la société NAWI Groupe dont l'actionnaire majoritaire est un entrepreneur industriel expérimenté et spécialiste du secteur d'activité. Concernant les autres activités (site de Brignais), les 18 salariés affectés majoritairement à l'activité agitateurs ont été transférés fin novembre dans le Groupe familial JF Investment, alors que les 30 salariés affectés majoritairement à l'activité échangeurs de chaleur métallique étaient transférés à la même date au sein d'un consortium regroupant la société DEPN, deux cadres de l'activité et le groupe Aquair.

Dans un souci de transparence, tant avec les salariés concernés qu'avec les instances représentatives du personnel, la direction des sociétés concernées a souhaité informer les différentes parties prenantes en amont. Ainsi, pour faciliter les échanges entre ces parties prenantes tout au long de l'avancée du projet, un accord de méthode a été signé avec les délégués syndicaux en mars 2013. En parallèle de ce processus de concertation et sans attendre la fin des procédures d'information consultation des instances représentatives du personnel concernées, la direction a mis en place différents dispositifs visant notamment à anticiper les éventuels risques psychosociaux et à accompagner les salariés désireux d'engager une première réflexion sur leur parcours professionnel.

Le même souci de concertation et de dialogue social a animé le Groupe lorsqu'il a décidé de cesser la partie de ses activités dédiées à la fabrication de composants de son usine située à Newburyport (Etats-Unis, Massachusetts) et de poursuivre cette fabrication dans une nouvelle usine à El Paso (Texas, Etats-Unis) ou dans l'usine de Juarez (Mexique). Ainsi un plan d'accompagnement des quelques 70 employés concernés a été négocié avec les partenaires sociaux et mis en place. Il a permis à ces salariés de bénéficier, outre des indemnités de rupture, de prestations et de services pour les aider ainsi que leur famille durant cette phase de transition.

Associer les collaborateurs aux succès du Groupe

L'implication individuelle et collective des collaborateurs autour d'objectifs communs est l'un des points forts de la politique de Ressources Humaines de Mersen. L'intéressement des salariés aux résultats collectifs, la rémunération indexée sur l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs et le développement de l'actionnariat salarié contribuent à cette implication du personnel.

Les accords d'intéressement et de participation des salariés prennent en compte les résultats financiers du Groupe, reconnaissant ainsi la contribution de chacun aux performances de l'Entreprise. Le développement de l'intéressement technique repose sur des critères collectifs, tels que l'amélioration de la productivité et de la sécurité, la satisfaction du client par la qualité des produits et du service, le respect des délais, l'innovation ou la réduction des coûts de non-qualité. Par ailleurs, l'intéressement financier est lié à l'atteinte d'objectifs de marge opérationnelle au niveau de l'unité et/ou de l'activité.

Le bonus des managers dépend du cash-flow d'exploitation de leur entité et/ou de leur activité et d'un autre objectif collectif (en général la marge opérationnelle) ainsi que des résultats obtenus par rapport à leurs objectifs individuels annuels, particulièrement ceux concernant la sécurité, la productivité, et la participation à des projets créateurs de valeur. Cette politique permet d'assurer au quotidien la prise en compte des valeurs et des objectifs stratégiques du Groupe.

Les accords PERCO (Plan d'Épargne Retraite COLlectif) et PERE (Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise) signés avec la CFE/CGC, FO et la CFDT sont en cours de déploiement. Ces nouveaux dispositifs de retraite supplémentaire, qui complètent le dispositif

légal, démontrent un engagement durable du Groupe pour aider chaque salarié à anticiper les conditions de sa future retraite. Ils constituent également un élément important d'attractivité du Groupe auprès de futurs salariés. Ils intègrent toutes les populations en tenant compte de leur spécificité. Mis en place en 2010, le dispositif PERCO concerne l'ensemble des salariés du Groupe en France. Il prévoit un abondement, particulièrement avantageux pour les salariés dont la capacité d'épargne est la plus faible. Le dispositif PERE, qui concerne l'ensemble des salariés cadres et assimilés du Groupe en France, a été mis en place sur les sites français en 2011.

La communication interne

La motivation passe d'abord par le partage de l'information. Que ce soit à propos des résultats ou des futurs projets du Groupe, Mersen s'attache à communiquer en interne sur l'évolution de ses activités. Ce souci de transparence permet à chacun de ressentir pleinement son appartenance au Groupe.

Le journal interne baptisé Inside Mersen est disponible en sept langues : français, anglais, allemand, espagnol, italien, chinois et portugais. Il est disponible sur l'intranet en format électronique interactif. L'information est également relayée dans des supports complémentaires thématiques sur des sujets d'actualité ou dans les magazines des sites centrés sur les informations locales. Par ailleurs, des réunions d'échanges entre la direction et les collaborateurs ont lieu tous les mois dans la plupart des sites.

L'intranet du Groupe, accessible dans le monde entier, constitue un espace de partage d'informations et d'outils. Son contenu est sans cesse enrichi par la contribution de nombreux responsables de domaines.

→ Effectifs et implantations

Mersen est un groupe mondial avec 6 382 salariés à fin décembre 2013 répartis dans environ 35 pays. En 2013, le Groupe a consolidé pour la première fois les effectifs de la filiale Suisse.

Effectifs par zone géographique (à fin décembre)

Pays	2013	2013 (%)	2012	2012 (%)
Europe	2 300	36,0 %	2 437	36,1 %
• dont France	1 484	23,3 %	1 569	23,3 %
Amérique du Nord	1 951	30,6 %	2 018	29,9 %
Asie Pacifique	1 645	25,8 %	1 804	26,8 %
Reste du monde*	486	7,6 %	486	7,2 %
TOTAL	6 382	100,0 %	6 745	100,0 %

* Afrique et Amérique du Sud.

En 2012, les chiffres excluaient les sites de Grésy et Brignais.

En 2013, 1 199 personnes ont été embauchées dans le monde, y compris en contrat à durée déterminée ; 304 ont été licenciées (périmètre inclus dans le SIRH).

Sur la base du périmètre de reporting*, on constate une part des femmes à 35 % et des séniors à 15 %

	2013*	2012*
Effectifs Groupe		
• dont femmes (en %)	35 %	34 %
• dont séniors 55 ans + (en %)	15 %	15 %

* Périmètre inclus dans le SIRH

Pyramide des âges (à fin décembre)*

Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Total
Moins de 25 ans	4,7 %	11,2 %	7,0 %
25 à 29 ans	11,7 %	14,9 %	12,8 %
30 à 34 ans	13,4 %	13,8 %	13,6 %
35 à 49 ans	13,7 %	10,3 %	12,5 %
40 à 44 ans	14,1 %	12,2 %	13,4 %
45 à 49 ans	14,3 %	12,7 %	13,7 %
50 à 54 ans	12,4 %	11,6 %	12,1 %
55 à 57 ans	6,2 %	5,6 %	6,0 %
58 à 59 ans	4,0 %	3,2 %	3,7 %
60 ans et plus	5,5 %	4,5 %	5,2 %

* Périmètre inclus dans le SIRH

Implantations par zone géographique (à fin décembre)

Le Groupe est implanté sur tous les continents. Cette présence s'inscrit dans la stratégie de proximité du Groupe avec ses marchés et constitue un atout stratégique pour Mersen.

Les différentes implantations industrielles du Groupe se répartissent entre des sites importants (> 125 personnes) dédiés à la fabrication de semi-produits ou de grandes séries et d'ateliers de proximité qui répondent aux besoins très spécifiques de ses clients locaux. Elles se répartissent de la façon suivante par zone géographique :

Pays	2013	dont sites de plus de 125 salariés	2012
Europe	26	4	29
• dont France	10	4	11
Amérique du Nord	15	3	15
Asie Pacifique	13	4	14
Reste du monde*	5	1	5
TOTAL	59	12	63

* Afrique et Amérique du Sud.

Sous-traitance

Le Groupe recourt en partie à la sous-traitance pour la fabrication de ses produits. Elle s'est élevée en 2013 à environ 60 millions

d'euros, pour des opérations d'assemblage, d'usinage et de soudage, d'une part, ainsi que pour la fabrication de pièces métalliques et plastiques sur plan, d'autre part.

→ Informations sociales concernant les sociétés françaises du Groupe

Application des dispositions du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce (périmètre France) :

Effectifs au 31 décembre

	2013	2012	2011
Effectifs	1 484	1 569	1 559
• dont CDD	13	17	16

Recrutements

	2013	2012	2011
Recrutements	53	112	162
• dont CDD	17	26	44

Intérimaires

	2013	2012	2011
Effectif moyen	130	124	200
% des effectifs	9 %	8 %	13 %

Heures supplémentaires

	2013	2012	2011
Heures supplémentaires	23 692	26 283	42 975
% des heures travaillées	0,9 %	1,0 %	1,9 %

Absentéisme

	2013	2012	2011
Taux d'absentéisme	5,9 %	4,8 %	5,2 %
• dont maladie	4,5 %	3,7 %	3,8 %

Temps partiel

	2013	2012
Effectif travaillant à temps partiel (en %)	5,8 %	5,0 %

Handicap

	2013	2012
Travailleurs handicapés (en %)	6,2 %	4,1 %

Organisation du temps de travail

En France, un accord portant sur le temps de travail des cadres a été signé en 2011, pour une durée indéterminée.

La durée de travail des Ingénieurs et Cadres est déterminée selon un forfait annuel de 216 jours travaillés, ce qui représente

en moyenne 12 jours de RTT par an. L'accord de 2011 prévoit également un entretien annuel entre le manager et son collaborateur sur l'organisation du travail, la charge de travail et l'amplitude des journées d'activité.

POLITIQUE SANTÉ SÉCURITÉ

Mersen s'attache à développer et consolider la culture de la santé et de la sécurité dans le Groupe en s'appuyant sur trois principaux leviers : **Responsabilisation, Analyse des risques et Progrès continu**. Dans cette optique, de nouveaux outils ont été lancés en 2013 contribuant au renforcement de la communication et de la prévention dans le domaine. L'objectif reste d'atteindre, à moyen terme, l'**Excellence** en matière de santé et de sécurité.

→ Organisation de la fonction

La fonction Santé Sécurité du Groupe est rattachée à la direction des risques de l'audit interne et de la sécurité. Ce regroupement traduit la volonté du Groupe d'améliorer l'efficacité de la politique sécurité, d'une part en faisant bénéficier la fonction de l'expérience et de l'expertise de la gestion des risques industriels, et d'autre part en appliquant des méthodes de contrôle interne à la politique de sécurité.

Cette fonction s'appuie sur un Comité Sécurité Groupe composé du Directoire et de la direction des Ressources Humaines du Groupe. Elle rapporte mensuellement à cette instance. Cette relation étroite favorise une grande réactivité et témoigne de l'implication permanente de la direction du Groupe sur le sujet de la santé et de la sécurité. Elle s'appuie également sur un réseau de correspondants par zone géographique. Ces correspondants ont pour mission d'animer les audits croisés de la zone, de réaliser des audits plus approfondis dans les unités moins performantes et de déployer la politique sécurité Groupe définie par le Comité Sécurité Groupe.

La plupart des sites dispose également d'un responsable santé/sécurité dédié qui contribue à la mise en œuvre de la politique définie par la direction du Groupe.

	2013	2012
Sociétés ayant un responsable santé / sécurité dédié	89 %	83 %

Le département risques, audit et sécurité diffuse tous les mois une publication dédiée à la sécurité qui fait le point sur les indicateurs sécurité de Mersen et met en avant les bonnes pratiques. Celle-ci est accessible sur l'intranet du Groupe tout en étant parallèlement adressée aux directeurs de site et aux responsables sécurité.

→ Réalisations 2013

En 2013, les efforts de ce département ont plus particulièrement porté sur les points suivants :

- Définition de règles d'or sécurité au niveau Groupe ;
- Développement d'un module e-learning sécurité destiné aux opérateurs et d'un module plus spécifique pour les managers. L'objectif est de permettre à tout nouvel embauché dans le Groupe, y compris intérimaire, de bénéficier de cette formation ;
- Développement de la déclaration de « presque accident », afin de prévenir au plus tôt les risques ;
- Mise en place d'un outil simple de détection des risques lorsque l'environnement de travail change ou lorsque l'opérateur arrive sur un nouvel équipement.

Il a par ailleurs poursuivi la mise à niveau des sites par rapport aux bonnes pratiques du Groupe et a contrôlé la bonne application des règles sécurité Groupe au travers d'audits sécurité.

Le département a poursuivi le travail commencé en 2012 de redynamisation du processus de visite sécurité. Mis en place depuis plusieurs années, il permet d'effectuer un audit sécurité rapide d'une partie d'un atelier de production ou d'un processus. Cet audit est effectué par la hiérarchie en charge d'un autre secteur accompagné, la plupart du temps, par un membre de l'équipe de direction. Ces audits permettent de détecter des anomalies ou dérives et donnent lieu à la mise en place de plans d'actions qui sont vérifiés lors de l'audit suivant. Le département Sécurité incite les sites à viser l'objectif de 4 visites de sécurité mensuelle par site. La relance active de cette démarche a permis, en 2013, d'augmenter le nombre de visite de 25 %, ce qui représente une moyenne de 3 audits par site et par mois pour le Groupe.

	2013	2012
Nombre de visites de sécurité	2 240	1 800

→ Cartographie des risques

La cartographie des risques sécurité est mise à jour chaque année pour chaque unité du Groupe. La révision de cette cartographie permet de tenir compte de nouveaux risques potentiels résultant des évolutions de matériels ou des organisations. Cette cartographie est évaluée à l'occasion des audits sécurité Groupe. Elle est également systématiquement revue après chaque accident afin de vérifier si la cause de ce dernier a bien été répertoriée.

→ Prévention des risques

La réflexion sur la pénibilité au travail, engagée en 2011 et poursuivie en 2012, a permis d'aboutir, le 31 janvier 2013, à la signature d'un accord sur la prévention de la pénibilité, dans le respect des directives législatives.

Le Groupe poursuit ses actions de formation continue des salariés aux bonnes pratiques en matière de protection contre les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) sur les principaux sites industriels du Groupe exposés à ces risques. Parallèlement des travaux de recherche et développement sont en cours afin d'utiliser des matières avec une teneur très faible en HAP.

→ Formation et audit sécurité

Un programme d'e-learning sécurité a été développé en 2013 et fait désormais partie du processus d'intégration. L'objectif est de permettre à l'ensemble des nouveaux embauchés de bénéficier de cette formation dès leur arrivée chez Mersen. Celle-ci favorise la diffusion du message sécurité et rappelle son importance pour le Groupe dès les premiers pas dans l'entreprise.

Le programme des audits sécurité a été poursuivi en 2013. Une douzaine d'audits « corporate » ont été réalisés. Ce dispositif d'audits est complété par un programme d'audits croisés, organisés par zones géographiques. Ces audits, qui recouvrent les domaines du contrôle interne, de la sécurité et des systèmes d'informations, sont réalisés par des personnes formées à cet effet. Ils permettent de renforcer le partage d'expérience et de contribuer au développement d'une culture sécurité Groupe. L'organisation du programme par zone géographique contribue également au renforcement des échanges entre unités de même culture, facilitant la compréhension et la mise en œuvre des solutions proposées. En 2013, près de douze audits croisés ont été réalisés.

De nombreux sites organisent chaque année une semaine sécurité. Des sujets liés à la sécurité au travail y sont abordés mais également d'autres relatifs à des questions plus larges comme par exemple l'hygiène alimentaire ou les risques d'accidents domestiques. Cette manifestation permet à encore de sensibiliser le personnel et de diffuser la culture sécurité.

Mersen a par ailleurs poursuivi sa politique de valorisation de la sécurité en décernant comme chaque année les « Safety Excellence Awards ». Ces distinctions récompensent des sites dont le niveau de management de la sécurité est de premier ordre, associé à une performance sécurité de très haut niveau.

→ Indicateurs sécurité

Le résultat de 2013 est en amélioration par rapport à 2012, principalement pour ce qui concerne les accidents avec arrêt. Alors que l'activité est comparable en nombre d'heures travaillées, le taux d'accidents avec arrêt s'est amélioré de 12 % pour revenir

au niveau record de 2011 avec un taux de 2,7. Globalement le Groupe consolide depuis 3 ans sa performance sécurité à un niveau historiquement bas. La moyenne du nombre total d'accidents avec ou sans arrêt par million d'heures travaillées ces 3 dernières années se situe aux alentours de 7, alors que la même moyenne prise entre 2008 et 2010 était de 14, soit une baisse de 50 %. Le taux de gravité a également baissé. Mersen a enregistré cette année le deuxième meilleur taux historique depuis la comptabilisation de cet indicateur à 0,12 soit moins de 1 800 jours d'arrêt.

Nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées (TF1)

2013	2012	2011
2,7	3,0	2,7

Nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées (TF2)

2013	2012	2011
6,8	6,5	6,5

Nombre de jours d'arrêt pour accident de travail, par milliers d'heures travaillées (TG)

2013	2012	2011
0,12	0,16	0,07

En nombre	2013	2012
Nombre d'accidents du travail avec arrêt concernant des salariés d'entreprises de travail temporaire	2*	4*

(*) Pour un total de 680 600 heures travaillées en 2012 et 728 000 heures en 2013

→ Indicateurs/périmètre France

En nombre	2013	2012
Effectif atteint par une maladie professionnelle*	10	10

(*) Sur un effectif de 1 569 salariés en 2012 et 1 484 en 2013

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

→ Enjeux

Le Groupe veille à agir de manière citoyenne là où il est présent dans le monde entier. Par son activité, il exerce une influence de fait sur le développement local et régional ; il s'emploie également à établir un dialogue respectueux avec les communautés au sein desquelles il est implanté dans l'intérêt de tous.

La **Charte Ethique** du Groupe, diffusée en interne et publiée sur le site de Mersen, réaffirme un certain nombre de ces règles de conduite personnelles et collectives qui doivent guider le comportement des collaborateurs dans la conduite de leurs activités quotidiennes. Elle insiste notamment sur les points suivants : l'interdiction de toute forme de corruption, le respect des lois et réglementations internationales, nationales et locales qui lui sont applicables.

Les audits corporate et croisés conduits dans le cadre de l'audit interne du Groupe, permettent notamment de faire régulièrement un point sur la bonne application de ces règles. Sur les trois dernières années, 88 % des sociétés du Groupe ont été couvertes par un audit interne.

Parallèlement, des actions concrètes sont mises en œuvre pour sensibiliser les équipes à un certain nombre de risques liés à des pratiques illicites. Un module de formation de sensibilisation aux risques de fraude (escroquerie, falsification, etc.) à destination des managers du Groupe a été développé. Il a commencé à être déployé en France en 2013 ainsi que dans les zones Amérique du Nord et Chine. 60 managers ont ainsi été formés dans le monde en 2013.

A travers la politique achats, Mersen contribue également à la bonne intégration de l'entreprise au tissu local. En encourageant la collaboration avec des fournisseurs locaux, elle participe au développement économique et social des territoires où le Groupe opère tout répondant à des objectifs économiques et environnementaux (réduction des coûts et des rejets de gaz à effet de serre liés à la limitation des transports).

Pour accompagner cette démarche, et dans le cadre de la rationalisation du panel des fournisseurs du Groupe, la direction des achats a par ailleurs mis en place un système d'audits fournisseurs intégrant des questions relatives :

- au respect de la charte « global groupe » intégrant un certain nombre de règles de conformité aux fondamentaux de l'OIT ;
- aux efforts en matière de réduction des impacts environnementaux.

Les critères environnementaux, notamment la certification ISO 14001, font partie des éléments de sélection des fournisseurs.

→ Initiatives locales

De nombreuses initiatives locales sont menées à l'initiative des directeurs de sites, au plus près des préoccupations du terrain dans toutes les régions du monde. Elles peuvent se faire sous forme de contributions financières ou d'actions concrètes, comme par exemple :

- Le développement de partenariats avec des centres d'apprentissage, écoles et universités (stages d'insertion, accueil d'étudiants, participation à des forums de métiers, journées portes ouvertes) ;
- Le financement de bourses d'études ;
- Le soutien d'actions de formation professionnelle par l'octroi de stage d'insertion ou de contrats en alternance ;
- La participation à des pôles de compétitivité ;
- Le sponsoring d'opérations humanitaires ;
- La contribution à l'action d'associations caritatives.

En 2013 les actions de plusieurs sites du Groupe pour s'impliquer dans des initiatives locales pour dynamiser économiquement leur région sont particulièrement notables.

Ainsi, dans la région Lorraine, qui s'emploie à développer l'activité économique autour de savoir-faire se rapportant aux Matériaux et à l'Énergie, le site de Pagny-sur-Moselle collabore et participe, par exemple, au financement de deux pôles de compétitivité régionaux : « Materialia » (matériaux et procédés) et « Fibres » (matériaux renforcés avec fibres). Il contribue à la définition des grands axes de développement de la région en participant au comité de direction de l'Institut Carnot à Nancy (groupement de laboratoires innovants). Il a également animé, lors de la Fête de la Science, des conférences autour de la thématique du carbone, dans le cadre de son partenariat avec l'IUT Département Science et génie des matériaux de Forbach.

Dans la même dynamique, Boostec, filiale de Mersen implantée en région Midi-Pyrénées, est membre de deux pôles de compétitivité : le pôle européen de la céramique et Aerospace Valley et collabore avec les administrations locales et la Chambre de Commerce et d'Industrie pour contribuer aux réflexions et actions en faveur du redressement productif de la région. On trouve des initiatives similaires hors de France comme par exemple à Greenville, aux Etats-Unis, à Cabreuva au Brésil ou à Bommasandra en Inde.

De nombreux sites dans le monde entier (Brésil, Etats-Unis, France, Inde) ont participé en 2013 à des actions d'apprentissage et d'insertion de jeunes. Des stagiaires issus d'écoles et d'universités locales sont régulièrement intégrés en contrats d'apprentissage.

Par ailleurs, des journées portes ouvertes ont été organisées sur des sites au Brésil, en Inde et en France afin de valoriser l'industrie et l'activité du Groupe auprès des populations locales. Plusieurs sites (Amiens, Gorcy, La Mure, Saint-Loup-de-Naud,

en France, mais également Cabreuva au Brésil, MEP en Chine, Bommasandra en Inde, Juarez au Mexique et Tunis en Tunisie) se sont également impliqués dans l'organisation de journées ou semaines sécurité.

DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

→ Enjeux

En termes d'environnement, Mersen s'implique à deux niveaux : tout d'abord par ses marchés et produits grâce à son positionnement sur les marchés des énergies renouvelables et la contribution de ses équipements à l'efficacité énergétique ; ensuite par son engagement dans une stratégie respectueuse de l'environnement et socialement responsable. Le Groupe s'inscrit dans une démarche collective et pragmatique, impliquant l'ensemble du personnel, sensibilisé et formé à tous les niveaux de responsabilité.

Mersen s'engage vis-à-vis de l'environnement à :

- 1. se conformer à la réglementation en vigueur**, au travers des exigences légales et autres, pour les produits et les installations existantes ;
- 2. inventorier les risques potentiels** des installations et des produits, examiner si la prévention est suffisante pour éviter tout accident qui pourrait avoir un effet dangereux sur les personnes et les milieux avoisinants (en particulier pour les clients, le personnel de l'entreprise et les personnes habitant à proximité des sites de production) ;
- 3. visiter périodiquement les installations** pour détecter les anomalies ;
- 4. utiliser les incidents et les bons exemples internes ou externes** pour une démarche de Qualité et de Progrès Continu par le retour d'expérience ;
- 5. minimiser les consommations** d'eau, d'énergie, de matières premières, d'emballages et encourager le recyclage ou la revalorisation des déchets ;
- 6. favoriser les améliorations** par le progrès continu en mettant en place un système de management environnemental ISO 14001 dans les sites importants ;
- 7. favoriser le développement de l'éco-conception**, notamment avec l'extension de l'utilisation du logiciel dédié EIME.

En 2013, Mersen a poursuivi les travaux relatifs à la loi « Grenelle 2 », ou loi 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement. Après la consolidation du référentiel de reporting et sa validation par des auditeurs spécialisés, quelques audits à blanc ont été réalisés fin 2012, permettant d'effectuer en 2013 certains ajustements du référentiel, et de mettre en place

des actions de sensibilisation et de clarification pour améliorer la qualité du reporting. Au-delà de l'obligation réglementaire, la sensibilisation des équipes et le partage de bonnes pratiques devrait contribuer à faciliter la mise en place des plans de réduction de consommations et d'économies d'énergie dans l'ensemble des principaux sites du Groupe.

→ Minimiser les impacts sur l'environnement

La démarche environnementale de Mersen se traduit sur le terrain par la recherche des meilleures pratiques et une extrême vigilance. Elle vise à engager le Groupe dans un cercle vertueux.

La **démarche de Qualité et Progrès Continu (QPC)** se poursuit d'année en année, incluant le domaine environnemental. Elle est renforcée par des actions de formation pour atteindre l'excellence opérationnelle.

Pour répondre aux contraintes environnementales européennes et anticiper l'évolution de certaines réglementations, Mersen a intensifié ses travaux autour de plusieurs axes.

Conformité aux réglementations

Dans le cadre de la **réglementation Reach**, le Groupe a procédé en 2010 à l'enregistrement de certains produits entrant dans la composition du graphite (principalement des résines) puis en 2013 à ceux qui entrent dans la composition du graphite souple. Le Groupe poursuit une veille active avec ses fournisseurs, afin, en particulier de suivre l'évolution des travaux et des enregistrements de certains produits stratégiques achetés. L'objectif est d'anticiper un éventuel risque d'interdiction de mise sur le marché de ces produits. Mersen a également mis en place une cellule de veille afin de prendre en compte les nouvelles règles édictées par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Mersen utilise dans son processus de fabrication certains produits inscrits sur la liste de l'ECHA des produits sous surveillance. Le Groupe assure un suivi de la réglementation afin d'adapter les mesures à prendre et anticiper la substitution de certains produits. Pour pouvoir garantir la continuité des approvisionnements, le Groupe doit s'assurer auprès d'un fournisseur d'une substance soumise à autorisation, que ce dernier remplit bien les conditions, afin

de conserver l'autorisation de la commercialiser sur le marché européen.

En ce qui concerne les substances dangereuses, Mersen est toujours très vigilant sur la mise en œuvre des mesures de protection et un groupe de travail se réunit régulièrement pour suivre leur application et préconiser des évolutions. Ces mesures visent à assurer la protection du personnel et de l'environnement. Des consignes très strictes sont mises en œuvre sur les sites concernés afin de protéger au maximum les personnes contraintes de travailler avec ces substances. D'une part, le port d'équipements de protection adaptés (masques, combinaisons...) à ce type de risque est obligatoire. D'autre part, des investissements sont réalisés et ont abouti, par exemple, à la mise en place de systèmes d'aspiration ou de confinement de machines qui permettent de diminuer significativement le taux de poussières. Enfin, les effluents gazeux sont captés et traités avant leur rejet dans l'atmosphère.

Dans cette même logique d'anticipation des questions liées à l'environnement, et bien que ne figurant pas parmi les entreprises soumises au premier Plan National d'Affectation des Quotas d'émission de dioxyde de Carbone (PNAQ), le Groupe a déjà réalisé le **bilan carbone** de ses principaux sites industriels en France. Des actions concrètes ont ainsi été développées, en particulier la prise en compte des aspects consommation d'énergie et émission de CO₂ à l'occasion de la rénovation des éléments de production. En 2013, une étude sur la consommation d'énergie des sites français a été conduite dont certaines recommandations devraient être mises en place en 2014.

La chaîne logistique et transports des matériaux constitue également un point de progrès avec des efforts de rationalisation pour limiter les transports et réduire les trajets. La Recherche et Développement forme un troisième axe important d'évolution, avec une adaptation des procédés de fabrication.

Enfin, Mersen continue à suivre les évolutions de la réglementation européenne et des directives susceptibles d'entrer en vigueur dans les années à venir comme par exemple la directive IED (*Industrial Emissions Directive*) qui vise à prévenir et à réduire les pollutions de l'air, de l'eau et du sol causées par les installations industrielles grâce notamment au recours aux meilleures techniques disponibles (MTD). Le Groupe collabore également avec l'ECGA (European Carbon and Graphite Association) pour contribuer au dialogue avec les institutions européennes dans les domaines affectant l'industrie du graphite.

Certifications

La démarche de **Certification ISO 14001** est en place sur les principaux sites producteurs du Groupe. 47 % des sites industriels inclus dans le périmètre de reporting et 67 % des sites de plus de 125 salariés sont aujourd'hui certifiés. Certains d'entre eux sont allés plus loin en s'engageant dans le processus de certification lié à la sécurité OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Series) ou Gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail.

Gestion des déchets

La **gestion des déchets** fait partout l'objet d'une attention toute particulière. Certaines améliorations sont proposées par les équipes elles-mêmes dans le cadre de la démarche de Qualité

5S. Elles sont ensuite généralisées. Cette méthode repose sur le tri, le rangement, le nettoyage, la standardisation et la maintenance. Tous les sites du Groupe doivent respecter ces normes strictes quelle que soit leur localisation. En matière de retraitement de déchets, le Groupe participe activement à des travaux sur la filière « Déchets de fusibles » permettant de recycler des fusibles usagés avec une valorisation conséquente des métaux qu'ils contiennent. Des initiatives comparables sont conduites dans les balais industriels avec l'organisation d'une filière de récupération des balais usagés chez les clients pour recycler les métaux réutilisables.

Pollution des sols

Le Groupe a également continué à surveiller étroitement les risques liés à la **pollution des sols**. L'ensemble des produits utilisés par le Groupe fait l'objet d'une surveillance constante, non seulement des autorités locales, mais également du personnel Mersen formé sur ces sujets.

→ Utilisation durable des ressources

Le Groupe s'efforce d'offrir des produits présentant un impact réduit sur l'environnement. Pour ce faire, il cherche à se doter des meilleures techniques disponibles, c'est-à-dire des techniques qui satisfont le mieux aux critères de développement durable, pour la conception de ses nouvelles lignes de fabrication et de ses nouveaux produits.

Dans ce cadre, Mersen renforce la mise en place de méthodes et de compétences pour le développement de produits s'appuyant sur l'éco-conception : dès la conception de nouveaux produits, leurs conséquences sur l'environnement sont prises en compte jusqu'à la fin de leur cycle de vie.

Les équipes de Recherche et Développement sont formées à l'éco-conception et les spécifications intègrent la plupart du temps des objectifs de réduction d'impact environnemental.

Un logiciel EIME (Évaluation de l'Impact et Management de l'éco-conception) est par exemple utilisé dans la protection électrique pour faire une analyse de l'impact environnemental des produits (pollution de l'eau, de l'air, épuisement des ressources naturelles, etc.) tout au long de leur cycle de vie.

Toutes les étapes du cycle de vie du produit sont prises en compte comme par exemple :

- Le choix des matières premières pour un recours prioritaire à des matériaux facilement recyclables ;
- Le poids des emballages ;
- La réduction du nombre d'étapes d'assemblage ;
- La réduction du volume des déchets ;
- L'optimisation de la logistique ;
- La fin de vie du produit.

Ce type d'outil permet aussi de conserver la traçabilité des produits de gammes existantes à fin de comparaison lors du développement de nouvelles gammes. C'est aussi un outil complémentaire de comparaison par rapport à la concurrence.

En matière d'achats et de sous-traitance, Mersen déploie une politique qui vise à tenir compte des enjeux environnementaux (cf. aussi § « Responsabilité sociétale »). Le Groupe développe ainsi depuis plusieurs années une démarche « eco-sustainable-redesign to cost ». A partir d'une analyse fonctionnelle du produit, cette méthode vise à remplacer ou diminuer le poids de certains éléments ou matières premières par d'autres, plus respectueux de l'environnement, sans que les fonctionnalités en soient affectées. Après avoir travaillé en priorité sur des produits dont la part des achats représentait une part majoritaire du prix, la démarche tend à être systématisée sur les nouveaux produits.

→ Initiatives locales

Dans le cadre de la démarche environnementale du Groupe, les sites ont poursuivi leurs efforts et ont mis en œuvre des programmes visant à optimiser et réduire la consommation d'énergie et d'eau grâce à la mise en place d'équipements et de systèmes nouvelle génération, plus économes en énergie.

La formation aux comportements éco-responsables, aussi bien à travers des heures de formation dédiées qu'à la diffusion de bonnes pratiques par le biais de publications locales, progresse également.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives locales sont menées, qui sont autant d'actions de progrès. Les exemples mentionnés ci-dessous ont été identifiés dans un certain nombre de sites majeurs sur les deux dernières années (présentation par site géographique).

Amiens, France

- Remplacement des chaudières au fuel lourd par des chaudières à gaz moins polluantes ;
- Programme de tri sélectif des déchets ;
- Recyclage des déchets de graphite ;
- Revente des déchets de bois ;
- Publication mensuelle d'une newsletter dédiée à la sécurité et à l'environnement pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de sécurité et d'environnement et promouvoir les meilleures pratiques.

Gennevilliers, France

- A la suite de l'étude d'impact environnemental du site réalisée en 2012, investissements spécifiques en matériel et prestations de vérification et d'entretien ;
- Aménagement des égouts avec création d'une fosse de récupération des déversements en sortie d'usine ;
- Surveillance des rejets liquides et gazeux ;
- Déploiement d'un programme de tri sélectif des déchets ;
- Publication mensuelle d'une newsletter dédiée à la sécurité et à l'environnement pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de sécurité et d'environnement et promouvoir les meilleures pratiques.

Pagny-sur-Moselle, France

- Investissements dans le remplacement d'équipements par des systèmes plus économes en énergie (transformateur, compresseurs, éclairages...) ;
- Remplacement de portions de réseaux d'eau pour limiter les fuites et réduire les consommations d'eau ;
- Revalorisation énergétique des post combustions ;
- Regroupement et rénovation des vestiaires dans le respect des normes environnementales (isolation thermique, rénovation énergétique...) permettant de réaliser des économies substantielles.

Saint-Bonnet de Mure, France

- Récupération et valorisation de composants de fusibles testés défectueux ;
- Application de critères environnementaux dans le processus d'achats : utilisation prioritaire de matériaux recyclables, généralisation de conditionnements plus écologiques, collaboration prioritaire avec des fournisseurs locaux afin de réduire les coûts de transports et les rejets de gaz à effet de serre ;
- Poursuite de la mise en place des préconisations définies lors du pré-diagnostic énergétique réalisé en 2011 ayant permis d'identifier les sources d'économies potentielles ;
- Publication mensuelle d'un flash environnement pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de sécurité et d'environnement et promouvoir l'éco-conduite ;
- Organisation d'une campagne annuelle de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Saint-Loup-de-Naud, France

- Construction d'une nouvelle unité de traitement de surface intégrant les dernières normes de sécurité environnementales, notamment le fonctionnement en circuit fermé et le lavage des vapeurs d'aspiration.

El Jadida, Maroc

- Mise en place d'un système de dépoussiérage dans l'atelier balais ;
- Mise en place d'une station de recyclage et de traitement des eaux de débouchage des blocs.

Francfort et Jestetten, Allemagne

- Consommation exclusive d'énergie issue de sources renouvelables (hydroélectricité).

Toronto, Canada

- Lancement du programme "faire plus avec moins" notamment pour la consommation d'eau et d'électricité ;
- Rédaction d'un guide de bonnes pratiques pour la réduction des émissions de CO₂ ;
- Développement d'un programme de formation aux comportements éco-responsables pour les salariés.

Boonton, États-Unis

- Suppression d'anciennes machines hydrauliques en 2012 qui a permis d'éliminer totalement les déchets d'huile sur le site en 2013.

Midland, États-Unis

- Mise en place de mesures de recyclage et d'évacuation des liquides et des gaz d'échappement.

Oxnard, États-Unis

- Mise en place d'un four de traitement thermique et achat de brûleurs de gaz de meilleur rendement énergétique pour réduire la consommation de gaz ;
- Mise en place d'une politique stockage des pièces usées.

Salem, États-Unis

- Recyclage de l'acier et du graphite.

St Mary's, États-Unis

- Revente des matériaux recyclés non réutilisables par l'usine ;
- Formation de coordinateurs environnementaux

Sao Paulo, Brésil

- Poursuite des initiatives en faveur du développement des réflexes environnementaux : journal interne, challenge 5S, contrôle environnemental, contrôle de matières...

Chongqing, Chine

- Mise en place et suivi du contrôle en ligne des émanations de gaz et de dioxyde de soufre, en liaison avec l'administration locale ;
- Mise en place d'une revue mensuelle de suivi et d'analyse des consommations d'eau ;
- Campagne de maintenance des tuyaux pour la recherche de fuites ;
- A la suite de l'introduction de pompes dans des cycles de production pour réduire les consommations d'eau, réduction des consommations et amélioration de l'efficacité des refroidissements ;
- Installation de purificateurs de gaz.

Xianda, Chine

- Mise en place d'un plan de monitoring des émissions de gaz d'échappement ;
- Mise en place d'une liste de substances dangereuses et des mesures de stockage, de transports et de traitement associées ;
- Mise en place d'un système de gestion pour la protection de l'environnement (inspection quotidienne, maintenance et réparation).

→ Indicateurs

Le Groupe poursuit sa démarche de qualification de ses principaux sites industriels. En 2013, 67 % des sites de plus de 125 salariés étaient certifiés ISO 14001.

	2013	2012
Taux de certification ISO 14001	47 %	42 %
dont sites de plus de 125 salariés	67 %	70 %
Formation en matière de protection de l'environnement (<i>en nombre d'heures</i>)	2 207	2 077

<i>En millions d'euros</i>	2013	2012
Montant des provisions significatives pour risques en matière d'environnement	0,5	0,5

	Unité	2013	2012
Consommation d'eau et d'énergie			
Eau	m ³	502 028	640 955
Electricité	MWh	144 048	171 611
Gaz	MWh	147 562	151 354
Consommation de matières premières et métaux			
Bois	Tonnes	1 571	1 648
Carton	Tonnes	582	644
Cuivre	Tonnes	1 436	1 624*
Coke	Tonnes	4 476	5 859
Déchets			
Déchets Industriels Dangereux	Tonnes	1 690	- *
Déchets Industriels Non Dangereux	Tonnes	9 267	7 212
Dont recyclage :			
Bois recyclé	Tonnes	620	625
Carton recyclé	Tonnes	316	283
Métaux ferreux recyclés	Tonnes	1 099	1 017
Graphite artificiel recyclé	Tonnes	2 024	2 394
Déchets huiles recyclées	Litres	5 011	8 496
Rejets			
Emissions de CO ₂	Tonnes	90 213	105 485

* Données 2012 non restituées ou corrigées à la suite de la fiabilisation des données en 2013.

En 2013, les consommations ont été globalement en baisse en raison de la baisse d'activité.

SYNTHÈSE DES INDICATEURS

Afin de faciliter le suivi des données sociales, environnementales et sociétales intégrées dans le référentiel de reporting de Mersen, le tableau ci-dessous récapitule la liste des indicateurs, leur périmètre de collecte, leur forme de restitution (qualitative

ou quantitative) ainsi que la référence de la page présentant l'indicateur. Il présente également une correspondance avec des indicateurs spécifiques de la Global Reporting Initiative (version 3.1).

Article R. 225-105-1 du Code de commerce Thématiques Grenelle 2	Informations qualitatives ou quantitatives	Périmètre / Commentaire	GRI 3.1	Pages
PERIMETRE				
Périmètre	-	Démarche et méthodologie de reporting	3.5 à 3.11	16
INFORMATIONS SOCIALES				
EMPLOI				
Effectif total réparti par sexe	Quantitatif	Standard	LA1	25
Effectif total réparti par âge	Quantitatif	Standard		25
Effectif total réparti par zone géographique	Quantitatif	Standard	LA1	24
Nombre d'embauches	Quantitatif	Standard	LA2	24
Nombre de licenciements	Quantitatif	Standard	LA2	24
Politique de rémunération et leur évolution	Qualitatif	Standard		18, 24
ORGANISATION DU TRAVAIL				
Pratiques en matière d'organisation du temps de travail	Qualitatif	Restreint / France		26
Pourcentage de l'effectif travaillant à temps partiel	Quantitatif	Restreint / France		26
Taux d'absentéisme	Quantitatif	Standard	LA7	22
RELATIONS SOCIALES				
Organisation du dialogue social	Qualitatif	Restreint / Europe	LA4	23
Bilan des accords collectifs	Qualitatif	Restreint / France	LA5	19, 22
SANTE & SECURITE				
Politique sécurité	Qualitatif	Standard	LA6 & LA8	27
Liste des accords en matière de santé et de sécurité au travail	Qualitatif	Restreint / France	LA9	22
Nombre de visites de sécurité	Quantitatif	Standard		27
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt Tf1	Quantitatif	Standard	LA7	28
Taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt Tf2	Quantitatif	Standard	LA7	28
Taux de gravité des accidents du travail Tg	Quantitatif	Standard	LA7	28
Nombre d'accidents du travail avec arrêt concernant des salariés d'entreprises de travail temporaire	Quantitatif	Restreint / France	LA7	28
Effectif atteint par une maladie professionnelle	Quantitatif	Restreint / France	LA7	28

Article R. 225-105-1 du Code de commerce Thématiques Grenelle 2	Informations qualitatives ou quantitatives	Périmètre / Commentaire	GRI 3.1	Pages
POLITIQUE FORMATION				
Politique mise en œuvre en matière de formation	Qualitatif	Standard	LA11	21
Nombre d'heures de formation	Quantitatif	Standard	LA10	21
DIVERSITE ET EGALITE DES CHANCES				
Politique diversité	Qualitatif	Standard	LA13 & EC7	22
Pourcentage de femmes manager	Quantitatif	Standard	LA13	23
Pourcentage de femmes au sein des organes de gouvernance	Quantitatif	Standard	LA13	23
Pourcentage de salariés handicapés dans les effectifs	Quantitatif	Restreint / France	LA13	23
Pourcentage de séniors dans les effectifs	Quantitatif	Standard	LA13	24
Pourcentage de directeurs de sites de nationalité locale	Quantitatif	Standard	EC7	23
PROMOTION ET RESPECT DES DISPOSITIONS OIT (droits de l'homme)				
Respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT	Qualitatif	Standard	HR	19
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES				
POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE				
Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales	Qualitatif	Standard / Politique Groupe	Approche managériale	30
Taux de certification ISO 14001	Quantitatif	Standard		31
Pourcentage de sociétés ayant un responsable HSE dédié	Quantitatif	Standard		27
Nombre d'heures de formation en matière de protection de l'environnement	Quantitatif	Standard		34
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux	Qualitatif	Standard	EN30	31
Montant des provisions significatives pour risques en matière d'environnement	Quantitatif	Standard	EN28 & EC2	34
POLLUTION ET GESTION DES DECHETS				
Métaux ferreux recyclés	Quantitatif	Standard – Cet indicateur s'étant révélé peu représentatif de l'activité industrielle du Groupe sera à reconsidérer en 2014.		34
Graphite artificiel recyclé	Quantitatif	Standard		34
Déchets Industriels Non Dangereux	Quantitatif	Standard	EN22	34
Déchets Industriels Dangereux	Quantitatif	Standard – Données 2012 non restituées à la suite de la fiabilisation des données en 2013.	EN22	34
Déchets huiles recyclées	Quantitatif	Standard – Forte baisse en 2013 consécutive à l'élimination de vieilles machines.	EN22	34
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	-	Non pertinent au regard de l'activité		34

Article R. 225-105-1 du Code de commerce Thématiques Grenelle 2	Informations qualitatives ou quantitatives	Périmètre / Commentaire	GRI 3.1	Pages
UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES				
Volume d'eau consommée	Quantitatif	Standard	EN8	34
Consommation d'électricité	Quantitatif	Standard	EN3 & 4	34
Consommation de gaz	Quantitatif	Standard	EN3 & 4	34
Consommation de bois	Quantitatif	Standard	EN1	34
Consommation de carton	Quantitatif	Standard	EN1	34
Consommation de cuivre	Quantitatif	Standard	EN1	34
Consommation de coke	Quantitatif	Standard	EN1	34
Bois recyclé	Quantitatif	Standard	EN2	34
Mesures prises en compte pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Qualitatif	Standard	EN6	31
Utilisation des sols	-	Non pertinent au regard de l'activité		-
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE				
Emissions de CO ₂	Qualitatif		EN16	34
Adaptation aux conséquences du changement climatique	-	Non pertinent au regard de l'activité		-
PROTECTION DE LA BIODIVERSITE				
Mesures prises pour préserver et développer la biodiversité	-	Non prioritaire	EN11 à 15, EN25	-
INFORMATIONS SOCIETALES				
IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE				
Impact territorial des activités sur l'emploi et le développement régional	Qualitatif	Restreint / France Consolidation internationale non encore effectuée.	EC8 & EC9	29
RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES				
Dialogue avec les parties prenantes	Qualitatif	Standard	4.14 à 4.17	29
Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat	Qualitatif	Standard	EC1 & 4.11 à 4.13	29
SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS				
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Qualitatif	Standard / Politique Groupe	EC6 & HR2	29
Fournisseurs et sous-traitants externes certifiés ISO 14001	Quantitatif	Restreint Indicateur en cours de fiabilisation, non encore restitué.	4.14	29
Volume d'achats réalisé avec des fournisseurs certifiés ISO 14001	Quantitatif	Restreint Indicateur en cours de fiabilisation, non encore restitué.		29
LOYAUTE DES PRATIQUES				
Actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption	Qualitatif	Standard / Politique Groupe	SO2 à 4, SO7 & SO8	29
Pourcentage de sociétés couvertes par un audit interne au cours des 3 dernières années	Quantitatif	Standard		29
Managers ayant suivi la formation anti-fraude	Quantitatif	Standard	SO3	29
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	-	Non pertinent au regard de l'activité	PR1 & PR2	-
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	-	Respect induit par l'application de la charte éthique	HR	29

* La notion de périmètre « Standard » fait référence à la définition donnée en début de chapitre « Périmètre de reporting ». En cas de périmètre « Restreint », les restrictions sont indiquées soit au niveau de chaque tableau de restitution, soit dans la colonne « commentaires » ci-dessus.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉS ORGANISMES TIERS INDÉPENDANTS, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MERSEN S.A. désignés organismes tiers indépendants, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

→ Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément au référentiel utilisé par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans la partie 2 du rapport de gestion intitulée *Responsabilité et Développement Durable* et qui est disponible sur demande au siège de la société.

→ Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

→ Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de dix personnes entre septembre 2013 et février 2014 pour une durée d'environ six semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽¹⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en Préambule de la partie 2 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 20 % des effectifs et entre 29 % et 80 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

(1) Informations sociales quantitatives : Effectif total, % de femmes dans l'effectif groupe, Nombre d'embauches, Nombre de licenciements, Pourcentage de femmes managers, Pourcentage de salariés handicapés, Taux d'absentéisme, Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt, Taux de gravité des accidents du travail, Nombre d'heures de formation moyen par salarié.

Informations environnementales quantitatives : Consommation d'eau, Consommation d'électricité, Consommation de gaz, Emissions de CO₂, Consommation de cuivre, Tonnage de déchets industriels dangereux et non dangereux ; Informations qualitatives : Organisation du temps de travail, Relations sociales, Santé et sécurité, Formation, Egalité de traitement, Politique générale en matière d'environnement, Impact territorial, économique et social de l'activité, Sous-traitance et fournisseurs, Loyauté des pratiques.

(2) Sites sélectionnés : Amiens, Chongqing, Holytown, Pagny, Saint Bonnet et St Marys.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

Concernant le reporting des indicateurs ressources humaines, la note méthodologique présentée en Préambule de la partie 2 « *Responsabilité et Développement Durable* » du rapport de gestion précise que le déploiement du SIRH étant récent, l'amélioration de la documentation pour le rapprochement des données entre le Groupe et ses filiales constitue un axe de progrès pour les prochaines années.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 5 mars 2014

Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Joël Assayah
Associé

Florence Didier-Noaro
Associée
Responsabilité Sociale
et Environnementale

KPMG Audit ID

Département de KPMG SA.

Catherine Porta
Associée

Philippe Arnaud
Associé
Département
Changement Climatique
& Développement Durable

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

<u>Organes d'administration, de direction et de surveillance</u>	<u>42</u>
<u>Rémunérations et avantages en nature</u>	<u>50</u>
<u>Rapport du Président du Conseil de Surveillance</u>	<u>63</u>
<u>Rapport des Commissaires aux comptes</u>	<u>72</u>
<u>Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés</u>	<u>74</u>



3

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Membres du Conseil de Surveillance	Date de première nomination au Conseil de Surveillance	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAR détenus dans le capital de Mersen*	Autres mandats
Bpifrance Investissement représenté par Thierry Sommelet Membre du Comité Stratégie	30/10/13		Assemblée générale statuant sur les comptes 2014	2 242 770 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	Membre du Conseil de Surveillance de (représentant permanent de Bpifrance) : Inside Secure, Mader TDF, par le biais des holdings Tyrol Acquisition 1 et 2, en son nom propre.
Jocelyne CANETTI Née le 05/12/1949 Membre du Comité d'Audit et des Comptes et du Comité des Nominations et Rémunérations	20/05/10		Assemblée générale statuant sur les comptes 2013	653 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	
Yann CHARETON Né le 08/01/1978 Membre du Comité d'Audit et des Comptes	19/05/09	16/05/13	Assemblée générale statuant sur les comptes 2016	920 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	Comité de Surveillance de : ALVES, Novacap International Administrateur de : Kos S.p.A., Novaluxco 1 SA, Novaluxco 2 SA, PhotoTechLuxco 1 SA, PhotoTechLuxco 2 SA, Lima Holding S.p.A, Lima Corporate S.p.A., Bruni Glass S.p.A., Bruni Glass Holding S.p.A. Manager de : ACF Investment 1 Gérant de : ACF Investment
Hervé COUFFIN Né le 26/10/1951 Président du Conseil de Surveillance Membre du Comité d'Audit et des Comptes, du Comité des Nominations et Rémunérations. Président du Comité Stratégie Membre indépendant**	19/05/09	16/05/13	Assemblée générale statuant sur les comptes 2016	26 667 ⁽¹⁾ 13 000 ⁽²⁾	Président-Directeur Général de : CALLISTO Associé Gérant de : HC Conseil Administrateur de : ANTARGAZ, IPSEN, Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles (société tunisienne)

* Conformément à l'article 20 des statuts, chaque membre du Conseil de Surveillance doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

** Selon les critères AFEP-MEDEF

(1) Nombre d'actions détenues.

(2) Nombre de BSAR détenus.

Membres du Conseil de Surveillance	Date de première nomination au Conseil de Surveillance	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAR détenus dans le capital de Mersen*	Autres mandats
Bertrand FINET Né le 6/09/1965 Membre du Comité Stratégie	19/05/11		30/10/2013 (démission)	800 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	Membre du Conseil de Surveillance de : Fonds de consolidation des Entreprises (FCDE) et Président du Comité d'Investissement, Assystem Administrateur de : TDF Membre du : Comité Consultatif d'Investissement de Qualium, Comité d'Audit d'Assystem Censeur de : Constellium
Carolle FOISSAUD Née le 02/09/1966 Membre du Comité d'Audit et des Comptes	16/05/13		Assemblée générale statuant sur les comptes 2016	120 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	Administrateur de : AREVA NC
Dominique GAILLARD Né le 17/02/1960 Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations et du Comité Stratégie	19/05/09	16/05/13	Assemblée générale statuant sur les comptes 2016	790 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	Directeur Général de : ARDIAN France SA et ARDIAN Holding SAS Membre du Directoire de : ARDIAN France SA et ARDIAN Membre du Supervisory Board de : ARDIAN Germany GmbH Membre du Supervisory Committee de : ARDIAN US LLC Membre de l'Executive Committee de : ARDIAN Italy S.r.l. Membre du Board of Directors de : ARDIAN Investment UK Ltd, ARDIAN Italy S.r.l., ARDIAN Switzerland Holding AG, RPAX One S.A. Membre du Board of Managers de : ACF I Investment S.a.r.l. Managing Director de : AXA Private Equity Eastern Europe GmbH (terminé le 5/12/2013), APEP GmbH Président de : AXA Alexandrie SAS, Gaillon Invest. SAS, Holding Gaillon SASU, Penfret SA Membre du Comité de Surveillance de : Alvest SAS Director de : AXA Co-Investment II Ltd, AXA CEE Management Ltd Administrateur de : Spie SA, Clayax Acquisition SAS, Club Méditerranée SA Président et Membre du Conseil de Surveillance de : Fives SA Membre du Conseil de Surveillance de Novafives SAS Vice-Président de : AXA CDP Co-Investment Fund LLC, AXA Co-Investment II LLC, AXA PE FS LLC

* Conformément à l'article 20 des statuts, chaque membre du Conseil de Surveillance doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

** Selon les critères AFEP-MEDEF

(1) Nombre d'actions détenues.

(2) Nombre de BSAR détenus.

Membres du Conseil de Surveillance	Date de première nomination au Conseil de Surveillance	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAR détenus dans le capital de Mersen*	Autres mandats
Jean-Paul JACAMON Né le 5/08/1947 Président du Comité des Nominations et des Rémunérations Membre du Comité Stratégie Membre indépendant**	19/05/09	19/05/11	Assemblée générale statuant sur les comptes 2014	818 ⁽¹⁾ 3 200 ⁽²⁾	Administrateur de : TOKHEIM, NGE Ancien administrateur de : ALCAN, AMEC
Agnès LEMARCHAND Née le 29/12/1954 Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations et du Comité Stratégie Membre indépendant**	19/05/09		16/05/13 (non renouvellement)	320 ⁽¹⁾ 1 600 ⁽²⁾	Président Exécutif et administrateur de : STEETLEY DOLOMITE Ltd Membre du Conseil de Surveillance de : SICLAE (proposé par le FSI), AREVA
Henri-Dominique PETIT Né le 3/07/1948 Vice-Président du Conseil de Surveillance Président du Comité d'Audit et des Comptes Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations Membre indépendant**	19/05/09	19/05/11	Assemblée générale statuant sur les comptes 2014	832 ⁽¹⁾ 800 ⁽²⁾	Senior Advisor de la banque d'affaire européenne DC Advisory. Membre du Conseil de Surveillance de : Amber Europe
Walter PIZZAFERRI Né le 20/08/1957 Membre indépendant**	19/05/09		16/05/13 (non renouvellement)	718 ⁽¹⁾	Gérant de : TERCARA, Les Verrières de Montagnac, L'Observatoire de l'Innovation dans l'Énergie
Philippe ROLLIER Né le 19/02/1943 Membre du Comité d'Audit et des Comptes et du Comité Stratégie Membre indépendant**	19/05/09	19/05/11	Assemblée générale statuant sur les comptes 2014	534 ⁽¹⁾ 5 000 ⁽²⁾	Administrateur de : SONOCO Products (USA) Membre du Comité de Surveillance de : Groupe Grégoire Gérant de : Cybèle Président Directeur Général de : STANISLAS
Marc SPEECKAERT Né le 23/05/1951	19/05/09	19/05/11	Assemblée générale statuant sur les comptes 2014	1 059 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	Managing Director de : SOFINA Administrateur de : SES (Luxembourg), Rapala (Finlande), Petit-Forestier (France), Maison Chapoutier (France)
Ulrike STEINHORST Née le 02/12/51 Membre du Comité des Nominations et Rémunérations	15/05/13		Assemblée générale statuant sur les comptes 2016	120 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	Membre du Conseil d'administration de : Valeo

* Conformément à l'article 20 des statuts, chaque membre du Conseil de Surveillance doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

** Selon les critères AFEP-MEDEF

(1) Nombre d'actions détenues.

(2) Nombre de BSAR détenus.

LE DIRECTOIRE

Membres du Directoire Noms	Date de première nomination	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAR détenus dans le capital de Mersen	Autres mandats
Luc THEMELIN Né le 23/02/1961 Président du Directoire (depuis le 24 août 2011)	19/05/09	16 mai 2013	16 mai 2017	2 479 ⁽¹⁾ 4 000 ⁽²⁾	Président et/ou administrateur de plusieurs filiales du Groupe Mersen.
Thomas BAUMGARTNER Né le 26/02/1971	24/08/11	16 mai 2013	16 mai 2017	1 121 ⁽¹⁾ 600 ⁽²⁾	Président et/ou administrateur de plusieurs filiales du Groupe Mersen.
Christophe BOMMIER Né le 24/09/1960	24/08/11	16 mai 2013	16 mai 2017	6 900 ⁽¹⁾ 3 500 ⁽²⁾	Administrateur de plusieurs filiales du Groupe Mersen.
Didier MULLER Né le 26/06/1958	24/08/11	16 mai 2013	16 mai 2017	77 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	Président et/ou administrateur de plusieurs filiales du Groupe Mersen.
Marc VINET Né le 7/05/1968	24/08/11	16 mai 2013	16 mai 2017	408 ⁽¹⁾ 3 000 ⁽²⁾	Président et/ou administrateur de plusieurs filiales du Groupe Mersen.

(1) Nombre d'actions détenues.

(2) Nombre de BSAR détenus.

→ Notices biographiques des membres du Conseil de Surveillance

Jocelyne Canetti

Ancienne élève de l'École Normale Supérieure, agrégée de Mathématiques, Jocelyne Canetti a rejoint la société EDF en 1980 où elle a occupé différentes fonctions opérationnelles de 1980 à 1995. Elle a ensuite été Directeur du centre EDF Entreprises Industries (1997–1999), Directeur du Réseau de Ventes Europe au sein de la Direction commerciale grands clients (2000–2002), Directrice de la Divisions entreprise (2002–2007), et Directrice de la Division Services d'Eco Efficacité Energétique à EDF Commerce (2007–2009). Elle a été au Conseil d'Administration de plusieurs sociétés (Société Monégasque d'Electricité et Gaz, EDF Energies Nouvelles Réparties, Edenkia) et au Conseil de Surveillance de RTE (Réseau de Transport d'Electricité). Elle est Vice-Présidente de la Commission de la Médiation de la Consommation. Depuis le 1^{er} janvier 2009, Jocelyne Canetti est médiateur d'EDF. Etant représentante de Bpifrance Investissement, actionnaire de Mersen, le Comité des Nominations et Rémunérations considère que Jocelyne Canetti n'a pas le statut de membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Yann Chareton

Diplômé de l'IEP Paris en 2000 et de l'ESSEC en 2002, Yann Chareton a également étudié à la London School of Economics à Londres et à l'Université Commerciale Luigi Bocconi à Milan. En octobre 2005, il a rejoint l'équipe LBO Mid Cap d'AXA Private Equity (devenu Ardian en 2013) dont il est Directeur au sein du bureau de Milan. Ardian étant actionnaire de Mersen, le Comité des nominations et rémunérations considère que Yann Chareton n'a pas le statut de membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Hervé Couffin

Diplômé de l'École Polytechnique, Ingénieur au Corps des Mines, Hervé Couffin a commencé sa carrière au Ministère de l'Industrie. Il a rejoint le groupe Paribas en 1983 en tant que Directeur aux Affaires Industrielles. Il est devenu membre du Comité Exécutif de Paribas Affaires Industrielles en 1993, puis « senior partner » et membre du Comité Exécutif de PAI Partners jusqu'en 2004. En 2005 il fonde la société Callisto, société de conseil financier aux équipes dirigeantes dans les opérations de LBO dont il est Président-Directeur Général. Il est par ailleurs administrateur indépendant de plusieurs sociétés. Conformément à l'avis du Comité des Nominations et Rémunérations, Hervé Couffin est considéré comme membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Bertrand Finet (mandat qui a pris fin le 30 octobre 2013)

Diplômé de l'ESSEC, Bertrand Finet a fait toute sa carrière dans le secteur de l'investissement successivement chez 3i (à Londres puis à Paris), chez CVC Capital Partners (Managing Director du bureau de Paris) puis en tant que Directeur Général du bureau

parisien de Candover. Il a été nommé Directeur et membre du Comité Exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) en septembre 2009. Etant représentant du Fonds Stratégique d'Investissement, actionnaire de Mersen, le Comité des Nominations et Rémunérations considère que Bertrand Finet n'était pas membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Carolle Foissaud

Diplômée de l'École Polytechnique et de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, Carole Foissaud a fait l'essentiel de sa carrière au sein du Groupe Areva principalement dans des fonctions opérationnelles au sein des branches Connectique, Combustibles, Réacteurs et Assainissements. Elle est membre de l'Executive Management Board (EMB) du Groupe Areva et Directrice Sûreté, Sécurité et Soutien aux Opérations. Le 1^{er} mars 2014, elle a été nommée PDG de Areva TA et Directrice de la Business Division Propulsion & Réacteurs de recherche. Conformément à l'avis du Comité des Nominations et Rémunérations, Carole Foissaud est considérée comme membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Dominique Gaillard

Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, de l'IAE de Paris et de l'Université de Berkeley-Californie (M. Sc.), Dominique Gaillard a commencé sa carrière dans une filiale de Pechiney en tant que Directeur R&D puis Directeur Commercial et Marketing (1988-1990). De 1990 à 1997, il a travaillé chez Charterhouse (acteur de Private Equity), période durant laquelle il a monté de nombreuses opérations de capital développement et de LBO. Il a rejoint AXA Private Equity (devenu Ardian en 2013) en 1997 en tant que Responsable LBO. Il en est aujourd'hui le Directeur Général, en charge des Fonds Directs (capital développement, LBO Small & Mid Cap, Co-Investment, Infrastructure). Etant représentant d'Ardian, actionnaire de Mersen, le Comité des Nominations et Rémunérations considère que Dominique Gaillard n'a pas le statut de membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Jean-Paul Jacamon

Diplômé de l'École polytechnique et de l'École des Mines, Jean-Paul Jacamon, après un début de carrière au ministère de l'Industrie et à la Datar, rejoint Schneider Electric en 1981. Il devient Président-Directeur Général de Spie-Trindel et de Spie Enertrans, puis Administrateur-Directeur Général de Spie Batignolles en 1993. En 1995 il est nommé Directeur Général de la Division Europe, puis, en 1996 Directeur Général et, en 1999, Vice-Président-Directeur Général de Schneider Electric, poste qu'il a occupé jusqu'en 2002. Il est depuis administrateur de sociétés. Conformément à l'avis du Comité des Nominations et Rémunérations, Jean-Paul Jacamon est considéré comme membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Agnès Lemarchand (mandat qui a expiré le 16 mai 2013)

Diplômée de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Paris et du MIT de Boston, titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Agnès Lemarchand a fait toute sa carrière dans l'Industrie. Elle a successivement dirigé l'Industrie Biologique Française, filiale de

Rhône Poulenc, puis l'activité Minéraux Industriels de Ciments Français, avant d'être nommée PDG de la Division Chaux du groupe Lafarge de 1998 à 2004. Elle crée en 2005 Steeley Dolomite Limited, entreprise anglaise ex-filiale de Lafarge au Royaume Uni qu'elle a reprise avec le management et dont elle assure actuellement la présidence exécutive. Conformément à l'avis du Comité des Nominations et Rémunérations, Agnès Lemarchand était considérée comme membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Henri-Dominique Petit

Après une formation scientifique de haut niveau (École Supérieure de Physique et de Chimie de Paris, puis un DEA de Physique Nucléaire et un doctorat en Électronique Corpusculaire à l'université d'Orsay) et trois ans de recherche, Henri-Dominique Petit a rejoint la société Kodak, groupe dans lequel il a effectué l'essentiel de sa carrière. Il y a occupé des fonctions très variées en France et dans le monde. Il a été nommé VP du Groupe en 1992 et Senior VP en 2003. Il a pris la direction générale de Sperian Protection (ex Bacou-Dalloz) en 2004 et consolidé la fusion et le développement international de ce groupe. Il en a assuré la Direction Générale jusqu'en 2009 et la Présidence jusqu'en 2010. En avril 2011, Henri-Dominique Petit a été nommé Senior Advisor de la banque d'affaire européenne DC Advisory. Conformément à l'avis du Comité des Nominations et Rémunérations, Henri-Dominique Petit est considéré comme membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Walter Pizzaferrri (mandat qui a expiré le 16 mai 2013)

Walter Pizzaferrri est le fondateur et le gérant de Tercara, société de prise de participation dans des structures de conseil et des PME innovantes, après plus de vingt-cinq années de conseil en stratégie et organisation pour le compte de grands cabinets (Orga consultants, KMPG Peat Marwick, Bain&Co) ou en tant que fondateur et Directeur Général des structures européennes de cabinets anglo-saxons (PRTM, JSA). Conformément à l'avis du Comité des Nominations et Rémunérations, Walter Pizzaferrri était considéré comme membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Philippe Rollier

Diplômé de l'Institut National Agronomique de Paris Grignon et de l'IEP Paris, Philippe Rollier a effectué toute sa carrière dans le groupe Lafarge dont 15 ans à l'étranger. De 1980 à 1995, il a dirigé deux filiales de diversification de Lafarge : Allia (Céramique sanitaire) et Orsan (Biotechnologies). Il devient ensuite Directeur Délégué du Groupe pour l'Europe Centrale et de l'Est. Il est nommé Directeur Général Adjoint du groupe Lafarge en 1999. De 2001 à 2006 il est Président et CEO de Lafarge North-America basé à Washington. Conformément à l'avis du Comité des Nominations et Rémunérations, Philippe Rollier est considéré comme membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Thierry Sommelet (représentant permanent de Bpifrance Investissement)

Diplômé de l'École Nationale des Ponts et Chaussées et d'un MBA de l'INSEAD, Thierry Sommelet a débuté sa carrière sur les marchés de capitaux au Crédit Commercial de France en 1992

à Paris, puis à New York. Après des postes de management à Londres et à Paris, il rejoint la Caisse des Dépôts et Consignations en 2002, en tant que responsable des montages financiers au service Investissements et Participations Numériques. Il rejoint le Fonds Stratégique d'Investissement à sa création, en 2008 et est Directeur d'investissement senior chez Bpifrance Participations. Bpifrance Investissement étant actionnaire de Mersen, le Comité des Nominations et Rémunérations considère que Thierry Sommelet n'a pas le statut de membre indépendant.

Marc Speeckaert

Titulaire d'un diplôme d'économie appliquée et d'un Master en gestion et administration de l'Université Catholique de Louvain (Belgique), Marc Speeckaert est également détenteur d'un Advanced Management Program de Wharton, Université de Pennsylvanie (États-Unis). Il a commencé sa carrière chez Touche Ross & Cie, puis a travaillé 10 ans auprès d'ITT Corporation où il a exercé plusieurs fonctions dans la sphère financière. En 1986 il a rejoint le groupe Glaverbel en Belgique où, après avoir eu la responsabilité du Contrôle de Gestion, il est devenu Chief Financial Officer. De 1991 à 1994 il a exercé la même responsabilité dans le groupe Lhoist. De 1994 à 2004 il a exercé respectivement la fonction de Chief Financial Officer puis de Chief Strategy Officer de Belgacom en Belgique. Depuis 2004, il est le Managing Director de Sofina. Sofina étant un actionnaire de Mersen, le Comité des Nominations et Rémunérations a considéré que Marc Speeckaert n'a pas le statut de membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Ulrike Steinhorst

Ulrike Steinhorst a commencé sa carrière en France au Ministère des Affaires Européennes puis à la Direction Internationale d'EDF. Elle a rejoint le groupe Degussa AG en 1999 où elle a occupé plusieurs fonctions en Allemagne et en France. Elle a dirigé la filiale du Groupe Degussa en France avant de rejoindre, en 2007, le groupe EADS où elle est actuellement Directeur de la Stratégie, des Finances et du Plan à la Direction Technique du Groupe Airbus, après avoir été Directeur de Cabinet du Président Exécutif. Ulrike Steinhorst, juriste allemande, est diplômée de l'Université Paris II – Panthéon, de HEC (EMBA) et de l'École Nationale d'Administration (Cycle International). Elle est, depuis 2011, administrateur indépendant de Valeo. Conformément à l'avis du Comité des Nominations et Rémunérations, Ulrike Steinhorst est considérée comme membre indépendant du Conseil de Surveillance.

➔ Notices biographiques des membres du Directoire

Luc Themelin

Titulaire d'un doctorat en sciences des matériaux, Luc Themelin a fait l'essentiel de sa carrière dans le groupe Mersen où il a débuté en tant qu'ingénieur Recherche et Développement. Il est nommé Directeur de la Division Freinage en 1998 puis Directeur de la Division Hautes Températures en 2004. Il entre au Comité Directeur en 2005, tout en conservant la direction

de la Division Freinage et la supervision de la Division Hautes Températures. Le 1^{er} juillet 2008, Luc Themelin est nommé Superviseur des activités Applications Electriques et en mai 2009 Membre du Directoire. Le 24 août 2011, il est nommé Président du Directoire. Son mandat de Président a été renouvelé le 16 mai 2013 pour une période de 4 ans.

Thomas Baumgartner

Thomas Baumgartner débute sa carrière en 1996 au Crédit Lyonnais en tant qu'analyste crédit puis responsable grands comptes industriels. En 1999, il intègre Mersen en tant que Responsable Financement Trésorerie avant de devenir directeur Plan et Contrôle de Gestion. En mars 2010, Thomas Baumgartner est nommé directeur administratif et financier. Le 24 août 2011, il est nommé membre du Directoire. Son mandat a été renouvelé le 16 mai 2013 pour une période de 4 ans. Thomas Baumgartner est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Christophe Bommier

Christophe Bommier débute sa carrière chez Péchiney en qualité d'ingénieur R&D avant de rejoindre le groupe Mersen en 1989 où il est nommé directeur de l'activité freins. En 1998, il s'installe aux Etats-Unis où il prend la direction nord-américaine du Groupe au sein de l'activité Hautes Températures avant d'être nommé, en 2006, directeur des Hautes Températures Asie. En 2010, il est nommé directeur Monde de l'activité Hautes Températures. Le 24 août 2011, il est nommé membre du Directoire. Son mandat a été renouvelé le 16 mai 2013 pour une période de 4 ans. Christophe Bommier est diplômé de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie de Paris.

Didier Muller

Didier Muller débute sa carrière en 1981 et occupe plusieurs postes de direction commerciale. Il rejoint le groupe Mersen en 1989 où il occupe successivement des postes de direction de filiales et d'activités, essentiellement à l'international. Il dirige la zone Amérique du Sud avant de prendre la direction de l'activité Applications Electriques en 2006. Le 24 août 2011, il est nommé membre du Directoire et en juillet 2012, il prend également la direction de l'activité Génie Chimique. Son mandat de membre du Directoire a été renouvelé le 16 mai 2013 pour une période de 4 ans. Didier Muller est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Rouen et titulaire d'un Master en Sciences Economiques.

Marc Vinet

Marc Vinet débute sa carrière aux Etats-Unis chez Ferraz en tant qu'ingénieur. En 1994, il prend la direction du développement international de l'activité électrotechnique de puissance. En 1998, il co-dirige une filiale allemande de Ferraz. De retour en France en 2002, il prend la direction de la ligne de produits refroidisseurs et électronique de puissance. En 2005, il rejoint le comité directeur de l'activité Protection Electrique en qualité de directeur commercial et marketing. Depuis 2008, il dirige l'activité Protection Electrique. Le 24 août 2011, il est nommé membre du Directoire. Son mandat a été renouvelé le 16 mai 2013 pour une période de 4 ans. Marc Vinet est titulaire d'un Master en Sciences Economiques et d'un diplôme d'ingénieur Supelec.

→ Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

La composition, le fonctionnement, les missions et attributions du Conseil de Surveillance et de ses Comités ainsi que leurs travaux sont décrits dans le « Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne » qui clôture le présent chapitre.

Fonctionnement du Directoire

La Société est dirigée par un Directoire composé de deux à sept membres, personnes physiques, qui exercent leurs fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance. Ils sont nommés pour une durée de quatre ans par le Conseil de Surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de Président. Tout membre du Directoire est rééligible. Les membres du Directoire ne doivent pas être âgés de plus de 65 ans. Lorsqu'un membre du Directoire atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office. Les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'Assemblée générale ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général.

Les membres du Directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt social l'exige, et au minimum quatre fois par an, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation ; ils peuvent être convoqués par tout moyen, même verbalement.

Le Directoire ne délibère valablement que si deux membres au moins, dont le Président, sont présents. Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des membres présents. Nul ne peut voter par procuration au sein du Directoire. En cas de partage de voix, le Président du Directoire dispose d'une voix prépondérante. Toute délibération donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal signé par le Président et un des membres du Directoire.

Depuis le 24 août 2011, le Directoire est composé de cinq membres : Luc Themelin (Président), Thomas Baumgartner, Christophe Bommier, Didier Muller et Marc Vinet. Le mandat de Président du Directoire de Luc Themelin ainsi que le mandat de membre du Directoire de Thomas Baumgartner, Christophe Bommier, Didier Muller et Marc Vinet a été renouvelé par décision du Conseil de Surveillance du 16 mai 2013 pour une durée de 4 ans. En 2013, le Directoire s'est réuni 10 fois, avec un taux de présence de 100 %.

Le Comité Exécutif

Un Comité Exécutif a été mis en place par le Directoire le 14 octobre 2011 pour élargir la direction de Mersen et y représenter toutes les entités importantes de la Société. En plus des **5 membres du Directoire**, il est composé de :

Thomas Farkas

Directeur de la Stratégie et du Développement

Estelle Legrand

Directrice des Ressources Humaines

Jérôme Sarragozi

Directeur Juridique, Secrétaire du Conseil de Surveillance et du Directoire

Charles-Henri Vollet

Directeur des Achats et des Systèmes d'Information

Le Comité Exécutif assure la direction opérationnelle du groupe Mersen et se réunit chaque mois afin d'examiner les résultats financiers du Groupe et de décider de plans d'actions dans différents domaines (ressources humaines, informatique, achats, juridique, développement, etc.) en cohérence avec les orientations stratégiques. Le Comité Exécutif s'assure du bon fonctionnement organisationnel du Groupe et à ce titre est très impliqué dans la gestion prévisionnelle des ressources humaines nécessaires au développement des activités.

→ Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance, du Directoire, ni entre eux.

Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée contre aucun des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire au cours des cinq dernières années au moins.

Aucun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire n'a été associé à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins.

Aucune incrimination ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre aucun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire au cours des cinq dernières années au moins.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les intérêts privés et/ou d'autres devoirs des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire à l'égard de Mersen.

Les membres du Conseil de Surveillance, du Directoire ainsi que les principaux dirigeants du Groupe se sont engagés à s'abstenir d'utiliser ou de communiquer l'information privilégiée qu'ils détiennent à des fins d'achat ou de vente de titres de la Société et à ne procéder notamment à aucune opération de cette nature pendant les périodes d'abstention. Pour l'exercice 2014, les périodes d'abstention sont :

- **du 14 janvier au 30 janvier 2014** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2013, le 29 janvier 2014
- **du 4 février au 7 mars 2014** : du fait de l'annonce des comptes annuels 2013, le 6 mars 2014
- **du 14 avril au 30 avril 2014** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du premier trimestre 2014, le 29 avril 2014
- **du 1^{er} juillet au 1^{er} août 2014** : du fait de l'annonce des résultats semestriels, le 31 juillet 2014
- **du 14 octobre au 30 octobre 2014** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2014, le 29 octobre 2014

Les périodes visées ci-dessus sont fixées notamment en application des recommandations de l'AMF du 3 novembre 2010 (Recommandations AMF n°2010-07) qui préconise deux périodes d'abstention :

- une période de **30 jours** calendaires minimum avant la publication des comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, des comptes trimestriels complets ; et
- une période de **15 jours** calendaires minimum avant la publication de l'information trimestrielle.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes de Direction ou de Surveillance à Mersen ou à l'une quelconque de ses filiales.

→ Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme

Mersen n'a pas conclu de contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le groupe Mersen se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées

de l'AFEP-MEDEF (Code révisé en juin 2013) pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L225-68 du Code de commerce.

→ Rémunérations des mandataires sociaux : application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

Le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature versés, durant l'exercice 2013, aux mandataires sociaux de la société Mersen, à savoir les membres du Conseil de Surveillance, le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire, s'élève à 1 676 559 euros et se décompose en :

- rémunération des dirigeants mandataires sociaux détaillée dans les tableaux de synthèse présentés pages suivantes ;

- rémunération des membres du Conseil de Surveillance. Les jetons de présence pour l'année 2013 sont payés début 2014, répartis entre les membres du Conseil de Surveillance et se composent d'une partie fixe et d'une partie variable au prorata de leur participation au Conseil et aux différents Comités placés sous la responsabilité du Conseil de Surveillance. Ils sont répartis entre les membres du Conseil de Surveillance comme suit :

Montants dus au titre de l'exercice (En euros)	2013	2012
Bpifrance Investissement ⁽¹⁾	6 624	0
Jocelyne Canetti	24 635	24 110
Yann Chareton	21 055	21 952
Hervé Couffin	26 835	26 677
Bertrand Finet ⁽²⁾	14 369	23 093
Carolle Foissaud ⁽⁵⁾	16 406	0
Dominique Gaillard	26 155	16 553
Jean-Paul Jacamon	26 796	25 124
Jean-Claude Karpeles ⁽³⁾	0	9 748
Agnès Lemarchand ⁽⁴⁾	8 994	23 093
Henri-Dominique Petit	29 821	29 790
Walter Pizzaferr ⁽⁴⁾	7 948	22 212
Philippe Rollier	26 349	26 497
Marc Speeckaert	15 700	15 151
Ulrike Steinhorst ⁽⁵⁾	12 315	0
TOTAL	264 000	264 000

(1) Membre du Conseil de Surveillance par cooptation depuis le 30 octobre 2013 en remplacement de Bertrand Finet.

(2) Mandat qui a pris fin le 30 octobre 2013

(3) Mandat qui a expiré le 5 juin 2012

(4) Mandat qui a expiré le 16 mai 2013

(5) Membre du Conseil de Surveillance depuis le 16 mai 2013

Le 16 mai 2013, le Conseil de Surveillance de la Société a, lors du renouvellement du mandat de Président et de Vice-Président du Conseil de Surveillance, décidé d'allouer à son Président, Hervé Couffin et à son Vice-Président, Henri-Dominique Petit une

rémunération forfaitaire annuelle de respectivement 80 000 euros pour Hervé Couffin et de 20 000 euros pour Henri-Dominique Petit, correspondant à la même rémunération forfaitaire que celle qui leur avait été allouée lors de leur précédent mandat.

Le 16 mai 2013, le Conseil a, lors du renouvellement de son mandat de Président du Directoire, maintenu inchangée à 400 000 euros la rémunération annuelle de Luc Themelin. Il a décidé par ailleurs de reconduire la même part variable de sa rémunération entre 0 et 100 % au maximum du salaire de base. Le Conseil de Surveillance a déterminé la répartition de la part

variable pour l'année 2013 sur la base des trois critères suivants : cash-flow opérationnel pour 35 %, ROCE pour 35 % et objectifs individuels pour 30 %. Le niveau d'atteinte pour chacun des trois critères est fixé chaque année par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Les éléments de rémunérations de l'année 2013 décrits aux pages 51, 52 et 53 seront soumis au vote consultatif des actionnaires de l'Assemblée générale du 15 mai 2014.

■ Luc Themelin, Président du Directoire

(En euros)	2013	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	692 872	422 371 ⁽¹⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice*	0	0
TOTAL	692 872	422 371

(1) La rémunération inclut l'intéressement dû au titre de 2012 versé en 2013.

Aucune indemnité de cessation de fonction n'a été versée au cours de l'exercice 2013 (voir convention page 55).

■ Thomas Baumgartner, Membre du Directoire

(En euros)	2013	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	257 366	221 304 ⁽¹⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice*	0	40 400
TOTAL	257 366	261 704

(1) La rémunération inclut l'intéressement et la participation dus au titre de 2012 et versés en 2013.

■ Christophe Bommier, Membre du Directoire

(En euros)	2013 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	227 413	214 001
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice ^{1*}	0	40 400
TOTAL	227 413	254 401

(1) Rémunérations en USD converties en EUR au taux moyen annuel (2012 = 1,2859. 2013 = 1,3281).

■ Didier Muller, Membre du Directoire

(En euros)	2013 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	276 358	238 264
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice*	0	40 400
TOTAL	276 358	278 664

(1) Rémunérations en USD converties en EUR au taux moyen annuel (2012 = 1,2859. 2013 = 1,3281).

* Soumises à des conditions de performance et de détention de 4 ans. Valorisées au cours de 16,16 € au titre du plan 2012.

■ **Marc Vinet, Membre du Directoire**

(En euros)	2013	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	246 139	232 286
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice*	0	40 400
TOTAL	246 139	272 686

(1) La rémunération inclut l'intéressement et la participation dus au titre de 2012 et versés en 2013.

* Soumises à des conditions de performance et de détention de 4 ans. Valorisées au cours de 16,16 € au titre du plan 2012.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

■ **Luc Themelin, Membre du Directoire (depuis le 19 mai 2009) – Président du Directoire**

(En euros)	2013		2012	
	Montants dus au titre de 2013	Montants versés en 2013	Montants dus au titre de 2012	Montants versés en 2012
Rémunération fixe	400 000	400 000	400 000	400 000
Rémunération variable	268 700	0 ⁽¹⁾	0 ⁽¹⁾	155 420
Intéressement/Participation	11 776 ⁽³⁾	10 170 ⁽³⁾	10 709	22 173 ⁽²⁾
Avantages en nature	12 396	12 396	11 662	11 165
TOTAL	692 872	422 566	422 371	588 758

(1) montant de 125 500 euros non perçus sur demande personnelle du Président du Directoire.

(2) dont 18 030 € au titre du bénéfice de l'accord d'intéressement et 4 143 € correspondant à la réserve spéciale de participation.

(3) uniquement au titre de l'intéressement. Le Président du Directoire ne bénéficie plus, depuis août 2011, de la réserve spéciale de participation.

Nota 1 : le bonus, variant entre 0 et 100 % du salaire de base, est versé l'année N + 1.

Nota 2 : l'avantage en nature comprend les cotisations au titre de la garantie sociale des chefs d'entreprise ainsi que la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

■ **Thomas Baumgartner, Membre du Directoire**

(En euros)	2013		2012	
	Montants dus au titre de 2013	Montants versés en 2013	Montants dus au titre de 2012	Montants versés en 2012
Rémunération fixe	180 000	180 000	180 000	180 000
Rémunération variable	60 728	27 360	27 360	49 300
Intéressement/Participation	12 494 ⁽³⁾	9 876 ⁽²⁾	10 480 ⁽¹⁾	23 823
Avantages en nature	4 144	4 144	3 464	3 464
TOTAL	257 366	221 380	221 304	256 587

(1) dont 6 646 € au titre du bénéfice de l'accord d'intéressement et 3 834 € correspondant à la réserve spéciale de participation.

(2) dont 6 109 € au titre du bénéfice de l'accord d'intéressement et 3 767 € correspondant à la réserve spéciale de participation.

(3) dont 8 167 € au titre du bénéfice de l'accord d'intéressement et 4 327 € correspondant à la réserve spéciale de participation.

■ **Christophe Bommier, Membre du Directoire**

(En euros)	2013		2012	
	Montants dus au titre de 2013 ⁽¹⁾	Montants versés en 2013 ⁽¹⁾	Montants dus au titre de 2012 ⁽¹⁾	Montants versés en 2012 ⁽¹⁾
Rémunération fixe	192 004	192 004	198 304	198 304
Rémunération variable	33 140	11 520	11 898	81 363
Intéressement/Participation	0	0	0	0
Avantages en nature	2 269	2 269	3 799	3 799
TOTAL	227 413	205 793	214 001	283 466

(1) Rémunérations en USD converties en EUR au taux moyen annuel (2012 = 1,2859. 2013 = 1,3281).

■ **Didier Muller, Membre du Directoire**

(En euros)	2013		2012	
	Montants dus au titre de 2013 ⁽¹⁾	Montants versés en 2013 ⁽¹⁾	Montants dus au titre de 2012 ⁽¹⁾	Montants versés en 2012 ⁽¹⁾
Rémunération fixe	203 298	203 298	202 193	202 193
Rémunération variable	69 925	31 664	32 703	46 077
Intéressement/Participation	0	0	0	0
Avantages en nature	3 135	3 135	3 368	3 368
TOTAL	276 358	238 097	238 264	251 638

(1) Rémunérations en USD converties en EUR au taux moyen annuel (2012 = 1,2859. 2013 = 1,3281).

■ **Marc Vinet, Membre du Directoire**

(En euros)	2013		2012	
	Montants dus au titre de 2013	Montants versés en 2013	Montants dus au titre de 2012	Montants versés en 2012
Rémunération fixe	190 000	190 000	197 917	197 917
Rémunération variable	44 326	27 700	27 700	65 625
Intéressement/Participation	7 478 ⁽²⁾	2 688 ⁽¹⁾	2 908	4 164
Avantages en nature	4 335	4 335	3 761	3 761
TOTAL	246 139	224 723	232 286	271 467

(1) Versés uniquement au titre du bénéfice de l'accord d'intéressement.

(2) Dont 1 476€ au titre de l'accord d'intéressement de Mersen SB SAS, 3 838€ au titre de l'accord d'intéressement de Mersen Corporate Services et 2 164€ correspondant à la Réserve Spéciale de Participation.

■ **Hervé Couffin, Président du Conseil de Surveillance**

(En euros)	2013		2012	
	Montants dus au titre de 2013	Montants versés en 2013	Montants dus au titre de 2012	Montants versés en 2012
Rémunération fixe	80 000	80 000	80 000	80 000
Jetons de présence	26 835	26 677	26 677	25 454
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	106 835	106 677	106 677	105 454

■ **Henri-Dominique Petit, Vice-Président du Conseil de Surveillance**

(En euros)	2013		2012	
	Montants dus au titre de 2013	Montants versés en 2013	Montants dus au titre de 2012	Montants versés en 2012
Rémunération fixe	20 000	20 000	20 000	20 000
Jetons de présence	29 821	29 790	29 790	28 250
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	49 821	49 790	49 790	48 250

Les montants indiqués ci-dessus englobent les rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux de la part des sociétés contrôlées par Mersen au sens de l'article L. 233-16.

→ Synthèse des engagements pris à l'égard des dirigeants mandataires sociaux

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnité relative à une clause de non-concurrence
Luc Themelin Président du Directoire Mandat du 16 mai 2013 qui expire le 16 mai 2017	NON	OUI ⁽¹⁾	OUI ⁽²⁾	OUI
Thomas Baumgartner Membre du Directoire Mandat du 16 mai 2013 qui expire le 16 mai 2017	OUI	NON	NON ⁽³⁾	NON
Christophe Bommier Membre du Directoire Mandat du 16 mai 2013 qui expire le 16 mai 2017	OUI	NON	NON ⁽³⁾	NON
Didier Muller Membre du Directoire Mandat du 16 mai 2013 qui expire le 16 mai 2017	OUI	NON	NON ⁽³⁾	NON
Marc Vinet Membre du Directoire Mandat du 16 mai 2013 qui expire le 16 mai 2017	OUI	NON	NON ⁽³⁾	NON

(1) Luc Themelin bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire au titre de son contrat dont les modalités sont décrites ci-dessous (Conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce).

(2) Les indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison du départ ou du changement de fonction sont décrits ci-dessous (Conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce).

(3) à l'exclusion des indemnités de licenciement susceptibles d'être versées au titre de la rupture du contrat de travail.

→ Conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce

Indemnité de départ de Luc Themelin :

Par décision en date du 16 mai 2013, le Conseil de Surveillance a décidé, en application des dispositions des articles L225-86 et L225-90 du Code de Commerce, d'octroyer à Luc Themelin, les mêmes indemnités que celles qui avaient été octroyées lors de son précédent mandat dans l'hypothèse où il serait mis fin à ses mandats de Président et de membre du Directoire, dans les conditions ci-après précisées :

Clause de non-concurrence et de non-sollicitation

En cas de cessation de son mandat de Président et de membre du Directoire et, en contrepartie d'un engagement de non concurrence et de non-sollicitation pendant une période d'un an à compter de la cessation de ses fonctions pris par Luc Themelin, une indemnité mensuelle égale à 50% de la dernière rémunération mensuelle fixe brute qu'il aura perçue immédiatement avant la rupture de son mandat social sera versée. La Société pourra renoncer à cette clause de non-concurrence et de non-sollicitation et se libérer de son obligation de versement de l'indemnité mensuelle en informant Luc Themelin de sa décision dans un délai de deux mois à compter de la cessation du mandat social. Les modalités de cet engagement seront précisées dans une lettre adressée à Luc Themelin.

L'engagement de non-concurrence visé ci-dessus concernera l'ensemble des activités du Groupe et sera applicable dans l'un quelconque des pays dans lesquels Mersen exerce ses activités (qu'elle y soit implantée ou qu'elle y exerce ses activités depuis un autre lieu d'implantation). A l'initiative de la Société, l'engagement de concurrence et de non-sollicitation sera, si nécessaire, précisé et matérialisé par une convention de non-concurrence.

Révocation du mandat social :

Dans le cas où le groupe Mersen mettrait fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf faute grave ou lourde, départ à la retraite, mise à la retraite ou démission), au mandat de Président et de membre du Directoire de Luc Themelin (notamment par révocation, non renouvellement du mandat pour quelque cause que ce soit ou suppression des fonctions à la suite d'une transformation ou d'une fusion, à l'exception d'une modification de la gouvernance qui conduirait à le nommer directeur général d'une société anonyme à conseil d'administration), une indemnité forfaitaire sera versée à Luc Themelin, calculée de la manière indiquée ci-après fixant les conditions de performance applicables (l'« Indemnité »). Le versement de l'Indemnité exclura le versement de toute autre indemnité (de quelque nature que ce soit, y compris des dommages et intérêts).

Dans le cas où les responsabilités et/ou la rémunération de Luc Themelin seraient modifiées de manière substantielle à la suite d'une prise de contrôle de la Société, et où, de ce fait, il déciderait de quitter la Société, il bénéficiera de la même indemnité.

Le montant de l'Indemnité est calculé de la manière suivante :

$$I = 0,5 \times R \times P$$

où

- I est le montant de l'Indemnité
- R est la rémunération totale brute (rémunération de base et bonus, hors avantages en nature et intéressement) qui aura été versée à Luc Themelin au titre des trente-six mois précédant la rupture (y compris la part de la rémunération variable au titre de l'année en cours au moment de la rupture) et que cette rémunération ait été versée au titre de ses fonctions de Président du Directoire ou en qualité de salarié

- et P est la performance de Luc Themelin telle que mesurée selon les critères ci-après définis.

Le versement de l'indemnité visée ci-dessus sera subordonné à la réalisation d'objectifs de performance dans les conditions suivantes :

- Mesure de la performance (P) :

P = moyenne de la performance de Luc Themelin sur les 3 années civiles précédant son départ (en qualité de Président du Directoire ou de salarié).

$$P = \frac{\text{performance (N-1)} + \text{performance (N-2)} + \text{performance (N-3)}}{3}$$

La performance de l'année N est égale au pourcentage d'atteinte des objectifs sur le bonus cible. P peut varier de 0 à 200%.

Le taux moyen de performance P sera constaté par le Conseil de Surveillance.

- Conditions de performance :

Si P >= 100%, l'indemnité sera payée à hauteur de 100 %

Si P >= 90% et < 100%, l'indemnité sera payée à hauteur de 80 %

Si P >= 70% et < 90%, l'indemnité sera payée à hauteur de 60 %

Si P >= 50% et < 70%, l'indemnité sera payée à hauteur de 40 %

Si P < 50%, aucune indemnité ne sera versée.

Options de souscription d'actions – Actions de performances

Le Conseil décide que, dans le cas où il serait mis fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf révocation consécutive à une prise de contrôle de la Société, départ à la retraite ou mise à la retraite), au mandat de Président et de membre du Directoire de Luc Themelin, ce dernier perdra de plein droit le bénéfice de l'ensemble des options de souscription d'actions qui lui auraient été octroyées antérieurement à la date de fin de mandat mais dont les conditions d'octroi (conditions de présence et conditions de performances) n'auraient pas été remplies à la date de fin de mandat. Il perdra également de plein droit le bénéfice de l'ensemble des actions, soumises ou non à performance, qui lui auraient été attribuées, en application des dispositions de l'article L225-197-1 à L225-197-5 du Code de commerce, avant la date de fin de mandat et dont l'attribution ne serait pas encore devenue définitive à la date de fin de son mandat.

Il est toutefois précisé que le Conseil de Surveillance se réserve la possibilité de décider, le cas échéant, le maintien en totalité ou en partie du bénéfice desdites options de souscription d'actions et des actions gratuites, sous réserve de la réalisation des conditions de performances correspondantes.

Le bénéfice des options de souscription d'actions et des actions gratuites visées sera maintenu dans le cas où les responsabilités et/ou la rémunération de Luc Themelin seraient modifiées de manière substantielle à la suite d'une prise de contrôle de la Société, et où, de ce fait, il déciderait de quitter la Société.

→ Rémunérations dues au titre de 2013 des organes de Direction (Comité Exécutif) non mandataires sociaux

(Montants bruts en euros)	2013
Salaires de base	615 000
Bonus liés aux performances réalisées durant l'année	182 967
Avantages en nature	15 228
TOTAL	813 195

Nota 1 : le bonus, variant entre 0 et 40 % du salaire de base.

Nota 2 : les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'une voiture de fonction.

→ Modalités de rémunération des organes de direction, y compris mandataires sociaux

La rémunération de base est proposée au Conseil par le Comité des Nominations et des Rémunérations, après avis de consultants spécialisés sur les pratiques du marché.

Le système des bonus, pour le Président du Directoire, les membres du Directoire et les membres du Comité Exécutif repose sur les réalisations obtenues par rapport :

Pour le Président du Directoire et le Directeur Administratif et Financier :

- aux objectifs de ROCE du Groupe
- à des objectifs de génération de cash-flow opérationnel au niveau du Groupe
- à certains objectifs individuels fixés en début d'exercice.

Pour les autres Membres du Directoire :

- aux objectifs de ROCE du Groupe

- aux objectifs de Marge Opérationnelle Courante au niveau de leur Activité
- à des objectifs de cash-flow opérationnel au niveau de leur Activité
- à certains objectifs individuels fixés en début d'exercice.

Pour les Membres du Comité Exécutif :

- aux objectifs de Marge Opérationnelle Courante au niveau du Groupe
- à des objectifs de cash-flow opérationnel au niveau du Groupe
- à certains objectifs individuels fixés en début d'exercice.

Dans le cadre de son contrat, Luc Themelin bénéficie d'un régime de retraite sur-complémentaire. Il est précisé que Luc Themelin est le seul bénéficiaire de ce régime de retraite au sein de la Société de ce régime.

→ Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

→ Accords d'intéressement des salariés

Des accords d'intéressement des salariés aux résultats du Groupe existent dans la plupart des filiales françaises, ainsi que dans certaines filiales américaines, canadienne et australienne. Les formules d'intéressement varient selon les sociétés et les pays :

elles associent des critères financiers (résultat opérationnel, résultat d'exploitation ou résultat économique) et, dans certains cas, des critères techniques tels que l'amélioration de la sécurité, du service client, des taux de rebut, etc.

(En milliers d'euros)	2013	2012	2011	2010	2009
Sommes affectées au personnel	2 956	1 767	3 048	3 699	1 620
Nombre de bénéficiaires	2 172	1 713	1 597	1 458	1 433

→ Accords de participation

Des accords de participation des salariés aux fruits de l'expansion ont été signés dans toutes les filiales françaises du Groupe employant plus de 50 salariés, en application des articles L. 442-2

et R. 442-2 du Code du travail et dans la majorité des filiales d'Amérique du Nord.

(En milliers d'euros)	2013	2012	2011	2010	2009
Sommes affectées au personnel	1 075	934	1 901	1 867	762
Nombre de bénéficiaires	1 173	899	891	1 420	1 110

→ Plan d'Épargne Entreprise

Depuis 1995, des autorisations financières destinées à permettre le développement d'un actionariat salarial au moyen d'un plan d'épargne d'entreprise, de plans d'options de souscription d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites ont été régulièrement accordées par l'Assemblée générale extraordinaire.

Plan d'Épargne Groupe

L'Assemblée générale du 23 mai 2012 a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émissions d'actions souscrites en

numéraire réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Ces augmentations entraînent suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne peut excéder un montant maximum de 360 000 euros, soit approximativement 0,70 % du capital de la Société. Cette autorisation est valable 26 mois. Elle annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale du 19 mai 2011.

A ce jour le Directoire n'a pas fait usage de cette autorisation.

→ Options de souscription

Les Assemblées générales extraordinaires ont autorisé la Société depuis 1995, à consentir en une ou plusieurs fois des options de souscription d'actions de la Société au profit de tout ou partie des dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées. Les catégories de personnel bénéficiaires de ces options sont, lors de chaque utilisation de l'autorisation, déterminées par le Conseil de Surveillance.

Tous les plans d'options de souscription d'actions sont soumis à des conditions de performances.

En 2013, 13 150 options ont été levées.

Le nombre total d'options de souscription d'actions restant à lever est de 450 555 options, soit 2,2 % du capital. Les membres de l'organe de Direction ne possèdent pas d'options de souscription ou d'achat d'actions sur les filiales du Groupe.

Options de souscription : historique des attributions

	Plan 2003 Tranche 10	Plan 2007 Tranche 11	Plan 2009 Tranche 12	Total
Date du Conseil d'Administration	14 mai 03	25 juil. 07	22 janv. 09	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	140 293	177 876	366 582	684 751
- dont mandataires sociaux à la date de publication	-	-	32 345	32 345
Luc Themelin (non mandataire social avant le 19/05/2009)	2 083*	10 780*	32 345	45 208
Thomas Baumgartner (non mandataire social avant le 24/08/2011)	1 458*	4 797*	9 704*	15 959
Christophe Bommier (non mandataire social avant le 24/08/2011)	2 083*	4 797*	12 938*	19 818
Didier Muller (non mandataire social avant le 24/08/2011)	1 874*	4 797*	12 938*	19 609
Marc Vinet (non mandataire social avant le 24/08/2011)	1 458*	4 797*	12 938*	19 193
- dont mandataires sociaux à la date d'attribution, ayant depuis quitté la Société	10 099	26 950	53 908	90 957
- dont 10 premiers attributaires	48 310	77 885	140 163	266 358
Prix de souscription	19,68	53,10	17,53	
Point de départ d'exercice des options	Mai 07	Juil. 11	Fév. 13	
Date d'expiration	Mai 13	Juil. 17	Fév. 19	
Nombre cumulé d'actions souscrites au 31/12/13	51 822	0	13 150	64 972
Options annulées au 31/12/13	36 659	75 362	5 391	169 224
- dont options annulées en 2013	36 659	0	0	36 659
OPTIONS RESTANT À LEVER	0	102 514	348 041	450 555

(*) Options attribuées avant la nomination des bénéficiaires comme mandataires sociaux.

En 2013, aucune option de souscription d'action n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux.

Conditions de performance et de conservation associées aux plans d'options de souscription

Plan 2003 :

Conditions de performance :

L'exercice des options était conditionné à l'atteinte par le Groupe d'un objectif de résultat courant net consolidé pour l'année 2003 :

- En cas de résultat courant net consolidé supérieur ou égal à 17 000 000 € pour l'année 2003 : droit pour les bénéficiaires de lever des options dans la limite des deux tiers des options de souscription accordées.
- En cas de résultat courant net consolidé supérieur ou égal à 24 000 000 € pour l'année 2003 : droit pour les bénéficiaires de lever l'intégralité des options de souscription accordées.

Les options peuvent être exercées, en une ou plusieurs fois, à compter du 14 mai 2007 et jusqu'au 14 mai 2013 inclus, à raison d'un minimum de 750 titres par levée, sauf pour le solde. La date à laquelle les options peuvent être levées, peut être avancée par

le Conseil d'Administration en cas d'évolution de la réglementation française.

Compte tenu des performances, les 2/3 des options ont été accordées.

Conditions de conservation : néant

Plan 2007 :

Conditions de performance :

La possibilité d'exercer les options était conditionnée à la progression du résultat net consolidé par action (résultat de base) sur les exercices 2007 à 2010. 100 % des actions étaient accordées si le résultat net par action avait progressé de 40 % par rapport à 2006 (2,53 €/ action). Si, à la fin de l'exercice 2010, le résultat net par action avait progressé de 30 % à moins de 40 %, 4/5 des options étaient accordées. Si la progression avait été inférieure à 30 %, 3/5 des options étaient cependant accordées. Le Conseil d'Administration se réservait le droit de retraiter le résultat net par action d'éventuels éléments exceptionnels survenus dans la période pour le comparer à l'objectif fixé.

Compte tenu des performances, 3/5^e des actions ont été accordées.

Conditions de conservation : néant

Plan 2009 :

Conditions de performance :

Les conditions de performance ont été définies comme suit lors de la mise en place du plan.

Le pourcentage d'options attribuées à chaque bénéficiaire pouvant être levées sera déterminé par application des 2 critères ci-dessous, le montant le plus favorable étant retenu :

	100 %	75 % à 100 %**	35 % à 75 %	0 %
CRITÈRE 1	Si BNPA > ou = à 2 fois la valeur 2007*	Si BNPA > ou = à 1,5 fois et < à 2 fois la valeur 2007*	Si BNPA < 1,5 fois et > ou = à 1 fois la valeur 2007*	Si BNPA < 1 fois la valeur 2007*
	100 %	50 % à 100 %**	0 %	
CRITÈRE 2	Si croissance du BNPA de Mersen > ou = d'au moins 20 points de pourcentage à la croissance moyenne des BNPA du panel	Si croissance du BNPA de Mersen > ou = à la croissance moyenne des BNPA du panel et < à cette croissance plus 20 points de pourcentage	Si croissance du BNPA de Mersen < à la croissance moyenne des BNPA du SBF 120	

* Corrigée de la dépréciation EMC (activité cédée en mai 2009). Sur normes IFRS comparables.

** Linéarisé en fonction du BNPA obtenu.

Pour le critère 2, la mesure de la croissance du BNPA de Mersen se compare (en pourcentage) à celle du panel sur l'ensemble de la période de même que l'écart entre ces croissances et le seuil de 20 points de pourcentage.

Le panel est proposé par la Direction Générale et approuvé par le Comité des Nominations et des Rémunérations (CNR). Il comprend une trentaine de sociétés industrielles appartenant à des indices boursiers français ; n'ont été conservées pour la mesure que les sociétés du panel 2007 encore présentes dans ces indices en 2011 ou 2012. Les données relatives aux BNPA de ces sociétés seront vérifiées par un expert indépendant. Le CNR peut retirer du panel les sociétés qui ont enregistrées des variations du BNPA manifestement anormales sur la période.

Compte tenu des très fortes incertitudes économiques apparues depuis le lancement du plan Expansion 2011, (plan de croissance

à l'horizon 2011 diffusé en septembre 2008) si 100 % des actions attribuées ne pouvaient être levées au vu de l'application des critères sur les résultats de 2011, une nouvelle mesure pourrait être faite sur les résultats de 2012, le pourcentage résultant de l'application étant toutefois affecté d'un coefficient minoratif égal à 0,9. Les attributaires bénéficieront du résultat de la mesure la plus favorable. Les calculs relatifs à 2007 et 2011 et/ou 2012 seront révisés par les Commissaires aux comptes.

Compte tenu des performances, 100 % des actions ont été accordées.

Conditions de conservation :

Seul, le Directeur Général Délégué en fonction à la date du plan était tenu de conserver les options jusqu'à atteinte d'un montant total d'actions possédées au nominatif équivalent à une année de rémunération.

Options de souscription : mandataires sociaux

	Nombre d'options consenties / levées	Prix	Date d'échéance
Options consentie depuis le 1 ^{er} janvier 2013 à chaque mandataire social :			
- Président du Directoire : Luc Themelin	0	-	-
- Membre du Directoire : Thomas Baumgartner	0	-	-
- Membre du Directoire : Christophe Bommier	0	-	-
- Membre du Directoire : Didier Muller	0	-	-
- Membre du Directoire : Marc Vinet	0	-	-
Options levées depuis le 1 ^{er} janvier 2013 par chaque mandataire social :			
- Président du Directoire Luc Themelin	0	-	-
- Membre du Directoire : Thomas Baumgartner	0	-	-
- Membre du Directoire : Christophe Bommier	0	-	-
- Membre du Directoire : Didier Muller	5 000	17,53	11/02/2019
- Membre du Directoire : Marc Vinet	0	-	-

Le Directoire a décidé que chacun de ses membres ne peut recourir à des opérations de couverture de risque, tant sur les options de souscription que sur les actions issues des levées d'options.

Options de souscription : 10 premiers salariés (non mandataires sociaux)

	Nombre d'options consenties / levées	Prix d'exercice moyen pondéré
Options consenties depuis le 1 ^{er} janvier 2013 aux 10 salariés dont le nombre d'options est le plus élevé	0	
Options levées depuis le 1 ^{er} janvier 2013 par les 10 salariés dont le nombre d'options souscrites est le plus élevé	4 650	17,53€

Options de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAR) : historique des attributions

	Plan 2010
Date du Directoire	15 juillet 2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	103 331
- dont mandataires sociaux à la date de publication	11 100
<i>Luc Themelin (non mandataire social avant le 19/05/2009)</i>	4 000
<i>Thomas Baumgartner (non mandataire social avant le 24/08/2011)</i>	600
<i>Christophe Bommier (non mandataire social avant le 24/08/2011)</i>	3 500
<i>Didier Muller (non mandataire social avant le 24/08/2011)</i>	0
<i>Marc Vinet (non mandataire social avant le 24/08/2011)</i>	3 000
- dont mandataires sociaux à la date d'attribution, ayant depuis quitté la Société	6 700
- dont 10 premiers attributaires	39 900
Prix de souscription	1 BSAR 2007 + 1,5 €
Point de départ d'exercice des BSAR	17/7/2012
Date d'expiration	16 /7/2017
Nombre cumulé d'actions souscrites au 31/12/13	103 331
BSAR annulés au 31/12/13	0
- dont BSAR annulés en 2013	0
BSAR RESTANT À LEVER	103 331

→ Actions gratuites

L'Assemblée générale du 23 mai 2012 a autorisé le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des dirigeants mandataires sociaux et des salariés de la Société et de ceux des sociétés qui lui sont liées, à l'attribution gratuite de 20 000 actions, existantes ou à émettre, correspondant à environ 0,1 % du capital social. Il correspond au nombre d'actions qui ont été attribuées en vertu de l'autorisation consentie par l'assemblée générale du 19 mai 2011 et dont l'attribution a ensuite été annulée en 2011. Le nombre des actions pouvant être attribuées à l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux de la Société devra être inférieur à 25 % du nombre total d'actions attribuées. La période d'acquisition au terme de laquelle l'attribution d'actions deviendra définitive a été fixée à 4 ans. Aucune obligation et période de conservation ne sont exigées à l'issue de la période d'acquisition. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois à compter de cette Assemblée. Les conditions de performance ont été définies comme suit lors de la mise en place du plan.

Lors de sa séance du 27 juin 2012, le Directoire a décidé, après approbation du Conseil de Surveillance, de faire usage de cette autorisation en attribuant 20 000 actions de la Société selon un plan d'attribution gratuite d'actions : le pourcentage d'actions gratuites

attribuées à chacun des bénéficiaires a été déterminé en fonction de critères de performance identiques à ceux du plan 2011 (voir plus loin), le montant le plus favorable étant retenu. Ces critères ont été calculés sur l'exercice 2012. Une nouvelle mesure pourra être effectuée sur les résultats 2013, le pourcentage résultant de l'application étant toutefois affecté d'un coefficient minoratif égal à 0,9. Les attributaires bénéficieront du résultat de la mesure la plus favorable. Les calculs relatifs à 2012 et, le cas échéant à 2013, seront audités par les Commissaires aux comptes. Les calculs seront effectués sur la base des comptes publiés. Toutefois en cas de changement de périmètre (acquisitions ou cessions) significatif intervenant postérieurement au Conseil de Surveillance du 22 juin 2012, le Comité des Nominations et des Rémunérations (CNR) pourra, s'il l'estime nécessaire, retraiter les comptes des effets de périmètres pour le calcul des pourcentages d'attribution. Le panel de sociétés comparables pour le calcul du critère 2 sera proposé par le Directoire et approuvé par le CNR dès la mise en place du plan d'attribution d'actions gratuites. Le CNR pourra, pour le calcul du pourcentage d'attribution, retirer du panel les sociétés qui auront enregistré des variations de la marge d'EBITDA⁽¹⁾ manifestement anormales sur la période.

ACTIONS GRATUITES : HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS

	Plan 2008 Tranche 3	Plan 2009 Tranche 4	Plan 2011 Tranche 5	Plan 2011 Tranche 6 (avec conditions de performance)	Plan 2012 Tranche 7 réattribution (avec conditions de performance)	Total
Date de décision d'attribution	26 février 08	22 janvier 09	27 mai 2011	27 mai 2011	27 juin 2012	
Nombre total d'actions attribuées	21 567	53 900	60 000	140 000	20 000	295 467
- dont mandataires sociaux à la date de publication			0	14 000	10 000	34 000
Luc Themelin (non mandataire social avant le 19/05/2009)			0	14 000	0	14 000
Thomas Baumgartner (non mandataire social avant le 24/08/2011)				6 000***	2 500	8 500
Christophe Bommier (non mandataire social avant le 24/08/2011)				6 000***	2 500	8 500
Didier Muller (non mandataire social avant le 24/08/2011)				6 000***	2 500	8 500
Marc Vinet (non mandataire social avant le 24/08/2011)				6 000***	2 500	8 500
- dont mandataires sociaux à la date d'attribution, ayant quitté la Société	0	0	0	20 000		20 000
- dont 10 premiers attributaires	3 230	10 780	8 000	48 800	10 000	80 810
Valorisation de l'action à la date d'attribution**	29,63	18,65	35,34	35,34	16,16	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	1 ^{er} mars 2011	22 janv. 2013	27 mai 2015	27 mai 2015	27 mai 2016	
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	1 ^{er} mars 2013	22 janv. 2013*	28 mai 2015*	28 mai 2015*	28 mai 2016*	
Attributions annulées au 31/12/13	1 403	4 312	4 000	28 800	0	38 515
dont annulées en 2013	0	0	2 800	8 800	0	11 600
Nombre d'actions définitivement acquises, non cessibles	20 164	49 588				69 752
Solde au 31 décembre 2013	0	0	56 000	111 200	20 000	187 200

(*) Pour les bénéficiaires résidents fiscaux français, une période de conservation de deux ans supplémentaire est prévue.

(**) Hors mandataires sociaux.

(***) Actions attribuées avant la nomination des bénéficiaires comme mandataires sociaux.

(1) EBITDA = résultat opérationnel courant + amortissements.

En 2013, aucune action gratuite n'est devenue disponible pour aucun des dirigeants mandataires sociaux.

Conditions de performance et de conservation associées aux plans d'actions gratuites attribuées aux membres du Directoire

Plan 2011 (tranche 6) et plan 2012 :

Conditions de performance :

Le pourcentage d'actions gratuites attribuées à chacun des bénéficiaires est déterminé en fonction des critères ci-dessous, le montant le plus favorable étant retenu. Ces critères sont calculés sur l'exercice 2012. Une nouvelle mesure pourra être effectuée sur les résultats 2013, le pourcentage résultant de l'application étant toutefois affecté d'un coefficient minoratif égal à 0,9. Les attributaires bénéficieront du résultat de la mesure la plus favorable. Les calculs relatifs à 2012 et, le cas échéant à 2013, seront audités par les Commissaires aux comptes. Les calculs seront effectués sur la base des comptes publiés. Toutefois en cas de changement de périmètre (acquisitions ou cessions) significatif intervenant postérieurement au Conseil de Surveillance du 19 mai 2011, le Comité des Nominations et des Rémunérations (CNR) pourra, s'il l'estime nécessaire, retraiter les comptes des effets de périmètres pour le calcul des pourcentages d'attribution. Le panel de sociétés comparables pour le calcul du critère 2 sera proposé par le Directoire et approuvé par le CNR dès la mise en place du plan d'attribution d'actions gratuites. Le CNR pourra, pour le calcul du pourcentage d'attribution, retirer du panel les sociétés qui auront enregistré des variations de la marge d'EBITDA⁽¹⁾ manifestement aberrantes sur la période.

Critère 1

- 100 % si la marge d'EBITDA⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires est supérieure ou égale à 18 %.

- 35 % si la marge d'EBITDA⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires est égale à la marge constatée en 2010, soit 15,4 %.
- Entre ces deux bornes, le pourcentage d'attribution sera calculé de façon linéaire.
- 0 % si la marge d'EBITDA⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires est inférieure à la marge constatée en 2010, soit 15,4 %.

Critère 2

- 100 % si la variation de la marge d'EBITDA⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires entre 2010 et 2012 (le cas échéant 2013) est au minimum supérieure de 10 % à la variation de la marge moyenne d'EBITDA⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires d'un panel de sociétés comparables constatée sur la même période.
- 35 % si la variation de la marge d'EBITDA⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires entre 2010 et 2012 (le cas échéant 2013) est égale à la variation de la marge moyenne d'EBITDA⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires d'un panel de sociétés comparables constatée sur la même période.
- Entre ces deux bornes, le pourcentage d'attribution sera calculé de façon linéaire.
- 0 % si la variation de la marge d'EBITDA⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires entre 2010 et 2012 (le cas échéant 2013) est inférieure à la variation de la marge moyenne d'EBITDA⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires d'un panel de sociétés comparables constatée sur la même période.

Conditions de conservation :

Sous réserve des critères d'attribution et de réalisation des conditions de performance ci-dessous, l'attribution gratuite d'actions aux bénéficiaires deviendra définitive à l'issue d'une période d'acquisition de quatre ans. Les membres du Directoire sont tenus de conserver jusqu'à cessation de leur mandat ou de leurs fonctions, sous forme d'actions Mersen, l'équivalent de 30 % de la plus-value nette (des impositions et contributions et cotisations sociales à sa charge) réalisée à la date d'acquisition définitive de ces actions.

→ Intérêt des dirigeants dans le capital de la Société

Nombre d'actions détenues directement par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire : 2 294 784 (dont 2 242 770 détenues par Bpifrance Investissement).

Nombre d'actions détenues via les FCPE Mersen par le Directoire : 8 516.

Les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire détiennent 33 100 bons (BSAR) leur permettant de souscrire jusqu'en juillet 2017 un nombre équivalent d'actions au prix de 40,50 euros.

Conformément à l'article 20 des statuts, chaque membre du Conseil de Surveillance et du Directoire doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

(1) EBITDA = résultat opérationnel courant + amortissements.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

→ 1. Cadre législatif et réglementaire

1.1 Dispositions légales

Conformément à l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce, le Président du Conseil de Surveillance rend compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. Ce rapport a été établi par le Président du Conseil de Surveillance conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

L'article L. 225-68 du Code de commerce prévoit par ailleurs : « lorsqu'une société se réfère volontairement à un Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, le rapport [du Président] précise également les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. Se trouve de surcroît précisé le lieu où ce code peut être consulté. Le rapport [du Président] est approuvé par le Conseil de Surveillance et est rendu public. »

À la demande du Président du Conseil de Surveillance, le présent rapport a été soumis pour avis au Comité d'Audit et des Comptes du 28 février 2014 et pour approbation au Conseil de Surveillance du 5 mars 2014 en application des dispositions précitées.

1.2 Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF : code de référence pour le groupe Mersen

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le groupe Mersen se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF (Code révisé en juin 2013). En application de l'article L. 225-37 alinéa 6, le Président reprend et détaille ci-dessous les quelques recommandations dudit Code de gouvernement d'entreprise qui ne sont que partiellement appliquées en l'état par la Société.

Partie fixe de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La Société entend maintenir une possibilité de révision annuelle de la rémunération des membres du Directoire, le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF recommandant une fréquence moins importante (par exemple trois ans). Toute révision est faite après comparaison avec l'évolution de la rémunération de dirigeants mandataires sociaux de sociétés de taille comparable et dans l'hypothèse où sont constatés des écarts significatifs par rapport aux pratiques du marché.

Indemnité susceptible d'être due en cas de départ contraint du président du Directoire

Dans le cadre du renouvellement du mandat de Président du Directoire de Luc Themelin, le conseil de surveillance a décidé le 16 mai 2013 de reconduire à l'identique le principe du versement d'une indemnité, soumise notamment à des critères de performance, dans le cas où le Groupe Mersen mettrait fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf faute grave ou lourde, départ à la retraite, mise à la retraite ou démission), au mandat de président et de membre du Directoire de Luc Themelin (notamment par révocation, non renouvellement du mandat pour quelque cause que ce soit ou suppression des fonctions à la suite d'une transformation ou d'une fusion, à l'exception d'une modification de la gouvernance qui conduirait à le nommer directeur général d'une société anonyme à conseil d'administration). Cette indemnité serait due en cas de départ contraint. L'octroi de cette indemnité sera présenté à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2014.

→ 2. Diligences accomplies pour la préparation du présent rapport

Ce rapport est établi sur la base des informations transmises par le Directoire et les directions fonctionnelles du Groupe dans le cadre du bilan annuel sur les procédures de contrôle interne et des différentes réunions du Conseil de Surveillance et de ses Comités.

Conformément à la loi, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations que le Conseil de Surveillance apporte aux pouvoirs du Directoire ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe Mersen sous la responsabilité du Directoire. À noter que les procédures décrites dans ce rapport s'appliquent à la Société mère et à l'ensemble des sociétés intégrées dans les comptes consolidés du Groupe.

Les informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent au chapitre 4 du présent Document de Référence, Informations juridiques et financières à caractère général.

→ 3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

3.1 Fonctionnement du Conseil de Surveillance :

Missions et attributions du Conseil de Surveillance : le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. À ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Dans le cadre de sa mission de contrôle, le Conseil de Surveillance approuve les comptes annuels et semestriels, le budget annuel ainsi que le Plan Stratégique à moyen terme, présentés par le Président du Directoire.

Indépendamment des opérations visées à l'article L. 225-68 alinéa 2 du Code de commerce pour lesquelles une autorisation préalable du Conseil de Surveillance est nécessaire, le Directoire ne peut, sans y être préalablement autorisé par le Conseil de Surveillance, prendre des décisions sur les sujets suivants :

- les émissions de titres donnant accès directement ou indirectement au capital social de la Société ;
- les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la Société ;
- les investissements physiques ou cessions d'actifs (hors participations) d'un montant supérieur à 10 millions d'euros ;
- les opérations d'acquisition, sous quelque forme que ce soit dont le prix, additionné de tout passif, est supérieur à 3 millions d'euros ;
- les accords de partenariat stratégiques ;
- les propositions de modifications statutaires à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires ;
- les propositions de programme de rachat d'actions à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ;
- la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice du personnel salarié de la Société ainsi que des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées, ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions au bénéfice des membres du Directoire de la Société ;
- les propositions d'arrêtés des comptes semestriels et annuels, d'affectation du résultat, de fixation du dividende et de distribution d'acompte sur dividende ;
- la proposition à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de nomination ou de renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes.

Règlement intérieur du Conseil de Surveillance : le Conseil de Surveillance a adopté son Règlement intérieur le 23 juillet 2009. Le Règlement intérieur a été amendé à trois reprises. Une première fois, le 28 janvier 2011 à la suite de la parution du rapport AMF sur le comité d'audit, une seconde fois, à propos des règles de calcul de répartition des jetons de présence et une troisième fois en 2011 afin de modifier les missions du Comité Stratégie.

Le règlement intérieur constitue la charte de gouvernance du Conseil de Surveillance et régit par ailleurs les relations entre les membres de ce dernier et les membres du Directoire de Mersen, dans un esprit de coopération visant notamment à assurer la fluidité des échanges entre les organes sociaux dans l'intérêt des actionnaires. Il vise à donner au Conseil de Surveillance les moyens de s'assurer de la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Il s'inscrit dans le cadre des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Le Règlement intérieur comporte 5 articles :

- l'article 1 définit le rôle et les missions du Conseil de Surveillance et précise les listes de décisions du Directoire soumises à une autorisation ou à un avis préalable du Conseil de Surveillance ;
- l'article 2 porte sur la tenue et le déroulement des réunions du Conseil de Surveillance (convocations, participation, règles de majorité, compte rendu, secrétaire du Conseil) ;
- l'article 3 traite de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance (jetons de présence, rémunération du Président et du Vice-Président, rémunérations exceptionnelles) ;
- l'article 4 est relatif aux règles de déontologie applicables aux membres du Conseil de Surveillance et à la notion de membres « indépendants » ;
- l'article 5 régit les règles de fonctionnement des Comités institués par le Conseil de Surveillance.

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur le site Internet de la Société : www.mersen.com.

Le Conseil de Surveillance procède à une auto-évaluation annuelle qui comprend également une évaluation de chacun des trois comités.

3.2 Composition du Conseil de Surveillance

Selon les statuts, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil de Surveillance.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de 4 ans, renouvelable.

La limite d'âge applicable à l'exercice des fonctions de tout membre personne physique du Conseil de Surveillance et de tout représentant permanent d'une personne morale est fixée à soixante-douze ans.

À la date du présent document, le Conseil de Surveillance est composé de 11 membres.

Conseil

Président du Conseil de Surveillance : Hervé Couffin.

Vice-Président du Conseil de Surveillance : Henri-Dominique Petit.

Membres du Conseil de Surveillance :

- Bpifrance Investissement, représenté par Thierry Sommelet ;
- Jocelyne Canetti ;
- Yann Chareton ;
- Carolle Foissaud
- Dominique Gaillard ;
- Jean-Paul Jacamon ;
- Philippe Rollier ;
- Marc Speeckaert ;
- Ulrike Steinhorst.

3.3 Travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 9 fois en 2013 avec un taux de présence moyen de 88,8%.

Au cours de ces réunions, le Conseil de Surveillance s'est prononcé sur les questions suivantes :

- **le 29 janvier 2013** : le Conseil a examiné et approuvé le budget 2013 et il a été informé d'une première approche du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel 2012. En outre, un point d'avancement a été fait sur les projets de cession de l'activité chaudronnerie nucléaire (Grésy) et des activités « Echangeurs à plaques » et « Agitateurs » du site de Brignais. Le Conseil a également approuvé le projet d'accord transactionnel mettant fin à une action civile devant le CAT (UK). Enfin, le Conseil a donné son autorisation au Directoire pour l'émission de cautions, avais et garanties dans la limite d'un plafond global annuel de 10 000 000 euros.

- **le 19 mars 2013** : le Conseil a examiné et approuvé les projets de comptes au 31 décembre 2012. Il a approuvé le projet de guidance 2013 proposé par le Directoire. Il a également approuvé le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les travaux du Conseil et le contrôle interne. Les projets de résolution de l'Assemblée générale annuelle ont été arrêtés. Le Président du Directoire a présenté l'activité du Groupe à fin février 2013. Un point d'avancement a été fait sur les projets de cession de l'activité chaudronnerie nucléaire (Grésy) et des activités « Echangeurs à plaques » et « Agitateurs » du site de Brignais. Le Conseil a examiné un projet d'acquisition. Le Conseil a approuvé la liste des membres indépendants du Conseil de Surveillance. Le Conseil a fixé le bonus 2012 des membres du Directoire ainsi que leur rémunération et objectifs de performance 2013. Enfin, le Conseil a approuvé la liste des membres indépendants du Conseil de Surveillance.
- **le 16 mai 2013** : Suite au renouvellement de son mandat de membre du Conseil de surveillance décidé par l'assemblée générale du 16 mai 2013, le Conseil a nommé Hervé Couffin en tant que président du Conseil et a fixé sa rémunération annuelle. Il a ensuite nommé les membres des comités du Conseil. Le Conseil a également renouvelé le mandat des cinq membres du Directoire pour une durée de quatre ans ainsi que le mandat de Président du Directoire de Luc Themelin. Il a fixé la rémunération des membres du Directoire, sans changement, et a décidé également de reconduire à l'identique le principe du versement à Luc Themelin d'une indemnité dans le cas où le Groupe Mersen mettrait fin au mandat de président et de membre du Directoire de Luc Themelin. Le Conseil a, par ailleurs, fait un point sur l'avancement de projets d'acquisitions ainsi que des projets de cession de l'activité chaudronnerie nucléaire (Grésy) et des activités « Echangeurs à plaques » et « Agitateurs » du site de Brignais. Enfin, un point d'information a été fait sur le plan sécurité du Groupe.
- **le 25 juin 2013** : Le Président du Directoire a présenté l'activité du Groupe à fin mai 2013. Le Conseil a par ailleurs eu une présentation sur des pistes éventuelles d'optimisations industrielles. Le Conseil a approuvé la cession de la société Mersen Grésy (spécialisée dans la chaudronnerie nucléaire) à la société NAWI Groupe. Le Conseil a également approuvé un projet d'accord transactionnel avec la société AVO Carbon. Enfin, le Conseil a débattu de son fonctionnement au regard des règles de bonne gouvernance.
- **le 23 juillet 2013** : le Conseil a examiné et approuvé le plan stratégique Groupe 2013 - 2017. Le Directoire a présenté l'activité du Groupe à fin juin 2013. Le Conseil a également approuvé le refinancement du crédit syndiqué mis en place par le Groupe en Chine. Le Conseil a enfin approuvé la révision de guidance annuelle proposée par le Directoire.
- **le 28 août 2013** : le Conseil a examiné et approuvé le projet de comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2013 ainsi que les documents prévisionnels de gestion présentés par le Directoire. Le Président du Directoire a présenté l'activité du Groupe à fin juillet 2013. Le Conseil a, par ailleurs, fait un point sur l'avancement des projets de cession des activités « Echangeurs à plaques » et « Agitateurs » du site de Brignais.
- **le 17 septembre 2013** : le Conseil a examiné et approuvé la cession des activités « Echangeurs à plaques » et « Agitateurs » du site de Brignais. Le Président du Directoire a présenté l'activité du Groupe à fin août 2013.

- **le 30 octobre 2013** : Le Président du Directoire a présenté l'activité du Groupe à fin septembre 2013. Le Conseil a, par ailleurs, fait un point sur l'avancement de projets d'acquisitions.
- **le 26 novembre 2013** : Le Président du Directoire a présenté l'activité du Groupe à fin octobre 2013 et les prévisions à fin 2013. En outre, une présentation a été faite par le président du Directoire sur des pistes d'optimisations industrielles.

3.4 Travaux des trois Comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a défini dans son Règlement intérieur les fonctions, missions et moyens de ses trois Comités : le Comité d'Audit et des Comptes, le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Comité Stratégie. Dans la mesure du possible et en fonction des circonstances applicables, toute délibération du Conseil de Surveillance portant sur un domaine de compétence d'un Comité devra avoir été précédée de la saisine dudit Comité compétent et ne pourra être prise qu'après la remise par le Comité compétent de ses recommandations ou propositions.

Chacun des Comités peut, dans l'exercice de ses attributions :

- (i) se faire communiquer par la Société tout document qui lui paraîtrait utile à l'exercice de sa mission ;
- (ii) auditionner tout ou partie des membres du Directoire ou toute autre personne que le Comité jugera utile d'auditionner ;
- (iii) se faire assister en réunion de tout tiers de son choix (expert, Conseil ou Commissaire aux comptes).

Cette consultation des Comités ne peut cependant avoir pour objet de leur déléguer les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de Surveillance par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou limiter les pouvoirs du Directoire.

Comité d'Audit et des Comptes :

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité d'Audit et des Comptes est composé au minimum de trois membres et au maximum de six membres, dont une majorité de membres indépendants. Le Règlement intérieur prévoit également que les membres du Comité d'Audit et des Comptes sont choisis notamment pour leurs compétences dans les domaines comptable et financier. Compte tenu de leur formation et expérience professionnelle, les membres du Comité remplissent ce critère de compétences. Le Comité d'Audit et des Comptes se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il l'estime nécessaire, et préalablement aux réunions du Conseil de Surveillance dont l'ordre du jour comporte l'examen d'un sujet se rapportant à sa mission. Pour l'examen des comptes annuels, le comité se réunit environ une semaine avant le Conseil de Surveillance. Le Directeur Financier du Groupe est chargé de faire les présentations. Le Directeur des Risques de l'Audit Interne et de la Sécurité est présent au moins une fois par an à ces réunions.

Le Comité d'Audit et des Comptes compte six membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance dont 4 membres indépendants : Jocelyne Canetti, Yann Chareton, Hervé Couffin, Carolle Foissaud, Philippe Rollier et Henri-Dominique Petit. Henri-Dominique Petit assure les fonctions de Président du Comité.

En 2013, le Comité s'est réuni cinq fois avec un taux de présence de 92,8%.

- **le 24 janvier 2013** : le Comité a examiné une première approche des résultats 2013. Une présentation de test d'impairment des UGT du Groupe lui a été faite. Le Comité a fait un point sur les aspects comptables des projets de cession de l'activité chaudronnerie nucléaire (Grésy) et des activités « Echangeurs à plaques » et « Agitateurs » du site de Brignais. Il a également été informé des principaux effets de la loi de finances 2013 sur Mersen ainsi que de l'évolution des retards de paiement en Chine.
- **Le 13 mars 2013** : le Comité a examiné, en présence des Commissaires aux comptes le projet de comptes annuels 2012 puis le projet de document de référence 2012. Le Comité a également eu une présentation par les Commissaires aux comptes de leur rapport d'audit. Les membres du Comité se sont ensuite entretenus avec les Commissaires aux comptes hors présence du management sur l'arrêté des comptes et leurs conclusions d'audit.
- **le 6 juin 2013** : Le Comité a fait un point d'avancement sur le projet « Cash Initiative » ainsi que sur la situation des régimes de retraites UK et US. Le Comité a examiné l'organisation de la fonction financière du Groupe. Il a enfin, émis un avis favorable sur un projet d'accord transactionnel avec la société AVO Carbon.
- **le 27 août 2013** : le Comité a examiné, en présence des Commissaires aux comptes, le projet de comptes semestriels au 30 juin 2013 ainsi que le projet de rapport semestriel. Le Comité a également eu une présentation par les Commissaires aux comptes de leur rapport d'audit. Il s'est également réuni avec les Commissaires aux comptes hors présence du management.
- **Le 4 décembre 2013** : le Comité a eu une présentation du bilan des audits internes réalisés au cours de l'année 2013 et a validé le programme d'audits proposé pour l'année 2014. Un point lui a été fait concernant la mise à jour de la cartographie des risques 2013, que le Comité a approuvé. Le Comité a discuté des principaux points comptables de l'année 2013 dans le cadre de la préparation de l'arrêté des comptes 2013.

Comité des Nominations et des Rémunérations :

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé au minimum de trois membres et au maximum de six membres, dont une majorité de membres indépendants. Le Comité des Nominations et des Rémunérations se réunit au moins deux fois par an et, en toute hypothèse, préalablement aux réunions du Conseil de Surveillance ou du Directoire dont l'ordre du jour comporte l'examen d'un sujet se rapportant à sa mission.

Le Comité comporte six membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance, dont 4 membres indépendants : Jocelyne Canetti, Hervé Couffin, Dominique Gaillard, Jean-Paul Jacamon, Henri-Dominique Petit et Ulrike Steinhorst. Jean-Paul Jacamon assure les fonctions de Président du Comité.

Au cours de cette période, le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni quatre fois, avec un taux de présence de 100%.

- **le 7 février 2013** : le Comité a approuvé la proposition du président du Directoire de maintenir inchangées pour 2013 les conditions de rémunérations des membres du Directoire et du Comité Exécutif. Il a par ailleurs validé les montants de bonus 2012 attribués aux membres du Directoire et a accepté la proposition de méthode de détermination de leur bonus 2013.

- **Le 13 mars 2013** : Le Comité a émis un avis favorable sur le renouvellement des mandats de membres du Conseil de surveillance de Yann Chareton, Hervé Couffin et Dominique Gaillard. Il a également proposé la nomination de Carolle Foissaud et d'Ulrike Steinhorst en tant que nouveaux membres du Conseil de surveillance. Enfin, le Comité a examiné, conformément aux dispositions de la loi Copé-Zimmermann, la politique Mersen en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- **le 30 octobre 2013** : le Comité a examiné et approuvé la proposition de cooptation de Bpifrance Investissement en remplacement de Bertrand Finet démissionnaire.
- **Le 20 novembre 2013** : Le Comité a eu une présentation des différents dispositifs de Long Term Incentive (LTI) existant tant en France qu'à l'étranger. Dans le cadre d'une étude sur la compétitivité des rémunérations des membres du Directoire et du Comité Exécutif, le Comité a proposé d'apporter quelques modifications au panel de comparaison des sociétés.

Comité Stratégie :

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité Stratégie est composé d'au moins trois membres et de huit membres au maximum, dont une majorité de membres indépendants. Le Comité Stratégie se réunit au moins deux fois par an et, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, et préalablement aux réunions du Conseil de Surveillance dont l'ordre du jour comporte l'examen d'un sujet se rapportant à sa mission.

Le Comité comporte cinq membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance, dont trois membres indépendants : Hervé Couffin, Dominique Gaillard, Jean-Paul Jacamon, Philippe Rollier et Thierry Sommelet. Hervé Couffin assure les fonctions de Président du Comité.

En 2013, le Comité Stratégie s'est réuni à deux reprises, avec un taux de présence de 100%.

- **le 1 mars 2013** : le Comité Stratégie a examiné une opportunité d'acquisition.
- **le 20 novembre 2013** : Le Comité a eu une présentation sur un état des lieux de la concurrence sur le marché chinois ainsi que des éléments d'information sur la dynamique du marché solaire. Enfin, le Comité a notamment fait un point sur la stratégie du Groupe dans le domaine de la qualité du courant.

→ 4. Principes et règles arrêtés pour les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance sont répartis au prorata de la participation au Conseil de Surveillance et aux différents Comités placés sous la responsabilité du Conseil.

Lors de sa première réunion du 19 mai 2009, le Conseil de Surveillance a décidé d'allouer une rémunération forfaitaire annuelle au Président et au Vice-Président du Conseil de Surveillance. Cette rémunération est restée inchangée depuis lors.

Les rémunérations du Président du Directoire et des membres du Directoire sont approuvées par Conseil de Surveillance sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations. Concernant la rémunération du Président du Directoire et des membres du Directoire, le Comité des Nominations et des Rémunérations se réunit en dehors de leur présence. Le système de bonus du Président du Directoire et des membres du Directoire repose sur les réalisations obtenues par rapport :

- aux objectifs de flux de trésorerie nette générée par les activités opérationnelles du Groupe et/ou par une activité sur l'exercice ;
- pour certains membres, aux objectifs de marge opérationnelle courante d'une activité ;
- aux objectifs de ROCE du Groupe sur l'exercice ;
- à certains objectifs individuels définis par le Conseil de Surveillance, pour l'année.

Le Président du Directoire bénéficie à ce jour d'un régime de retraite sur-complémentaire. Sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite, le régime garantit un sur-complément de retraite plafonné en fonction de l'ancienneté de 10 % à 20 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 % du bonus maximum). Des informations complémentaires sur la rémunération des mandataires sociaux sont données dans le chapitre « Rémunération et avantages en nature » du présent document.

→ 5. Principales procédures de contrôle interne du Groupe Mersen

5.1 Définition du contrôle interne

Pour Mersen, le contrôle interne est défini comme un processus mis en œuvre par tous les collaborateurs, sous la responsabilité du Directoire et du management en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe.

Le contrôle interne de Mersen vise donc à atteindre les objectifs suivants :

- le respect des politiques définies par le Groupe, ainsi que la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la prévention des fraudes et erreurs ;
- l'exactitude et l'exhaustivité des informations financières.

Mersen adopte ainsi une définition du contrôle interne comparable au référentiel international « COSO » (*Committee Of Sponsoring Organization de la Treadway Commission*), dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis et disponibles sur le site www.coso.org. Le référentiel COSO a été revu en 2013. Ce référentiel met en avant une pratique du contrôle interne élargie aux fonctions autres que financières, ainsi qu'une surveillance précise des travaux par le comité d'audit et des comptes. Mersen a évalué son organisation actuelle par rapport aux nouveautés apportées dans ce référentiel. Il en ressort que les pratiques du Groupe Mersen, en terme de contrôle interne, sont en accord avec les évolutions proposées. Le système de contrôle actuellement en place, ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés. Pour rappel Le Groupe avait par ailleurs pris en compte les éléments du cadre de référence diffusé en janvier 2007 par l'AMF sur la partie principes généraux du contrôle interne.

5.2 Principes généraux du contrôle interne

Étant implanté industriellement dans environ 35 pays répartis sur les cinq continents, le groupe Mersen a organisé sa maîtrise de l'efficacité du contrôle interne au travers des éléments suivants :

5.2.1 Organisation du contrôle

En matière de gouvernance d'entreprise, Mersen a opté pour une organisation garantissant une séparation et un équilibre entre les pouvoirs. Les pouvoirs de direction et de gestion assumés par le Directoire sont clairement distingués des missions de contrôle exercées par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire de Mersen et son Directeur Administratif et Financier supervisent les dispositifs de contrôle interne. La composition, le fonctionnement, les pouvoirs et attributions du Directoire sont décrits dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du présent document.

Au sein des filiales du Groupe, chaque manager d'unité est ensuite responsable de la mise en œuvre de la politique en matière de contrôle interne ainsi définie par le Directoire et le Comité d'Audit et des Comptes du Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de ses missions de contrôle, le Conseil de Surveillance de Mersen s'est doté d'un Comité d'Audit et des Comptes dont la composition, le nombre de réunions et les principales missions sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise ». Il assure la surveillance du contrôle interne puisqu'il a notamment pour missions :

- de suivre le processus d'élaboration des informations financières en évaluant les documents financiers diffusés par la Société et en s'assurant de l'existence d'un processus suffisamment structuré et organisé pour l'élaboration de ces informations ;

- de veiller à l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au travers :

- de la validation du programme annuel d'audit interne, ainsi que du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de la mise en place des recommandations préconisées ;
- du suivi de l'évolution des travaux dans le domaine de la gestion des risques.

- de suivre le contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes ;

- de veiller à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

La Direction des Risques et de l'Audit interne et de la Sécurité de Mersen assure le suivi des actions liées au contrôle interne et à la gestion des risques. Elle est rattachée à la Direction Administrative et Financière et rend compte de ses travaux au Comité d'Audit et des Comptes du Conseil de Surveillance.

5.2.2 La gestion des risques

Le Groupe a mis en place un principe d'actualisation annuelle de sa cartographie des risques. Il revoit également cette cartographie de façon plus approfondie tous les 3 ans. L'année 2013 a donné lieu à une actualisation de la cartographie 2012, qui avait été actualisée conformément au processus en place.

Les risques sont répertoriés suivant 4 catégories :

- risques stratégiques ;
- risques opérationnels ;
- risques liés à l'information ;
- risques financiers.

Pour chaque catégorie, les risques potentiels ont été hiérarchisés non seulement en fonction de leur impact et de la probabilité de survenance de chacun d'entre eux, mais également en fonction du degré de maîtrise lié aux dispositifs de contrôle déjà en place. Une revue des plans d'actions est présentée régulièrement au Comité d'Audit et des Comptes. Sur la base de l'avancement des plans et de l'évolution du contexte économique mondial, la cartographie a été adaptée et validée par le Comité d'Audit et des Comptes. Suite à cet exercice, la Direction des Risques, de l'Audit interne et de la Sécurité a défini ou redéfini des plans d'actions. Ces plans visent à diminuer l'impact et/ou l'occurrence de chaque risque. Ils visent également à vérifier que les mesures actuellement en place contribuent efficacement à la diminution du risque potentiel. Comme pour les cartographies précédentes, une synthèse sur l'avancement des plans d'actions sera faite régulièrement, et au moins une fois par an, au Comité d'Audit et des Comptes ainsi qu'au Directoire. La politique de gestion des risques est décrite dans le chapitre « Gestion des risques » du présent document. A noter que, conformément au plan d'organisation de révision de ce document, une révision approfondie sera effectuée en 2014.

5.2.3 Activité de contrôle

Mersen a formalisé et diffusé à l'ensemble de ses filiales un manuel de contrôle interne. Ce document a été mis en ligne sur le site Intranet de Mersen. Il regroupe l'ensemble des procédures de contrôle interne minimales applicables à toute entité du Groupe. Ce manuel a été entièrement revu en 2011 afin de tenir compte des évolutions du Groupe et de l'augmentation du niveau d'exigence du contrôle interne. La forme du manuel a également été revue afin de le rendre plus interactif, avec notamment la mise en place de liens avec les bonnes pratiques du Groupe. Il comporte les points suivants :

- Descriptif du contexte, des objectifs et des moyens du contrôle interne ; descriptif de l'organisation du contrôle interne et de la mention du référentiel de contrôle interne utilisé par le Groupe (COSO) ;
- La définition du Risque, de la mesure du « poids » d'un risque que décrit l'outil de cartographie des risques ;
- Liste de l'ensemble des contrôles internes fondamentaux à mettre en place pour assurer le fonctionnement optimal des principaux processus de l'entreprise :
 - ventes/clients,
 - achats/fournisseurs,
 - logistique,
 - gestion des ressources humaines,
 - investissements/immobilisations,
 - système d'information.
- Contrôles internes fondamentaux à mettre en place pour assurer la fiabilité de l'organisation comptable, du reporting et des états financiers au regard des objectifs suivants :
 - protection des actifs,
 - exhaustivité des enregistrements comptables,
 - réalité des transactions,
 - respect des dates d'enregistrement des transactions,
 - correcte évaluation des actifs et passifs,
 - confidentialité.

Le déploiement des audits croisés permet également de renforcer le dispositif de contrôle. Après une formation adéquate les audits sont réalisés par des opérationnels et fonctionnels du Groupe au sein de chaque grande zone géographique (Asie, Europe, Amérique). Le programme des audits croisés est décidé par la Direction des Risques et de l'Audit interne du Groupe. Ces audits permettent non seulement de vérifier chaque année les fondamentaux en terme de contrôle interne, mais également de vérifier que les plans d'actions décidés l'année précédente ont bien été mis en place.

Cette démarche a également pour but d'échanger les bonnes pratiques et de diffuser plus largement la culture du contrôle interne.

5.2.4 Pilotage du contrôle interne

Le Département audit interne

Le département d'audit interne du Groupe est chargé de contrôler la bonne application du manuel de contrôle interne et d'animer la démarche de contrôle interne du Groupe. Il anime également les réseaux et l'organisation des audits corporate et croisés dans l'ensemble du Groupe. Il soumet régulièrement ses conclusions au Comité d'Audit et des Comptes, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes. Ce département a réalisé en 2013 vingt et une missions. Ces missions ont eu pour objet :

- d'analyser l'efficacité du contrôle interne et de contrôler la bonne application des plans d'actions mis en œuvre suite aux audits réalisés les années précédentes sur 19 sites industriels.
- de contrôler la bonne mise en place des plans d'actions dans deux unités qui avaient été auditées l'an dernier pour l'une et en début d'année pour l'autre et pour lesquelles le contrôle interne n'avait pas été jugé satisfaisant.

Le département d'audit interne fait appel à un cabinet extérieur spécialisé afin d'assurer la qualité de la démarche d'audit et d'aider à son amélioration continue.

Depuis 2007, les unités auditées envoient une auto-évaluation de leur contrôle interne préalablement à l'intervention du département d'audit interne. Ces évaluations revues par l'audit interne permettent de corriger certaines différences d'appréciations et de renforcer la culture du contrôle interne dans les unités.

La sécurité des systèmes d'informations

La Direction des Risques, de l'Audit interne et de la Sécurité est chargée de veiller à la Sécurité des Systèmes d'Informations, et notamment de :

- sécuriser le parc informatique et préserver la confidentialité des informations ;
- sécuriser les infrastructures et applications pour préserver la continuité d'exploitation.

Un Comité de Sécurité des Systèmes d'Information a été créé en 2009. Il est présidé par la Direction des Risques de l'Audit interne et de la Sécurité. Ce Comité a pour mission de :

- définir la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information du Groupe, ainsi que les priorités et un plan d'audit annuel en cohérence avec les évolutions légales et réglementaires ;
- valider les solutions techniques à mettre en œuvre ;
- assurer l'application effective des actions correctives en cas de non-conformités détectées.

Un responsable Sécurité Systèmes d'Information a été nommé en 2013. Il reporte fonctionnellement à la Direction des Risques de l'Audit et de la Sécurité. Sa mission est de :

- Vérifier la bonne mise en place de la politique Sécurité Systèmes d'Information ;
- Animer le réseau de correspondants des systèmes d'information sur l'aspect sécurité ;
- Proposer des outils d'analyses et d'améliorations afin de contrôler au mieux les systèmes en place ;
- Développer la culture Sécurité des Systèmes d'Information.

5.2.5 Autres dispositifs contribuant au contrôle interne du Groupe

Le contrôle de gestion et la planification stratégique, la gestion des ressources humaines, la politique de développement durable et les procédures relatives à la qualité contribuent, elles aussi, au respect des politiques définies par le Groupe.

Le contrôle de gestion et la planification stratégique

Un Plan Stratégique déterminant les orientations à retenir pour les prochaines années, un « business plan » chiffré, ainsi qu'un plan industriel sont élaborés chaque année. Ces plans sont présentés au Conseil de Surveillance.

En début d'année le Directoire décide des actions clés à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis. Il reçoit mensuellement une situation et une analyse de ces plans d'actions.

L'exercice budgétaire est réalisé une fois par an. Ce budget est soumis à l'approbation du Directoire puis à la ratification du Conseil de Surveillance.

Une prévision sur les éléments financiers pour l'année en cours est réalisée chaque trimestre. Cet exercice permet de s'adapter aux inflexions de tendance et de décider plus rapidement des actions correctives nécessaires.

Les procédures relatives aux ressources humaines

La politique de ressources humaines du Groupe s'articule, en termes de contrôle interne, autour des éléments suivants :

- des « revues de management » permettent de faire régulièrement le point sur l'ensemble des responsables du Groupe afin de favoriser leurs opportunités de développement et d'identifier les hommes et femmes clés du Groupe ;
- des entretiens individuels annuels permettent aux responsables d'unités d'évaluer la performance de leurs collaborateurs et de définir en accord avec eux les objectifs de l'année à venir ;
- d'une gestion prévisionnelle des ressources humaines et notamment de plans de successions pour les cadres dirigeants.

Enfin, des règles précises définissent la rémunération des performances.

Le développement durable

Mersen a depuis très longtemps une attitude responsable en matière d'environnement économique et social. En dehors des aspects économiques qui sont un axe de développement du Groupe, celui-ci s'attache également à promouvoir des actions nouvelles aussi bien en matière sociale qu'environnementale. Cet engagement est développé dans le chapitre « Développement durable » du document de référence. Mersen a pris en compte sur 2012 la réglementation Grenelle 2. Pour cela il a mis en place, avec l'aide d'un cabinet extérieur, un référentiel de reporting des indicateurs de développement durable. Ce référentiel a été diffusé à l'ensemble des unités concernées par cette réglementation. Le Groupe présente dans son document de référence un reporting complet des éléments mentionnés dans la réglementation Grenelle 2. Ce reporting fait l'objet d'une attestation de la part de l'organisme certificateur.

Les procédures qualité

Le groupe Mersen développe une politique commune de la qualité au travers du référentiel QPC « Qualité et Progrès Continu ». Ce référentiel commun au Groupe s'articule autour de dix axes allant de l'organisation technique à l'implication du personnel, en passant par la satisfaction du client, le système d'assurance qualité, la communication interne, la production et les achats. Le travail sur ces axes principaux a recours à des méthodes éprouvées. Par exemple, l'axe production utilise des outils tels que : 5S, SMED, KANBAN, HOSHIN, SPC, etc.

L'outil 5S, qui est une mise en œuvre de règles d'ordre, de rangement et de propreté des postes de travail et des processus, décrites dans le projet QPC, ne s'applique pas qu'aux seuls ateliers. Il est également mis en place dans les bureaux. Des indicateurs qualité définis au niveau du Groupe sont suivis dans chaque site comme le taux de service et de satisfaction client au travers d'indicateurs tels que :

- délais moyens de réponse aux offres,
- enquêtes de satisfaction des clients,
- les coûts de non-qualité,
- des indicateurs de productivité.

→ 6. Le contrôle interne comptable et financier

6.1 Organisation générale

Le contrôle interne comptable et financier est exercé par la Direction Administrative et Financière du groupe Mersen qui a notamment pour mission d'assurer la production et la qualité des états comptables et de gestion. Elle s'appuie pour ce faire sur les Directions Financières de chacune des activités. Ces dernières sont à leur tour en relation avec une Direction Financière présente au sein de chaque site. Cette organisation permet de fixer des objectifs, de recueillir et d'analyser l'information comptable et financière à différents niveaux de l'organisation.

6.2 Élaboration de l'information comptable et financière

La Direction Administrative et Financière a formalisé et diffusé à l'ensemble des filiales un manuel des principes comptables et de consolidation. Ce manuel regroupe les principes comptables applicables à toute entité du Groupe ainsi qu'un descriptif du processus d'arrêté des comptes. Il donne également le calendrier des différents arrêts ainsi que la liste des éléments à transmettre dans le cadre de la procédure de consolidation. Il précise, pour les sous-paliers de consolidation, les règles à respecter. Ce document est accessible sur le site Intranet de Mersen.

La mise à jour de ce manuel, en fonction notamment des évolutions externes des normes comptables, se fait en parfaite collaboration avec les Commissaires aux comptes qui valident, avec la Direction Administrative et Financière du Groupe, les changements apportés.

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable mensuel et produit une liasse de consolidation standard dans les délais fixés par le Groupe. Lors de la remontée de cette information, transmise au travers d'un logiciel de consolidation commun, des contrôles de cohérence s'appliquent à chaque étape du processus de collecte et de traitement des informations. Ces contrôles ont pour objectif de vérifier notamment :

- la bonne application des normes du Groupe ;
- la validation et l'élimination des transactions intra-Groupe ;
- les retraitements de consolidation.

6.3 La trésorerie et le financement

La Direction « Financement-Trésorerie » gère de façon centralisée la trésorerie du Groupe. Dans un souci de contrôle des risques, des procédures Groupe sont en place notamment pour la gestion des couvertures de change, le *cash-pooling*, le *netting*, l'émission des cautions, la gestion du risque client et la couverture des matières premières.

Un important travail de développement de la culture de management par le cash a été entrepris, principalement au niveau des managers. Une nouvelle formation sensibilisation au cash, mise en place en 2013 via l'outil de e-learning, a été suivie par une centaine de managers. Cette sensibilisation contribue au développement de la culture cash dans l'entreprise.

→ 7. Démarche retenue en 2013 et plan d'actions 2014 pour le contrôle interne

Au-delà des principes d'actions et des outils décrits dans le présent rapport, dont l'application a vocation à être permanente, le Groupe demande annuellement à tous les Directeurs de site de s'engager formellement sur la bonne application des principaux points de contrôle interne dans leur unité au travers d'une lettre.

Les actions spécifiques menées en 2013 pour renforcer le contrôle interne ont été les suivantes :

- A la suite d'une étude sur le niveau de maturité du contrôle interne dans le Groupe menée en 2012, quelques points d'amélioration ont été mis en place et notamment un outil d'auto-évaluation des fonctions corporate. Afin d'améliorer la préparation des missions d'audit et de renforcer la pertinence des tests, plusieurs outils d'analyse ont été mis en place.

- Une base d'analyse du niveau de contrôle interne par activité, par processus et par zone géographique a été créée. Cette base permet d'avoir une présentation synthétique du niveau de contrôle interne dans notre Groupe et ce suivant différents critères.
- Le département audit interne a également travaillé à renforcer la culture du contrôle interne au travers des actions suivantes :
 - La participation plus active des Directeurs Financiers des zones aux audits internes,
 - La révision de la lettre de contrôle interne signée chaque année par chaque Directeur de site et son Directeur financier afin de rendre cette lettre plus engageante vis à vis du niveau de contrôle interne des unités,
 - La présentation mensuelle au Directoire d'un point sur le contrôle interne.

En 2013, l'audit interne a réalisé les audits dont le programme avait été approuvé par le Comité d'Audit et des Comptes soit vingt et un audits de sites dont deux audits de contrôle.

Il a présenté au Directoire, puis au Comité d'Audit et des Comptes les conclusions de la mise à jour de la cartographie des risques. Un suivi du plan d'actions décidé en 2012 a été également présenté. Le Comité d'Audit et des Comptes a également été informé de l'organisation des travaux de contrôle interne conformément aux préconisations de la 8e Directive Européenne.

Les différents travaux effectués en 2013 n'ont pas révélé de défaillances ou d'insuffisances significatives du contrôle interne.

Le Groupe a évalué le fonctionnement de son contrôle interne en fonction des nouvelles directives COSO 2013. Aucun manquement majeur n'a été détecté par rapport à cette nouvelle directive. Quelques ajustements mineurs seront effectués en 2014.

Dans le cadre de l'évaluation du contrôle interne comptable et financier par rapport au référentiel de l'AMF, le Groupe a poursuivi le déploiement en France et à l'étranger d'une formation de sensibilisation aux risques de fraude (escroquerie, falsification, etc.) à destination des managers du Groupe.

Pour la partie sécurité des systèmes d'information une cartographie des risques sur la Sécurité des Systèmes d'Information a été réalisée en 2013. Cette cartographie a permis au responsable Sécurité Systèmes d'Information d'orienter et de hiérarchiser ses actions. Un outil de réalisation à distance de tests de conformité par rapport au standard Groupe est maintenant en place et un programme d'audit a été suivi. Des tests ont été faits sur dix-huit sociétés.

Pour l'année 2014, les projets suivants vont être engagés par la Direction des Risques, de l'Audit Interne et de la Sécurité :

- Renforcer le développement de la culture de contrôle interne dans le Groupe.
- Continuer le développement de l'outil auto-évaluation des fonctions corporate.
- Mettre en place les quelques ajustements nécessaires suite à l'étude de conformité par rapport aux évolutions du COSO 2013.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ MERSEN S.A. EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Mersen S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 5 mars 2014

KPMG Audit ID

Catherine Porta

Associée

Neuilly-sur-Seine, le 5 mars 2014

Deloitte & Associés

Joël Assayah

Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

→ Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Avec Monsieur Luc Themelin, Président du directoire

Par décision en date du 16 mai 2013, votre Conseil de Surveillance a décidé d'octroyer à Monsieur Luc Themelin, les mêmes indemnités que celles qui avaient été octroyées lors de son précédent mandat dans l'hypothèse où il serait mis fin à ses mandats de Président et de membre du Directoire, dans les conditions ci-après précisées :

Clause de non-concurrence et de non-sollicitation

- Nature et objet : en cas de cessation de son mandat de Président et de membre du Directoire et, en contrepartie de l'engagement de non-concurrence et de non-sollicitation, pendant une période d'un an à compter de la cessation de ses fonctions, Monsieur Luc Themelin bénéficiera d'une indemnité mensuelle. Votre société pourra renoncer à cette clause de non-concurrence et de non-sollicitation et se libérer de son obligation de versement de l'indemnité mensuelle en informant Monsieur Luc Themelin de sa décision dans un délai de deux mois à compter de la cessation du mandat social.

- Modalités : le montant de l'indemnité qui sera versée à Monsieur Luc Themelin en contrepartie de l'engagement de non-concurrence et de non-sollicitation sera égal à 50 % de la dernière rémunération mensuelle fixe brute qu'il aura perçue immédiatement avant la rupture de son mandat social.

Indemnité de révocation de mandat social

- Nature et objet : dans le cas où le Groupe Mersen mettrait fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf faute grave ou lourde, départ à la retraite ou mise en retraite), au mandat de Président du directoire de Monsieur Luc Themelin (notamment pour révocation, non renouvellement de mandat pour quelque cause que ce soit ou suppression des fonctions à la suite d'une transformation ou d'une fusion, à l'exception d'une modification de la gouvernance qui conduirait à le nommer directeur général d'une société anonyme à conseil d'administration), une indemnité forfaitaire sera versée à Monsieur Luc Themelin.
- Modalités : l'indemnité forfaitaire correspond au maximum à 0,5 fois la rémunération totale brute qui aura été versée à Monsieur Luc Themelin au titre des trente-six mois précédant la rupture (y compris la part de la rémunération variable au titre de l'année en cours au moment de la rupture) et que cette rémunération ait été versée au titre de ses fonctions de Président du Directoire ou en qualité de salarié, et sous réserve de la réalisation des critères de performance, tels que définis pour l'atteinte des objectifs de son bonus cible.

Options de souscription d'actions – Actions de performances

- Nature et objet : dans le cas où il serait mis fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf révocation consécutive à une prise de contrôle de la Société, départ à la retraite ou mise à la retraite), au mandat de Président et de membre du Directoire de Monsieur Luc Themelin, ce dernier perdra de plein droit le bénéfice de l'ensemble des options de souscription d'actions qui lui auraient été octroyées antérieurement à la date de fin de mandat mais dont les conditions d'octroi (conditions de présence et conditions de performances) n'auraient pas été remplies à la date de fin de mandat. Il perdra également de plein droit le bénéfice de l'ensemble des actions, soumises ou non à performance, qui lui auraient été attribuées, en application des dispositions de l'article L225-197-1 à L225-197-5 du Code de commerce, avant la date de fin de mandat et dont l'attribution ne serait pas encore devenue définitive à la date de fin de son mandat.

Il est toutefois précisé que le Conseil de Surveillance se réserve la possibilité de décider, le cas échéant, le maintien en totalité ou en partie du bénéfice desdites options de souscription d'actions et des actions gratuites, sous réserve de la réalisation des conditions de performances correspondantes. Le bénéfice des options de souscription d'actions et des actions gratuites visées sera maintenu dans le cas où les responsabilités et/ou la rémunération de Monsieur Luc Themelin seraient modifiées de manière substantielle à la suite d'une prise de contrôle de la Société, et où, de ce fait, il déciderait de quitter votre société.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 5 mars 2014

KPMG Audit ID

Catherine Porta

Associée

Neuilly-sur-Seine, le 5 mars 2014

Deloitte & Associés

Joël Assayah

Associé



INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Renseignements à caractère général concernant la Société	78
Renseignements à caractère général concernant le capital	81
Programme de rachat d'actions	85
Actionnariat	90
L'action Mersen	92

4

RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

→ Dénomination sociale et siège social

Mersen
Immeuble La Fayette
2 place des Vosges
F-92400 Courbevoie La Défense 5

→ Forme, nationalité et législation

Société Anonyme régie par la législation française, notamment par la loi du 24 juillet 1966.

→ Constitution et durée

La Société a commencé d'exister le 1^{er} janvier 1937 et prendra fin le 31 décembre 2035, sauf cas de prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire.

→ Objet social (statuts, article 3)

La Société a pour objet, en France et dans tous les autres pays, l'accomplissement de toutes opérations concernant l'étude, la fabrication, la transformation, l'utilisation et la vente :

- des produits, objets ou appareils à base de carbone associé ou non à d'autres matériaux ;
- des poudres métalliques, des objets obtenus à partir de ces poudres, des alliages spéciaux et des objets obtenus à partir de ces alliages ;
- des produits électromécaniques et électroniques ;

- de tous les produits industriels, notamment métallurgiques, mécaniques, en matières plastiques et en élastomères ;
- de tous autres produits, objets ou appareils pouvant avoir des connexions avec les précédents :
 - soit par l'utilisation de ceux-ci dans leur constitution,
 - soit par le développement des recherches,
 - soit par les procédés de fabrication, les applications industrielles ou les réseaux de commercialisation.

La Société, dans le domaine d'activité ci-dessus défini, pourra notamment se livrer aux opérations de toute nature se rapportant :

- aux matières premières, matériaux préparés, composants et éléments, pièces détachées et semi-produits, produits finis et appareils, combinaisons d'appareils, ensembles de toutes espèces et de toutes dimensions réunissant des combinaisons d'appareils ;
- tous travaux ;
- toutes techniques.

La Société pourra aussi réaliser indirectement les opérations relatives à des activités techniques, industrielles ou commerciales. Elle pourra, à cet effet, créer toutes sociétés et tous groupements, prendre toutes participations dans toutes sociétés de capitaux ou de personnes, effectuer tous apports et toutes souscriptions, procéder à tous achats ou ventes de titres, de parts ou de droits sociaux.

Et, généralement, elle pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher principalement ou accessoirement à ces activités.

La Société pourra, en outre, prendre un intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou dans tous organismes français ou étrangers.

→ Registre du Commerce et des Sociétés

RCS NANTERRE B 572 060 333 - CODE APE : 6420Z.

→ Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Directoire, le Conseil de Surveillance et les Commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social auprès de :

Thomas Baumgartner
Directeur Administratif et Financier
Mersen
Immeuble La Fayette
2 place des Vosges
92400 Courbevoie La Défense 5 (France)
Tél. : + 33 (0) 1 46 91 54 19

→ Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

→ Répartition statutaire des bénéfices (statuts, article 26)

À la clôture de chaque exercice, le Directoire dresse l'inventaire et les comptes annuels conformément aux dispositions du titre II du livre 1^{er} du Code de commerce.

Le bénéfice de l'exercice, tel qu'il apparaît au compte de résultat, est constitué par la différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ».

Lorsque ladite réserve aura atteint le dixième du capital, ce prélèvement cessera d'être obligatoire ; mais si, pour une cause quelconque, la réserve redescendait au-dessous du dixième du capital, le prélèvement reprendrait son cours.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves conformément à la loi, et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur ce bénéfice, il est tout d'abord prélevé un premier dividende égal à 5 % de la valeur nominale libérée et non remboursée des actions, sans que, si le bénéfice d'une année, après le prélèvement ci-dessus stipulé, ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années

subséquentes. Ensuite, l'Assemblée générale, sur proposition du Directoire, a le droit de décider le prélèvement de telles sommes qu'elle juge convenables, soit pour être reportées à nouveau, soit pour la constitution de réserves dont le Directoire détermine l'emploi.

Le solde est réparti aux actionnaires sans distinction.

L'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

L'Assemblée générale ordinaire peut en outre décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

→ Assemblée générale (statuts article 25)

Convocation - Admission

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions prévues par la loi et délibèrent aux conditions de quorum et de majorité fixées par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires propriétaires d'au moins une action libérée des versements exigibles.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée, justifier de l'immobilisation de leurs titres trois jours avant la date fixée pour la réunion.

Le Directoire a toujours la faculté de réduire ces délais.

Tout actionnaire pourra également, si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'Assemblée générale, participer et voter aux Assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification, dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil de Surveillance et, à défaut, par un membre du Conseil de Surveillance spécialement délégué à cet effet par le Conseil de Surveillance. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies certifiées par le Président du Conseil de Surveillance, le Vice-Président du Conseil de Surveillance, le secrétaire du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

→ Franchissement de seuil (statuts, article 11 ter)

Les statuts de la Société prévoient une obligation de déclaration de tout franchissement de seuil supérieur ou égal à 1 % en capital ou en droits de vote.

→ Intervention de la Société sur ses propres actions

L'Assemblée générale mixte du 16 mai 2013 a autorisé, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à opérer en bourse sur ses propres actions en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 ;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- l'annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Le prix maximal d'achat a été fixé à 50 euros par action. Ce prix a été fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini et du nombre d'actions composant le capital au jour de l'autorisation, le montant maximal global des achats ne peut excéder 102 002 750 euros.

L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013. Une nouvelle autorisation de rachat d'actions sera proposée à l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2014.

Les achats, attributions ou cessions de ces actions pourront être effectués et payés par tout moyen et notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu par la Société avec un Prestataire de Service d'Investissement.

Depuis le 16 mai 2013, à l'exception des rachats effectués dans le cadre du contrat de liquidité, la Société a acquis le 17 mai 2013, 200 000 actions en vue de leur annulation ultérieure.

En mars 2005, la Société a conclu avec la société Exane BNP Paribas un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI. Au 31 décembre 2013, 40 617 actions sont détenues dans le cadre dudit contrat de liquidité.

→ Droit de vote double

Il n'existe pas de droit de vote double.

RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

→ Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des diverses catégories d'actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

→ Montant et composition du capital (statuts, article 6)

À la date du 31 décembre 2013, le capital social est fixé à 41 632 728 euros, divisé en 20 816 364 actions de 2 euros nominal toutes de même catégorie.

→ Autorisations d'augmentations de capital

AGM du 20 mai 2010

Augmentation de capital par émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAR)

L'Assemblée générale a délégué au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, la compétence de décider l'augmentation du capital social par l'émission en une seule fois de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « BSAR 2010 »). Les BSAR 2010 ont été remis exclusivement aux porteurs de BSAR 2007 à l'échange des titres apportés à la Société dans le cadre d'une offre d'échange simplifiée, visée ci-dessous, avec renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre suite à l'exercice des BSAR 2010. Les porteurs de BSAR 2007 sont les titulaires de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables de la Société, détachés des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables émises le 22 novembre 2007 et ayant fait l'objet d'un prospectus ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers n° 07-350 en date du 9 octobre 2007.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui seront réalisées en vertu de cette délégation a été fixé à 246 240 euros, soit un nombre total maximum de 123 120 actions d'un nominal de 2 euros, ce montant ne tenant pas compte des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de BSAR 2010. Les actions qui seraient

émises par l'intermédiaire d'un BSAR 2010 le seraient à un prix qui ne pourra pas être inférieur à 150 % de la moyenne des cours de clôture de l'action Mersen sur le marché Eurolist compartiment B d'Euronext Paris SA sur les 40 séances de bourse qui précéderaient la réunion du Directoire lors de laquelle ledit Directoire arrêtera les modalités de l'émission des BSAR 2010.

Lors de sa séance du 20 mai 2010, le Directoire a arrêté les modalités et les caractéristiques d'une offre publique d'échange simplifiée visant la totalité des BSAR 2007 en circulation contre des BSAR 2010 ayant un prix d'exercice de 40,50 euros. Les BSAR 2010 ne sont pas « cessibles » avant le 16 juillet 2012 sauf événement particulier et leur maturité a été portée au 16 juillet 2017.

Lors de sa séance du 15 juillet 2010, le Directoire a constaté, sur la base des résultats de cette offre communiqués par l'Autorité des Marchés Financiers (Information 210C0631), que le nombre définitif de BSAR 2007 apportés était de 113 771 BSAR 2007 et a décidé d'émettre 103 331 BSAR 2010.

AGM du 23 mai 2012

Augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société soit par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes d'émission. Le montant nominal global des augmentations de capital pouvant résulter, immédiatement ou à terme, de cette autorisation ne peut excéder 10 millions d'euros. La période de validité de cette autorisation est de 26 mois. A ce jour, cette autorisation n'a pas été utilisée par la Société.

Augmentation de capital en rémunération d'apports en nature consentis à la Société et constitués de titres en capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée générale a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres en capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. Le montant nominal global des augmentations de capital pouvant résulter, immédiatement ou à terme, de cette autorisation ne pourra excéder 10 millions d'euros. La période de validité de cette autorisation est de 26 mois. A ce jour, cette autorisation n'a pas été utilisée par la Société.

Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe

L'Assemblée générale a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émissions d'actions souscrites en numéraire réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Ces augmentations entraînent suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne peut excéder un montant maximum de, 360 000 euros, soit approximativement 0,7 % du capital de la Société. Cette autorisation est valable 26 mois. Elle annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale du 19 mai 2011. A ce jour, cette autorisation n'a pas été utilisée par la Société.

AGM du 16 mai 2013

Paiement du dividende en actions

L'Assemblée générale du 16 mai 2013 a décidé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société de la totalité du dividende afférent aux titres dont il est propriétaire.

Lors de sa séance du 16 mai 2013, le Directoire a arrêté le prix d'émission des actions nouvelles à 15,48 euros, ce prix d'émission correspondant à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée générale diminuée du montant du dividende. Le 2 juillet 2013, à l'issue de la période d'option, le Directoire a pris acte que 13 766 205 droits avaient

été réinvestis en actions nouvelles de la Société et a décidé de procéder à l'émission de 402 057 actions nouvelles de 2 euros de nominal chacune.

Emission de bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société

L'Assemblée générale a donné délégation au Directoire afin de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, et sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance statuant sur avis positif préalable et conforme d'un Comité composé de trois membres de ce conseil indépendants spécialement désignés à cette fin par le Conseil de Surveillance, de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de l'offre publique. Le montant nominal total de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons de souscription ne peut excéder 25 % du montant nominal du capital. Cette délégation prévoit que le Directoire devra rendre compte, au moment de l'émission, des circonstances et raisons pour lesquelles il estime que l'offre n'est pas dans l'intérêt des actionnaires et qui justifient qu'il soit procédé à l'émission des bons, ainsi que les termes financiers et juridiques des bons. Ils deviennent caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées. La délégation conférée au Directoire est valable pour toute émission de bons de souscription d'actions réalisée dans le cadre d'une offre publique déposée dans un délai de dix-huit mois. Cette autorisation annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale du 23 mai 2012. A ce jour, cette autorisation n'a pas été utilisée par la Société.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL

Dates	Nature de l'opération	Capital après opération	Prime d'émission	Nombre cumulé d'actions après opération
31/12/2005	Création de 85 775 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription	27 682 704	1 829 333	13 841 352
28/06/2006	Création de 44 494 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	27 771 692	1 388 213	13 885 846
31/12/2006	Création de 79 629 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription	27 930 950	2 219 832	13 965 475
25/07/2007	Création de 30 900 actions de € 2 de nominal résultant de l'attribution d'actions gratuites	27 992 750	1 721 748 réserve indisponible	13 996 375
11/09/2007	Création de 200 191 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription	28 393 132	6 627 591	14 196 566
17/12/2007	Création de 44 094 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	28 481 320	1 931 317	14 240 660
24/01/2008	Création de 40 075 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription	28 561 470	1 254 681	14 280 735
24/07/2008	Création de 16 478 actions de € 2 de nominal résultant de l'attribution d'actions gratuites	28 594 426	540 478 réserve indisponible	14 297 213
26/05/2009	Création de 400 000 actions de € 2 de nominal résultant de l'exercice de 400 000 BEA	29 394 426	7 340 000	14 697 213
11/06/2009	Création de 400 000 actions de € 2 de nominal résultant de l'exercice de 400 000 BEA	30 194 426	7 064 000	15 097 213

Dates	Nature de l'opération	Capital après opération	Prime d'émission	Nombre cumulé d'actions après opération
25/06/2009	Création de 400 000 actions de € 2 de nominal résultant de l'exercice de 400 000 BEA	30 994 426	6 248 000	15 497 213
07/07/2009	Création de 355 484 actions de € 2 de nominal résultant du paiement du dividende en actions	31 705 394	5 822 827	15 852 697
19/10/2009	Création de 3 730 044 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien DPS	39 165 482	55 950 660	19 582 741
15/12/2009	Création de 62 668 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	39 290 818	982 007	19 645 409
02/07/2010	Création de 294 921 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital résultant du droit d'option à paiement du dividende en actions	39 880 660	6 370 293	19 940 330
27/01/2011	Création de 2 447 actions de € 2 nominal par suite de la levée d'options de souscription d'actions par des salariés	39 885 554	43 263	19 942 777
01/03/2011	Création de 20 164 actions de € 2 de nominal résultant de l'attribution d'actions gratuites	39 925 882	707 756 réserve indisponible	19 962 941
07/07/2011	Création de 294 894 actions de € 2 de nominal résultant du paiement du dividende en actions	40 515 670	10 005 753	20 257 835
24/11/2011	Création de 25 130 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	40 565 930	623 475	20 282 965
02/12/2011	Création complémentaire de 1 450 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	40 568 830	35 974	20 284 415
25/01/2012	Création de 3 939 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription effectuées en 2011	40 576 708	69 641	20 288 354
02/07/2012	Création de 62 615 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital résultant du droit d'option à paiement du dividende en actions	40 701 938	62 615	20 350 969
22/01/2013	Création de 49 588 actions de € 2 de nominal résultant de l'attribution d'actions gratuites	40 801 114	988 289 réserve indisponible	20 400 557
02/07/2013	Création de 402 057 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital résultant du droit d'option à paiement du dividende en actions	41 605 228	5 419 728	20 802 614
21/11/2013	Création de 600 actions de € 2 de nominal résultant de l'attribution d'actions gratuites	41 606 428	14 484 réserve indisponible	20 803 214
29/01/2014	Création de 13 150 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription effectuées en 2013	41 632 728	204 220	20 816 364

→ Certificats de droits de vote

Néant.

→ Certificats d'investissement

Néant.

→ Nantissement d'actions

Néant.

→ Pacte d'actionnaires

La Société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires, ni de convention relative au capital.

→ Titres donnant accès au capital

Le nombre d'options de souscription d'actions restant à exercer au 31 décembre 2013 (après prise en compte des annulations) permet d'acquérir 450 555 actions nouvelles de 2 euros de nominal.

Le nombre de BSAR pouvant être exercés au 31 décembre 2013 permet d'acquérir 103 331 actions nouvelles de 2 euros de nominal.

Le nombre total d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement est de 187 200 actions nouvelles de 2 euros de nominal, représentant 0,89 % du capital actuel.

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de Mersen.

Sur la base du nombre d'options de souscription, de BSAR pouvant être exercés par les bénéficiaires de BSAR ainsi que d'actions pouvant être définitivement attribuées, la dilution maximale serait de 3,6 %.

Il n'existe pas d'autres titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

→ Répartition du capital

Au 31 décembre 2013, le capital social de la Société est de 41 632 728 euros, divisés en 20 816 364 actions de 2 euros nominal toutes de même catégorie.

Le nombre de droits de vote est de 20 562 597 au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, 40 617 actions, soit 0,2 % du capital sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société Exane-BNP-Paribas. La Société a acquis 200 000 actions le 17 mai 2013 en vue de leur annulation ultérieure.

Il n'existe pas de droit de vote double.

Les options de souscription d'actions consenties aux membres du Directoire et restant à exercer sont au nombre de 98 333 en tenant compte des options annulées.

Le nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement aux membres du Directoire est de 48 000 actions en tenant compte des attributions annulées.

Par ailleurs, aucune offre publique d'achat ou d'échange, ni aucune garantie de cours n'a concerné les titres de l'émetteur au cours des trois dernières années. L'émetteur n'a en outre engagé aucune opération de ce type à l'égard d'autres sociétés pendant la même période.

À l'occasion de l'entrée d'AXA Private Equity dans le capital de la Société en juillet 2008, un accord avait été conclu avec la Société. Aux termes de cet accord, ACF I Investment (groupe AXA Private Equity) s'était engagé, sauf en cas d'offre publique, à ne pas procéder à la cession d'un bloc de 5 % ou plus du capital de Mersen à un investisseur identifié. Toute cession par ACF I Investment de ses actions sur le marché sera effectuée d'une manière ordonnée, dans toute la mesure du possible, dans le souci de limiter les effets d'une telle cession sur le cours de bourse de la Société. L'accord a pris fin le 30 juin 2012. Il est néanmoins prévu que l'obligation de cession ordonnée reste toujours effective au-delà de la résiliation de l'accord, tant qu'AXA Private Equity (Ardian) détiendra plus de 10% du capital de la Société.

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

→ Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2014

Établie en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, entré en vigueur le 13 octobre 2004, la présente note d'information a

pour objet de décrire les objectifs et modalités de renouvellement du programme de rachat d'actions ainsi que ses incidences estimées sur la situation des actionnaires de la Société.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Émetteur : MERSEN.

Titres concernés : actions ordinaires Mersen, admises aux négociations sur le marché EUROLIST d'EURONEXT Paris, Compartiment B (code ISIN FR0000039620).

Pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé par l'Assemblée générale : 10 %.

Prix d'achat unitaire maximum : 50 euros.

Objectifs du programme par ordre de priorité :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3, ainsi que l'attribution d'actions aux salariés du groupe Mersen en application des dispositions du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Durée du programme : L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois.

I - Bilan du programme précédent

À l'exception des rachats effectués dans le cadre du contrat de liquidité, la Société a acquis 200 000 actions le 17 mai 2013 en vue de leur annulation ultérieure. Au 31 décembre 2013, 40 617 actions sont détenues dans le cadre dudit contrat de liquidité.

La Société n'a pas eu recours à des produits dérivés.

TABLEAU DE DÉCLARATION SYNTHÉTIQUE

DÉCLARATION DE L'ÉMETTEUR DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR SES PROPRES TITRES DU 16 MAI 2013 AU 31 DÉCEMBRE 2013

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,96 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	200 000
Valeur comptable du portefeuille	3 494 000
Valeur de marché du portefeuille (au 31 décembre 2013)	5 038 000

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information					
	Achats	Ventes/ Transfert	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
			Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call vendus	Put achetés	Ventes à terme
Nombre de titres	200 000							
Échéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	17,47							
Prix d'exercice moyen			Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants	3 494 000		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Depuis le 25 février 2005, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à Exane BNP Paribas (Prestataire de Service Indépendant) la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité en date du 25 février 2005 sont une somme de 2 200 000 euros et aucun titre.

II - Objectif du programme de rachat d'actions

Mersen souhaite pouvoir mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions dans le cadre de l'autorisation soumise à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 15 mai 2014.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de, par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3, ainsi que l'attribution d'actions aux salariés du groupe Mersen en application des dispositions du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 ;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;

- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

III - Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, dite Directive « Abus de marché », entrée en vigueur depuis le 13 octobre 2004. Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2014, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire. La résolution correspondante qui sera proposée par le Directoire est rédigée comme suit :

Achat d'actions Mersen

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et pris connaissance du descriptif du programme, autorise, dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le Directoire à acquérir, en une ou plusieurs fois et par tout moyen, un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social actuel de la Société, soit 2 081 636 actions.

L'Assemblée générale décide que les achats d'actions de la Société pourront être effectués en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3, ainsi que l'attribution d'actions aux salariés du groupe Mersen en application des dispositions du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Le prix maximum d'achat est fixé à 50 euros par action. Ce prix est fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 104 081 800 euros.

Les achats, attributions ou cessions de ces actions pourront être effectués et payés par tout moyen et notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu par la Société avec un Prestataire de Service d'Investissement.

L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois. Elle annule et remplace l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2013.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation au Président, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

IV - Modalités

1) Part maximale du capital à acquérir et montant maximal payable par Mersen

Mersen aura la faculté d'acquérir au maximum 10 % du capital existant à la date de l'Assemblée, soit à ce jour 2 081 636 actions. La Société se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé. En conséquence, le montant maximal que Mersen est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum fixé par l'Assemblée, soit 50 euros par action, s'élèverait à 104 081 800 euros.

Le montant des réserves libres de la Société qui figure au passif des derniers comptes annuels arrêtés et certifiés au 31 décembre 2013 s'élevait à 273 355 768 euros ; conformément à la loi, le montant du programme ne pourra être supérieur à ce chiffre jusqu'à l'arrêté des comptes de l'exercice 2014.

Mersen s'engage à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % de son capital.

2) Modalités des rachats

Ces rachats, cessions ou transferts des actions pourront être effectués à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, et par tout moyen, par des interventions sur le marché, par l'utilisation de mécanismes optionnels ou par le biais d'achats de blocs, étant précisé que l'Assemblée ne prévoit pas de limitation particulière pour les acquisitions de blocs.

La Société veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre lors de l'utilisation de mécanismes optionnels.

3) Durée du calendrier du programme

Ces rachats d'actions ne pourront être réalisés qu'après approbation de la résolution correspondante qui sera présentée à l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2014 et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois.

4) Financement du programme de rachat

Les rachats seront financés sur les liquidités de la Société ou par voie d'endettement. La Société adaptera ses lignes de crédit pour faire face à ces rachats d'actions.

À titre indicatif, les flux nets provenant des activités opérationnelles avant investissements au 31 décembre 2013 sont de 77,7 millions d'euros. Les capitaux propres part du Groupe sont de 442,8 millions d'euros, l'endettement financier net est de 212 millions d'euros.

V - Éléments permettant d'apprécier l'incidence du programme de rachat sur la situation financière de Mersen

Les calculs de l'incidence du programme sur les comptes ont été effectués dans l'hypothèse d'un rachat de 10 % du capital, sur la base du capital de la société Mersen au 31 décembre 2013.

Les autres hypothèses retenues sont les suivantes :

- charges financières estimées au taux brut annuel de 3,5 % ;
- prix unitaire de rachat égal à 24,357 euros, moyenne des cours de clôture des séances de bourse du 16 janvier au 12 février 2014 ;
- taux d'imposition théorique : 33 %.

Sur ces bases, l'incidence du programme de rachat, en année pleine, sur les comptes consolidés serait la suivante :

(En millions d'euros)	Comptes consolidés au 31/12/13	Impact du rachat de 10 % du capital	Proforma après rachat de 10 % du capital	Effet du rachat (En %)
Capitaux propres, part du Groupe	442,8	(51,9)	390,9	-11,7 %
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	452,8	(51,9)	400,9	-11,5 %
Endettement financier net	212,0	50,7	262,7	23,9 %
Nombre total d'actions en circulation au 31/12/13	20 816 364	2 081 636	18 734 728	-10,0 %
Nombre moyen pondéré d'actions pour calcul du Résultat net par action	20 450 830	2 045 083	18 405 747	-10,0 %
Résultat net, part du Groupe	(29,2)	(1,2)	(30,4)	-4,1 %
Résultat net par action	(1,43)		(1,65)	-15,5 %
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe	(24,8)	(1,2)	(26,0)	-4,8 %
Résultat net des activités poursuivies par action*	(1,24)		(1,41)	-13,9 %

* L'effet du rachat sur le BNPA est négatif du fait du résultat net négatif.

VI - Régimes fiscaux des rachats

1) Pour Mersen

Le rachat par Mersen de ses propres actions dans le cadre du présent programme de rachat sans annulation des titres aurait une incidence sur son résultat imposable dans les cas où les actions seraient cédées ou transférées à un prix différent de celui de leur rachat. Le résultat imposable serait alors affecté à hauteur de la plus-value ou de la moins-value réalisée.

2) Pour les actionnaires cédants

Le régime fiscal des plus-values s'applique au présent programme de rachat (article 112-6 du Code général des impôts). Les gains réalisés par les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés seraient soumis à l'impôt sur les sociétés au taux normal, dans les conditions des articles 209 et 219 du Code général des impôts. Les gains réalisés par des personnes physiques seraient soumis au régime des gains de cession de valeurs mobilières ou de droits sociaux prévu par l'article 150-0-A du Code général des impôts. Selon ce régime, les plus-values sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu augmenté des prélèvements sociaux de 15,5 %. Les gains réalisés par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France

ou dont le siège social est situé hors de France (sans avoir d'établissement stable ou de base fixe en France à l'actif duquel sont inscrites les actions) et qui n'ont à aucun moment détenu, directement ou indirectement, seules ou avec des membres de leur famille, une participation représentant plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux de la Société à un moment quelconque au cours des cinq dernières années qui précèdent la cession, ne sont pas soumis à l'impôt en France (articles 244 bis B et C du Code général des impôts).

VII - Intervention de la personne contrôlant seule ou de concert l'émetteur

Aucune personne ou entité juridique ne contrôle seule ou de concert Mersen.

VIII - Répartition du capital de Mersen au 31 décembre 2013

Le capital de Mersen est divisé en 20 816 364 actions de 2 euros de nominal dont la répartition au 31 décembre 2013, sur la base des informations reçues par Mersen à cette date, est la suivante :

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2013

Détenteurs	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Public dont :	20 816 364	100,0 %	100,0 %
- institutionnels français	9 890 443	47,5 %	48,0 %
- institutionnels autres pays	7 556 498	36,3 %	36,8 %
- actionnaires individuels	2 927 910	14,0 %	14,2 %
- actionnaires salariés	200 896	1,0 %	1,0 %
Auto-détention	240 617	1,2 %	
TOTAL	20 816 364	100 %	100 %

À la connaissance de la Société, les actionnaires suivants détiennent plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société :

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage
ACF I Investment (Ardian)	3 624 304	17,4 %
Bpifrance Investissements / Caisse des Dépôts et Consignations	3 165 039	15,2 %
SOFINA	1 632 398	7,8 %

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Du fait des options de souscription attribuées dans le cadre des plans 1999 à 2010 restant à lever au 31 décembre 2013, 450 555 actions nouvelles (après ajustement consécutif à l'augmentation de capital réalisée en octobre 2009) peuvent être potentiellement créées. Les informations relatives aux plans d'options de souscription d'actions de Mersen sont reprises au chapitre 3 du présent document de référence.

Le nombre de BSAR existant au 31 décembre 2013 permet d'acquérir 103 331 actions nouvelles de 2 euros de nominal.

Le nombre total d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement au 31 décembre 2013 est de 187 200 actions nouvelles de 2 euros de nominal après ajustement consécutif à l'augmentation de capital réalisée en octobre 2009.

IX - Personnes assurant la responsabilité de la note d'information

À notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de Mersen. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

ACTIONNARIAT

→ Franchissements de seuil

2 janvier 2013 : BNP Paribas Asset Management au nom et pour le compte de Cam Gestion, Fundquest France et des entités de Fortis Investments intégrées dans BNP Paribas Investment Partners déclare détenir le 31 décembre 2012, 406 076 actions représentant 1,9954 % du capital et des droits de vote.

15 janvier 2013 : le Groupe Amundi (Amundi, Société Générale Gestion, Étoile Gestion et CPR Asset Management) déclare détenir 195 158 actions, ce qui représente une participation de 0,95 % du capital et des droits de vote.

27 février 2013 : BNP Paribas Asset Management au nom et pour le compte de Cam Gestion, Fundquest France et des entités de Fortis Investments intégrées dans BNP Paribas Investment Partners déclare détenir le 26 février 2013, 411 877 actions représentant 2,0239 % du capital et des droits de vote.

21 mars 2013 : SG Private Banking, pour le compte des FCP dont elle assure la gestion, déclare détenir 205 000 actions, représentant une participation de 1,004 % du capital et des droits de vote.

10 juin 2013 : Mondrian Investment Partners déclare détenir 1 000 427 actions représentant 4,92 % du capital et 3,59 % des droits de vote

24 juin 2013 : Norge Bank déclare franchir le seuil de 3 % et détenir 618 505 actions, représentant 3,03 % du capital.

2 juillet 2013 : Mondrian Investment Partners déclare détenir 256 055 actions représentant 1,26 % du capital et 0,92 % des droits de vote.

18 juillet 2013 : BPI-Groupe SA (ex EPIC OSEO), par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA (ex FSI) déclare détenir le 12 juillet 2013, 2 280 064 actions représentant 10,96 % du capital et des droits de vote⁽¹⁾.

19 août 2013 : SG Private Banking, pour le compte des FCP dont elle assure la gestion, déclare détenir 180 433 actions, représentant une participation de 0,884 % du capital et des droits de vote.

16 octobre 2013 : BNP Paribas Investment Partners agissant pour le compte des entités qu'elle contrôle déclare détenir 637 509 actions représentant 3,0646 % du capital et des droits de vote.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL

Débiteurs	31 déc. 2013			31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Public, dont	20 816 364			20 350 969			20 233 735		
- institutionnels français	9 890 443	47,5 %	48,0 %	9 953 609	48,9 %	49,0 %	9 584 581	47,3 %	47,4 %
- institutionnels autres pays	7 556 498	36,3 %	36,8 %	6 441 498	31,7 %	31,8 %	6 842 700	33,7 %	33,8 %
- actionnaires individuels	2 927 910	14,0 %	14,2 %	3 638 218	17,9 %	17,9 %	3 613 040	17,8 %	17,8 %
- actionnaires salariés	200 896	1,0 %	1,0 %	268 073	1,3 %	1,3 %	193 414	1,0 %	1,0 %
Auto-détention	240 617	1,2 %		49 571	0,2 %		54 619	0,2 %	
TOTAL	20 816 364	100,0 %	100,0 %	20 350 969	100,0 %	100,0 %	20 288 354	100,0 %	100,0 %

(1) Hors Caisse des dépôts et consignations.

Le Directoire et le Conseil de Surveillance possèdent 2 294 784 actions (dont **2 242 770 détenues par Bpifrance**) et le Directoire 8 516 actions via les FCPE Mersen, soit au total 11,0 % du capital ; hors Bpifrance, leur participation s'élève à 2,5 % du capital.

240 617 titres sont auto-détenus par la Société au 31 décembre 2013 dont 40 617 détenus dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

→ Dividende

	Nb. d'actions à la clôture de l'exercice	Revenu par action (en euros)	Cours de bourse (en euros)			Taux de rendement global sur la base du dernier cours
		Dividende	Plus haut	Plus bas	Dernier	
2008	14 297 213	0,62	47,58	17,06	17,81	3,5 %
2009	19 645 409	0,50	28,07	14,46	25,40	2,0 %
2010	19 942 777	0,75	35,38	23,21	34,30	2,2 %
2011	20 288 354	1,00	42,81	21,17	23,35	4,3 %
2012	20 350 969	0,45	28,67	18,16	21,09	2,1 %
2013	20 816 364	0,45	27,14	16,44	25,19	1,8 %

Les dividendes sont prescrits dans les formes et délais légaux, soit 5 ans à compter de leur date de mise en paiement. Passé ce délai, ils sont versés au Trésor.

Au titre de l'exercice 2013, la 3^e résolution de l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2014 prévoit le versement d'un dividende de 0,45 euro par action, sous réserve de l'approbation de cette Assemblée.

→ Notation financière

Le groupe Mersen ne fait l'objet d'aucune notation financière externe (ou rating) par agences de notation financière.

L'ACTION MERSEN

Mersen s'attache à répondre aux objectifs de création de valeur de ses actionnaires et à faire progresser la compréhension du Groupe à travers une information claire, régulière et transparente.

→ Évolution du cours

Si l'évolution du cours de Bourse de Mersen a été positive sur l'année 2013, il a traversé deux phases contrastées. Au cours du premier semestre, le titre a affiché une baisse de 24 % par rapport au 31 décembre 2012. Au deuxième semestre, le titre a repris 56 % par rapport à fin juin 2013. Sur l'ensemble de l'année, la hausse a été de 19 %, surperformant légèrement le SBF 120.

Fiche signalétique

- Cotation : Euronext Paris.
- Marché : Eurolist Compartiment B.
- Indices : CAC Allshares, CAC Mid&Small, Next 150.
- Éligible au SRD et au PEA.
- Code ISIN : FR0000039620.

Cours⁽¹⁾

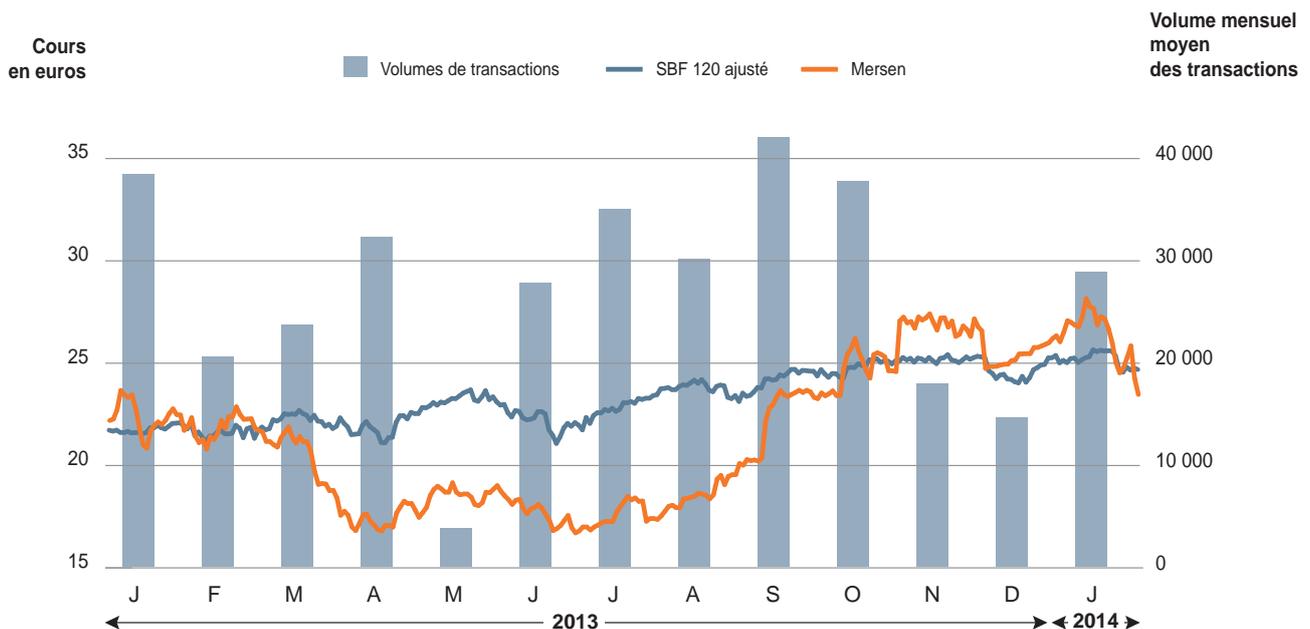
- Au 31 décembre 2013 : 25,19 euros.
- Plus haut 2013 : 27,14 euros.
- Plus bas 2013 : 16,44 euros.

(1) À la clôture du marché.

Transactions

- Volume moyen mensuel 2013 : 639 072 (volume moyen mensuel 2012 : 598 487).
- Volume moyen quotidien 2013 : 30 074 (volume moyen quotidien 2012 : 28 114).

→ Évolution du cours de l'action et des volumes de transactions



Source : Euronext.

Données boursières

Action Mersen	Nombre d'actions échangées	Capitaux échangés mensuels ^(a) (en M€)	Nombre moyen journalier d'actions échangées	Cours		
				Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Moyen (en euros)
2012						
Janvier	946 929	24,03	43 042	28,67	22,63	25,37
Février	641 841	16,58	30 564	26,69	25,09	25,84
Mars	759 503	20,00	34 523	27,78	24,10	26,34
Avril	634 616	15,62	33 401	26,56	22,99	24,61
Mai	482 669	11,11	21 940	25,23	20,35	23,02
Juin	521 616	10,02	24 839	20,10	18,16	19,22
Juillet	504 978	10,09	22 954	20,92	18,85	19,99
Août	520 109	10,84	22 613	23,00	19,50	20,86
Septembre	513 436	12,19	25 672	25,08	22,38	23,75
Octobre	627 452	13,69	27 281	23,55	19,07	21,83
Novembre	501 836	9,5	22 811	19,87	18,35	19,01
Décembre	526 857	10,83	27 729	21,88	19,32	20,57
2013						
Janvier	842 667	18,59	38 303	23,40	20,58	22,09
Février	410 382	8,86	20 515	22,60	20,85	21,60
Mars	472 259	9,53	23 613	21,62	18,14	20,18
Avril	677 425	11,63	32 258	17,99	16,54	17,17
Mai	833 583	15,21	37 890	18,89	17,20	18,25
Juin	553 670	9,68	27 684	18,47	16,55	17,50
Juillet	802 902	13,83	34 909	18,23	16,44	17,24
Août	660 819	12,14	30 037	19,83	17,27	18,38
Septembre	881 839	19,55	41 992	23,41	19,75	22,18
Octobre	866 349	21,33	37 667	26,98	23,14	24,62
Novembre	375 386	9,99	17 876	27,14	26,04	26,62
Décembre	291 579	7,32	14 579	26,07	24,47	25,13
2014						
Janvier	633 227	16,47	28 783	27,88	23,20	26,02

Source : Euronext

(a) Sur la base du cours de clôture moyen mensuel

(Cours en euros)	Janvier 2014	2013	2012
Fin de période	23,20	25,19	21,09
Nombre d'actions en fin de période	20 816 364	20 816 364	20 350 969
Capitalisation boursière en fin de période (en millions d'euro)	483	524	429
Nombre moyen journalier de titres échangés	28 783	30 074	28 114

Dividende net par action

(En euro)	2013	2012	2011	2010	2009
	0,45	0,45	1,00	0,75	0,50

→ Une relation de confiance avec les actionnaires

Mersen entretient avec ses actionnaires une relation de confiance fondée sur la transparence et multiplie les actions de communication destinées à faciliter la compréhension de l'entreprise, de sa stratégie, de ses métiers et de ses fondamentaux.

La communication financière du Groupe s'appuie sur un programme soutenu de rencontres et de réunions d'information :

- rencontres en Europe et en Amérique du Nord avec les investisseurs institutionnels ;
- rencontres et séminaires thématiques à l'intention des analystes financiers et des journalistes de la presse économique et financière ;
- réunions d'information et d'échanges avec les actionnaires individuels en France, relayées par une lettre d'information semestrielle.

Par ailleurs, le site internet fournit de nombreuses informations sur les produits et les marchés. Dans la section Finance, sont disponibles toutes les informations réglementées ainsi que des Focus sur les métiers du Groupe, un Factbook, les présentations des résultats...

→ Calendrier de la communication financière du Groupe en 2013

Publication des chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires 4^e trimestre 2012 - 30 janvier

Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2013 - 29 avril

Chiffre d'affaires 2^e trimestre 2013 - 26 juillet

Chiffre d'affaires 3^e trimestre 2013 - 29 octobre

Publication des résultats

Résultats annuels 2012 - 20 mars

Résultats semestriels 2013 - 29 août

Réunions investisseurs institutionnels

En Europe et en Amérique du Nord - au cours de l'année

Réunions actionnaires individuels

Nantes - 27 novembre

Assemblée générale des actionnaires

Paris - 16 mai

→ Calendrier de la communication financière du Groupe en 2014

Publication des chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires 4^e trimestre 2013 - 29 janvier

Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2014 - 29 avril

Chiffre d'affaires 2^e trimestre 2014 conjointement à l'annonce des résultats semestriels - 31 juillet

Chiffre d'affaires 3^e trimestre 2014 - 29 octobre

Publication des résultats

Résultats annuels 2013 - 6 mars

Résultats semestriels 2014 - 31 juillet

Réunions investisseurs institutionnels

En Europe et en Amérique du Nord - au cours de l'année

Réunions actionnaires individuels

En France - au cours de l'année

Assemblée générale des actionnaires

Paris - 15 mai

→ Responsable de l'information

Thomas Baumgartner

Directeur Administratif et Financier

Mersen

Immeuble La Fayette

2, place des Vosges

F-92400 Courbevoie La Défense 5

Tél. : + 33 (0)1 46 91 54 19



RAPPORT DE GESTION

Introduction	96
Résultats consolidés	96
Cash et endettement	99
International	100
Politique d'investissement	100
Politique de financement	101
Relations mère-filiales	102
Résultats de la société mère (comptes annuels)	102
Politique de recherche et développement	103
Gestion des risques	103
Evénements récents et Perspectives	108

5

INTRODUCTION

Dans un environnement contrasté tant géographiquement que du point de vue de nos marchés finaux, Mersen affiche en 2013 un chiffre d'affaires de 739 millions d'euros, en retrait de 6 % à périmètre et changes constants par rapport à 2012.

Malgré cette baisse d'activité et une contribution importante de l'activité chimie à plus faible marge, le Groupe a dégagé une marge d'EBITDA de 13,5 % et une marge opérationnelle courante de 8,1 % du chiffre d'affaires. Ce niveau de marge, obtenu grâce au plan d'adaptation mis en œuvre au cours de l'année 2013, démontre la capacité du Groupe à résister dans des contextes peu favorables.

Compte-tenu de cette évolution de l'activité et après la revue de ses actifs, le Groupe a constaté dans ses comptes 2013 environ 40 millions d'euros de dépréciations d'actifs et provisions

liées aux prévisions d'activité sur le marché de la chimie et à la sous-utilisation de certains équipements de production dans le domaine du graphite, ainsi que 10 millions d'euros nets de dépréciation d'actifs d'impôts différés en France. Le Groupe a par ailleurs comptabilisé près de 8 millions d'euros de charges de restructurations sur l'année. L'ensemble de ces charges exceptionnelles n'a pas d'impact sur la structure financière du Groupe qui reste solide.

Mersen a également poursuivi ses efforts en termes de cash en générant, sur la période, un cash-flow opérationnel avant investissements de près de 90 millions d'euros qui a permis notamment de réduire la dette qui s'élève désormais à 210 millions d'euros.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

→ Chiffre d'affaires

Mersen a réalisé sur l'année 2013 un chiffre d'affaires consolidé de 738,8 millions d'euros en retrait de 6 % à périmètre et changes constants par rapport à 2012. L'effet de la dépréciation de la plupart des monnaies par rapport à l'euro a pesé pour près de 26 millions d'euros sur le chiffre d'affaires de l'année.

(En millions d'euros)	2013	2012	croissance organique	croissance totale
Pôle Matériaux (SMA)	300,3	346,3	-11,2 %	-13,3 %
Pôle Electrique (SCE)	438,5	464,4	-2,1 %	-5,6 %
TOTAL GROUPE	738,8	810,7	-6,0 %	-8,9 %
Europe	281,8	284,4	-0,6 %	-0,9 %
Asie-Pacifique	156,9	205,8	-19,7 %	-23,7 %
Amérique du Nord	261,7	279,7	-3,1 %	-6,4 %
Reste du Monde	38,4	40,8	3,7 %	-5,9 %
TOTAL GROUPE	738,8	810,7	-6,0 %	-8,9 %

Le contexte économique est resté morose en Europe mais le Groupe a bénéficié sur cette zone du contrat SABIC qui lui permet d'afficher un chiffre d'affaires équivalent à celui de 2012 à périmètre et changes constants. En fin d'année, la situation s'est améliorée dans l'ensemble de la zone, à l'exception de la France où l'activité est restée peu dynamique.

En Asie, la décroissance organique constatée sur l'année s'explique principalement par la non récurrence d'affaires en systèmes anticorrosion pour la chimie dont les ventes se sont déplacées vers les autres zones géographiques, ainsi que par le repli du solaire par rapport à l'année dernière. La zone est restée dynamique sur les autres marchés.

Enfin, dans la zone Amérique, les marchés de l'électronique et de l'éolien ont été bien orientés. En revanche, les facturations ont été moins importantes qu'en 2012 dans la chimie liée à l'extraction de gaz de schiste. Enfin, l'activité s'est ralentie au cours du dernier

trimestre car les distributeurs électriques ont limité leurs stocks de fin d'année.

Les ventes dans le pôle Matériaux ont été en repli organique de -11,2 % sur l'année, en raison principalement des faibles ventes sur le marché solaire. Hors solaire (-4,4 % en organique), le Groupe a bénéficié de facturations importantes dans l'aéronautique et l'électronique. Sur le marché de la chimie, les facturations ont été à un niveau équivalent à celui de 2012. En revanche, les industries de procédés ont été en retrait dans un contexte macroéconomique peu favorable.

Les ventes du pôle Electrique ont enregistré cette année un retrait limité de -2,1 %. Les marchés de l'énergie et des transports ont été globalement en ligne avec 2012. Le marché de l'électronique, après un début d'année décevant, s'est redressé au cours du deuxième semestre. Les industries de procédés ont affiché une décroissance, en particulier en Europe, en lien avec la conjoncture économique.

→ Ebitda et résultat opérationnel courant

(En millions d'euros)	2013	2012 ⁽¹⁾
Résultat opérationnel courant	59,8	77,6
Dépréciation et amortissement	40,2	39,7
EBITDA	100,0	117,3
en % du chiffre d'affaires	13,5 %	14,5 %

L'Ebitda⁽²⁾ s'élève à 100,0 millions d'euros, soit 13,5 % du chiffre d'affaires, une baisse d'un point par rapport à 2012.

La marge d'Ebitda du pôle Electrique (SCE) est en ligne avec celle de l'année dernière (14,3 % vs 14,4 %). Cette bonne résistance, malgré le ralentissement de l'activité, provient pour l'essentiel de la mise en place de plans d'économies et de la bonne tenue des prix sur ses marchés.

En dépit d'une baisse importante de l'activité, la marge d'Ebitda du pôle Matériaux (SMA) est restée à un niveau élevé à 15,9 %

du chiffre d'affaires. La diminution par rapport à 2012 (18,2 %) provient de la baisse d'activité importante, d'un effet mix-produit négatif avec des fortes ventes en chimie à marges plus faibles, et de baisses de prix sur l'activité graphite, en particulier en Asie. Ces facteurs ont été partiellement compensés par des mesures d'économies.

Le résultat opérationnel courant du Groupe⁽³⁾ a atteint 59,8 millions d'euros en 2013, soit une marge opérationnelle de 8,1 % du chiffre d'affaires, en retrait de 1,5 point par rapport à 2012⁽¹⁾.

(En millions d'euros)	2013	2012 ⁽¹⁾	Évolution
Chiffre d'affaires	738,8	810,7	-8,9 %
Marge brute	213,4	243,4	-12,3 %
en % du CA	28,9 %	30,0 %	
Frais commerciaux et autres	(72,4)	(79,3)	-8,8 %
Frais administratifs et de R&D	(81,2)	(86,5)	-6,1 %
Résultat opérationnel courant	59,8	77,6	-22,9 %
en % du CA	8,1 %	9,6 %	

La marge brute est en retrait d'environ 1 point dans un contexte de baisse du volume d'activité et d'une utilisation moyenne des capacités de production à un niveau plus faible qu'en 2012, même si la tendance s'est améliorée en cours d'année.

Les frais commerciaux, administratifs et de R&D sont en baisse de 7,4 %, en ligne avec la baisse du chiffre d'affaires.

(1) Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées pour tenir compte de l'application de la norme IAS19 révisée (avantages au personnel).

(2) Résultat opérationnel courant + amortissements.

(3) Suivant définition 2009.R.03 du CNC.

→ Résultat net des activités poursuivies

Le résultat net des activités poursuivies est une perte de (24,8) millions d'euros contre un profit de 34,9 millions d'euros en 2012⁽¹⁾.

(En millions d'euros)	2013	2012 ⁽¹⁾
Résultat opérationnel courant	59,8	77,6
Charges et produits non courants	(49,3)	(11,3)
Amortissement et dépréciation des actifs incorporels réévalués	(1,2)	(0,9)
Résultat opérationnel	9,3	65,4
Résultat financier	(11,0)	(13,0)
Impôts sur les résultats	(23,1)	(17,5)
Résultat net des activités poursuivies	(24,8)	34,9

Les charges et produits non courants s'élèvent à (49,3) millions d'euros⁽²⁾. Ils se composent de :

- Dépréciations d'actifs et provisions à hauteur de 37 millions d'euros environ, essentiellement sur le pôle Matériaux, liées aux prévisions d'activité en baisse sur le marché de la chimie et à la sous-utilisation de certains équipements dans le domaine du graphite
- Charges de restructurations pour environ 8 millions d'euros, dont 4 millions comptabilisés au 1^{er} semestre correspondaient aux projets de restructurations et de transferts d'activité du pôle Electrique liés aux plans d'adaptation 2013. Les 4 millions comptabilisés au 2^{ème} semestre sont liées au pôle Matériaux.
- Autres charges, notamment provisions pour litige, frais de procédure, frais d'acquisition pour 4 millions d'euros environ.

En 2012, la charge était de 11,3 millions d'euros, principalement de frais de restructurations et de transferts et de dépréciation d'actifs.

La charge financière nette de Mersen a atteint 11,0 millions d'euros en 2013 en retrait par rapport au niveau de 2012. Cette baisse provient principalement de la réduction de 20 millions d'euros de la dette moyenne sur l'année par rapport à la dette moyenne 2012.

La charge d'impôt s'établit à 23,1 millions d'euros et intègre 12 millions d'euros nets de dépréciations d'impôts différés actifs essentiellement sur la France⁽²⁾. Le taux effectif d'impôt, calculé sur la base du résultat retraité des charges non déductibles et de la dépréciation des impôts différés, s'établit à 33 %, un taux équivalent à celui de l'année 2012.

→ Résultat net part du Groupe

(En millions d'euros)	2013	2012 ⁽¹⁾
Résultat net des activités poursuivies	(24,8)	34,9
Résultat des activités destinées à être cédées ou arrêtées	(3,8)	(27,7)
Résultat net	(28,6)	7,2
Part du Groupe	(29,2)	6,5
Minoritaires	(0,6)	(0,7)

Le résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées s'élève à (3,8) millions d'euros contre (27,7) en 2012⁽¹⁾.

En 2013, il inclut les résultats opérationnels des deux sites cédés par le Groupe au cours de l'année 2013, à savoir les équipements chaudronnés métalliques à destination du marché du nucléaire du site de Grésy (France), et les échangeurs à plaques métalliques

et les agitateurs du site de Brignais (France). Les cessions ont été effectives respectivement en juillet et décembre 2013.

En 2012, ce montant incluait principalement 20 millions d'euros de perte de valeur auxquels s'ajoutaient 5,4 millions d'euros de résultat net des activités (hors cessions) sur l'année 2012.

(1) Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées pour tenir compte de l'application de la norme IAS19 révisée (avantages au personnel).

(2) A l'occasion de la publication de son chiffre d'affaires 2013, le Groupe a communiqué sur la comptabilisation de 55 millions d'euros d'éléments exceptionnels. Ce montant correspond à 45 millions d'euros de charges non courantes (au-delà des 4 millions d'euros de charges constatées au 1^{er} semestre) et à 10 millions d'euros nets de dépréciation d'impôts différés actifs en France.

→ Dividende

Le Conseil de Surveillance propose à l'Assemblée générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,45 euro par action. Il en résulterait une distribution totale proche de

9,3 millions d'euros, représentant 36 % du résultat net consolidé part du Groupe avant impact des 55 millions d'euros d'éléments exceptionnels comptabilisés et annoncé en janvier 2014.

CASH ET ENDETTEMENT

→ Tableau simplifié des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2013	2012 ⁽¹⁾
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant BFR	90,1	103,8
Variation du besoin en fonds de roulement	13,9	27,7
Variation des impôts	(17,7)	(22,6)
Flux de trésorerie net des activités opérationnelles poursuivies	86,3	108,9
Flux de trésorerie des activités arrêtées	(8,6)	(7,1)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	77,7	101,8
Cash-flow d'investissements industriels	(27,8)	(42,2)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles après investissement industriels	49,9	59,6
Variation de périmètre (acquisitions)	(3,2)	(30,0)
Cession d'immobilisations et autres	(6,6)	0,9
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles et d'investissements	40,1	30,5
Intérêts payés	(10,7)	(12,3)
Dividendes versés	(3,7)	(19,4)
Augmentation de capital et autres	(3,4)	0
Flux de trésorerie net avant variation d'endettement	22,3	(1,2)

Le Groupe a généré un flux de trésorerie net des activités opérationnelles poursuivies de 86,3 millions d'euros, grâce à une bonne gestion du besoin en fonds de roulement.

Les investissements industriels s'élèvent à 27,8 millions d'euros, en réduction de plus de 14 millions par rapport à 2012 et concernent à 60 % le pôle Matériaux. La politique d'investissement est décrite dans le présent chapitre.

Les variations de périmètre sont principalement liées à des compléments de prix sur 2 cessions réalisées en 2013. En 2013, le flux d'acquisition intégrait l'impact de l'acquisition d'Eldre.

Les « cessions d'immobilisations et autres » comprennent pour partie les flux relatifs aux contrats de cession des deux sites industriels cédés respectivement en juillet et décembre 2013.

La baisse des dividendes versés s'explique par le montant du dividende versé en 2012 supérieur à celui versé en 2013 et par le versement de ce dividende principalement en cash.

Pour l'année 2013, le flux de trésorerie net est donc positif de plus de 22 millions d'euros, alors qu'il était proche de 0 en 2012.

(1) Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées pour tenir compte de l'application de la norme IAS19 révisée (avantages au personnel).

→ Bilan

L'endettement net à fin 2013 atteint 212,0 millions d'euros, en baisse de près de 30 millions par rapport à fin 2012 (241,5 millions d'euros).

Le Groupe maintient une structure financière solide, avec des ratios inchangés par rapport à l'année dernière : le ratio d'endettement net sur Ebitda (« leverage ») s'établit à 2,07* et le ratio d'endettement net sur fonds propres (« gearing ») à 45 %*.

	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Endettement net total (en millions d'euros)	212,0	241,5
Endettement net / fonds propres*	0,45	0,45
Endettement net / EBITDA*	2,07	2,07

INTERNATIONAL

Le Groupe est présent sur l'ensemble des continents. Le positionnement international des unités de production permet à celles-ci d'être au contact de leurs clients et très réactives sur leurs marchés. Il protège par ailleurs Mersen de l'impact des variations monétaires sur sa compétitivité.

En 2013, environ 71 % des investissements physiques du Groupe ont été réalisés à l'international. Ils concernent principalement le remplacement et la modernisation des équipements industriels.

En 2013, le Groupe a réalisé 91 % de son chiffre d'affaires hors de France (ventes des sociétés étrangères hors celles réalisées en France et exportations des sociétés françaises).

La contribution au chiffre d'affaires des filiales étrangères du Groupe a atteint 599 millions d'euros, en retrait de 4 % par rapport à 2012 à périmètre et changes constants.

Les ventes en Asie Pacifique ont atteint 21,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2013, 38 % en Europe, 35,5 % en Amérique du Nord et 5 % dans le reste du monde (Amérique du Sud, Afrique et Moyen-Orient).

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En 2012, Mersen a maintenu ses efforts d'investissements dans le but de poursuivre ses avancées stratégiques sur des zones ou des segments porteurs comme l'Asie ou l'électronique. Les dépenses d'investissements physiques sur les activités poursuivies se sont élevées à 42,2 millions d'euros.

Les acquisitions en 2012 concernaient essentiellement l'achat des sociétés Eldre en France et aux Etats-Unis.

En 2013, les dépenses d'investissements physiques sur les activités poursuivies se sont élevées à 27,8 millions d'euros.

Mersen a procédé au remplacement et à la modernisation de ses équipements industriels, a poursuivi ses investissements sur ses

marchés porteurs en Chine et aux Etats-Unis et a investi dans le projet américain d'optimisation de ses procédés de production en Protection Electrique.

Les acquisitions s'élèvent à 3,2 millions d'euros en 2013. Elles concernent pour l'essentiellement le paiement de l'earn-out du Groupe MS Schneider (1 million d'euros) et couvrent la troisième échéance de paiement du prix d'acquisition des intérêts minoritaires de Mingrong Electrical Protection (1,8 million d'euros).

Selon la procédure interne du Groupe, le Conseil de Surveillance autorise tout investissement supérieur à 10 millions d'euros ainsi que toute acquisition supérieure à 3 millions d'euros.

* Ratio calculé selon méthode du crédit syndiqué de 350 millions de dollars US.

(En millions d'euros)	Activités poursuivies	
	2013	2012
Investissements corporels	(26,8)	(41,5)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(1,0)	(0,7)
INVESTISSEMENTS PHYSIQUES	(27,8)	(42,2)
Investissements incorporels	(1,3)	(0,8)
Investissements financiers	(0,1)	0,4
Autres variations de flux d'investissements (hors fournisseurs d'immobilisations)		0,4
SOUS-TOTAL	(29,2)	(42,2)
Investissements liés aux acquisitions	(3,2)	(30,0)
Investissements liés aux cessions	0,6	1,5
TOTAL	(31,8)	(70,7)

POLITIQUE DE FINANCEMENT

Le financement est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe dont la mise en œuvre est coordonnée par la Direction Administrative et Financière.

Le Groupe dispose de lignes de crédits confirmées qui ne sont pas utilisées en totalité.

Les emprunts sont, pour la plupart, contractés par Mersen SA. Des systèmes de *cash-pooling*, en Europe, aux États-Unis et en Chine permettent d'optimiser l'utilisation de toutes les lignes de crédit.

En 2003, le Groupe a refinancé un emprunt bancaire arrivant à maturité par des placements privés américains ayant pour échéance finale l'année 2015 afin de diversifier ses sources de financement.

En 2007, le Groupe a réalisé une émission obligataire sous la forme d'OBSAAR d'une maturité moyenne de six années.

En 2011, le Groupe a finalisé un placement privé de 100 millions de dollars US ayant pour échéance finale l'année 2021 afin d'allonger la maturité de sa dette, et diversifié ses sources de financement.

En 2012, le Groupe a refinancé son crédit syndiqué arrivant à échéance en juillet 2013 par un nouveau crédit syndiqué d'une durée de cinq ans et des crédits bilatéraux.

En 2013, le Groupe a refinancé son crédit syndiqué en Chine arrivant à échéance en septembre 2014 par un nouveau crédit syndiqué d'une durée de 5 ans et des crédits bilatéraux.

L'ensemble des informations sur les emprunts est mentionné dans la note n° 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

RELATIONS MÈRE-FILIALES

Mersen est une société holding qui a pour vocation la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de prestations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles détenues par la société Mersen.

La société Mersen fait partie du groupe Mersen qui comprend 87 sociétés consolidées et non consolidées, réparties dans 32 pays. Les sites industriels les plus importants du Groupe sont situés en France, aux États-Unis, en Chine, en Allemagne et au Mexique.

Le Comité Exécutif du Groupe en assure la direction opérationnelle. Les membres du Comité Exécutif (incluant le Directoire) assurent parfois des fonctions de mandataire social ou d'administrateur dans les sociétés rattachées à leur activité.

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE (COMPTES ANNUELS)

→ Situation de la société mère durant l'exercice écoulé

Les ventes et autres produits de la société mère, Mersen SA, s'élèvent à 3,9 millions d'euros. Ils sont liés à l'activité de holding de Mersen SA, à savoir la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de diverses prestations.

Le résultat d'exploitation de la société mère, qui correspond aux frais de fonctionnement de la holding, s'établit à (3,7) millions d'euros.

Le résultat financier s'établit à 12,2 millions d'euros contre 13,2 millions d'euros en 2012. Le montant reste stable et inclut des dépréciations de titres de participation pour 16,6 millions d'euros notamment sur Mersen Holding China et Mersen do Brasil.

Le résultat courant avant impôt et éléments exceptionnels s'élève à 8,5 millions d'euros. Le résultat exceptionnel s'élève à (8,2) million d'euros contre (1,0) million d'euros en 2012.

L'impôt de 1,5 million d'euros est un produit. Il résulte des impôts versés par les filiales françaises bénéficiaires qui sont intégrées fiscalement.

Après prise en compte de ces éléments, le résultat net ressort à 1,8 millions d'euros contre 10,6 millions d'euros en 2012.

→ Informations sur les délais de paiement des fournisseurs de la société mère

Le délai de paiement généralement retenu pour les fournisseurs est de 45 jours fin de mois.

Conformément à l'article D. 441-4 du Code de commerce, l'échéancier des factures fournisseurs au 31 décembre 2013 est constitué de montants payables dans un délai inférieur à 30 jours pour 1,0 million d'euros et de montants payables entre 30 jours et 60 jours pour 0,3 million d'euros. Au 31 décembre 2012, les montants payables dans un délai inférieur à 30 jours s'élevaient à 0,6 million d'euros et les montants payables entre 30 et 60 jours, à 0,2 million d'euros.

POLITIQUE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Recherche et Développement concerne principalement le développement des matériaux, procédés de fabrication, produits, et systèmes, dont l'objectif est double :

- Assurer la croissance rentable du Groupe en développant une offre innovante et sur mesure pour servir nos marchés stratégiques ;
- Diminuer les coûts de fabrication.

Le Groupe consacre environ 3 % de son chiffre d'affaires à la Recherche et Développement en mise au point de produits, matériaux et procédés, et en efforts technico-commerciaux pour constamment adapter ses solutions ou services aux besoins spécifiques de chaque client.

L'essentiel de ces dépenses est financé sur fonds propres.

La démarche du Groupe s'inscrit dans la continuité. En 2013, comme les années précédentes, l'effort d'innovation a porté sur deux axes principaux :

- La mise au point de nouvelles offres, qui porteront la croissance de Mersen à court et long termes, à destination de ses marchés ou applications stratégiques, comme le photovoltaïque, l'éolien, le transport ferroviaire, l'électronique, les LEDs, ou encore l'efficacité énergétique ;
- Le renforcement de la compétitivité des produits des cœurs de métiers du Groupe.

Parmi les innovations majeures finalisées en 2013 ou encore en cours de développement, on peut citer par exemple :

- La mise au point de réacteurs-échangeurs à plaques en carbure de silicium permettant aux industriels de la chimie fine et de la pharmacie d'intensifier leurs procédés continus en milieu corrosif et fortement exothermique ;
- La conception d'un fusible actionnable, déclenché par des capteurs thermiques qui réagissent à la très haute luminosité produite par un arc électrique accidentel ;
- La mise au point d'un échangeur de chaleur à base de blocs de carbure de silicium percés, à destination des industriels de la chimie de spécialités, complétant par le haut la gamme du Groupe à base de graphite, étant données les propriétés élevées de résistance mécanique, d'anticorrosion et d'absence de relargage de particules du matériau carbure de silicium ;
- Le développement, pour insertion dans les systèmes de pantographe ferroviaire, d'un patin 3^e rail éco-design, dont l'étrier métallique est recyclable, réduisant les opérations de maintenance pour l'utilisateur. Cette innovation a été présentée au salon SIFER de Lille en mars 2013 et reçu, à cette occasion, le trophée de l'innovation ;
- De nouveaux consommables à très haute valeur ajoutée, à base de graphite revêtu de carbure de tantale, à destination des spécialistes de l'épitaxie pour l'industrie des LEDs.

GESTION DES RISQUES

Le rapport du Président du Conseil de Surveillance, présenté au chapitre 3 du présent document de référence, décrit l'organisation et les procédures mises en place au sein du Groupe en matière de gestion des risques.

Les risques décrits ci-dessous sont, à la date du présent document, ceux dont le Groupe estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Le Groupe peut se trouver exposé à d'autres risques, non identifiés à la date du présent rapport ou qui n'apparaissent pas significatifs en l'état actuel.

→ Risques liés à l'environnement de marché et aux activités du Groupe

Risques industriels

Le Groupe peut être confronté à certains risques industriels pouvant avoir un éventuel impact sur son activité ou sur la sécurité de ses salariés. Ces risques sont toutefois, en général, répartis sur plusieurs sites industriels, sur plusieurs géographies et sur différents procédés. Afin de minimiser ces risques, le Groupe déploie des actions portant sur :

- la mise en place et la revue régulière d'une cartographie des risques industriels ;
- la mise en place et la revue régulière des procédures sur des équipements ou des procédés pouvant être dangereux compte tenu, par exemple, des températures atteintes lors du procédé de fabrication ;
- la mise en place de Plan de continuité d'activité sur certains sites et/ou sur certains équipements stratégiques ;
- des audits de sécurité réguliers.

Par ailleurs des visites, menées avec les experts des assureurs du Groupe, permettent d'évaluer le degré de prévention et de protection contre l'incendie des principaux sites industriels, tant en France qu'à l'étranger.

Risques liés à la dépendance de certains sites de production

Certains sites du Groupe produisent des fabrications utilisées par d'autres sites du Groupe. L'arrêt de certains sites ou de certains procédés dédiés pourraient, s'il était prolongé, affecter la rentabilité du Groupe ou d'une activité. Le Groupe limite le risque en dupliquant certains équipements critiques (par exemple en investissant en 2007 dans une deuxième usine de production de blocs de graphite) ou en mettant en place des plans de continuité d'activités.

Risques liés à l'environnement

Le Groupe, comme tout acteur industriel, est soumis à un nombre important de législations et réglementations en matière d'environnement dans chacun des pays dans lesquels il exerce ses activités. Ces législations exposent les sociétés opérationnelles du Groupe à un risque de mise en jeu de leur responsabilité et à des coûts importants (responsabilité relative aux activités actuelles ou passées ou liées à des actifs cédés, par exemple). Afin de minimiser ces risques, le Groupe déploie des actions portant pour l'essentiel sur :

- la poursuite de l'amélioration continue des protections et des équipements du personnel exposé aux produits CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) ainsi que des actions de formation ;

- la réalisation d'une étude sur les économies d'énergies en France ;
- la poursuite de la mise en place de la réglementation Grenelle 2. Ce travail a été réalisé en collaboration avec un cabinet externe afin de garantir la bonne application de la réglementation. Mersen est en conformité pour pouvoir appliquer pleinement cette réglementation depuis fin 2012.
- la veille réglementaire à travers la participation à des groupes de travail regroupant les principaux acteurs du carbone et du graphite en Europe

La politique environnementale du Groupe est décrite au chapitre 2 du présent document de référence.

Risques liés à l'intensité capitalistique de certaines activités

Certains segments d'activité du Groupe, en particulier le graphite pour applications Hautes Températures (pôle Matériaux), peuvent être exposés à des conséquences liées à leur forte intensité capitalistique, comme une baisse de rentabilité en cas de diminution de la demande (du fait d'amortissements importants) ou des baisses de prix en cas de surcapacités mondiales dans ce domaine d'activité.

Risques liés à l'environnement économique

Le Groupe peut être affecté par un environnement économique peu favorable sur une géographie ou sur un secteur d'activité. Les variations de chiffres d'affaires peuvent avoir un impact important sur les résultats, notamment en cas de baisse d'activité sur plusieurs semestres. Le Groupe a été ainsi confronté récemment à une baisse d'activité en Europe et sur le marché du solaire.

Le Groupe limite toutefois ce risque grâce à la diversité de ses marchés et des géographies dans lesquels il opère. Il a démontré par ailleurs sa capacité à mettre en place des plans d'économie significatifs pour faire face à ces situations. Il a, enfin, annoncé qu'il étudiait un plan de rationalisation industrielle à mettre en œuvre en 2014 et 2015 visant, notamment, à être plus flexible aux aléas de la conjoncture économique en particulier en Europe.

Risques liés à la situation concurrentielle

Mersen évolue sur des marchés concurrentiels. Cette concurrence est exercée, suivant les segments d'activité, par des entreprises d'une taille parfois plus importante que Mersen ou par des acteurs locaux de petite taille. Il est donc difficile pour le Groupe de garantir qu'il pourra maintenir ou accroître ses parts de marché sur les marchés où il est déjà présent, ou pénétrer de nouveaux marchés. Le Groupe peut à l'avenir faire face à l'émergence de nouveaux concurrents dans des pays à bas coûts

Cependant, la présence de Mersen dans différents secteurs d'activité, sur plusieurs géographies, avec des concurrents en général différents sur chaque secteur et/ou géographie ainsi que son positionnement sur des produits à haute valeur ajoutée tend à limiter ces risques.

Risques liés aux systèmes d'information

La fonction de sécurité des systèmes d'information a poursuivi la mise en place de toute une série de mesures visant à l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des systèmes d'information du Groupe.

Elle a notamment :

- continué à développer des outils de contrôle centraux permettant de vérifier à distance la bonne application des règles Groupe et a notamment déployé un outil d'audit à distance qui permet de vérifier si les sécurités recommandées par le Groupe sont bien en place ;
- réalisé des audits réseaux.

Un outil permet aux unités de s'autoévaluer par rapport au référentiel Groupe et de contribuer ainsi à l'amélioration de la sécurité des systèmes d'information.

En outre, Mersen a réalisé en 2012 une cartographie des risques de la sécurité des systèmes d'information qui a donné lieu à l'initialisation, depuis le 1^{er} juillet 2013, d'un programme Qualité et Sécurité des Systèmes d'Information.

Néanmoins, le Groupe ne peut exclure la possibilité d'une défaillance de l'un de ces systèmes (matériel ou logiciel), ou d'erreurs humaines ou encore de virus informatiques qui pourraient porter atteinte à la réputation du Groupe ou à la qualité de service du Groupe.

Risques liés aux matières premières

Le Groupe dépend de certaines matières premières, notamment celles utilisées dans la formulation du graphite. Afin de limiter les risques liés aux matières premières et sécuriser les achats de matières les plus sensibles sur le long terme, Mersen maintient son programme de recherche et d'identification de sources

d'approvisionnements alternatives dans le cas où il se trouverait en relation avec un fournisseur en situation de position dominante.

Sur un plan plus global, les équipes en charge des achats ont continué à obtenir des résultats concrets dans leur travail de collaboration avec les équipes techniques sur des projets de Reconception à Coût Objectif permettant d'accroître la performance des fournisseurs afin :

- D'obtenir des prix d'achat ou des solutions d'industrialisation plus compétitifs ;
- D'anticiper la substitution éventuelle de produits achetés qui ne seraient pas considérés conformes à la réglementation européenne Reach ;
- De contribuer à une réduction de la consommation d'énergie et de matières premières entrant dans la fabrication des produits finis.

Par ailleurs, afin de se couvrir contre les hausses de prix, certaines matières premières ont fait l'objet de couvertures, soit par le biais de produits dérivés, soit par des engagements d'achats auprès des fournisseurs (cf. ci-dessous « Risques de marché financier et de financement »).

Risques liés à la dépendance client ou de litiges commerciaux

Le Groupe se caractérise par une grande diversité de clients. Cette diversité contribue à l'échelle du Groupe à limiter le risque de dépendance vis à vis d'un client. En 2013, aucun client ne représente plus de 5% du chiffre d'affaires consolidé.

Cependant, dans quelques pays, un client peut représenter une part importante de l'activité d'une unité de production spécifique et la perte de ce client pourrait avoir des conséquences locales significatives.

PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉE AVEC LES PRINCIPAUX CLIENTS DU GROUPE

(En milliers d'euros)	2013		2012	
	Part du CA réalisé	% du CA réalisé	Part du CA réalisé	% du CA réalisé
Avec le premier client du Groupe	26 292	3,6%	22 663	2,8 %
Avec les 5 premiers clients du Groupe	84 809	11,5%	79 366	9,8 %
Avec les 10 premiers clients du Groupe	127 229	17,2%	123 765	15,3 %

Le Groupe a mis en place depuis 2003 un programme d'assurance-crédit commercial Coface qui est décrit dans la note 3 des comptes consolidés.

Le Groupe est également exposé à des risques de réclamations de clients pour produits défectueux ou, sur certaines activités, à des pénalités de retards. La diversité des clients et des activités tend à limiter le risque pour le Groupe. Par ailleurs, certains de ces risques sont en partie couverts par les assurances.

Risques liés aux acquisitions ou aux restructurations

Le Groupe a depuis plusieurs années une stratégie d'acquisitions ciblées. Toute opération d'acquisition dont le prix additionné de tout passif est supérieur à 3 millions d'euros doit être autorisée par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Directoire.

Toute acquisition comporte certains risques de mauvaise évaluation de certains facteurs ou de difficulté d'intégration pouvant affecter les résultats du Groupe ou d'une activité. Pour limiter ce risque, le Groupe suit des procédures de due diligence complètes (environnemental, juridique, financière, industrielle, ressources humaines, etc...) ainsi que des règles d'intégration. Il conserve, par ailleurs, dans de nombreux cas, le management de la cible afin de faciliter l'intégration.

Le Groupe réalise régulièrement des réorganisations industrielles ou commerciales pouvant entraîner des risques de conflits sociaux, de perte de savoir-faire ou de perte de chiffre d'affaires. Ces risques pourraient être accrus lors de mise en œuvre opérationnelle du plan « Transform ». Le Groupe limite ces risques par la constitution de groupes projets dédiés, par l'identification précise des risques et par la mise en place de mesures visant à réduire les risques identifiés.

Risques géopolitiques

Le Groupe réalise une part importante de ses activités commerciales et industrielles dans des pays émergents, ayant récemment connu ou étant susceptibles de connaître des périodes d'instabilité politique ou économique. Ainsi, en 2013, le chiffre d'affaires réalisé hors Europe et Amérique du Nord représente 26% du chiffre d'affaires consolidé. De ce fait, le Groupe s'expose à certains risques pouvant affecter sa rentabilité sur certaines géographies.

En particulier, le Groupe possède une implantation industrielle dans un pays considéré à risque (classement Coface), c'est-à-dire en Argentine. Cette filiale non consolidée représente potentiellement un risque, même si celui-ci est très faible compte tenu de sa taille, le chiffre d'affaires global ayant atteint 1,4 million d'euros en 2013.

Implanté dans 34 pays, le Groupe est, de manière générale, exposé au risque de changement de réglementation (fiscale, juridique ou autre) pouvant affecter sa rentabilité ou son aptitude à remonter des flux financiers vers la maison mère.

Risques humains et sociaux

Afin de se prémunir au mieux contre le risque de perte de ses savoir-faire, le Groupe met en place des procédures, programmes ou actions afin de fidéliser les collaborateurs et de développer leurs compétences pour accompagner au mieux le développement du Groupe (voir chapitre 2 du présent document de référence).

Par ailleurs, lorsque des opérations de réorganisation pouvant avoir une conséquence sur les effectifs sont envisagées, les solutions à mettre en œuvre sont étudiées en concertation avec les syndicats et les représentants du personnel, en conformité avec les dispositions légales. Des dispositifs adaptés sont prévus afin de favoriser les reclassements des salariés concernés au sein ou en dehors du Groupe. Cependant, le Groupe ne peut exclure la survenance de conflits sociaux ou d'actions en justice de salariés, qui pourraient avoir des répercussions négatives sur la situation financière, les résultats ou l'image du Groupe.

Risques de défaillance du contrôle interne et risque de fraude

Le profil international du Groupe induit que les processus administratifs, financiers et opérationnels sont gérés dans des environnements légaux et réglementaires divers, avec une sensibilité au contrôle interne et à la gestion des risques différentes d'une entité à l'autre. Dans ce contexte, le Groupe ne peut exclure une défaillance du contrôle interne ou des phénomènes de fraude ou de non-respect d'une réglementation locale qui pourraient induire des impacts financiers significatifs et/ou une atteinte à l'image du Groupe.

Afin de limiter ce risque, Mersen revoit régulièrement ses procédures de son contrôle interne et met en œuvre des actions de sensibilisation ainsi que des audits de filiales. Cette démarche est plus précisément décrite dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, au chapitre 3 du présent document.

→ Risques financiers

Risques de change

Les risques de change sont traités dans le paragraphe « Risques de change » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document.

Risques de taux

Les risques de taux sont traités dans le paragraphe « Risques de taux » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document.

Risques de matières premières

Les risques de matières premières sont traités dans le paragraphe « Risques matières » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document.

Risques de contrepartie

Toutes les couvertures sont effectuées auprès d'établissements bancaires de premier plan. Le Groupe n'a pas de placement significatif et n'est donc pas soumis aux risques de contrepartie liés à ceux-ci.

Le Groupe a par ailleurs des *swaps* de taux pour un montant notionnel de 47,9 millions d'euros mais n'estime pas être en risque de contrepartie compte tenu de la valorisation des positions de Mersen (mark-to-market de -0,7 millions d'euros).

S'agissant du risque de crédit, le Groupe a mis en place un programme d'assurance-crédit commercial Coface couvrant ses principales sociétés américaines, françaises, allemandes, britanniques et chinoises (clients domestiques) contre les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques. En fonction des clients, les couvertures peuvent varier entre 0 et 90 % des créances facturées.

Risques de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les risques de liquidité sont traités dans le paragraphe « Risques de liquidité » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document.

Risques action

Au 31 décembre 2013, le Groupe possède 240 617 actions auto-détenues valorisées à 4,5 millions d'euros. Par ailleurs, à cette même date, le Groupe n'a pas souscrit de titres de sociétés cotées.

→ Risques fiscaux et de douanes

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux ou douaniers réguliers réalisés par les autorités fiscales/douanières des pays dans lesquels il est présent. Historiquement, les redressements comptabilisés à la suite de contrôles fiscaux ou douaniers ont été d'un montant peu significatif.

AVO Carbon Mexico, une société cédée par le Groupe en avril 2009, fait l'objet d'un contrôle des autorités douanières mexicaines qui conduit à un redressement potentiel de 5 millions d'euros. AVO Carbon Mexico conteste le bien-fondé de ce redressement et a déposé plusieurs recours en 2013 auprès des autorités et tribunaux locaux. A supposer même que Mersen soit amené à prendre à sa charge tout ou partie du redressement dans le cadre de la garantie de passif, l'impact sur les comptes consolidés du Groupe serait non significatif car le montant dû serait déduit du prix de cession conditionné potentiellement payable par AVO Carbon à Mersen.

Mersen do Brasil, filiale à 100% de Mersen SA, a été notifiée en juin 2013 d'un contrôle douanier portant sur la période janvier 2008- décembre 2012. Les douanes ont émis un avis de redressement d'un montant de 7,5 millions de Real Brésilien. Le Groupe a engagé une procédure de contestation.

→ Risques juridiques

Dépendance de la Société

Le groupe Mersen n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet, licence ou contrat d'approvisionnement qui pourrait avoir une importance significative sur son activité ou sa rentabilité.

Litiges

Aucune des 4 procédures visées ci-dessous n'a donné lieu à la constitution de provision, le Groupe n'étant pas, à ce stade, en mesure d'en apprécier le risque financier.

Procédure civile au Canada

La procédure civile séparée initiée en 2004 au Canada par certains clients contre les principaux fabricants de balais en graphite canadiens dont Mersen Toronto, filiale canadienne de Mersen, est toujours en cours et n'a connu aucune évolution depuis 2007. Pour mémoire, cette procédure faisait suite à la condamnation en juillet 2004 de la société Morgan Crucible Ltd à payer une amende de 1 million de CAD pour pratiques anticoncurrentielles sur la période 1995-1998 dans le domaine de balais de traction en graphite. Pour rappel, le juge canadien avait décidé en février 2007 que seules les sociétés canadiennes de transport urbain étaient susceptibles de participer à la procédure en cours. Le risque pour Mersen Toronto reste non significatif.

Procédure civile au Royaume-Uni

En février 2011, le groupe Deutsche Bahn, avec d'autres sociétés ferroviaires européennes, a initié une action à l'encontre des sociétés Morgan, SGL, Schunk et Mersen devant le CAT. Les plaignants tentent d'obtenir réparation devant le CAT d'un prétendu préjudice subi à la suite des pratiques sanctionnées en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques. En mai 2011, le CAT a jugé que l'action des plaignants à l'encontre de Morgan était prescrite. Les plaignants ont fait appel de cette décision. En août 2012, la Cour d'appel a autorisé les plaignants à continuer leur action devant le CAT à l'encontre de Morgan Crucible, Mersen, Schunk et SGL. La société Morgan Crucible a fait appel de cette décision auprès de la Cour Suprême anglaise. En octobre 2013, le CAT a décidé, à la demande des plaignants, de reprendre le cours de la procédure pour les plaignants anglais uniquement. La procédure devant le CAT reste suspendue pour les autres plaignants jusqu'à l'issue de cet appel.

Procédure administrative en France

En février 2013, la SNCF a initié une action à l'encontre des sociétés Morgan, SGL, Schunk et Mersen devant le Tribunal Administratif de Paris. La SNCF tente d'obtenir réparation d'un prétendu préjudice subi à la suite des pratiques sanctionnées en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques. En juin 2013, la SNCF, cherchant à se prémunir contre une éventuelle décision d'incompétence du Tribunal Administratif, a initiée une action devant le Tribunal de Commerce de Paris. Mersen rejette l'ensemble des allégations et demandes présentées par la SNCF.

Depuis 1999, le Groupe a développé un programme mondial de formation et de sensibilisation de ses responsables opérationnels et commerciaux aux réglementations sur la concurrence. Ce programme mondial de conformité est toujours effectif. Il a été réactualisé en juin 2010 à la suite notamment du changement de nom et d'identité du Groupe. Des mesures très strictes de contrôle interne et externe assurent l'application scrupuleuse des règles de la concurrence dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent.

Procédure judiciaire en France (accident de Gennevilliers du 7 avril 2010)

L'instruction pénale initiée à la suite du tragique accident survenu le 7 avril 2010 sur le site de Mersen à Gennevilliers est toujours en cours et n'a connu aucun développement significatif en 2013.

Sur la base des informations disponibles, les provisions nécessaires ont été constituées pour l'ensemble des litiges en cours identifiés.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui soit en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

→ Assurances

La politique d'assurance du Groupe est déterminée par le Directoire. Dans un souci de pérennité du Groupe, les niveaux de couverture sont fixés en fonction de la sinistralité du Groupe et l'évaluation des risques encourus par chaque entité du Groupe. Dans un contexte de marché de sinistralité maîtrisée en 2013, les programmes d'assurance du Groupe sont restés stables. L'amélioration de la sinistralité assurance du Groupe en 2013 et la poursuite de la politique de prévention des risques ont permis de pérenniser les niveaux de couverture et de primes pour 2014.

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance mondiaux (relayés dans certains pays par des polices locales) auprès de compagnies d'assurances de premier plan pour couvrir les principaux risques de Dommages/Pertes d'exploitation, Responsabilité civile, Environnement, Responsabilité civile aviation et transport. Ces programmes mondiaux assurent à l'ensemble des filiales du Groupe des garanties et limites adaptées à leurs besoins. Aucune police captive n'a été mise en place.

Dans le cadre du programme d'assurance Responsabilité civile (exploitation, avant et après livraison) et Environnement sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couvertures usuelles, les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels, les frais de dépose/repose, les frais de retrait, les dommages aux biens confiés, les frais de dépollution. Ce programme est composé d'une police mère établie

en France et de polices locales dans certains pays. Le montant total des primes payées par le groupe Mersen pour l'exercice 2013 au titre du programme Responsabilité civile/Environnement/Responsabilité civile aviation s'est élevé à 619 403 euros.

Dans le cadre du programme d'assurance Dommages/Perte d'exploitation sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couverture usuelles, les dommages corporels et matériels, la perte d'exploitation pour les principaux sites du Groupe consécutive à tout événement d'origine soudaine et accidentelle (tel qu'incendie, tempête, explosion, dommage électrique, vol...). Ce programme est composé d'une police mère et de polices locales dans certains pays. Il offre une limite contractuelle globale par événement (combinée dommages directs/perde d'exploitation) de 100 millions d'euros avec des sous-limitations pour certains événements tels que les tempêtes, les événements naturels ou certaines garanties spécifiques telles que le bris de machines et les risques informatiques et électriques. Le montant total des primes payées par le groupe Mersen pour l'exercice 2013 au titre de ce programme s'est élevé à 1 025 768 euros.

Dans le cadre du programme d'assurance Transport, Mersen et ses filiales bénéficient d'une police mondiale qui assure une garantie, dans la limite de 5 millions d'euros par transport, pour tous les transferts de marchandises du Groupe, quel que soit le moyen de transport utilisé. La prime versée par Mersen pour l'exercice 2013 au titre de ce programme s'est élevée à 38 400 euros.

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES

→ Événements récents

Le 12 février 2014, Mersen a annoncé sa prise de participation majoritaire dans la société Cirprotec, un spécialiste de la protection contre la foudre et les surtensions (SPD).

Avec cette opération, le Groupe poursuit son déploiement sur un secteur aux perspectives de croissance attractives, liées à l'amélioration de la qualité du courant et de la sécurité des personnes. Cette alliance est une étape dans le développement du portefeuille de produits et de l'expertise de Mersen dans les spécialités électriques. Elle permet également au Groupe de couvrir l'ensemble des standards de sécurité et d'installation de ce marché. Le chiffre d'affaires cumulé des 2 sociétés dans la protection contre les surtensions est supérieur à 20 millions d'euros.

→ Perspectives

Le Groupe devrait afficher au cours de l'exercice 2014 une légère progression de ses ventes à périmètre et changes constants, avec

une deuxième partie de l'année plus favorable que la première. Les marchés du solaire et de l'électronique devraient connaître un développement plus positif tandis que le marché de la chimie sera en retrait en raison d'un effet de base lié aux fortes facturations en 2013. La marge opérationnelle courante devrait également afficher une légère augmentation.

Comme annoncé en janvier dernier, Mersen lance, en 2014, le plan « Transform » qui s'inscrit dans sa stratégie d'évolution à court et moyen terme. Ce plan mondial vise à optimiser l'efficacité opérationnelle du Groupe en adaptant ses efforts sur les zones géographiques les plus prometteuses et en améliorant sa flexibilité pour mieux répondre à son environnement économique. Ce plan ne produira pas d'effet significatif en 2014 mais devrait délivrer à terme une amélioration de la marge opérationnelle de 1,5 point.

Mersen, ainsi transformé et orienté sur sa croissance, a l'ambition d'atteindre, dans un environnement économique redevenu plus favorable, un chiffre d'affaires proche d'un milliard d'euros dans 5 ans. Sur la base de cette dynamique, le Groupe a les moyens de dépasser une marge opérationnelle courante de 12 % avant la fin de cette période.

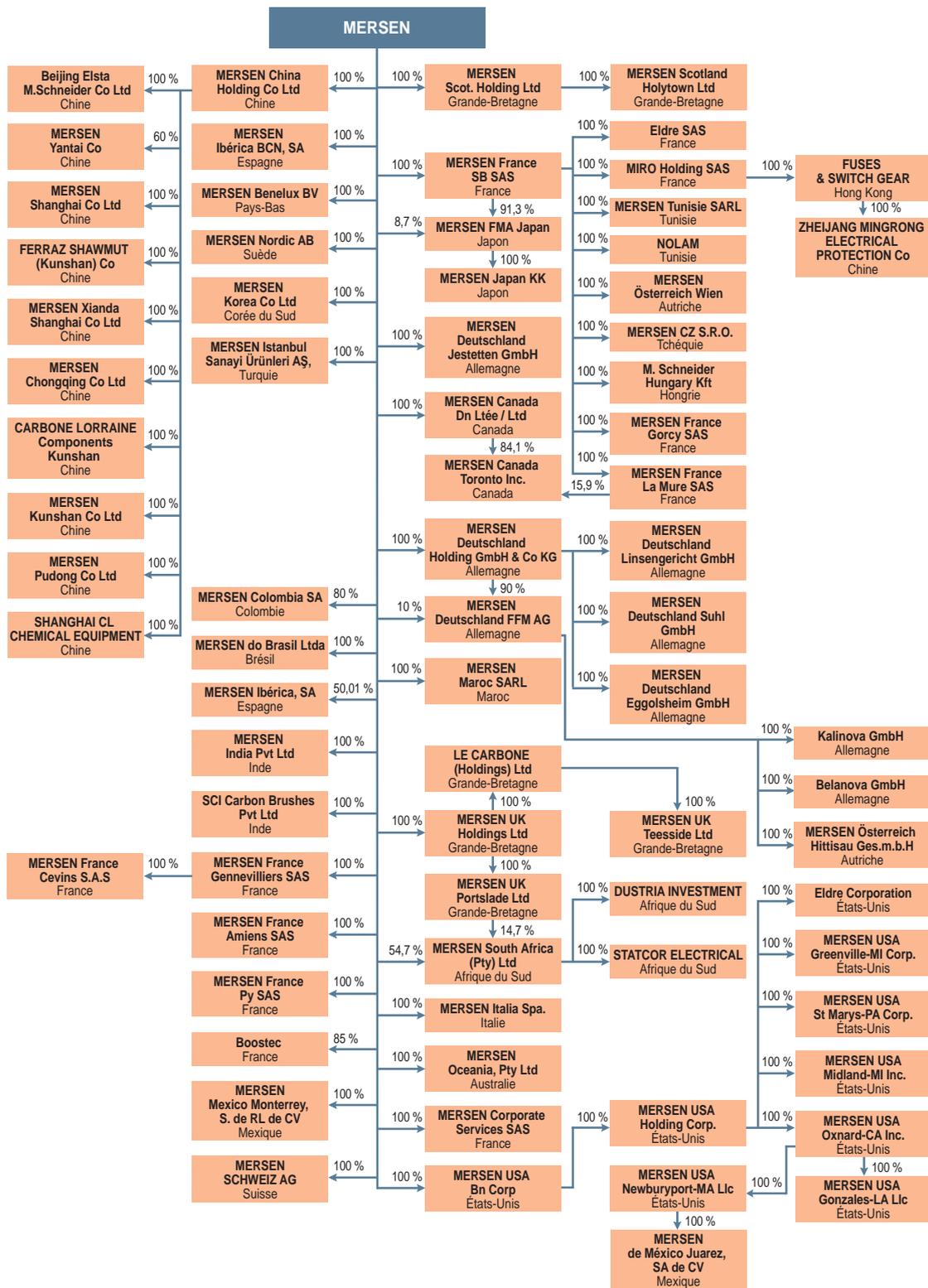


COMPTES CONSOLIDÉS

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013	110
Liste des sociétés consolidées	111
Évolution du périmètre de consolidation au cours des deux dernières années	113
Normes IFRS	113
Compte de résultat consolidé	114
État résumé du résultat global	115
État de situation financière	116
Variation des capitaux propres	118
Tableau des flux de trésorerie consolidés	119
Annexes	120
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	169

6

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2013



LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

	Méthode de consolidation IG : Intégration Globale	% de contrôle Groupe	% d'intérêts Groupe
1. MERSEN (France)	IG	100	100
2. MERSEN France Amiens S.A.S (France)	IG	100	100
3. MERSEN France Gennevilliers S.A.S (France)	IG	100	100
- MERSEN France Cevins S.A.S (France)	IG	100	100
4. MERSEN France Py S.A.S (France)	IG	100	100
5. MERSEN Corporate Services S.A.S (France)	IG	100	100
6. MERSEN France SB S.A.S (France)	IG	100	100
- MERSEN France La Mure S.A.S (France)	IG	100	100
- Eldre S.A.S (France)	IG	100	100
- MERSEN Österreich Wien GmbH (Autriche)	IG	100	100
- MERSEN CZ S.R.O. (Tchéquie)	IG	100	100
- M.Schneider Hungaria Kft (Hongrie)	IG	100	100
- MERSEN Tunisie SARL (Tunisie)	IG	100	100
- NOLAM Tunisie SARL (Tunisie)	IG	100	100
- MIRO Holding SAS (France)	IG	100	100
- FUSES & SWITCHGEAR (Hong-Kong)	IG	100	100
- Zhejiang Mingrong Electrical Protection Company (Chine)	IG	100	100
- MERSEN FMA Japan KK (Japon)	IG	100	100
- MERSEN Japan KK (Japon)	IG	100	100
- MERSEN France Gorcy S.A.S (France)	IG	100	100
7. Boostec (France)	IG	85	85
8. MERSEN Deutschland Holding GmbH & Co. KG (Allemagne)	IG	100	100
- MERSEN Deutschland FFM AG (Allemagne)	IG	100	100
- Belanova-Kalbach GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- Kalinova-Kalbach GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- MERSEN Österreich Hittisau Ges.m.b.H. (Autriche)	IG	100	100
- MERSEN Deutschland Lisengericht GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- MERSEN Deutschland Suhl GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- MERSEN Deutschland Eggolsheim GmbH (Allemagne)	IG	100	100
9. MERSEN Deutschland Jestetten GmbH (Allemagne)	IG	100	100
10. MERSEN Ibérica S.A (Espagne)	IG	50	50
11. MERSEN Ibérica BCN S.A (Espagne)	IG	100	100
12. MERSEN UK Holdings Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
- MERSEN UK Portslade Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
- Le Carbone (Holdings) Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
- MERSEN UK Teeside Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
13. MERSEN Scot. Holding Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
- MERSEN Scotland Holytown Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
14. MERSEN Italia Spa. (Italie)	IG	100	100
15. MERSEN Benelux B.V (Pays-Bas)	IG	100	100
16. MERSEN Nordic AB (Suède)	IG	100	100
17. MERSEN Schweiz AG (Suisse)	IG	100	100

	Méthode de consolidation IG : Intégration Globale	% de contrôle Groupe	% d'intérêts Groupe
18. MERSEN Canada Dn Ltée / Ltd. (Canada)	IG	100	100
- MERSEN Canada Toronto Inc. (Canada)	IG	100	100
19. MERSEN USA Bn Corp. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA Holding Corp. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA Greenville-MI Corp. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA St Marys-PA Corp. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA Midland-MI Inc. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA Oxnard-CA Inc. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA Newburyport-MA LLC (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN de México Juarez, S.A DE. C.V (Mexique)	IG	100	100
- MERSEN USA Gonzales-LA LLC (Etats-Unis)	IG	100	100
- Eldre Corporation (Etats-Unis)	IG	100	100
20. MERSEN México Monterrey, S de R.L. de C.V. (Mexique)	IG	100	100
21. MERSEN Oceania, Pty Ltd. (Australie)	IG	100	100
22. MERSEN Korea Co. Ltd. (Corée du Sud)	IG	100	100
23. MERSEN India Pvt. Ltd. (Inde)	IG	100	100
24. SCI Carbon Brushes Pvt. Ltd. (Inde)	IG	100	100
25. MERSEN China holding Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Pudong Co Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Chongqing Co Ltd (Chine)	IG	100	100
- Carbone Lorraine Components Kunshan Co Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Kunshan Co Ltd (Chine)	IG	100	100
- Shanghai Carbone Lorraine Chemical Equipment Cy Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Xianda Shanghai Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Shanghai Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
- Ferraz Shawmut (Kunshan) Company (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Yantai Co (Chine)	IG	60	60
- Beijing Elsta M.Schneider Co Ltd (Chine)	IG	100	100
26. MERSEN South Africa PTY Ltd (Afrique du Sud)	IG	69	69
- Statcor Electrical (Afrique du Sud)	IG	69	69
- Dustria Investment (Afrique du Sud)	IG	69	69
27. MERSEN do Brasil Ltda. (Brésil)	IG	100	100
28. MERSEN Istanbul Sanayi Ürünleri (Turquie)	IG	100	100
29. MERSEN Colombia S.A (Colombie)	IG	80	80
30. MERSEN Maroc S.A.R.L (Maroc)	IG	100	100

Toutes ces sociétés ont un exercice correspondant à l'année civile.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

Les principales modifications de périmètre ayant affecté les comptes consolidés en 2012 et en 2013 sont les suivantes :

- au cours de l'exercice 2012 :
 - la société française Eldre SAS acquise à 100 % par Mersen France SB S.A.S est entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2012.
 - la société américaine Eldre Corporation acquise à 100 % par Mersen USA Holding Corp. est entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2012.
 - la société Mersen Colombia est entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2012.
 - la société Mersen Maroc S.A.R.L est entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2012.
- au cours de l'exercice 2013 :
 - la société suisse Mersen Schweiz AG est entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2013,
 - la société Nolum Tunisie est entrée dans le périmètre de consolidation au cours du second semestre 2013.

L'établissement de comptes pro forma ne se justifie pas compte tenu du caractère non significatif de ces évolutions de périmètre.

Activités destinées à être cédées : activités non stratégiques du pôle Systèmes et Matériaux Avancés

En décembre 2012, le Groupe a décidé de céder certaines activités non rentables provenant d'acquisitions réalisées au cours des dix dernières années, afin de se recentrer sur ses cœurs de métiers.

Le 8 juillet 2013, le Groupe a annoncé la cession de son activité du site de Grésy-sur-Aix, spécialisée dans la chaudronnerie nucléaire au Groupe NAWI.

Le 2 décembre 2013, le Groupe a annoncé la cession de ses 2 activités de Brignais :

- les échangeurs à plaques métalliques sont cédés à un consortium regroupant la société DEPN, deux cadres de l'activité et le groupe Aquair,
 - les agitateurs sont repris par le groupe JF Investment,
- Ces activités sont présentées conformément à la norme IFRS5.

NORMES IFRS

En application du Règlement européen n° 1606-2002 qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union

Européenne, les comptes consolidés du groupe Mersen sont publiés, depuis une première application sur l'exercice 2005, suivant les normes comptables internationales IFRS.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31 déc. 2013	31 déc. 2012 retraité*
ACTIVITES POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires consolidé	17	738,8	810,7
Coûts des produits vendus		(525,4)	(567,3)
Marge brute totale		213,4	243,4
Charges commerciales		(72,7)	(76,7)
Frais administratifs centraux et de recherche		(81,2)	(86,5)
Autres charges d'exploitation		0,3	(2,6)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		59,8	77,6
Charges non courantes	16	(50,4)	(14,8)
Produits non courants	16	1,1	3,5
Amortissement des actifs incorporels réévalués		(1,2)	(0,9)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	17/19	9,3	65,4
Charges financières		(11,0)	(13,0)
Produits financiers			0,0
Résultat financier	20	(11,0)	(13,0)
Résultat courant avant impôt		(1,7)	52,4
Impôts courants et différés	21	(23,1)	(17,5)
Résultat des activités poursuivies		(24,8)	34,9
Résultat net des activités destinées à être cédées ou arrêtées	4	(3,8)	(27,7)
RÉSULTAT		(28,6)	7,2
Attribuable aux :			
- Propriétaires de la société		(29,2)	6,5
- Participation ne donnant pas le contrôle		0,6	0,7
RESULTAT DE LA PERIODE		(28,6)	7,2
Résultat par action	22		
Résultat de base par action (<i>en euros</i>)		(1,43)	0,32
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)		(1,38)	0,31
Résultat par action des activités poursuivies	22		
Résultat de base par action (<i>en euros</i>)		(1,24)	1,69
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)		(1,20)	1,63
Résultat par action des activités destinées à être cédées ou arrêtées	22		
Résultat de base par action (<i>en euros</i>)		(0,18)	(1,37)
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)		(0,18)	(1,32)

(*) Le compte de résultat au 31 décembre 2012 a été retraité pour tenir compte de l'application de la norme IAS 19 révisée (engagements du personnel) (note 2 W).

ÉTAT RÉSUMÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31 déc. 2013	31 déc. 2012 retraité*
RÉSULTAT DE LA PERIODE		(28,6)	7,2
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat			
Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies		9,5	(16,4)
Charge / produit d'impôt sur éléments qui ne seront pas reclassés en résultat		(3,0)	4,6
		6,5	(11,8)
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat			
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	20	1,3	1,6
Variation des postes du bilan liée au cours de change de fin de période		(17,9)	(5,0)
Charge / produit d'impôt sur éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	20	(0,4)	(0,6)
		(17,0)	(4,0)
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		(10,5)	(15,8)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS AU TITRE DE LA PERIODE		(39,1)	(8,6)
Attribuable aux :			
- Propriétaires de la société		(39,5)	(9,2)
- Participation ne donnant pas le contrôle		0,4	0,6

(*) L'état résumé du résultat global au 31 décembre 2012 a été retraité pour tenir compte de l'application de la norme IAS 19 révisée (engagements du personnel) (note 2 W).

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31 déc. 2013	31 déc. 2012 retraité*	1 janv. 2012 retraité*
ACTIF NON COURANT				
Immobilisations incorporelles				
- Goodwill	5	263,0	269,7	264,0
- Autres immobilisations incorporelles	7	32,9	40,1	40,0
Immobilisations corporelles				
- Terrains		28,6	29,4	28,5
- Constructions		61,9	62,7	58,6
- Installations techniques, matériels industriels et autres immobilisations corporelles	7	161,8	189,4	189,5
- Immobilisations en cours		21,9	30,3	29,6
Actifs financiers non courants				
- Titres de participation	8	1,4	3,3	4,9
- Autres actifs financiers	3/14	5,4	7,0	8,6
Actifs non courants d'impôts				
- Impôts différés actifs	21	28,1	32,2	27,7
- Impôts courants part long terme		5,7	3,7	2,1
TOTAL ACTIF NON COURANT		610,7	667,8	653,5
ACTIF COURANT				
- Stocks	9	154,3	173,6	188,7
- Clients et comptes rattachés	10	108,0	112,3	128,0
- Autres créances d'exploitation		13,5	14,4	20,7
- Impôts courants court terme		13,3	7,6	4,6
- Autres actifs courants				
- Actifs financiers courants	14	8,4	7,0	5,3
- Dérivés courants	3	1,8	1,7	0,5
- Actifs financiers de placement	14			
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	20,2	21,4	52,2
- Actifs détenus en vue de leur cession / arrêt	4	2,4	5,6	0,0
TOTAL ACTIF COURANT		321,9	343,6	400,0
TOTAL ACTIF		932,6	1 011,4	1 053,5

(*) L'état de situation financière au 1^{er} janvier 2012 et au 31 Décembre 2012 a été retraité pour tenir compte de l'application de la norme IAS 19 (note 2W).

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31 déc. 2013	31 déc. 2012 retraité*	01/01/2012 retraité*
CAPITAUX PROPRES				
- Capital	11	41,6	40,7	40,6
- Réserves		473,8	467,3	438,3
- Résultat net de l'exercice		(29,2)	6,5	56,9
- Écarts de conversion		(43,4)	(25,8)	(20,8)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE MERSEN		442,8	488,7	515,0
- Participations ne donnant pas le contrôle		10,0	10,5	10,4
CAPITAUX PROPRES		452,8	499,2	525,4
PASSIF NON COURANT				
- Provisions non courantes	12	8,5	0,7	0,5
- Avantages du personnel	13	66,5	77,1	61,0
- Impôts différés passifs	21	22,1	19,7	18,9
- Emprunt à long et moyen terme	14	190,0	234,3	261,7
- Dérivés non courants	3	0,6	1,9	2,1
TOTAL PASSIF NON COURANT		287,7	333,7	344,2
PASSIF COURANT				
- Fournisseurs et comptes rattachés		58,9	60,5	64,0
- Autres passifs d'exploitation		59,1	58,7	67,8
- Provisions courantes	12	5,1	2,6	5,0
- Impôts courants court terme		12,2	6,8	5,5
- Passifs divers	12	2,7	2,1	5,1
- Autres passifs financiers courants		11,5	10,3	5,3
- Dérivés courants	3	0,6	0,7	1,2
- Comptes courants financiers	14	0,3		
- Concours bancaires courants	14	38,8	25,3	30,0
- Passifs associés aux actifs détenus en vue de leur cession / arrêt	4	2,9	11,5	0,0
TOTAL PASSIF COURANT		192,1	178,5	183,9
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		932,6	1 011,4	1 053,5

(*) L'état de situation financière au 1^{er} janvier 2012 et au 31 Décembre 2012 a été retraité pour tenir compte de l'application de la norme IAS 19 (note 2W).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Attribuables aux actionnaires de Mersen				Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
	Capital	Primes et réserves	Résultats	Écart de conversion			
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2012 ANTÉRIEUREMENT PUBLIÉ	40,6	455,8	56,9	(20,8)	532,5	10,4	542,9
Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies après impôt		(17,5)			(17,5)		(17,5)
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2012 RETRAITÉ D'IAS 19 RÉVISÉ*	40,6	438,3	56,9	(20,8)	515,0	10,4	525,4
Résultat N-1		56,9	(56,9)		0,0		0,0
Résultat de la période			5,6		5,6	0,7	6,3
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nets d'impôts		1,0			1,0		1,0
Écart de conversion				(4,9)	(4,9)	(0,1)	(5,0)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	0,0	1,0	0,0	(4,9)	(3,9)	(0,1)	(4,0)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE PUBLIÉ	0,0	1,0	5,6	(4,9)	1,7	0,6	2,3
Résultat de la période retraité IAS 19 révisé			0,9		0,9		0,9
Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies après impôt		(11,8)			(11,8)		(11,8)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE RETRAITÉ	0,0	(10,8)	6,5	(4,9)	(9,2)	0,6	(8,6)
Dividendes distribués		(19,0)			(19,0)	(0,5)	(19,5)
Augmentation de capital	0,1				0,1		0,1
Frais sur augmentation de capital					0,0		0,0
Actions auto-détenues - stock-options - actions gratuites		1,9			1,9		1,9
Variation de minoritaires					0,0	0,4	0,4
Autres éléments				(0,1)	(0,1)	(0,4)	(0,5)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012 RETRAITÉ	40,7	467,3	6,5	(25,8)	488,7	10,5	499,2
Résultat N-1		6,5	(6,5)		0,0		0,0
Résultat de la période			(29,2)		(29,2)	0,6	(28,6)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nets d'impôts		0,9			0,9		0,9
Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies après impôt		6,5			6,5		6,5
Écart de conversion				(17,7)	(17,7)	(0,2)	(17,9)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	0,0	7,4	0,0	(17,7)	(10,3)	(0,2)	(10,5)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	0,0	7,4	(29,2)	(17,7)	(39,5)	0,4	(39,1)
Dividendes distribués		(3,0)			(3,0)	(0,8)	(3,8)
Augmentation de capital	0,9	(0,9)			0,0		0,0
Frais sur augmentation de Capital					0,0		0,0
Actions auto-détenues - stock-options - actions gratuites		(3,7)			(3,7)		(3,7)
Autres éléments		0,2		0,1	0,3	(0,1)	0,2
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	41,6	473,8	(29,2)	(43,4)	442,8	10,0	452,8

(* La variation des capitaux propres au 1^{er} janvier 2012 et au 31 Décembre 2012 ont été retraités pour tenir compte de l'application de la norme IAS 19 (note 2W).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2013	31 déc. 2012 retraité*
Résultat avant impôts	(1,7)	52,4
Amortissements	40,2	39,7
Dotations (reprises) de provisions	39,0	(1,6)
Résultat financier	11,0	13,0
Plus ou moins-value de cession d'actifs	1,9	(1,2)
Autres	(0,3)	1,5
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du BFR	90,1	103,8
Variation du besoin en fonds de roulement	13,9	27,7
Impôts sur le résultat payés	(17,7)	(22,6)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES POURSUIVIES	86,3	108,9
Flux de trésorerie opérationnels des activités arrêtées	(8,6)	(7,1)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	77,7	101,8
Activités d'investissements :		
Immobilisations incorporelles	(1,3)	(0,8)
Immobilisations corporelles	(26,8)	(41,5)
Fournisseurs d'immobilisations	(1,0)	(0,7)
Actifs financiers	(0,1)	0,4
Variation de périmètre	(2,6)	(28,5)
Autres variations des flux des activités d'investissement		0,4
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS POURSUIVIES	(31,8)	(70,7)
Flux de trésorerie d'investissement des activités arrêtées	(5,8)	(0,6)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	(37,6)	(71,3)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET D'INVESTISSEMENTS	40,1	30,5
Augmentation de capital reçue et autres variations des capitaux propres	(3,4)	0,0
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux participations ne donnant pas le contrôle	(3,7)	(19,4)
Intérêts payés	(10,7)	(12,3)
Variation de l'endettement (note 14)	(23,3)	(30,7)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(41,1)	(62,4)
Variation de trésorerie	(1,0)	(31,9)
Trésorerie à l'ouverture (note 14)	21,4	52,2
Trésorerie à la clôture (note 14)	20,2	21,4
Variation de périmètre		0,0
Incidence des variations monétaires	0,2	(1,1)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(1,0)	(31,9)

(* Le tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2012 a été retraité pour tenir compte de l'application de la norme IAS 19 (note 2W).

ANNEXES

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES



Note n° 1	DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	121
Note n° 2	PRINCIPES ET MÉTHODES	121
Note n° 3	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	135
Note n° 4	ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ARRÊTÉES	140
Note n° 5	GOODWILL	141
Note n° 6	TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS	142
Note n° 7	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	143
Note n° 8	TITRES DE PARTICIPATION	144
Note n° 9	STOCKS	144
Note n° 10	CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	145
Note n° 11	CAPITAUX PROPRES	146
Note n° 12	PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET PASSIFS DIVERS	148
Note n° 13	AVANTAGES DU PERSONNEL	149
Note n° 14	ENDETTEMENT NET	152
Note n° 15	JUSTES VALEURS	156
Note n° 16	AUTRES CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS	157
Note n° 17	INFORMATION SECTORIELLE	158
Note n° 18	CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS	160
Note n° 19	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	161
Note n° 20	PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES	162
Note n° 21	IMPÔTS	162
Note n° 22	RÉSULTAT PAR ACTION	164
Note n° 23	DIVIDENDES	164
Note n° 24	CONTRATS DE LOCATION	165
Note n° 25	INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES	166
Note n° 26	ENGAGEMENTS HORS BILAN	167
Note n° 27	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	168
Note n° 28	ARRÊTÉ DES COMPTES	168

Note n° 1 Déclaration de conformité

Conformément au Règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne, les comptes consolidés de Mersen et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reportings Standards*).

Les normes et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2013 sont indiqués note n° 2. Les nouvelles normes appliquées à compter de 2013 sont présentées en note 2-W. Les normes et interprétations non encore appliquées figurent en note 2-X.

Les options retenues par le Groupe sont indiquées dans les chapitres suivants.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union Européenne à cette date. Ils ont par ailleurs été préparés conformément aux règles de présentation et d'information financière applicables aux comptes annuels telles que définies dans le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2012 retraitées selon les mêmes règles.

Les principes comptables décrits en note n° 2 et suivantes ont été appliqués pour l'établissement de l'information comparative et les comptes annuels 2013.

Note n° 2 Principes et méthodes

A - Périmètre et méthode de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de la période est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la perte de contrôle.

Toutes les transactions et soldes intra-Groupe sont éliminés.

Les comptes consolidés sont établis en euros.

L'activité du Groupe est peu soumise à la saisonnalité ; tant le chiffre d'affaires que les approvisionnements se répartissent linéairement sur l'année.

B - Présentation des états financiers

Le groupe Mersen présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers ».

B1 - État du résultat Global

Compte tenu de la pratique et de la nature de son activité, le Groupe a opté pour la présentation du compte de résultat suivant la méthode des charges par destination, qui consiste à classer les charges selon leur destination dans le coût des ventes, le coût des activités commerciales, des activités administratives et de Recherche et Développement.

Le Groupe présente le résultat global en deux états comprenant un compte de résultat et un état séparé reprenant le résultat et les autres éléments du résultat global (comprehensive income).

B2 - État de situation financière

Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de douze mois à la date de l'arrêté sont classés en courant. Les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

B3 - Tableau des flux de trésorerie

Le Groupe établit le tableau des flux de trésorerie selon la méthode indirecte et les dispositions définies par la norme IAS 7.

La méthode indirecte consiste à déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour lesquelles le résultat est ajusté des transactions sans effets de trésorerie et des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

B4 - Activités, actifs et passifs destinés à être cédés ou arrêtés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand un groupe d'actifs est destiné à être cédé lors d'une transaction unique et que ce groupe d'actifs représente une composante distincte de l'entité (ligne d'activité ou région géographique principale et distincte faisant l'objet d'un plan unique et coordonné pour s'en séparer ou une filiale acquise exclusivement en vue de la revente), on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus pour la vente ne sont plus amortis à compter de cette présentation.

Pour les groupes d'actifs répondant à la définition d'une activité destinée à être cédée ou arrêtée, leur résultat est présenté en le distinguant des résultats des activités poursuivies et leurs flux de trésorerie sont présentés sur des lignes distinctes du tableau des flux de trésorerie.

C - Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle.

Le bilan des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro est converti en euros au cours de clôture sauf les capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours moyen de la période, le cours moyen constitue la valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, et sont présentés en réserve de conversion en capitaux propres. Cependant, si l'opération concerne une filiale qui n'est pas détenue à 100 %, alors une différence de change proportionnelle au pourcentage de détention est affectée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat. Lorsque le Groupe cède une partie de sa participation dans une filiale qui comprend une activité à l'étranger tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou intégrée proportionnellement qui comprend une activité à l'étranger, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

À l'exception de la trésorerie qui est convertie au cours de clôture, le tableau des flux de trésorerie est converti au cours moyen excepté lorsque celui-ci n'est pas approprié.

Les différences de conversion du bilan sont enregistrées distinctement au poste « Écarts de conversion » dans les capitaux propres et comprennent :

- l'incidence de la variation des taux de change sur les actifs et les passifs ;
- la différence entre le résultat calculé au taux moyen et le résultat calculé au taux de clôture.

Les *goodwill* et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition de filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de la filiale. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et convertis au taux de clôture.

D - Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans les pertes et profits de change dans le résultat opérationnel.

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Écart de conversion ».

E - Couverture

La comptabilisation et l'évaluation des opérations de couverture sont définies par les normes IAS 32 et 39.

E1 - Couverture de change / matière

Un dérivé de change est éligible à la comptabilité de couverture dès lors que la documentation de la relation de couverture a été mise en place à l'origine et que la démonstration de son efficacité tout au long de sa vie a été réalisée.

Une couverture permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes ; elle permet également de se prémunir contre les variations de valeurs de flux de trésorerie (chiffre d'affaires généré par les actifs de l'entreprise, par exemple).

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture (valeur intrinsèque) ; les variations de juste valeur de ces instruments sont ensuite enregistrées en résultat opérationnel et compensent au fur et à mesure la variation de valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts. La valeur temps des couvertures est enregistrée en résultat opérationnel dans les « autres charges d'exploitation » ;
- les variations de juste valeur des instruments non éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement en résultat.

E2 - Couverture de taux

Les instruments dérivés de taux sont évalués à la juste valeur au bilan. Les variations de juste valeur sont traitées selon les modalités suivantes :

- la part inefficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en résultat en coût de la dette ;
- la part efficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en :
 - fonds propres dans le cas d'un dérivé comptabilisé en flux de couverture (cas d'un *swap* permettant de fixer une dette à taux variable),
 - résultat (coût de la dette) dans le cas d'un dérivé comptabilisé en juste valeur de la couverture (cas d'un *swap* permettant de rendre variable une dette à taux fixe). Cette comptabilisation est compensée par les variations de juste valeur de la dette couverte.

F - Immobilisations incorporelles

Les normes applicables sont IAS 38 « Immobilisations incorporelles », IAS 36 « Dépréciations d'actifs » et IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et dont le coût peut être déterminé de façon fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent principalement les *goodwill*.

Les autres immobilisations incorporelles (relation clients, technologie) ayant une durée de vie finie sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

F1 - Goodwill

En application de la norme IFRS 3 révisée, lors d'un regroupement d'entreprises, le Groupe évalue le *goodwill* comme la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le Groupe choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise comptabilisé.

Pour les acquisitions réalisées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2010 :

Le *goodwill* représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la quote-part du Groupe dans les montants comptabilisés

(généralement à la juste valeur) au titre des actifs, passifs et passifs éventuels.

Les *goodwill* sont rattachés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe (UGT). Les UGT retenues par le Groupe sont au nombre de quatre :

- Applications Électriques ;
- Protection Électrique ;
- Hautes Températures ;
- Équipements Anticorrosion.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », les *goodwill* ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an.

Conformément à la norme IAS 36, la méthode de test de perte de valeur des actifs retenue par le Groupe consiste à :

- élaborer des flux de trésorerie après impôt normatif sur la base du Plan Stratégique de l'UGT considérée ;
- déterminer une valeur d'utilité par une méthode comparable à toute valorisation d'entreprise en actualisant les flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital (*Weighted Averaged Cost of Capital* - WACC -) du secteur ;
- comparer cette valeur d'utilité à la valeur comptable des actifs pour déterminer s'il y a lieu de constater une perte de valeur ou non.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré après impôts du capital pour chacune des unités génératrices de trésorerie (voir note n° 6).

En termes de variation du chiffre d'affaires et des valeurs terminales, les hypothèses retenues sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des activités opérationnelles.

Les pertes de valeur de *goodwill* constatées sont irréversibles.

F2 - Brevets et licences

Les brevets et licences sont amortis sur le mode linéaire sur la période de protection juridique.

Les logiciels informatiques sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

F3 - Frais de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise ;
- que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable ; et
- la façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables.

la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe Mersen.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

Le taux d'actualisation utilisé pour les besoins du test de perte de valeur prend en compte la structure financière et le taux d'endettement des entreprises du secteur, c'est-à-dire des « comparables » et ceux de l'entreprise ou du groupe auquel appartient l'actif ou l'UGT.

J - Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » et IFRS 7 « informations à fournir et présentation ».

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers de trading, les dépôts de garantie versés, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Lors de leur évaluation initiale, tous les actifs et passifs financiers, qui ne sont pas à la juste valeur, sont évalués à leur juste valeur tenant compte des coûts de transaction.

Pour leur évaluation ultérieure, les prêts et créances sont constatés au coût amorti.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs, les dépôts de garantie reçus afférents aux instruments dérivés et les dettes.

Excepté lorsqu'ils font l'objet d'une couverture de juste valeur (§E2), les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). À titre d'exemple, les commissions de crédit sont déduites du montant initial de la dette, puis réintégrées période après période selon le calcul du TIE, la contrepartie de ces réintégrations étant comptabilisée en résultat.

Les actifs courants comprennent les créances liées à l'exploitation valorisées au coût amorti et dépréciées lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable.

J1 - Titres de participation

Les titres de participation des sociétés non consolidées sont des actifs financiers non courants classés dans la catégorie

« disponibles à la vente ». Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Dans les rares cas où la juste valeur ne peut être obtenue, ceux-ci sont évalués au coût.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation (difficultés financières, chute des performances et absence de perspectives de développement, situation économique locale...), les pertes de valeur significatives et durables sont comptabilisées en résultat.

Ces pertes de valeur sont irréversibles et ne sont pas reprises.

L'activité principale des filiales non consolidées est la distribution des productions des sociétés consolidées.

Les filiales qui, considérées seules et agrégées, sont immatérielles, ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

J2 - Autres actifs financiers non courants

Il s'agit de créances non liées à l'exploitation : conformément à IAS 39, elles sont constatées au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

K - Capital

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

L - Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources, représentatives d'avantages économiques futurs, au bénéfice de ce tiers.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe devra supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce ou d'un début d'exécution et d'un plan détaillé, avant la date de clôture.

Lorsque la Société dispose d'un échéancier fiable, les passifs sont actualisés lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

M - Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient ou à leur valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production. Aucune charge d'intérêt n'est capitalisée.

N - Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de déchets, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Accessoirement, au travers de quelques filiales, le Groupe réalise des « contrats de construction ». Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat sont comptabilisés en résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Les coûts du contrat sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus, sauf s'ils constituent un actif lié à l'activité future du contrat.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement aurait un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client que le transfert des risques est réalisé, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est en principe différé jusqu'à la date d'acceptation.

Les produits résultant d'activités annexes figurent dans le compte de résultat aux rubriques de nature correspondante (autres revenus, produits financiers) ou en déduction des frais de même nature (commerciaux, généraux, administratifs, recherche).

O - Avantages du personnel

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés par le Groupe varient en fonction des obligations légales et de la politique de chaque filiale en la matière. Ils comportent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

En ce qui concerne les régimes à cotisations définies, les obligations du Groupe se limitent au paiement de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les charges comptabilisées relatives à ces plans correspondent aux cotisations payées pendant la période de référence.

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime est ensuite déduite pour déterminer le passif (l'actif) net. Le Groupe détermine la charge (le produit) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies de la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au passif (à l'actif) net.

Le taux d'actualisation est déterminé par le Groupe avec l'aide d'un expert indépendant et tient compte des pratiques de marché.

Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime. Toutes les exigences de financement minimal qui s'appliquent aux régimes du Groupe sont prises en compte pour calculer la valeur actuelle des avantages économiques. Un avantage économique est disponible pour le Groupe s'il est réalisable pendant la durée de vie du plan, ou aux dates de règlement des passifs du plan.

Les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net) et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net, le cas échéant). Le Groupe les comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global et toutes les autres dépenses au titre des régimes à prestations définies sont enregistrées en résultat au titre des avantages du personnel.

Lorsque les avantages du régime sont modifiés, l'impact associé aux services passés rendus par le personnel est comptabilisé immédiatement en résultat lors de la modification. En cas de réduction de régime, le profit ou la perte lié à la réduction est comptabilisé également immédiatement en résultat en date de la réduction.

Le Groupe comptabilise des profits et pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit. Le profit ou la perte résultant d'une liquidation est égal à la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies liquidée, déterminée à la date de liquidation, et la contrepartie de la liquidation, y compris, tout actif du régime transféré et tout paiement effectué directement par le Groupe dans le cadre de la liquidation.

P - Charges et produits non courants

Les charges et produits non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la Société. Cette rubrique est destinée à comptabiliser l'incidence d'événements majeurs de nature à fausser la performance opérationnelle et n'incluent aucune charge opérationnelle et récurrente.

Les charges et produits non courants incluent notamment les éléments suivants :

- résultat de cession exceptionnelle et significative : des immobilisations corporelles et incorporelles, sur titres de participation, sur autres immobilisations financières et autres actifs ;
- pertes de valeur des titres de participation, des prêts, de goodwill, d'actifs ;
- certaines provisions ;
- dépenses de réorganisation et de restructuration.

Q - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte du résultat financier, des impôts et des parts des participations ne donnant pas le contrôle.

Les subventions d'exploitation sont présentées en diminution des coûts auxquels la subvention se rattache.

R - Impôts différés

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils seraient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode bilantielle du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ces actifs et passifs.

S – Information sectorielle

La norme IFRS 8 sur l'information sectorielle définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquies des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;

- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le « reporting » interne mis à la disposition du « Principal Décideur Opérationnel », le Directoire, ainsi qu'au Conseil de Surveillance, correspond à l'organisation managériale du groupe Mersen qui est basée sur une segmentation par type d'activité selon les deux secteurs suivants :

Systèmes et Matériaux Avancés : équipements en graphite et autres matériaux performants dédiés aux environnements industriels extrêmes.

Systèmes et Composants Électriques : systèmes et composants contribuant à la performance et à la protection des équipements électriques.

En application d'IFRS 8, le Groupe identifie et présente donc ses secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au Directoire.

T - Résultat par action

Le résultat et le résultat dilué par action sont présentés pour le résultat dans son ensemble et pour le résultat des activités poursuivies.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

U - Avantages sur capitaux propres au profit du personnel

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options d'achat et de souscription d'actions et les offres réservées aux salariés portant sur des actions du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice, de la probabilité de réalisation des conditions d'exercice de l'option, de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risque sur la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

V - Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant

dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations, en particulier pour la détermination des provisions et la réalisation des tests de valeur. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base des informations disponibles ou des situations existantes à la date d'arrêt des comptes. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs. Le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement différents des estimations et des hypothèses retenues.

La réalisation effective de certains événements postérieurement à la date d'arrêt des comptes pourrait s'avérer différente des hypothèses, estimations et appréciations retenues dans ce cadre.

Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables du Groupe

Mersen peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'effet des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

La note n° 4 est relative aux actifs nets destinés à être cédés et arrêtés ; la perte de valeur sur ces actifs a été calculée en comparant la valeur nette de ces actifs et passifs à la meilleure estimation de leur valeur de réalisation.

Les notes n° 2-F1, 2-I et la note n° 6 sont relatives aux tests de dépréciation des *goodwill* et autres actifs immobilisés. La Direction du Groupe a procédé aux tests sur la base des meilleures anticipations de l'évaluation future de l'activité des unités concernées et compte tenu du taux d'actualisation.

Les notes n° 12 et 13 relatives aux provisions et engagements sociaux décrivent les provisions constituées par Mersen. Dans la détermination de ces provisions, le Groupe a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.

La note n° 21 relative à la charge fiscale restitue la situation fiscale du Groupe et repose notamment en France et en Allemagne sur la meilleure estimation qu'a le Groupe de l'évolution des résultats fiscaux futurs.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs avec validation par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisés selon des méthodologies constantes et formalisées.

W – Nouvelles normes appliquées à compter de l'exercice 2013

Le Groupe a adopté les normes et amendements suivants, y compris tout amendement corrélatif aux autres normes dont la date de première application est au 1^{er} janvier 2013.

IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » (voir (a))

« Présentation des autres éléments du résultat global » (amendement à IAS 1) (voir (b))

IAS 19 « Avantages du personnel » (2011) (voir (c))

La nature et l'effet des changements sont détaillés ci-dessous.

a) Évaluation de la juste valeur

IFRS 13 établit un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur et les informations à fournir relatives à cette évaluation, lorsque d'autres IFRS la rendent nécessaire ou la permettent. Selon la norme, la définition unique de la juste valeur est le prix d'une transaction normale de vente d'un actif ou de transfert d'un passif, conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La norme remplace et développe les informations à fournir sur l'évaluation à la juste valeur des autres IFRS, dont IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir ». Le Groupe a donc inclus des informations supplémentaires (voir note 15).

Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 13, le Groupe a appliqué les nouvelles dispositions sur l'évaluation à la juste valeur de manière prospective, et n'a pas produit de données comparatives pour les nouvelles informations à fournir. Par conséquent, les modifications n'ont pas eu d'impact significatif sur l'évaluation des actifs et passifs du Groupe.

b) Présentation des autres éléments du résultat global

Suite à l'amendement d'IAS 1, le Groupe a modifié la présentation des autres éléments du résultat global dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global, afin de présenter les éléments devant être reclassés dans le résultat net séparément des éléments qui ne le seront jamais. Les informations comparatives ont également été présentées de la même manière.

L'adoption de l'amendement d'IAS 1 n'a pas eu d'impact sur les actifs et passifs comptabilisés, et le résultat global du Groupe.

c) Régimes à prestations définies

Les amendements à la norme IAS 19- Avantages du personnel, ont été publiés par l'IASB le 16 juin 2011 et adoptés par l'UE le 5 juin 2012. Ces amendements sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012. Les principaux impacts pour le Groupe sont les suivants :

- La suppression du corridor relative à la comptabilisation dans le résultat de l'exercice de l'amortissement des pertes et gains actuariels des régimes d'avantages au personnel à prestations définies : ainsi, les pertes et gains actuariels non encore comptabilisés au 31/12/2011 ont été comptabilisés en contreparties des capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2012 ;

- En outre, les pertes et gains actuariels générés postérieurement au 1^{er} janvier 2012 sont immédiatement reconnus en autres éléments du résultat global et ne seront jamais recyclés en résultat. Ainsi, les états financiers consolidés de l'exercice 2012 ont été ajustés de l'annulation de l'amortissement des pertes et gains actuariels en charge de personnel, et de la comptabilisation des pertes et gains actuariels générés en 2012 en OCI (Other Comprehensive Income / Eléments du résultat global) non recyclables.
- Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction de régime intervenues à compter du 1^{er} janvier 2012 est intégralement comptabilisé en résultat. Les coûts des services passés non encore amortis au 31 décembre 2011 ont été comptabilisés en contrepartie des capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2012.
- Le rendement attendu des actifs de couverture est évalué en utilisant le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des engagements.

La suppression de la méthode du corridor et des autres mécanismes d'étalement retenus jusqu'ici par le Groupe ont un impact matériel sur les avantages du personnel et les capitaux propres du Groupe au bilan.

Les effets du retraitement des principaux indicateurs 2012 sont :

- une baisse des capitaux propres au 31 décembre 2012 de 28,4 millions d'euros ; et
- une hausse du résultat net de l'exercice 2012 de 0,9 million d'euros avec une hausse du résultat opérationnel 2012 de 1,3 million d'euros.

L'application rétrospective des amendements à la norme IAS 19 - Avantages du personnel, a conduit au retraitement des états financiers consolidés de l'exercice 2012 à des fins de comparaison. Les impacts détaillés y afférents sont présentés dans la note 2 w-d.

d) Résumé de l'impact quantitatif des changements de méthode

Les tableaux suivants récapitulent les impacts significatifs suite aux changements de méthodes comptables sur la situation financière, le résultat global et les flux de trésorerie du Groupe.

Les états financiers retraités ont été impactés d'un seul changement de méthode celui relatif à IAS 19 révisé.

Passage du résultat Décembre 2012 publié à retraité

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012 retraité	IAS 19 révisé	31 déc. 2012 publié
ACTIVITES POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires consolidé	810,7		810,7
Coûts des produits vendus	(567,3)	1,3	(568,6)
Marge brute totale	243,4	1,3	242,1
Charges commerciales	(76,7)		(76,7)
Frais administratifs centraux et de recherche	(86,5)		(86,5)
Autres charges d'exploitation	(2,6)		(2,6)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	77,6	1,3	76,3
Charges non courantes	(14,8)		(14,8)
Produits non courants	3,5		3,5
Amortissement des actifs incorporels réévalués	(0,9)		(0,9)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	65,4	1,3	64,1
Charges financières	(13,0)		(13,0)
Produits financiers	0,0		
Résultat financier	(13,0)	0,0	(13,0)
Résultat courant avant impôt	52,4	1,3	51,1
Impôts courants et différés	(17,5)	(0,4)	(17,1)
Résultat des activités poursuivies	34,9	0,9	34,0
Résultat net des activités destinées à être cédées ou arrêtées	(27,7)		(27,7)
RÉSULTAT	7,2	0,9	6,3
Attribuable aux :			
- Propriétaires de la société	6,5	0,9	5,6
- Participation ne donnant pas le contrôle	0,7		0,7
RESULTAT DE LA PERIODE	7,2	0,9	6,3
Résultat par action			
Résultat de base par action (<i>en euros</i>)	0,32		0,28
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)	0,31		0,27
Résultat par action des activités poursuivies			
Résultat de base par action (<i>en euros</i>)	1,69		1,64
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)	1,63		1,59
Résultat par action des activités destinées à être cédées ou arrêtées			
Résultat de base par action (<i>en euros</i>)	(1,37)		(1,37)
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)	(1,32)		(1,32)

Passage de l'état résumé du résultat global

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012 retraité	IAS 19 révisé	31 déc. 2012 publié
RESULTAT DE LA PERIODE	7,2	0,9	6,3
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat			
Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies	(16,4)	(16,4)	
Charge / produit d'impôt sur éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	4,6	4,6	
	(11,8)	(11,8)	
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat			
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	1,6		1,6
Variation des postes du bilan liée au cours de change de fin de période	(5,0)		(5,0)
Charge / produit d'impôt sur éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	(0,6)		(0,6)
	(4,0)	0,0	(4,0)
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(15,8)	(11,8)	(4,0)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES AU TITRE DE LA PERIODE	(8,6)	(10,9)	2,3
Attribuable aux :			
- Propriétaires de la société	(9,2)	(10,9)	1,7
- Participation ne donnant pas le contrôle	0,6		0,6
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES AU TITRE DE LA PERIODE	(8,6)	(10,9)	2,3

Passage de l'état de situation financière 2012 publié à retraité

ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012 retraité	IAS 19 révisé	31 déc. 2012 publié	1 janv. 2012 retraité	IAS 19 révisé	1 janv. 2012 publié
ACTIF NON COURANT						
Immobilisations incorporelles						
- Goodwill	269,7		269,7	264,0		264,0
- Autres immobilisations incorporelles	40,1		40,1	40,0		40,0
Immobilisations corporelles						
- Terrains	29,4		29,4	28,5		28,5
- Constructions	62,7		62,7	58,6		58,6
- Installations techniques, matériels industriels et autres immobilisations corporelles	189,4		189,4	189,5		189,5
- Immobilisations en cours	30,3		30,3	29,6		29,6
Actifs financiers non courants						
- Titres de participation	3,3		3,3	4,9		4,9
- Dérivés non courants	0,0			0,0		
- Autres actifs financiers	7,0		7,0	8,6		8,6
Actifs non courants d'impôts						
- Impôts différés actifs	32,2	3,2	29,0	27,7	2,0	25,7
- Impôts courants part long terme	3,7		3,7	2,1		2,1
TOTAL ACTIF NON COURANT	667,8	3,2	664,6	653,5	2,0	651,5
ACTIF COURANT						
- Stocks	173,6		173,6	188,7		188,7
- Clients et comptes rattachés	112,3		112,3	128,0		128,0
- Autres créances d'exploitation	14,4		14,4	20,7		20,7
- Impôts courants court terme	7,6		7,6	4,6		4,6
- Autres actifs courants						
- Actifs financiers courants	7,0		7,0	5,3		5,3
- Dérivés courants	1,7		1,7	0,5		0,5
- Actifs financiers de placement						
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	21,4		21,4	52,2		52,2
- Actifs détenus en vue de leur cession / arrêt	5,6		5,6	0,0		0,0
TOTAL ACTIF COURANT	343,6	0,0	343,6	400,0	0,0	400,0
TOTAL ACTIF	1 011,4	3,2	1 008,2	1 053,5	2,0	1 051,5

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012 retraité	IAS 19 révisé	31 déc. 2012 publié	1 janv. 2012 retraité	IAS 19 révisé	1 janv. 2012 publié
CAPITAUX PROPRES						
- Capital	40,7		40,7	40,6		40,6
- Réserves	467,3	(29,3)	496,6	438,3	(17,5)	455,8
- Résultat net de l'exercice	6,5	0,9	5,6	56,9		56,9
- Écarts de conversion	(25,8)		(25,8)	(20,8)		(20,8)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE MERSEN	488,7	(28,4)	517,1	515,0	(17,5)	532,5
- Participations ne donnant pas le contrôle	10,5		10,5	10,4		10,4
CAPITAUX PROPRES	499,2	(28,4)	527,6	525,4	(17,5)	542,9
PASSIF NON COURANT						
- Provisions non courantes	0,7		0,7	0,5		0,5
- Avantages du personnel	77,1	40,9	36,2	61,0	25,4	35,6
- Impôts différés passifs	19,7	(9,3)	29,0	18,9	(5,9)	24,8
- Emprunt à long et moyen terme	234,3		234,3	261,7		261,7
- Dérivés non courants	1,9		1,9	2,1		2,1
TOTAL PASSIF NON COURANT	333,7	31,6	302,1	344,2	19,5	324,7
PASSIF COURANT						
- Fournisseurs et comptes rattachés	60,5		60,5	64,0		64,0
- Autres passifs d'exploitation	58,7		58,7	67,8		67,8
- Provisions courantes	2,6		2,6	5,0		5,0
- Impôts courants court terme	6,8		6,8	5,5		5,5
- Passifs divers	2,1		2,1	5,1		5,1
- Autres passifs financiers courants	10,3		10,3	5,3		5,3
- Dérivés courants	0,7		0,7	1,2		1,2
- Comptes courants financiers						
- Concours bancaires courants	25,3		25,3	30,0		30,0
- Passifs associés aux actifs détenus en vue de leur cession / arrêt	11,5		11,5	0,0		0,0
TOTAL PASSIF COURANT	178,5		178,5	183,9		183,9
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	1 011,4	3,2	1 008,2	1 053,5	2,0	1 051,5

Passage du Tableau de flux de trésorerie

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012 retraité	IAS 19 révisé	31 déc. 2012 publié
Résultat avant impôts	52,4	1,3	51,1
Amortissements	39,7		39,7
Dotations (reprises) de provisions	(1,6)	(1,3)	(0,3)
Résultat financier	13,0		13,0
Plus ou moins-value de cession d'actifs	(1,2)		(1,2)
Autres	1,5		1,5
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du BFR	103,8	0	103,8
Variation du besoin en fonds de roulement	27,7		27,7
Impôts sur le résultat payés	(22,6)		(22,6)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES POURSUIVIES	108,9	0,0	108,9
Flux de trésorerie opérationnels des activités arrêtées	(7,1)		(7,1)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	101,8	0	101,8
Activités d'investissements :			
Immobilisations incorporelles	(0,8)		(0,8)
Immobilisations corporelles	(41,5)		(41,5)
Actifs financiers	0,4		0,4
Variation de périmètre	(28,5)		(28,5)
Autres variations des flux des activités d'investissement	(0,3)		(0,3)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS POURSUIVIES	(70,7)	0,0	(70,7)
Flux de trésorerie d'investissement des activités arrêtées	(0,6)		(0,6)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	(71,3)		(71,3)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET D'INVESTISSEMENTS	30,5		30,5
Augmentation de capital reçue et autres variations des capitaux propres	0,0		0,0
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux participations ne donnant pas le contrôle	(19,4)		(19,4)
Intérêts payés	(12,3)		(12,3)
Variation de l'endettement (note 15)	(30,7)		(30,7)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(62,4)		(62,4)
Variation de trésorerie	(31,9)		(31,9)
Trésorerie à l'ouverture (note 15)	52,2		52,2
Trésorerie à la clôture (note 15)	21,4		21,4
Variation de périmètre	0,0		0,0
Incidence des variations monétaires	(1,1)		(1,1)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(31,9)		(31,9)

X- Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations seront en vigueur pour l'exercice ouvert après le 1^{er} janvier 2013 et n'ont pas été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés. Les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations pertinents pour le Groupe sont énumérés ci-dessous. Le Groupe n'a pas ou ne prévoit pas d'adopter ces normes par anticipation :

IFRS 10 « États Financiers Consolidés », IFRS 11 « Partenariats », IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » (date d'application obligatoire dans l'UE le 1^{er} janvier 2014)

IFRS 10 introduit un modèle de contrôle unique pour déterminer si une entité faisant l'objet d'un investissement doit être consolidée. Selon IFRS 11, la forme d'un partenariat, bien que restant un élément important à considérer, n'est plus le facteur essentiel pour sa qualification comptable et donc pour sa comptabilisation ultérieure. IFRS 12 rassemble en une seule norme les informations à fournir sur la participation d'une entité dans des filiales, partenariats, entreprises associées et entités structurées non consolidées.

Le Groupe ne sera pas appelé à réviser ses conclusions quant à son périmètre de consolidation ni à modifier la comptabilisation de certaines de ses entités. Le Groupe évalue actuellement les dispositions d'IFRS 12 sur les informations à fournir en comparaison avec les informations à fournir actuellement requises.

Note n° 3 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de liquidité ;
- risque de taux ;
- risque matières ;
- risque de change ;
- risque crédit.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

La gestion du capital est présentée en note n°11.

Risque de Liquidité

Mersen dispose de lignes de crédit ou d'emprunts confirmés pour un total de 386 millions d'euros ayant une maturité moyenne de 4,3 ans et utilisés à 51 % à fin décembre 2013.

Mersen dispose des principaux contrats de financement suivants :

- Un crédit bancaire syndiqué mis en place en juillet 2012 constitué en deux tranches, respectivement de 100 millions d'euros et de 75 millions de dollar US, toutes deux d'une maturité de 5 ans, remboursable in fine.
- De crédits bancaires bilatéraux mis en place en juillet 2012 pour un montant de 55 millions d'euros, d'une maturité moyenne de 4 ans.
- Un crédit bancaire bilatéral mis en place en septembre 2012 pour un montant de 25 millions de dollar US, d'une maturité de 5 ans, destiné à financer les activités du groupe Mersen aux USA.

- Un crédit de 200 Millions de RMB mis en place en septembre 2013 d'une maturité de 5 ans, syndiqué auprès d'un pool bancaire international, destiné à financer les activités du groupe Mersen en Chine. Le taux d'intérêt payé est le PBOC sans marge constaté au moment des tirages.
- De crédits bancaires bilatéraux mis en place en septembre 2013 pour un montant de 325 millions de RMB, d'une maturité moyenne de 3 ans et destinés à financer les activités du groupe Mersen en Chine.
- un placement privé de 85 millions de dollars US négocié en mai 2003 auprès d'investisseurs américains, dont une tranche de 65 millions de dollars US d'une maturité finale de 10 ans, et une tranche de 20 millions de dollars US d'une maturité finale de 12 ans. Compte tenu de son caractère amortissable, la durée moyenne du placement privé est d'environ 8 ans (à l'origine). Les intérêts payés aux investisseurs sont fixes.
- un placement privé de 100 millions de dollars US négocié en novembre 2011 auprès d'un investisseur américain, dont une tranche de 50 millions de dollars US d'une maturité de 10 ans et une tranche de 37,2 millions d'euros d'une maturité de 8 ans, remboursables in fine. Les intérêts payés à l'investisseur sont fixes.
- une émission obligataire de 40 millions d'euros sous la forme d'obligations à bons de souscription ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) finalisée en novembre 2007 remboursable par tiers de 2012 à 2014, soit d'une durée moyenne de 6 ans (à l'origine). Le taux d'intérêt payé est le taux Euribor 3 mois plus une marge fixe. Cette marge est négative du fait de la vente des bons.

Ventilation par échéance des lignes de crédit et emprunts confirmés

(En millions d'euros)	Montant	Utilisation au 31 déc. 2013	Taux d'utilisation 31 déc. 2013	Échéances		
				inférieur à 1 an	entre 1 et 5 ans	supérieur à 5 ans
Crédit syndiqué Groupe	154,4	23,0	15 %	0,0	154,4	0,0
Crédits bilatéraux Groupe	55,0	37,3	68 %	0,0	55,0	0,0
Crédit bilatéral USA	18,1	0,0	0 %	0,0	18,1	0,0
Crédits confirmés Chine	62,9	39,3	63 %	2,8	60,1	0,0
Placements privés américains 2003	5,8	5,8	100 %	2,9	2,9	0,0
Placements privés américains 2011	73,5	73,5	100 %	0,0	0,0	73,5
Obsaars	13,3	13,3	100 %	13,3	0,0	0,0
Autres	2,9	2,9	100 %	0,3	1,3	1,3
TOTAL	386,0	195,3	51 %	ÉCHÉANCE MOYENNE (ANNÉE) = 4,3		

Ventilation par échéance des flux de trésorerie sur les tirages des lignes de crédit et emprunts confirmés

(En millions d'euros)	Utilisation au 31 déc. 2013	Flux de trésorerie attendus	Échéances		
			1-6 mois	6-12 mois	Supérieur à 1 an
TIRAGES					
Crédit syndiqué Groupe	23,0	23,1	23,1	0,0	0,0
Crédits bilatéraux Groupe	37,3	37,5	37,5	0,0	0,0
Crédit bilatéral USA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits confirmés Chine	39,3	43,9	10,7	2,3	30,8
Placements privés américains 2003	5,8	6,2	3,1	0,1	3,0
Placements privés américains 2011	73,5	97,7	1,7	1,7	94,2
Obsaars	13,3	13,5	0,2	13,3	0,0
Autres	2,9	3,1	0,2	0,2	2,8
TOTAL	195,3	225,0	76,5	17,6	130,9

Risque de Taux

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt est validée par le Directoire du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction financière de Mersen et consiste en des prises de position ponctuelles tenant compte de l'évolution des taux d'intérêt.

Au mois de mai 2003, le Groupe a acheté plusieurs *swaps* de taux d'un montant nominal global de 85 millions de dollars US pour variabiliser les intérêts dus sur les placements privés américains. Ces *swaps* ont été revendus en avril 2009, repassant ainsi cette dette à taux fixe.

Mersen Scotland Holytown disposait lors de son acquisition par Mersen d'un *swap* de taux d'un montant nominal de 4 millions de livres sterling, mis en place le 15 janvier 2008 afin de fixer les intérêts sur une partie de sa dette confirmée moyen terme. Dans ce *swap*, la Société reçoit les intérêts dus au prêteur et paye

5,38 %. L'amortissement et la durée du *swap* sont adossés à la dette. Au 31 décembre 2013, le nominal s'élève à 2,4 millions de livres sterling.

Au mois de juin 2009, le Groupe a acheté un *swap* de taux d'un montant global de 39 millions d'euros pour fixer les intérêts dus sur les Obsaars. Dans ce *swap*, la Société reçoit les intérêts dus aux prêteurs et paye 2,815 % pour une durée et un amortissement équivalents aux Obsaars.

Les placements privés américains de 2011 sont à taux fixe, avec un coupon moyen de 4,7 %.

Au mois de septembre 2012, Mersen a mis en place deux *swaps* de taux de montants nominaux de 20 millions d'euros et 10 millions de livres sterling afin de fixer les intérêts sur une partie de sa dette confirmée moyen terme. Dans ces *swaps*, la société reçoit les intérêts dus au prêteur et paye 0,6575 % pour le *swap* libellé en euros et 0,86 % pour le *swap* en livres sterling.

(En millions d'euros)	Montant	Taux reçu	Taux payé	Échéances		
				inférieur à 1 an	entre 1 et 5 ans	supérieur à 5 ans
Swap EUR	20,0	Euribor 3 mois	0,6575 %	0,0	20,0	0,0
Swap EUR	13,0	Euribor 3 mois	2,815 %	13,0	0,0	0,0
Swap GBP	12,0	Libor GBP 3 mois	0,86 %	0,0	12,0	0,0
Swap GBP	2,9	Libor GBP 1 mois	5,38 %	0,3	1,3	1,3

(En millions d'euros)	SWAP	MTM ^(a)	Flux de trésorerie attendus	Échéances		
				inférieur à 1 an	entre 1 et 5 ans	supérieur à 5 ans
	Actif	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
	Passif	(0,9)	(1,3)	(0,6)	(0,6)	(0,1)

(a) Mark-to-market = évalué au prix du marché.

Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe

Le Groupe ne comptabilise aucun actif ou passif financier à taux fixe à la juste valeur par le compte de résultat, et ne désigne aucun dérivé (swaps de taux d'intérêt) comme instrument de couverture dans le cadre d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Ainsi, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait aucun impact sur le compte de résultat.

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt aurait eu pour conséquence une variation des autres éléments du résultat global de 0,6 million d'euros (2012 : 0,9 million d'euros).

Risque Matières

Certaines sociétés du Groupe ont des achats de matières premières ou de composants constitués de matières premières telles que les métaux non ferreux comme le cuivre, l'argent et le

zinc. Le cuivre et l'argent sont les deux métaux représentant des montants d'achats significatifs (au global de l'ordre de 20 millions d'euros) pour le groupe Mersen. Différentes techniques de couverture comme des indexations sur les prix d'achats, des indexations des prix de vente ou des couvertures bancaires peuvent être appliquées.

La politique de gestion du risque de prix sur matières premières est validée par le Directoire du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction Financière et la Direction des Achats de Mersen et consiste en des prises de position sous la forme de contrat d'achat à terme ou d'achat de tunnels à prime nulle.

Environ 60 % des risques de prix sur le cuivre et 99 % des risques de prix sur l'argent peuvent être couverts par couvertures bancaires.

À fin 2013, en ce qui concerne les quantités 2014, 48 % des tonnages couvrables en cuivre et 50 % des tonnages couvrables en argent ont été couverts.

Comptabilisation à fin décembre 2013 des couvertures matières

MTM ^(a) (exprimé en millions d'euros)	Impact autres éléments du résultat global 2013	Impact Résultat 2013
MTM des couvertures de cuivre		0,0
MTM des couvertures d'argent	-0,3	0,0

(a) Mark-to-market = évalué au prix du marché.

Risque de change

Évolution du cours des principales devises du Groupe

	JPY	USD	KRW	GBP	RMB
Cours moyen du 01/01/2012 au 31/12/2012 ^(a)	102,62	1,2859	1 448,20	0,8111	8,1094
Cours de clôture au 31/12/2012 ^(b)	113,61	1,3194	1 406,23	0,8161	8,2207
Cours moyen du 01/01/2013 au 31/12/2013 ^(a)	129,66	1,3281	1 453,86	0,8493	8,1655
Cours de clôture au 31/12/2013 ^(b)	144,72	1,3791	1 450,93	0,8337	8,3491

(a) Cours utilisés pour convertir le tableau des flux de trésorerie et le compte de résultats.

(b) Cours utilisés pour convertir le bilan.

La politique de gestion du risque de change est validée par le Directoire du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction Financière.

Elle consiste, sur la base d'un recensement complet des risques inter-sociétés et hors Groupe, à contracter avec des banques de premier rang des couvertures de change à terme.

En matière commerciale, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de couvrir les risques de change dès la prise de commande ou de couvrir un budget annuel. Le principal risque de change concerne les flux intra-Groupe.

En matière d'emprunts, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de les souscrire en monnaie locale. En ce qui concerne la maison mère, les emprunts en devises étrangères sont adossés à des prêts dans les mêmes devises à ses filiales.

À des fins de consolidation, les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie des filiales étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de la période concernée, et leur bilan

au taux de change de fin de période. L'effet de ces conversions peut être significatif. Le principal impact concerne l'effet de la variation du cours du dollar américain sur les fonds propres et sur la dette du Groupe.

Le résultat opérationnel courant du Groupe est exposé aux fluctuations de change principalement par effet de conversion des résultats des sociétés dont la monnaie locale est différente de l'euro. L'exposition principale est sur le dollar US. Une baisse du dollar US de 10 % par rapport à la moyenne constatée de janvier à décembre 2013 aurait eu un impact de conversion de - 3,9 millions d'euros sur le résultat opérationnel courant du Groupe. A l'inverse, cette baisse du dollar US de 10 % par rapport au cours de clôture 2013 aurait eu un impact de conversion de - 4,3 millions d'euros sur la dette nette du Groupe au 31 décembre 2013.

Sauf cas particuliers, les couvertures sont centralisées au niveau de la maison mère. Elles sont effectuées dans le cadre de procédures strictement définies. La valorisation des couvertures est détaillée ci-dessous.

Risques EUR/Devises

Risques (exprimés en millions d'euros) ^(a)	JPY	USD	KRW	GBP	RMB
Vente devises	8,0	12,0	3,3	1,4	5,0
Achat devises	(0,8)	(11,3)	(0,0)	(1,6)	(9,3)
Risques potentiels 2013	7,2	0,7	3,3	(0,2)	(4,3)
Couvertures en cours au 31/12/13	(4,6)	(0,3)	(0,5)	0,0	4,0
Position nette	2,6	0,4	2,8	(0,2)	(0,3)
Impact en euro d'une baisse de l'euro de 5 % ^(b)	0,14	0,02	0,14	(0,01)	(0,01)

(a) Hors affaires potentielles en équipement anti-corrosion qui sont couvertes à la commande.

(b) Les sensibilités ont été calculées sur la base des cours des devises au 31 décembre 2013.

Risques USD/Devises

Risques (exprimés en millions d'US dollars) ^(a)	JPY	KRW	GBP	RMB	CAD
Ventes devises	2,7	17,7	0,3	14,7	24,4
Achats devises	(0,0)	(0,4)	(9,2)	(24,5)	(26,8)
Risques potentiels 2013	2,7	17,3	(8,9)	(9,8)	2,4
Couvertures en cours au 31/12/2013	(1,8)	(5,6)	6,0	6,1	(2,3)
Position nette	0,9	11,7	(2,9)	(3,7)	0,1
Impact en USD d'une baisse de l'USD de 5 % ^(b)	0,05	0,62	(0,15)	(0,19)	0,00

(a) Hors affaires potentielles en équipement anti-corrosion qui sont couvertes à la commande.

(b) Les sensibilités ont été calculées sur la base des cours des devises au 31 décembre 2013.

Comptabilisation à fin décembre 2013 des opérations de change

MTM ^(a) (exprimé en millions d'euros)		31 déc. 2013
Mark-to-market des couvertures de change	Autres éléments du résultat global	1,2
	Autres éléments financiers du RO	0,2

(a) Mark-to-market = évalué au prix du marché.

Une augmentation ou diminution de l'euro, telle qu'indiquée ci-après, par rapport aux devises USD, JPY et RMB au 31 décembre 2013, aurait eu pour conséquence une augmentation

(diminution) des autres éléments du résultat global et du résultat opérationnel à hauteur des montants indiqués ci-dessous sur les couvertures de change.

Impact (en millions d'euros) au 31 déc. 2013	Hausse €contre devises		Baisse €contre devises	
	Autres éléments du résultat global	Gain ou pertes sur résultat opérationnel *	Autres éléments du résultat global	Gains ou pertes sur résultat opérationnel *
USD (variation de 5 %)	0,1	0,0	(0,1)	(0,0)
JPY (variation de 5 %)	0,1	0,1	(0,1)	(0,1)
RMB (variation de 5 %)	(0,2)	0,0	0,2	(0,0)

* Hors impacts inverses liés à la revalorisation des sous-jacents enregistrés au bilan.

Cette analyse est effectuée sur la base des variations des cours de change que le Groupe estime comme raisonnablement possibles à la date de clôture. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont

supposées rester constantes et les impacts des ventes et achats prévisionnels ont été ignorés.

Les sensibilités sur les autres couples de devises n'ont pas été renseignées en raison d'impacts non significatifs.

Impacts futurs en résultat des opérations de change comptabilisées à fin décembre 2013

CHANGE	Mark-to-market des dérivés de change en autres éléments du résultat global	Impact en résultat	
		inférieur à 6 mois	supérieur à 6 mois
Actif	1,3	0,7	0,6
Passif	(0,1)	(0,1)	0,0

Flux de trésorerie futurs sur les opérations de change comptabilisées à fin décembre 2013

CHANGE (en millions d'euros)	MTM	Flux de trésorerie attendus
Actif	1,7	1,7
Passif	(0,3)	(0,3)

Les couvertures de change sont ajustées aux sous-jacents et il n'y a donc pas de décalage entre leurs maturités.

Des avenants de délégation aux contrats couvrant les créances françaises cédées en 2009 ont été signés au profit de l'agent d'affacturage.

Risque crédit

Le Groupe a mis en place en 2003 un programme d'assurance crédit commercial COFACE couvrant ses principales sociétés américaines et françaises pour les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques. En fonction des clients, les couvertures peuvent varier entre 0 et 90 % des créances facturées.

Au cours des exercices 2012 et 2013, le Groupe a continué ses programmes de cession de créances sur diverses filiales françaises, ayant donné lieu à des en-cours de créances cédées de 11,4 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 12,0 millions au 31 décembre 2012 (hors activités arrêtées). Des avenants de délégation aux contrats couvrant les créances françaises cédées en 2009 ont été signés au profit de l'agent d'affacturage.

En 2009, ce programme a été étendu à l'Allemagne, au Royaume-Uni et en Chine (clients domestiques).

Actifs décomptabilisés avec application continue : le montant du dépôt de garantie relatif aux programmes de cession de créance s'élève à 1,1 million d'euros.

Note n° 4 Activités destinées à être cédées ou arrêtées

Activités du pôle Système et Matériaux Avancés

Fin 2012, le Groupe a décidé de sortir certaines activités non rentables provenant d'acquisitions réalisées au cours des dix dernières années, afin de se recentrer sur ses cœurs de métiers. Ces activités, présentes au sein du pôle Système et Matériaux Avancés, concernent :

- Les équipements chaudronnés métalliques à destination du marché du nucléaire dont les perspectives de développement ont été profondément affectées par la catastrophe de Fukushima.
- Les échangeurs à plaques métalliques et les agitateurs. Le Groupe a constaté que les plans initiaux de développement dans ces familles de produits n'ont pas pu être réalisés et que les synergies possibles, tant techniques que commerciales, avec les autres activités du pôle Système et Matériaux Avancés sont aujourd'hui très limitées.

Ces activités ont été cédées courant 2013 et concernent :

- La société Mersen Grésy France (cédée début juillet 2013 au groupe NAWI)
- Le site de Brignais (société Mersen France PY), situé en France cédé fin novembre 2013 :
 - l'activité échangeurs à un consortium regroupant la société DEPN, deux cadres de l'activité et le groupe Aquair et
 - l'activité agitateurs au groupe JF Investment

Par ailleurs, le Groupe a arrêté son activité et son plan de développement à destination du marché nucléaire au sein du site de Mersen-Xianda (Chine).

En conséquence, le groupe d'actifs concernés a été présenté et évalué en application de la norme IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Compte tenu des modalités de cession :

- La trésorerie et l'endettement des actifs et passifs cédés ont été exclus des états financiers ci-dessous ; par voie de conséquence, le coût de la dette a été exclu du compte de résultat.
- Les entités font partie du groupe d'intégration fiscale française ; aucun impôt n'a été calculé sur ces sociétés pour leur résultat bénéficiant directement à la société mère sur 2012.
- Les pertes de valeur figurant dans le bilan 2012 concernaient les actifs nets destinés à être cédés ou arrêtés ; elles ont été calculées en comparant la valeur nette de ces actifs et passifs à leur valeur de réalisation. Les pertes de valeur, auxquelles s'ajoutaient les frais de cession s'élevaient en conséquence à 20 millions d'euros après impôts. Le produit d'impôt sur les pertes de cession a été calculé et a été présenté dans le compte de résultat des activités destinés à être cédées.
- Sur 2013, les opérations définitives de cession ont conduit à la constatation d'un résultat net d'impôt de 2,8 millions d'euros.

Division « balais pour applications automobile et électroménager »

Le Groupe a finalisé le 1^{er} mai 2009 la cession de sa Division « balais pour applications automobile et électroménager ».

Au 31 décembre 2012, le résultat s'élevait à (2,3) millions d'euros et tenait compte d'un accord transactionnel mettant définitivement fin à une procédure civile au Royaume-Uni (procédure civile 2007).

A fin 2013, les impacts sont non matériels.

Conformément à la norme, les actifs et passifs destinés à être cédés ou arrêtés sont présentés sur une ligne distincte du bilan du Groupe.

Bilan des activités destinées à être cédées ou arrêtées

ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2013	31 déc. 2012
- Immobilisations financières	0,0	0,1
- Stocks	0,0	2,4
- Clients et comptes rattachés	3,5	4,1
- avances clients	(1,1)	(4,8)
- Autres créances d'exploitation	0,0	0,7
- Impôts différés	0,0	3,1
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LEUR CESSIION OU ARRÊT	2,4	5,6

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2013	31 déc. 2012
- Avantages du personnel	0,0	0,6
- provisions non courantes	0,0	0,9
- Fournisseurs et comptes rattachés	1,3	4,8
- Autres passifs d'exploitation	0,7	1,8
- Provisions courantes	0,9	3,4
PASSIFS ASSOCIÉS AUX ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LEUR CESSIION OU ARRÊT	2,9	11,5
ACTIF NET EN COURS DE CESSIION OU ARRÊT	(0,5)	(5,9)

Compte de résultat des activités destinées à être cédées ou arrêtées

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Chiffre d'affaires	14,9	18,7
Coûts des produits vendus	(14,8)	(17,1)
Marge brute totale	0,1	1,6
Charges commerciales	(2,1)	(3,0)
Frais administratifs centraux et de recherche	(1,4)	(2,0)
Autres charges d'exploitation	(1,0)	(0,5)
Résultat opérationnel courant	(4,4)	(3,9)
Charges et produits non courants	(2,2)	(3,8)
Perte de valeur / Résultat de cession	1,1	(22,1)
Résultat opérationnel	(5,5)	(29,8)
Résultat financier	0,0	0,0
Résultat courant avant impôt	(5,5)	(29,8)
Impôts courants et différés	1,7	2,1
Résultat net des activités cédées ou arrêtées, attribuable aux propriétaires de la Société	(3,8)	(27,7)

Note n° 5 Goodwill

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Valeur nette comptable début de période	269,7	264,0
Acquisitions	0,6	14,3
Activités cédées ou arrêtées		(6,4)
Écarts de conversion	(7,3)	(2,2)
Valeur nette comptable fin de période	263,0	269,7
Valeur brute fin de période	263,0	269,7
Cumul pertes de valeur fin de période	0,0	0,0

Le détail par unité génératrice de trésorerie est donné dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31 déc. 2012	Mouvements 2013		31 déc. 2013
	Valeur nette	Acquisition	Écart de conversion	Valeur nette
Équipements Anticorrosion	62,2	0,6	(2,2)	60,6
Hautes Températures	92,7		(1,3)	91,4
Applications Électriques	12,4		(0,6)	11,8
Protection Électrique	102,4		(3,2)	99,2
TOTAL	269,7	0,6	(7,3)	263,0

Il n'existe pas d'écart d'acquisition en cours d'affectation.

Note n° 6 Test de perte de valeur des actifs

Test de perte de valeur des unités génératrices de trésorerie

Des tests de perte de valeur pour chacune des unités génératrices de trésorerie ont été réalisés à l'occasion de la clôture 2013.

En application de la norme IAS 36, les tests ont été réalisés sur la base de la valeur d'utilité déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les principales hypothèses clés retenues sont les suivantes :

- Les flux de trésorerie à 5 ans basés sur le budget 2014 et des projections pour les 4 exercices suivants.
- Le coût moyen pondéré du capital utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs qui prend en compte à la fois une analyse des comparables et un calcul basé sur des paramètres de marché obtenus des analystes (béta) ou via Bloomberg (taux sans risque). Compte tenu de ces paramètres et d'une prime de risque de marché comprise entre 6,5 % et 7,5 %, le coût moyen du capital après impôts utilisé comme taux pour actualiser les flux futurs a été fixé à 8 % (identique à 2012). Ce taux d'actualisation est appliqué sur l'ensemble des UGT. Il n'existe en effet pas d'éléments significatifs permettant de différencier un taux d'actualisation par UGT ;
- Le taux de croissance à l'infini est de 2 % pour l'UGT Applications Électriques et de 3 % pour les UGT Protection Électrique, Équipements Anticorrosion et Hautes Températures. Les taux de croissance appliqués aux UGT s'expliquent par l'évolution des activités de ces UGT sur leurs marchés ; Les énergies renouvelables pour les Applications Électriques, Les Hautes Températures et les Équipements Anticorrosion ainsi que plus spécifiquement l'électronique pour la Protection Électrique, le transport pour les Applications Électriques et la chimie/pharmacie pour les Équipements Anticorrosion.
- Le taux d'impôt normatif de 34 %.

Un calcul de sensibilité au taux d'actualisation a été réalisé tel que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable. Les taux d'actualisation obtenus sont de :

- environ 24 % pour l'UGT Applications Électriques ;
- environ 19 % pour l'UGT Protection Électrique ;
- environ 11 % pour l'UGT Hautes Températures ;
- et environ 10 % pour l'UGT Équipements Anticorrosion.

Un test de sensibilité a été effectué en dégradant dans le premier cas le taux de croissance à l'infini de 1 point, et dans le deuxième cas en augmentant le taux d'actualisation après impôts de 1 point par rapport à l'hypothèse retenue, ceci dans chacune des UGT.

Un test de sensibilité a été effectué sur la base d'une baisse de 1 point du taux de résultat (Ebitda) de la valeur terminale.

La baisse des valeurs d'utilité consécutive à ces variations d'hypothèses ne remet pas en cause la valorisation des actifs immobilisés au bilan.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié. Toutefois, les éventuels aléas liés à l'environnement économique apportent un risque d'incertitude dans l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie utilisées dans les valorisations obtenues.

Test de perte de valeur sur actifs spécifiques

Conformément à IAS 36, compte tenu de l'environnement de marché de ses activités indiquant un risque de perte de valeur, le Groupe a procédé à la revue de ces actifs pour s'assurer que ses immobilisations incorporelles, corporelles et financières étaient comptabilisées à une valeur comptable qui n'excédait pas la valeur recouvrable déterminée au regard des valeurs d'utilité (calculée en appliquant un taux d'actualisation de 8 %).

Ces procédures ont conduit à identifier des pertes de valeurs d'actifs à hauteur de 29,9 millions d'euros principalement sur les Systèmes et Matériaux Avancés :

- liées aux prévisions d'activité en baisse sur le marché de la chimie des Equipements Anticorrosion,
- en raison de la sous-utilisation de certains équipements de production des activités « graphite » pour Hautes Températures.

Les principaux actifs dépréciés et mis au rebut sont :

- des immobilisations incorporelles pour 7,9 millions d'euros relatifs à une société en Chine (cf. note 7) ;
- des immobilisations corporelles pour 14,8 millions d'euros (cf. note 7) ;
- des actifs circulants pour 4,7 millions d'euros essentiellement des stocks (cf. note 9) et clients (cf. note 10) ;
- des titres de participation et des prêts à des participations à hauteur de 2,5 millions d'euros (cf. note 8).

Note n° 7 Immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	Immobilisations			Matériel, installations techniques et autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total Immobilisations corporelles	TOTAL
	incorporelles	Terrains	Constructions				
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2012	40,0	28,5	58,6	189,5	29,6	306,2	346,2
Acquisitions d'immobilisations	0,8		1,7	14,1	25,7	41,5	42,3
Mises hors service et sorties		(0,1)	(0,2)	(1,4)		(1,7)	(1,7)
Amortissements	(2,7)		(3,4)	(36,6)		(40,0)	(42,7)
Écarts de conversion	(0,1)		(0,4)	(1,2)	(0,4)	(2,0)	(2,1)
Variation de périmètre		0,6	3,0	6,4		10,0	10,0
Activités destinées à être cédées / arrêtées	(2,0)		(0,1)	(1,0)	(0,3)	(1,4)	(3,4)
Autres mouvements	4,1	0,4	3,5	19,6	(24,3)	(0,8)	3,3
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	40,1	29,4	62,7	189,4	30,3	311,8	351,9
Valeur brute au 31 décembre 2012	70,9	30,2	118,9	502,2	30,3	681,6	752,5
Cumul des amortissements au 31 décembre 2012	(30,8)	(0,8)	(56,2)	(310,7)		(367,7)	(398,5)
Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2012				(2,1)		(2,1)	(2,1)
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2013	40,1	29,4	62,7	189,4	30,3	311,8	351,9
Acquisitions d'immobilisations	1,3		0,9	9,7	16,2	26,8	28,1
Mises hors service et sorties	(0,7)	(0,1)	(0,1)	(1,3)		(1,5)	(2,2)
Amortissements / dépréciations	(10,2)	(1,2)	(3,9)	(46,8)		(51,9)	(62,1)
Écarts de conversion	(0,3)	(0,7)	(1,8)	(4,6)	(0,8)	(7,9)	(8,2)
Variation de périmètre			0,1			0,1	0,1
Activités destinées à être cédées / arrêtées						0,0	0,0
Autres mouvements	2,7	1,2	4,0	15,4	(23,8)	(3,2)	(0,5)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	32,9	28,6	61,9	161,8	21,9	274,2	307,1
Valeur brute au 31 décembre 2013	74,4	30,6	120,8	503,6	21,9	676,9	751,3
Cumul des amortissements au 31 décembre 2013	(33,6)	(0,8)	(58,9)	(329,4)		(389,1)	(422,7)
Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2013	(7,9)	(1,2)		(12,4)		(13,6)	(21,5)

Les pertes de valeur concernent les actifs dépréciés conformément à la norme IAS 36 (cf. note 6 Perte de valeur des actifs).

Les dépenses pour la recherche (ou pour la phase de recherche d'un projet interne) sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Concernant les frais de développement, une immobilisation incorporelle résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, le Groupe peut démontrer que ces développements remplissent les critères de la norme.

Au 31 décembre 2013, les frais de développement identifiés par le Groupe sur la période et qui remplissent ces critères sont non matériels.

Note n° 8 Titres de participation

En fin d'exercice, les participations non consolidées détenues par les sociétés intégrées représentent :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Valeur brute comptable	6,9	7,7
Pertes de valeur	(5,5)	(4,4)
VALEUR NETTE COMPTABLE	1,4	3,3

Les titres de la société grecque ont été cédés, en conséquence la valeur brute des titres diminue de 0,8 million d'euros. Les pertes de valeur sont impactées du même montant.

Les pertes de valeur comptabilisées sur les titres de participation au 31 décembre 2013 concernent essentiellement Fusetech, l'Argentine et la Russie.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de l'année concernent Fusetech et la Russie pour 1,9 million d'euros. (cf. note 6 Pertes de valeur).

Les principales participations sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>			
Raison sociale	% détenu	Valeur brute	Valeur nette comptable
Fusetech	50 %	1,3	0,0
Mersen Argentina	100 %	3,7	0,8
Mersen Russia	100 %	1,2	0,0
GMI	25 %	0,2	0,2
Mersen Chile Ltd	100 %	0,2	0,2
Autres participations		0,3	0,2
TOTAL		6,9	1,4

Note n° 9 Stocks

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Matières premières et autres approvisionnements	87,4	98,9
Produits en cours de production	41,6	51,5
Produits finis	40,4	35,8
Valeur comptable des stocks	169,4	186,2
Pertes de valeur	(15,1)	(12,6)
VALEUR NETTE COMPTABLE DES STOCKS	154,3	173,6

Les stocks nets ont diminué de 19,3 millions d'euros au 31 décembre 2013 dont +0,1 million d'euros sont dus à des effets de périmètre ; (5,5) millions d'euros dus à des effets de change ; à périmètre et taux de change constants, les stocks sont en baisse de 13,9 millions d'euros (8 %).

Les pertes de valeur sont en hausse de 2,5 millions d'euros et tiennent compte d'une dépréciation de 3,3 millions d'euros telle que commenté en note 6.

Note n° 10 Clients et comptes rattachés

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Créances clients brutes	167,8	159,6
Acomptes clients	(52,5)	(40,5)
Pertes de valeur	(7,3)	(6,8)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	108,0	112,3

Les clients nets ont diminué de 4,3 millions d'euros au 31 décembre 2013 dont +0,4 millions d'euros sont dus à des effets de périmètre, (4,8) millions d'euros sont dus à des effets de change ; à périmètre et taux de change constants, les clients sont en augmentation de 0,1 million d'euros +0,1 %.

Un contrat de factoring a été mis en place en 2009 et concerne la cession des créances clients de nos principales filiales françaises.

Ce contrat (voir note 3) prévoit un encours maximum de 20,0 millions d'euros. Au 31 décembre 2012, l'utilisation était de 11,4 millions d'euros, contre 16,1 millions d'euros à fin 2012 (12 M€ hors activités destinées à être cédées).

Fin 2013, les retards de paiement représentent 11 % des comptes clients avant avances clients (5 % de retards inférieurs à 30 jours) contre 15 % fin 2012. Cette baisse vient essentiellement de la diminution des retards en Chine. Les antériorités des créances clients au 31 décembre sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2013		31 déc. 2012	
	Brut	Dépréciation	Brut	Dépréciation
Créances non échues	143,7	(1,2)	130,4	(1,1)
Créances échues 0 à 30 jours	8,1	(0,1)	8,9	(0,4)
Créances échues 31 à 120 jours	7,4	(0,9)	7,8	(0,5)
Créances échues 121 jours à 1 an	4,7	(1,5)	8,8	(1,7)
Créances échues supérieures à 1 an	3,9	(3,6)	3,7	(3,1)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	167,8	(7,3)	159,6	(6,8)

Les mouvements concernant les pertes de valeur sur les créances clients sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Pertes de valeur au 1 ^{er} janvier	(6,8)	(3,9)
Dotation/ reprise annuelle	(0,5)	(2,9)
PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE	(7,3)	(6,8)

Les provisions sur créances sont considérées client par client par chacune des entités en fonction des procédures en cours.

Note n° 11 Capitaux propres

<i>En nombre d'actions (sauf mention contraire)</i>	Actions ordinaires
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier 2013	20 350 969
Augmentation de capital (<i>en millions d'euros</i>)	0,9
Nombre d'actions au 31 décembre 2013	20 816 364
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	20 816 364
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	
Valeur nominale de l'action (<i>en euros</i>)	2
Actions détenues par elle-même ou par ses filiales ou entités associées	240 617

Gestion du capital

Au 31 décembre 2013, le capital social de la Société est de 41 633 728 euros, divisés en 20 816 364 actions de 2 euros nominal toutes de même catégorie. Le nombre de droits de vote est de 20 575 747, les titres auto-détenus étant dépourvus de droits de vote. Il n'existe pas de droits de vote doubles.

A notre connaissance, la répartition du capital au 31 décembre 2013 était la suivante :

■ Institutionnels français :	47,5 %
■ Institutionnels autres pays :	36,3 %
■ Actionnaires individuels :	14,0 %
■ Actionnaires salariés :	1,0 %
■ Auto-détention :	1,2 %

Depuis le 1^{er} janvier 2013, certains actionnaires ont notifié les franchissements de seuils suivants :

- 2 janvier 2013 : BNP Paribas Asset Management au nom et pour le compte de Cam Gestion, Fundquest France et des entités de Fortis Investments intégrées dans BNP Paribas Investment Partners déclare détenir le 31 décembre 2012, 406 076 actions représentant 1,9954 % du capital et des droits de vote.
- 15 janvier 2013 : Le Groupe Amundi (Amundi, Société Générale Gestion, Étoile Gestion et CPR Asset Management) déclare détenir 195 158 actions, ce qui représente une participation de 0,95 % du capital et des droits de vote.
- 27 février 2013 : BNP Paribas Asset Management au nom et pour le compte de Cam Gestion, Fundquest France et des entités de Fortis Investments intégrées dans BNP Paribas Investment Partners déclare détenir le 26 février 2013, 411 877 actions représentant 2,0239 % du capital et des droits de vote.
- 21 mars 2013 : Société Générale, pour le compte des FCP dont elle assure la gestion, déclare détenir 205 000 actions, représentant une participation de 1,004 % du capital et des droits de vote.
- 10 juin 2013 : Mondrian Investment Partners déclare détenir 1 000 427 actions représentant 4,92 % du capital et 3,59 % des droits de vote.
- 24 juin 2013 : Norge Bank déclare avoir franchi le seuil de 3 % et détenir 618 505 actions, représentant 3,03 % du capital.

- 2 juillet 2013 : Mondrian Investment Partners déclare détenir 256 055 actions représentant 1,26 % du capital et 0,92 % des droits de vote.
- 18 juillet 2013 : BPI-Groupe SA (ex EPIC OSEO), par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA (ex FSI) déclare détenir le 12 juillet 2013, 2 280 064 actions représentant 10,96 % du capital et des droits de vote.
- 19 août 2013 : SG Private Banking, pour le compte des FCP dont elle assure la gestion, déclare détenir 180 433 actions, représentant une participation de 0,884 % du capital et des droits de vote.
- 16 octobre 2013 : BNP Investment Partners agissant pour le compte des entités qu'elle contrôle déclare détenir 637 509 actions représentant 3,0646 % du capital et des droits de vote.

Au 31 décembre 2013, 40 617 actions, soit 0,2 % du capital, sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidités approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers et confié à Exane en tant que prestataire de service indépendant.

Par ailleurs, la Société a acquis le 17 mai 2013, 200 000 actions en vue de leur annulation ultérieure. Cet achat de titres a été réalisé dans le cadre du programme de rachat d'action approuvé par l'assemblée générale du 16 mai 2013.

Au 31 décembre 2013, les salariés du Groupe possèdent 200 896 actions, soit 1,0 % du capital auxquels s'ajoutent 450 555 options de souscription qui représentent, si elles étaient totalement levées, 2,2 % du capital actuel. Les plans d'options mis en œuvre par le Groupe sont basés sur un prix d'exercice déterminé sans décote, la levée d'options étant soumise à des conditions d'exercice liées aux résultats futurs du Groupe. De ce fait, le Groupe s'assure d'une convergence d'intérêt entre ses actionnaires et ses managers.

Le Groupe a par ailleurs mis en œuvre une politique d'actions gratuites. L'attribution définitive des actions est conditionnée à la présence des bénéficiaires dans le Groupe en fin de période d'acquisition. Les attributions en faveur des membres du Directoire et des salariés dont le Directoire a considéré qu'ils contribuent significativement à la performance de la Société sont soumises à des conditions de performance. En revanche, le directoire n'a pas souhaité fixer des conditions de performance aux salariés

qui, par leur fonction, contribuent moins directement aux résultats de la Société. Au 31 décembre 2013, le nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement est de 187 200 actions nouvelles, représentant 0,89 % du capital actuel.

L'assemblée générale de la Société du 16 mai 2013, dans sa troisième résolution a décidé de distribuer un dividende de 0,45 euro par action. Aux termes de la quatrième résolution, l'assemblée générale a décidé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société de la totalité du dividende afférent aux titres dont il est propriétaire. En date du 16 mai 2013, le Directoire a arrêté le prix des actions nouvelles à 15,48 euros. Par décision en date du

2 juillet 2013, le Directoire a pris acte qu'à l'issue de la période d'option, 13 766 205 droits ont été réinvestis en actions nouvelles de la Société et a décidé de procéder à l'émission de 402 057 actions nouvelles de 2 euros de nominal chacune.

Ni la Société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques en matière de capital.

Il n'existe pas de droit de vote double.

Au titre des paiements fondés sur des actions, les plans postérieurs au 7 novembre 2002, ont été évalués conformément à IFRS 2.

Les caractéristiques et les hypothèses prises en compte pour l'évaluation des plans sont les suivantes :

Caractéristiques / Hypothèses	Plan 2008 Actions gratuites	Plan 2009 Stock options	Plan 2009 Actions gratuites	Plan 2011 Actions gratuites	Plan 2011 Actions gratuites	Plan 2012 Actions gratuites
Date d'attribution	26/02/2008	11/02/2009	22/01/2009	27/05/2011	27/05/2011	27/06/2012
Date de disponibilité	01/03/2011	11/02/2013	22/01/2013	27/05/2015	27/05/2015	27/06/2016
Date d'expiration	01/03/2013 ⁽¹⁾	11/02/2019	22/01/2014 ⁽¹⁾	27/05/2015 ⁽¹⁾	27/05/2015 ⁽¹⁾	27/06/2016 ⁽¹⁾
Prix d'exercice ajusté (<i>en euros</i>)	N/A	17,53 €	N/A	N/A	N/A	N/A
Cours de l'action à la date d'attribution ajusté	27,48 €	17,95 €	17,95 €	39,06 €	39,06 €	18,22 €
Durée de vie estimée (<i>en nombre d'année</i>)	3	8	4	4	4	4
Volatilité	N/A	38,10 %	N/A	35,20 %	35,20 %	36,50 %
Dividende par action (<i>% de la valeur de l'action</i>)	2,30 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	3,00 %
Taux sans risque	N/A	3,26 %	N/A	N/A	N/A	N/A
Période d'exercice (<i>en nombre d'années</i>)	3	4	4	4	4	4
Durée de blocage (<i>en nombre d'années</i>)	2	0	0	0	0	0
Nombre d'options/actions attribuées ajusté	21 567	366 582	53 900	140 000	60 000	20 000
Taux d'annulation annuel estimé à la clôture ⁽²⁾	0,00 %	0,00 %	0,00 %	5,00 %	5,00 %	5,00 %
% d'actions / options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance	100 %	100 %	100 %	100 %	N/A	100 %
Nombre d'options estimées à la fin de la période d'acquisition	20 164	361 191	49 588	36 220	52 115	6 161
Valorisation des options/actions	25,67 €	6,11 €	16,24 €	35,34 €	35,34 €	16,16 €
Valorisation en % du cours à l'attribution	93,40 %	34,10 %	90,50 %	90,50 %	90,50 %	88,70 %

(1) expiration de la date d'incessibilité

(2) hors annulation en lien avec les critères de performance

Au titre des paiements fondés sur des actions, un produit de 0,3 million d'euros a été reconnu dans le compte de résultat contre une charge de 2,0 millions d'euros au 31 décembre 2012. La charge 2013 tient compte d'un produit de 1,9 million d'euros, le Groupe anticipant que les critères de performance permettant l'attribution définitive des actions des plans d'actions gratuites 2011 et 2012 ne seront pas totalement atteints.

Le plan d'actionnariat salarié 2011 a été comptabilisé en tenant compte d'une décote reflétant le coût d'incessibilité, conformément à la recommandation du CNC. Le coût d'incessibilité a été valorisé par un consultant externe et calculé en retenant le taux de financement applicable au marché des particuliers.

Note n° 12 Provisions, passifs éventuels et passifs divers

En millions d'euro	31 déc. 2013		31 déc. 2012	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
- provision pour restructuration	0,3	1,4	0,3	0,6
- provision pour litiges	5,6	2,2	0,2	1,5
- autres provisions	2,6	1,5	0,2	0,5
TOTAL	8,5	5,1	0,7	2,6

Courant et non courant	31 déc. 2012	Constitutions	Emplois	Autres	Écart de conversion	31 déc. 2013
- provision pour restructuration	0,9	2,6	(2,2)	0,5	(0,1)	1,7
- provision pour litiges	1,7	7,5	(1,2)	(0,2)		7,8
- autres provisions	0,7	3,0	(0,2)	0,6		4,1
TOTAL	3,3	13,1	(3,6)	0,9	(0,1)	13,6

Les provisions s'élèvent à 13,6 millions d'euros au 31 décembre 2013 (3,3 millions d'euros à fin décembre 2012) en augmentation de 10,3 millions d'euros suite :

- à la constitution de provision pour :
 - non utilisation de surface de locaux, objet d'un contrat en Chine sur le pôle Système et Matériaux Avancés pour 5,1 millions d'euros,
 - restructurations liées au plan d'économie principalement sur le pôle Système et Composants Electriques,
 - litiges et notamment des frais d'avocats relatifs aux procédures civiles en cours,
- au paiement de provision :
 - pour restructurations principalement en Système et Composants Electriques (fermeture d'un site en Allemagne et relocalisation des activités US),
 - au titre du litige relatif à l'action intentée au Royaume-Uni devant le CAT par certains clients « opt-out » de la class-action US dans le domaine des balais, soldée en 2009. Une provision a été constituée en 2012 et la procédure civile est définitivement close consécutivement à l'accord conclu en janvier 2013.

Concernant les procédures civiles

Procédure civile au Canada

La procédure civile séparée initiée en 2004 au Canada par certains clients contre les principaux fabricants de balais en graphite canadiens dont Mersen Toronto, filiale canadienne de Mersen, est toujours en cours et n'a connu aucune évolution depuis 2007. Pour mémoire, cette procédure faisait suite à la condamnation en juillet 2004 de la société Morgan Crucible Ltd à payer une amende de 1 million de CAD pour pratiques anticoncurrentielles sur la période 1995-1998 dans le domaine de balais de traction en graphite. Pour rappel, le juge canadien avait

décidé en février 2007 que seules les sociétés canadiennes de transport urbain étaient susceptibles de participer à la procédure en cours. Mersen estime que le risque encouru par le Groupe est non significatif.

Procédures civiles au Royaume-Uni

En février 2011, le groupe Deutsche Bahn, avec d'autres sociétés ferroviaires européennes, a initié une action à l'encontre des sociétés Morgan, SGL, Schunk et Mersen devant le CAT. Les plaignants tentent d'obtenir réparation devant le CAT d'un prétendu préjudice subi à la suite des pratiques sanctionnées en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques. En mai 2011, le CAT a jugé que l'action des plaignants à l'encontre de Morgan était prescrite. Les plaignants ont fait appel de cette décision. En août 2012, la Cour d'appel a autorisé les plaignants à continuer leur action devant le CAT à l'encontre de Morgan Crucible, Mersen, Schunk et SGL. La société Morgan Crucible a fait appel de cette décision auprès de la Cour Suprême anglaise. En octobre 2013, le CAT a décidé de reprendre le cours de la procédure pour les plaignants anglais uniquement. La procédure devant le CAT reste suspendue pour les autres plaignants jusqu'à l'issue de cet appel.

Procédure administrative en France

En février 2013, la SNCF a initié une action à l'encontre des sociétés Morgan, SGL, Schunk et Mersen devant le Tribunal Administratif de Paris. La SNCF tente d'obtenir réparation d'un prétendu préjudice subi à la suite des pratiques sanctionnées en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques. En juin 2013, la SNCF, cherchant à se prémunir contre une éventuelle décision d'incompétence du Tribunal Administratif, a initié une action devant le Tribunal de Commerce de Paris. Mersen rejette l'ensemble des allégations et demandes présentées par la SNCF.

Procédure judiciaire en France (accident de Gennevilliers du 7 avril 2010)

L'instruction pénale initiée à la suite du tragique accident survenu le 7 avril 2010 sur le site de Mersen à Gennevilliers est toujours en cours et n'a connu aucun développement significatif en 2013.

Concernant les procédures fiscales et de douanes

AVO Carbon Mexico, une société cédée par le Groupe en avril 2009, fait l'objet d'un contrôle des autorités douanières mexicaines qui conduit à un redressement potentiel de 5 millions d'euros. AVO Carbon Mexico conteste le bien-fondé de ce redressement et a déposé plusieurs recours en 2013 auprès des autorités et tribunaux locaux. A supposer même que Mersen soit amené à prendre à sa charge tout ou partie du redressement dans le cadre de la garantie de passif, l'impact sur les comptes consolidés du Groupe ne serait pas significatif car le montant dû serait déduit du prix de cession conditionné potentiellement payable par AVO Carbon à Mersen.

Mersen do Brasil, filiale à 100 % de Mersen SA, a été notifiée en juin 2013 d'un contrôle douanier portant sur la période janvier 2008- décembre 2012. Les douanes ont émis un avis de redressement d'un montant de 7,5 millions de Real Brésilien. Le Groupe conteste ce redressement et a engagé une procédure.

Sur la base des informations disponibles, les provisions nécessaires ont été constituées pour l'ensemble des litiges en cours identifiés.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui soit en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Les passifs divers (2,7 millions d'euros au 31 décembre 2013) comprennent pour l'essentiel des dettes sur immobilisations corporelles.

Aucun autre passif éventuel significatif n'a été identifié à fin décembre 2013.

Note n° 13 Avantages du personnel

Dans le cadre de régime à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues

Les principaux plans de retraite du groupe Mersen constituent des régimes à prestations définies et sont situés aux États-Unis (39 % des engagements), au Royaume-Uni (24 % des engagements), en France (15 % des engagements) et en Allemagne (10 % des engagements).

Aux États-Unis, il existe 2 plans de pensions :

- le « hourly plan » dédié au personnel d'atelier,
- le « salaried plan » dédié au personnel de bureau et fermé aux nouveaux entrants en 2011 car remplacé par un plan à cotisations définies.

Ces deux plans sont financés par des contributions calculées sur la valeur de l'engagement et versées selon un plan de

financement sur 7 ans. Le taux de couverture du fonds par des actifs évalué en normes locales est de 87 % pour le salaried plan et de 84 % pour le hourly plan.

Au Royaume-Uni, il existe un plan de pension fermé aux nouveaux entrants en 2006. Le niveau de financement sur la dette calculée selon les règles locales, et utilisant des hypothèses conservatrices, est de 81 %. Les contributions sont versées selon un échéancier défini avec les trustees.

Ces fonds de pensions constituent des entités juridiquement distinctes du Groupe. Les organes d'administration des fonds sont composés de représentants du personnel, de pensionnaires et d'administrateurs indépendants. Ils ont l'obligation légale d'agir dans le meilleur intérêt des participants au régime et sont responsables de certaines politiques relatives au fonds (politique d'investissement, de cotisation et d'indexation, ...).

En France, les régimes à prestations définies sont principalement constitués des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail. Ces régimes ne sont pas financés.

En Allemagne, il existe 2 régimes de pension fermés aux nouveaux entrants et non financés.

Les engagements du Groupe ont été évalués, au 31 décembre 2013, avec l'aide d'actuaire indépendants et en application d'IAS 19. Les taux utilisés pour les principaux pays sont résumés ci-dessous :

2013	Taux d'actualisation	Taux moyen d'augmentation des salaires	Taux d'inflation
France	3,0 %	Entre 2,0 % et 6,25 %	2,0 %
Allemagne	3,0 %	2,5 %	2,0 %
États-Unis	4,8 %	« salaried employees » : 4 %	Non applicable
Royaume-Uni	4,2 %	2,6 %	2,6 % / 3,4 %

2012	Taux d'actualisation	Taux moyen d'augmentation des salaires	Taux d'inflation
France	3,3 %	Entre 2,0 % et 6,25 %	2,0 %
Allemagne	3,3 %	2,5 %	2,0 %
États-Unis	3,8 %	« salaried employees » : 4 %	Non applicable
Royaume-Uni	4,4 %	3,1 %	2,0 % / 2,8 %

Les hypothèses de mortalité sont basées sur des statistiques et les tables de mortalité publiées.

Rapprochement entre les actifs et les passifs comptabilisés

	31 déc. 2013	31 déc. 2012 retraité
Dette actuarielle (engagement)	147,0	153,0
Valeur des actifs de couverture	(80,5)	(75,9)
PROVISION AVANT LIMITATION DES ACTIFS	66,5	77,1
Réserve de gestion du surplus		
PROVISION APRÈS LIMITATION DES ACTIFS	66,5	77,1

Engagements nets du Groupe au 31 décembre par zone géographique

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total 31 déc. 2013
Dette actuarielle (engagement)	21,8	14,0	56,8	34,7	19,7	147,0
Valeur des actifs de couverture	(0,2)		(37,4)	(32,8)	(10,1)	(80,5)
MONTANT NET COMPTABILISÉ	21,6	14,0	19,4	1,9	9,6	66,5

Évolution des engagements du Groupe

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
31 décembre 2012	20,7	14,1	64,4	32,7	21,1	153,0
Montants versés	(1,6)	(0,8)	(2,3)	(1,0)	(0,9)	(6,6)
Charges comptabilisées	1,6	0,5	5,5	1,8	1,8	11,2
Écart de change			(2,6)	(0,7)	(1,8)	(5,1)
Gains et pertes actuariels	1,1	0,2	(8,2)	1,9	(0,5)	(5,5)
31 DÉCEMBRE 2013	21,8	14,0	56,8	34,7	19,7	147,0

Évolution des actifs de régime

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
31 décembre 2012	0,2	0,0	34,8	30,4	10,4	75,8
Rendement des actifs			1,3	1,3	0,4	3,0
Contribution employeur			1,0	(0,3)	0,3	1,0
Contribution employés						0,0
Paie des prestations						0,0
Gains et pertes actuariels			2,0	2,0		4,0
Écart de change			(1,7)	(0,6)	(1,0)	(3,3)
Autres mouvements						0,0
31 DÉCEMBRE 2013	0,2	0,0	37,4	32,8	10,1	80,5

Les actifs de régime couvrent essentiellement les régimes des États-Unis (46 % du total des actifs de régime, composés à 52 % d'actions et à 48 % d'obligations) et ceux du Royaume-Uni (41 % du total des actifs de régime, comprenant 57 % d'actions, 40 % d'obligations d'État et 3 % d'immobilier et de disponibilités).

La charge comptabilisée au 31 décembre 2013 au titre de ces dispositifs est de 8,1 millions d'euros contre une charge retraitée de 7,6 millions d'euros en 2012 et se décompose ainsi :

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	31 déc. 2013	31 déc. 2012 retraitée IAS 19 révisée
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,1		3,1	0,2	1,2	5,6	4,3
Charge d'intérêt	0,7	0,5	2,4	1,4	0,6	5,6	6,2
Rendement attendu des actifs de couverture			(1,3)	(1,3)	(0,4)	(3,0)	(3,1)
Coûts administratifs			0,2	0,2		0,4	0,0
Autres mouvements	(0,2)				(0,3)	(0,5)	0,2
TOTAL DE LA CHARGE DE L'EXERCICE	1,6	0,5	4,4	0,5	1,1	8,1	7,6

La variation des écarts actuariels sur la valorisation des engagements et des actifs de couverture se décompose comme suit :

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total 31 déc. 2013	Total 31 déc. 2012
Ajustements liés aux changements d'hypothèses démographiques			0,2	(0,8)		(0,6)	24,3
Ajustements liés aux changements d'hypothèses financières	0,8	0,4	(9,6)	3,1	(0,5)	(5,8)	
Ajustements liés à l'expérience sur les engagements	0,3	(0,2)	1,2	(0,4)	0,2	1,1	(1,4)
Ajustements liés à l'expérience sur les actifs			(2,0)	(2,0)	(0,2)	(4,2)	(5,4)
ECARTS ACTUARIELS	1,1	0,2	(10,2)	(0,1)	(0,5)	(9,5)	17,5

En 2013, le Groupe a appliqué la norme IAS 19 révisée (cf. note 2W.c et 2W.d). Les comptes 2012 ont été retraités et les impacts nets d'impôt sont de 28,4 millions d'euros sur les réserves 2012 et de 0,9 million d'euros sur le résultat 2012. Avant impôt, les impacts sont de 40,9 millions d'euros sur les réserves et de 1,3 million d'euros sur le résultat 2012.

Analyse de sensibilité

Une hausse de 0,50 point des taux d'actualisation entraînerait une diminution de la dette actuarielle de 10,1 millions d'euros.

Une hausse de 0,5 points du taux d'inflation entraînerait une augmentation de la dette de 4 millions d'euros.

La répartition par pays de ces sensibilités est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Impact sur l'engagement en cas de	hausse de 0,5 % du taux d'actualisation	hausse de 0,5 % du taux d'inflation
France	(1,3)	1,0
Allemagne	(0,8)	0,8
Royaume-Uni	(2,9)	1,7
États-Unis	(4,0)	0,0
Autres pays	(1,1)	0,5
TOTAL	(10,1)	4,0

Note n° 14 Endettement net

Structure de l'endettement net total au 31 décembre 2013

(En millions d'euros)	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Emprunts à long terme et moyen terme	190,0	234,3
Passifs financiers courants	11,5	10,3
Comptes courants financiers	0,3	0,0
Concours bancaires courants	38,8	25,3
ENDETTEMENT BRUT TOTAL	240,6	269,9
<i>Dont utilisation des lignes confirmées</i>	195,3	235,0
Actifs financiers courants	(8,4)	(7,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(20,2)	(21,4)
Trésorerie	(20,2)	(21,4)
ENDETTEMENT NET TOTAL	212,0	241,5

L'endettement net total consolidé s'élève fin décembre 2013 à 212,0 millions d'euros, contre 241,5 millions d'euros fin 2012.

Sur les 240,6 millions d'euros d'endettement brut total, 195,3 millions d'euros proviennent d'utilisation de crédits et emprunts confirmés, le solde étant principalement lié à l'utilisation de lignes non confirmées (découverts bancaires ou autres lignes).

Endettement net/fonds propres

(En millions d'euros)	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Endettement net total	212,0	241,5
Endettement net/fonds propres ^(a)	0,45	0,45

(a) Calculé selon la méthode des covenants.

L'endettement net représente 45 % des fonds propres à fin décembre 2013, identique à celui constaté à fin décembre 2012.

Rapprochement entre les variations de l'endettement net au bilan et le tableau des flux de trésorerie

(En millions d'euros)	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Endettement N-1	241,5	239,5
Flux exploitation courante après impôts	(63,7)	(71,2)
Flux des restructurations	6,6	4,5
Flux nets des variations de périmètre	2,6	28,5
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissement des activités poursuivies	(54,5)	(38,2)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissement des activités cédées ou arrêtées	14,4	7,7
Augmentation de capital	3,4	0,0
Dividendes versés	3,7	19,4
Intérêts payés	10,7	12,3
Écart de conversion et divers	(3,3)	(0,1)
Variation de périmètre	1,1	3,1
Autres variations	(5,0)	(2,2)
ENDETTEMENT FIN N	212,0	241,5

Covenants financiers au 31 décembre 2013

Au titre de ses différents emprunts confirmés Groupe et Chine, Mersen doit respecter un certain nombre d'obligations, usuelles dans ces types de contrat. En cas de non-respect de certaines d'entre elles, les banques ou les investisseurs (pour

les placements privés américains) peuvent obliger Mersen à rembourser par anticipation les emprunts concernés. Par le biais des clauses de défauts croisés, le remboursement anticipé sur un emprunt significatif peut entraîner l'obligation de rembourser immédiatement d'autres emprunts.

Mersen doit respecter les covenants financiers suivants au 30 juin et au 31 décembre de chaque année :

Covenants ^(a) financiers (comptes consolidés)

(En millions d'euros)	Endettement net / EBITDA	Endettement net / fonds propres	EBITDA / intérêts nets
Ratios des covenants			
Crédits confirmés Groupe	< 3,50	< 1,3	-
Placement privé américain 2003	< 3,35	< 1,3	> 3
Placement privé américain 2011	< 3,50	< 1,3	> 3
OBSAAR	-	< 1,35	-
Crédit confirmés Chine		< 1,3	
Ratios constatés au 31 décembre 2013			
Crédits confirmés Groupe	2,07	0,45	-
Placement privé américain 2003	2,01	0,45	9,56
Placement privé américain 2011	2,07	0,45	9,30
OBSAAR		0,47	
Crédits confirmés Chine		0,45	
Ratios constatés au 31 décembre 2012			
Crédits confirmés Groupe	2,07	0,45	-
Placement privé américain 2003	1,99	0,45	9,83
Placement privé américain 2011	2,07	0,45	9,46
OBSAAR		0,47	
Crédit syndiqué Chine		0,45	
Ratios constatés au 31 décembre 2011			
Crédit syndiqué Groupe	1,61	0,44	
Placement privé américain 2003	1,61	0,44	14,76
Placement privé américain 2011	1,66	0,44	14,36
OBSAAR		0,45	
Crédit syndiqué Chine		0,44	

(a) Méthode de calcul des covenants : conformément aux règles comptables, l'endettement net figurant dans les comptes utilise les cours de clôture pour calculer la contre-valeur en euros des dettes en monnaies étrangères. Pour le seul calcul du ratio « endettement net/ EBITDA », l'endettement net doit être recalculé au cours moyen euro/USD de la période en cas d'écart de plus de 5 % entre le cours moyen et le cours de clôture. Pour le calcul des covenants au 30 juin, l'EBITDA ou excédent brut d'exploitation est par convention l'EBITDA constaté sur les 6 premiers mois de l'année, multiplié par 2.. Pour le calcul des ratios, l'EBITDA du placement privé américain 2003 est retraité de certains coûts qui n'étaient pas inclus dans l'EBITDA avant la mise en place des normes IFRS.

Il n'existe pas d'emprunts ni de dettes de montant significatif couverts par des sûretés réelles ou par des tiers au 31 décembre 2013.

Ventilation par devise des tirages sur lignes de crédit et emprunts confirmés à long et moyen terme y compris la part à court terme au 31 décembre 2013

Les créances et dettes liées à l'exploitation ont toutes une durée inférieure à un an ; la ventilation des dettes financières par échéance est donnée ci-dessous.

(En millions d'euros)	Total	< 1 an	> 1 et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts en USD	67,7	28,6	2,9	36,3
Emprunts en EUR	67,3	30,0	0,0	37,3
Emprunts en GBP	20,9	18,3	1,3	1,3
Emprunts en RMB	39,3	11,2	28,2	0,0
TOTAL	195,3	88,0	32,3	74,9
Amortissement coût d'émission au TEG ^(a)	(1,4)			
Valorisation dérivés taux	0,1			
TOTAL	194,0			

(a) Taux effectif global.

Sur les 32,3 millions d'euros dont l'échéance est comprise entre 1 et 5 ans, 7,7 millions d'euros ont une maturité inférieure à 2 ans au 31 décembre 2013.

Répartition de l'endettement net total au 31 décembre 2013

(En devises)	%	(En taux)	%
EUR	48,1	Fixe	60,0
USD	20,5	Variable	40,0
RMB	14,6		
GBP	17,4		
Autres ^(a)	-0,6		

(a) Excédent financier net sur autres devises.

(En millions d'euros)	Total	Dont échéance < 5 ans	Dont échéance > 5 ans
Dettes financières	240,6	165,7	74,9
Actifs financiers	(28,6)	(28,6)	0,0
Position nette avant gestion	212,0	137,1	74,9
Dettes à taux fixe	127,3	52,4	74,9
Position nette après gestion	84,7	84,7	0,0

À endettement et change constant par rapport au 31 décembre 2013 et tenant compte des swaps en portefeuille, une augmentation de 100 points de base des taux variables augmenterait les charges financières annuelles de 0,8 million d'euros environ.

Note n° 15 Justes valeurs

Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau ci-dessous analyse les actifs et les passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente. Les différents niveaux sont définis ainsi :

- Niveau 1 : il existe des cours (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Le Groupe détermine la juste valeur de niveau 2 pour les instruments de dette en utilisant la technique

d'actualisation des flux de trésorerie, basée sur les flux de trésorerie contractuels et un taux d'actualisation de marché. La juste valeur de niveau 2 pour les instruments financiers dérivés de gré à gré repose sur les cotations des courtiers. Le Groupe s'assure que ces cotations sont raisonnables en actualisant les flux de trésoreries futurs estimés, en utilisant les taux d'intérêt du marché qui seraient appliqués à des instruments similaires à la date de l'évaluation.

- Niveau 3 : données non observables concernant l'actif ou le passif. La juste valeur est déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Au 31 décembre 2013	Valeur comptable						Juste valeur				
	Notes	Actifs / passifs désignés à la juste valeur	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passif au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur de la classe
Actifs financiers évalués à la juste valeur											
Titres de participation non cotés	8			1,4			1,4			1,4	1,4
Dérivés actifs courants et non courant	3	1,8					1,8		1,8		1,8
		1,8	0,0	1,4	0,0	0,0	3,2	0,0	1,8	1,4	3,2
Actifs financiers non évalués à la juste valeur											
Actifs financiers courants et non courant	14				13,8		13,8				0,0
Actifs financiers de placement	14						0,0				0,0
Créances clients	10				108,0		108,0				0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14				20,2		20,2				0,0
		0,0	0,0	0,0	142,0	0,0	142,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs financiers évalués à la juste valeur											
Dérivés passifs courants et non courant	3	(1,2)					(1,2)		(1,2)		(1,2)
		(1,2)	0,0	0,0	0,0	0,0	(1,2)	0,0	(1,2)	0,0	(1,2)
Passifs financiers non évalués à la juste valeur											
Emprunts bancaires	14					(190,0)	(190,0)		(198,3)		(198,3)
Comptes courants financiers	14					(0,3)	(0,3)				0,0
Concours bancaires courants	14					(38,8)	(38,8)				0,0
Passifs financiers courants	14					(11,5)	(11,5)				0,0
Dettes fournisseurs						(58,9)	(58,9)				0,0
		0,0	0,0	0,0	0,0	(299,5)	(299,5)	0,0	(198,3)	0,0	(198,3)
Valeur comptable par classe		0,6	0,0	1,4	142,0	(299,5)	(155,5)	0,0	(197,7)	1,4	(196,3)

Pour les instruments financiers dérivés (contrats de change à terme et swaps de taux d'intérêt) : la technique d'évaluation utilisée est celle des comparables de marché. La juste valeur

repose sur les cotations des courtiers. Des contrats similaires se négocient sur un marché actif et leur cotation reflète les transactions incluant des instruments similaires.

Au 31 décembre 2012	Notes	Valeur comptable					Juste valeur				
		Actifs / passifs désignés à la juste valeur	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passif au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur de la classe
Actifs financiers évalués à la juste valeur											
Titres de participation non cotés	8			3,3			3,3			3,3	3,3
Dérivés actifs courants et non courant	3	1,7					1,7		1,7		1,7
		1,7	0,0	3,3	0,0	0,0	5,0	0,0	1,7	3,3	5,0
Actifs financiers non évalués à la juste valeur											
Actifs financiers courants et non courants	14				14,0		14,0				0,0
Actifs financiers de placement	14						0,0				0,0
Créances clients	10						112,3				0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14				21,4		21,4				0,0
		0,0	0,0	0,0	147,7	0,0	147,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs financiers évalués à la juste valeur											
Dérivés passifs courants et non courant	3	(2,6)					(2,6)		(2,6)		(2,6)
		(2,6)	0,0	0,0	0,0	0,0	(2,6)	0,0	0,0	(2,6)	(2,6)
Passifs financiers non évalués à la juste valeur											
Emprunts bancaires	14					(234,3)	(234,3)		(238,5)		(238,5)
Comptes courants financiers	14						0,0				0,0
Concours bancaires courants	14					(25,3)	(25,3)				0,0
Passifs financiers courants	14					(10,3)	(10,3)				0,0
Dettes fournisseurs						(60,5)	(60,5)				0,0
		0,0	0,0	0,0	0,0	(330,4)	(330,4)	0,0	(238,5)	0,0	(238,5)
Valeur comptable par classe		(0,9)	0,0	3,3	147,7	(330,4)	(180,3)	0,0	(236,8)	0,7	(236,1)

Note n° 16 Autres charges et produits non courants

Les autres charges et produits non courants se décomposent de la manière suivante :

En millions d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Restructurations	(8,1)	(5,6)
Pertes de valeur et provisions liées aux perspectives d'activité	(36,8)	(3,5)
Autres charges	(4,4)	(2,2)
TOTAL	(49,3)	(11,3)

A fin 2013, les charges et produits non courants s'établissent à 49,3 millions d'euros et incluent pour l'essentiel :

- des restructurations concernant la réorganisation d'activité et des coûts de licenciements sur plusieurs sites liés au plan d'économie,
- des pertes de valeur et des provisions liées aux perspectives d'activités concernant le marché de la chimie et les activités « graphite » pour Hautes Températures,

- d'autres charges, notamment des provisions pour litige, des frais de procédures, des résultats antérieurs de sociétés nouvellement consolidées et des frais d'acquisition couvrant essentiellement des frais d'avocat.

A fin 2012, les charges et produits non courants s'établissaient à (11,3) millions d'euros et incluent pour l'essentiel des restructurations, des dépréciations d'actifs et des abandons de créances.

Note n° 17 Information sectorielle

Résultat opérationnel

En millions d'euros	Systèmes et Matériaux Avancés (SMA)			Systèmes et Composants Electriques (SCE)			Total des activités poursuivies			
	31 déc. 2013	31 déc. 2012 retraité	31 déc. 2012 publié	31 déc. 2013	31 déc. 2012 retraité	31 déc. 2012 publié	31 déc. 2013	31 déc. 2012 retraité	31 déc. 2012 publié	
Ventes externes	300,3	346,3	346,3	438,5	464,4	464,4	738,8	810,7	810,7	
Répartition du chiffre d'affaires	40,6 %	42,7 %	42,7 %	59,4 %	57,3 %	57,3 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	
Résultat opérationnel courant sectoriel	19,7	35,5	35,2	51,0	54,6	54,0	70,7	90,1	89,2	
Dépenses non allouées courantes							(10,9)	(12,5)	(12,9)	
Marge opérationnelle courante sectorielle*	6,6 %	10,3 %	10,1 %	11,6 %	11,7 %	11,6 %				
Résultat opérationnel courant des activités poursuivies							59,8	77,6	76,3	
Marge opérationnelle courante des activités poursuivies							8,1 %	9,6 %	9,4 %	
Charges et produits non courants sectoriels	(36,9)	(6,6)	(6,6)	(9,4)	(4,4)	(4,4)	(46,3)	(11,0)	(11,0)	
Amortissement des actifs incorporels réévalués	(0,6)	(0,7)	(0,7)	(0,6)	(0,2)	(0,2)	(1,2)	(0,9)	(0,9)	
Résultat opérationnel sectoriel	(17,8)	28,2	27,9	41,0	50,0	49,4	23,2	78,2	77,3	
Marge opérationnelle sectorielle*	-5,9 %	8,1 %	8,1 %	9,4 %	10,8 %	10,6 %				
Marge EBITDA ⁽¹⁾	15,9 %	18,2 %	18,0 %	14,3 %	14,4 %	14,2 %				
							Dépenses non allouées non courantes	(3,0)	(0,3)	(0,3)
							Résultat opérationnel des activités poursuivies	9,3	65,4	64,1
							Marge opérationnelle des activités poursuivies	1,3 %	8,1 %	7,9 %
							Résultat financier	(11,0)	(13,0)	(13,0)
							Impôts courants et différés	(23,1)	(17,5)	(17,1)
							Résultat net des activités poursuivies	(24,8)	34,9	34,0

* Marge opérationnelle sectorielle = résultat opérationnel / ventes externes sectorielles.

(1) L'EBITDA du Groupe correspond au solde "résultat opérationnel courant sectoriel" auquel s'ajoute la dotation aux amortissements sectoriels

Évolution et répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de ventes

En millions d'euros	Déc. 2013	%	Déc. 2012	%
France	68,4	9,3 %	70,1	8,7 %
Europe hors France	213,4	28,9 %	214,3	26,4 %
Amérique du Nord	261,7	35,4 %	279,7	34,5 %
Asie	156,9	21,2 %	205,8	25,4 %
Reste du monde	38,4	5,2 %	40,8	5,0 %
TOTAL	738,8	100,0 %	810,7	100,0 %

Il n'existe pas de client représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe. Le premier client représente 3,6 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les activités du Groupe ne sont pas soumises à des effets de saisonnalité notable.

Répartition des amortissements constatés par secteur

En millions d'euros	31 déc. 2013				31 déc. 2012			
	SMA	SCE	Non alloué	Total	SMA	SCE	Non alloué	Total
TOTAL	(28,0)	(11,8)	(0,4)	(40,2)	(27,3)	(12,1)	(0,3)	(39,7)

Actifs sectoriels

En millions d'euros	SMA	SCE	TOTAL	Total au 31 déc. 2013
Immobilisations nettes (hors participations)	371,3	205,6	576,9	576,9
Stocks	83,5	70,8	154,3	154,3
Clients et acomptes reçus	46,5	61,5	108,0	108,0
Autres créances d'exploitation	6,3	7,2	13,5	13,5
TOTAL DES ACTIFS SECTORIELS	507,6	345,1	852,7	852,7
Impôts différés actifs				28,1
Impôts courants part long terme				5,7
Impôts courants court terme				13,3
Autres actifs courants				0
Actifs financiers courants				8,4
Dérivés courants				1,8
Actifs financiers de placement				0
Trésorerie et équivalents de trésorerie				20,2
Actifs détenus en vue de leur cession / arrêt				2,4
TOTAL DES ACTIFS NON ALLOUÉS				79,9
TOTAL				932,6

Passifs sectoriels

En millions d'euros	SMA	SCE	TOTAL	Total au 31 déc. 2013
Fournisseurs et acomptes payés	29,0	29,9	58,9	58,9
Autres passifs d'exploitation et passifs divers (dont dividendes)	26,2	35,6	61,8	61,8
Provisions non courantes et courantes	10,9	2,7	13,6	13,6
Avantages du personnel	26,7	39,8	66,5	66,5
TOTAL DES PASSIFS SECTORIELS	92,8	108,0	200,8	200,8
Impôts différés passifs				22,1
Emprunt à long et moyen terme				190,0
Dérivés non courants				0,6
Impôts courants court terme				12,2
Autres passifs financiers courants				11,5
Dérivés courants				0,6
Comptes courants financiers				0,3
Concours bancaires courants				38,8
Passifs associés aux actifs détenus en vue de leur cession / arrêt				2,9
TOTAL DES PASSIFS NON ALLOUÉS				279,0
TOTAL				479,8

Note n° 18 Charges de personnel et effectifs

Les frais de personnel du Groupe (incluant charges sociales, provisions pour retraite et indemnités de départ) s'élèvent à 239,5 millions d'euros en 2013 contre 261,3 millions d'euros en 2012 après retraitement IAS 19 révisé.

À périmètre et changes constants, les frais de personnel, comprenant le personnel intérimaire, diminuent de 6 %.

Effectif fin de période des sociétés consolidées (activités poursuivies et activités destinées à être cédées/arrêtées) par zone géographique

Zone géographique	31 déc. 2013	%	31 déc. 2012	%
France	1 484	23 %	1 654	24 %
Europe hors France	816	13 %	868	13 %
Amérique du Nord	1 951	30 %	2 018	30 %
Asie	1 645	26 %	1 804	26 %
Reste du monde	486	8 %	486	7 %
TOTAL	6 382	100 %	6 830	100 %

Les effectifs diminuent de 448 personnes dont 85 personnes représentant les effectifs des sociétés et sites cédés en 2013 de nos activités non stratégiques du pôle Systèmes et Matériaux Avancés.

À périmètre constant, les effectifs diminuent d'environ 371 personnes dont 159 personnes en Asie, 85 en France, 67 personnes en Amérique du Nord, 47 en Europe.

Effectif fin de période des sociétés consolidées (activités poursuivies et activités destinées à être cédées/arrêtées) par catégorie

Catégories	31 déc. 2013	%	31 déc. 2012	%
Ingénieurs et cadres	1046	16 %	1009	15 %
Techniciens et agents de maîtrise	1059	17 %	1065	15 %
Employés	658	10 %	722	11 %
Ouvriers	3619	57 %	4 034	59 %
TOTAL	6 382	100 %	6 830	100 %

Note n° 19 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel détaillé en charges et produits par nature est présenté ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2013	31 déc. 2012 retraité
Chiffre d'affaires production	712,8	783,2
Chiffre d'affaires négoce	26,0	27,5
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	738,8	810,7
Autres revenus	7,0	7,6
Coûts des produits négoce	(18,2)	(19,2)
Coûts des matières premières	(202,5)	(214,2)
Charges sur autres revenus	(1,3)	(1,1)
Coûts de fabrication	(127,6)	(139,9)
Salaires, intéressement, participation	(239,5)	(261,4)
Autres charges	(66,1)	(70,2)
Éléments financiers du résultat opérationnel	(2,4)	(4,8)
Amortissements	(40,2)	(39,7)
Provisions et pertes de valeur	(36,8)	(3,6)
Résultat de cession d'immobilisations	(1,9)	1,2
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	9,3	65,4

Les pertes de valeurs sont précisées en note 6, les provisions en note 12.

Note n° 20 Produits financiers et charges financières

Le résultat financier ci-dessus inclut les éléments suivants qui résultent d'actifs et passifs qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

Comptabilisés en résultat (En millions d'euros)	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Amortissement Frais émission emprunt	(0,4)	(0,8)
Intérêts payés sur la dette	(9,8)	(11,2)
Commission sur dette	(0,8)	(1,0)
Produits d'intérêts sur dépôts bancaires	0,0	0,0
Résultat financier	(11,0)	(13,0)

Le résultat financier ci-dessus inclut les éléments suivants qui résultent d'actifs et passifs qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

Comptabilisés en résultat (En millions d'euros)	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Total produits d'intérêts sur les actifs financiers	(0,0)	(0,0)
Total charges d'intérêts sur les passifs financiers	(11,0)	(13,0)
Résultat financier	(11,0)	(13,0)

Comptabilisés directement en autres éléments du résultat global (En millions d'euros)	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Var. de juste valeur des instruments de couverture de change	0,1	1,6
Var. de juste valeur des instruments de couverture de taux	1,2	0,2
Var. de juste valeur des instruments de couverture de matières	0,0	(0,2)
Impôts sur les variations comptabilisées en autres éléments du résultat global	(0,4)	(0,6)
Résultat financier comptabilisé directement en autres éléments du résultat global, net d'impôt	0,9	1,0

Note n° 21 Impôts

En millions d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012 retraité
Impôts courants sur les bénéfices	(14,3)	(18,4)
Impôts différés d'exploitation	(8,6)	1,8
Impôts de distribution	(0,2)	(0,9)
Total impôts	(23,1)	(17,5)

Dans le Groupe, il existe :

- un groupe d'intégration fiscale en France ;
- un groupe d'intégration fiscale aux États-Unis ;
- deux groupes d'intégration fiscale en Allemagne ; et
- Le taux d'impôt des activités poursuivies du Groupe (hors dépréciation d'Impôts différés actifs sur déficits et retraités des éléments liés aux perspectives d'activité sans effet d'impôt) est de 33 % en 2013 identique à 2012.

Explication de la charge d'impôt

En millions d'euros	31 déc. 2013
Résultat net	(28,6)
Résultat des activités cédées/arrêtées	(3,8)
Résultat net des activités poursuivies	(24,8)
Charges (produits) d'impôts des activités poursuivies	(23,1)
TOTAL CHARGES (PRODUITS) D'IMPÔTS	(23,1)
RÉSULTAT TAXABLE	(1,7)
Taux d'impôt courant en France	36,1 %
(Charge) produit d'impôt théorique (résultat taxable x taux d'impôt courant en France)	0,6
Différence taux d'impôt France/ juridictions étrangères	1,0
Opérations imposées à taux réduit	
Différences permanentes	(8,3)
Effet de la limitation des impôts différés actifs	(16,3)
Autres	(0,1)
(CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT COMPTABILISÉ	(23,1)

Les différences permanentes tiennent essentiellement compte des charges exceptionnelles non déductibles.

L'effet de la limitation des impôts différés actifs (16,3 millions d'euros) inclut des dépréciations d'impôts différés actifs sur déficits notamment en France et plus marginalement en Chine et au Brésil.

Les montants d'actifs et de passifs d'impôts différés présentés au bilan sont les suivants :

En millions d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012 retraité
Actifs d'impôt différé	28,1	32,2
Passifs d'impôt différé	(22,1)	(19,7)
Position nette	6,0	12,5

L'évolution des impôts différés à fin décembre 2013 est détaillée ci-dessous :

En millions d'euros*	Déc. 2012 retraité	Résultat	Autres éléments du résultat global	Autres	Ecart de conversion	Déc. 2013
Provisions pour avantages du personnel	21,4	1,4	(3,0)	(0,2)	(0,3)	19,3
Amortissement des immobilisations	(27,1)	(0,3)		(0,2)	0,6	(27,0)
Provisions réglementées	(2,8)	0,4		0,0	0,0	(2,4)
Incidence des déficits	27,3	(4,6)		0,5	(0,1)	23,1
Pertes de valeur	0,2	(0,9)		0,5	0,0	(0,2)
Autres	(6,5)	(4,6)	(0,4)	4,8	(0,1)	(6,8)
IMPÔTS DIFFÉRÉS AU BILAN – POSITION NETTE	12,5	(8,6)	(3,4)	5,4	0,1	6,0

* (- passif /+ actif).

Les impôts différés actifs ont été reconnus compte tenu de leur recouvrabilité ; les principaux pays concernés sont la France, l'Allemagne et la Chine.

Compte-tenu des perspectives à court-terme et pour tenir compte de délais de récupération raisonnables, en cohérence avec les

règles fiscales locales et /ou les pratiques de marché, certains déficits n'ont pas fait l'objet d'une activation d'impôts différés. Ces déficits sont principalement situés en France pour 38 millions d'euros, en Chine pour 15 millions d'euros et au Brésil pour 7 millions d'euros.

Note n° 22 Résultat par action

Le calcul des résultats de base et dilué par action est présenté ci-dessous :

Activités poursuivies et activités cédées	31 déc. 2013	31 déc. 2012 retraité	31 déc. 2012 publié
Résultat net pour le calcul du résultat de base par action (résultat net de l'exercice en millions d'euros)	(29,2)	6,5	5,6
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	20 450 830	20 268 873	20 268 873
Effets des actions ordinaires dilutives : - options non exercées	637 755	748 752	748 752
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	21 088 585	21 017 625	21 017 625
Résultat de base par action (euros)	(1,43)	0,32	0,28
Résultat dilué par action (euros)	(1,38)	0,31	0,27

Activités poursuivies	31 déc. 2013	31 déc. 2012 retraité	31 déc. 2012 publié
Résultat net pour le calcul du résultat de base par action (résultat net de l'exercice en millions d'euros)	(25,4)	34,2	33,3
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	20 450 830	20 268 873	20 268 873
Effets des actions ordinaires dilutives : - options non exercées	637 755	748 752	748 752
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	21 088 585	21 017 625	21 017 625
Résultat de base par action (euros)	(1,24)	1,69	1,64
Résultat dilué par action (euros)	(1,20)	1,63	1,59

En retraitant, le résultat net des charges exceptionnelles à hauteur de 55 millions d'euros (communiquées le 29 janvier 2014), le résultat par action 2013 s'élèverait à :

Activités poursuivies et activités cédées	
Résultat de base par action (euros)	1,27
Résultat dilué par action (euros)	1,23

Activités poursuivies	
Résultat de base par action (euros)	1,46
Résultat dilué par action (euros)	1,41

Note n° 23 Dividendes

L'Assemblée Générale des actionnaires du 16 mai 2013 a décidé la distribution d'un dividende de 0,45 euro par action au titre de l'exercice 2012. Cette même assemblée a offert la possibilité aux actionnaires d'opter pour le paiement des dividendes en actions ou en espèces. Le Directoire du 2 juillet a pris acte du choix des actionnaires de réinvestir 13 766 205 droits en actions

nouvelles ; une augmentation de capital de 0,8 millions d'euros (émission de 402 057 actions nouvelles) a donc été constatée en juillet 2013 et le Groupe a procédé au versement en espèce de 2,8 millions d'euros au titre du dividende.

Au titre de l'exercice 2013, le dividende proposé s'élève à 0,45 euro par action, soit un montant global de 9,3 millions d'euros.

Note n° 24 Contrats de location

1 - Contrats de location – financement

Valeur nette comptable par catégorie d'actifs

(En millions d'euros)	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Constructions	0	0

2 - Contrats de location simple en tant que preneur

Échéancier des paiements minimaux

(En millions d'euros)	Total au 31 déc. 2013	< à 1 an	> à 1 an	dont à 5 ans ou plus
Paiements minimaux	53,4	8,1	45,3	18,5

Les paiements minimaux représentent le montant des loyers immobiliers futurs certains jusqu'à l'échéance des baux avant éventuels renouvellements. Les contrats de baux ne contiennent pas de clause relative à des restrictions d'endettement ou de paiement de dividendes.

L'augmentation des paiements minimaux par rapport au 31 Décembre 2012 (52,2 millions d'euros) provient essentiellement des renouvellements des baux.

Note n° 25 Information relative aux parties liées

Mersen est une société holding qui a pour vocation la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de prestations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles détenues par Mersen.

La société Mersen fait partie du groupe Mersen qui comprend 87 sociétés consolidées et non consolidées, réparties dans 32 pays.

Les transactions entre les sociétés consolidées du Groupe sont éliminées.

1 - Relations avec les sociétés non-consolidées

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec les sociétés non consolidées s'élève à 4,9 millions d'euros en 2013 (12,1 millions d'euros en 2012).

Au 31 décembre 2013, les *management fees* et les frais administratifs facturés aux sociétés non consolidées par le Groupe (et venant en diminution des frais administratifs centraux) s'élèvent à 0 million d'euros (0,2 million d'euros en 2012).

Au 31 décembre 2013, les créances d'exploitation du Groupe sur les filiales non consolidées s'élèvent à 1,5 million d'euros et les passifs d'exploitation s'élèvent à 0,5 million d'euros.

Au 31 décembre 2013, les prêts en compte-courant consentis aux sociétés non consolidées par Mersen s'élèvent à 0,1 million d'euros (0,8 million d'euros en 2012).

2 - Rémunérations versées aux principaux dirigeants (Directoire y compris Président du Directoire)

(En millions d'euros)	31 déc. 2013	31 déc. 2012 retraité d'IAS 19 révisé
Salaires, bonus, avantages en nature	1,3	1,7
Charges comptabilisées du régime de retraite sur-complémentaire (*)	0,1	0,1
Autres avantages à long terme		
TOTAL	1,4	1,8

(*) Le président du Directoire bénéficie dans son contrat d'un régime de retraite sur complémentaire défini comme suit : sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite, le régime garantit un sur complément de retraite plafonné en fonction de l'ancienneté de 10 % à 20 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 % du bonus maximum). L'engagement actuariel a été évalué au 31 décembre 2013 à 2,7 millions d'euros (2,1 million d'euros au 31 décembre 2012).

Les membres du Directoire ne bénéficient d'aucun autre avantage à long terme.

Le Président du Directoire du Groupe bénéficie, en cas de révocation de son mandat, d'une indemnité forfaitaire au maximum égale à 0,5 fois la rémunération totale brute qui lui aura été versée au titre des trente-six mois précédant la rupture, sous réserve de la réalisation de critères de performance. Il bénéficie également d'une indemnité mensuelle de non-concurrence égale à 50 % de sa dernière rémunération mensuelle fixe brute payable sur 12 mois.

Par ailleurs, ont été attribués aux 5 membres de l'actuel Directoire (y compris Président du Directoire) les « Paiements fondés sur des actions » suivants :

- stock-options : 265 706 options de souscription d'actions ont été attribuées au Directoire en 2007 et en 2009 :

	Plan 2007 tranche 11
Date du Conseil d'Administration	25 juillet 2007
Nombre total d'actions attribuées	94 188
Prix de souscription	53,10
Point de départ d'exercice des options	juillet 2011
Date d'expiration	juillet 2017

Plan 2009 tranche 12	
Date du Conseil d'Administration	22 janvier 2009
Nombre total d'actions attribuées	171 518
Prix de souscription	17,53
Point de départ d'exercice des options	février 2013
Date d'expiration	février 2019

■ Actions gratuites : tableau de l'historique des attributions au Directoire ci-dessous

Plan 2006 tranche 2	
Date du Conseil d'Administration	28 juin 2006
Nombre total d'actions attribuées	1 497
Prix de référence à la date d'attribution	40,07
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	1 ^{er} juillet 2008
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	1 ^{er} juillet 2011

Plan 2011 tranche 6	
Date du Conseil d'Administration	27 mai 2011
Nombre total d'actions attribuées	58 000
Prix de référence à la date d'attribution	35,34
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	27 mai 2015
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	28 mai 2015

Le plan 2011 est soumis à des conditions de performances.

Aucune action gratuite n'a été attribuée au Directoire sur les plans 2008 et 2009.

Note n° 26 Engagements hors bilan

A - Engagements financiers et passifs

<i>(En millions d'euros)</i>	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Engagements reçus		
Avals et caution	0,0	0,0
Autres engagement reçus	0,0	0,0
TOTAL	0,0	0,0
Engagements donnés		
Dettes et engagements garantis par des sûretés réelles	0,0	0,0
Garanties de marché	23,0	18,5
Garantie de paiement sur acquisition	0,0	0,0
Autres garanties	20,0	24,2
Autres engagements donnés	3,4	9,6
TOTAL	46,4	52,3

Le tableau ci-dessus rassemble les engagements hors bilan du Groupe.

Nature

Le poste le plus important, d'un montant de 21,3 millions d'euros, est celui des autres garanties qui inclut notamment une garantie de 16 millions d'euros couvrant les utilisations quotidiennes maximales des filiales dans le cadre du *cash-pooling* européen.

Maturité

Les engagements hors bilan d'une échéance supérieure à 1 an s'élèvent à 28 millions d'euros. Ils incluent la garantie liée au *cash-pooling* européen de 16 millions d'euros qui reste en vigueur tant que les accords de *cash-pooling* existent. Les « garanties de marché » sont généralement inférieures à 1 an, mises à part quelques garanties de marché dont la durée n'excède pas 3 ans.

Contrôle

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne du Groupe, les sociétés du Groupe ne sont pas habilitées à réaliser des opérations pouvant donner lieu à des engagements hors bilan sans approbation de la Direction Financière du Groupe et, le cas

échéant, du Directoire. Certaines sociétés du Groupe ont toutefois la possibilité d'émettre, sans accord préalable et dans le cadre normal de leur activité, des garanties de marché d'un montant inférieur à 150 000 euros et d'une durée inférieure à 2 ans. Ces garanties sont mentionnées dans les documents remplis par les sociétés dans le cadre de la procédure de consolidation des comptes.

À la connaissance de la Société, il n'a pas été omis d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

B – clause de réserve de propriété

Néant

C - Droit Individuel à la Formation

En France, les salariés bénéficient d'un droit individuel à la formation. Celui-ci n'a pas fait l'objet d'une provision, le Groupe ne disposant pas du recul nécessaire pour l'évaluer de manière fiable.

Note n° 27 Événements postérieurs à la clôture

Le 12 février 2014, Mersen a annoncé sa prise de participation majoritaire dans la société Cirprotec, un spécialiste de la protection contre la foudre et les surtensions (SPD).

Avec cette opération, le Groupe poursuit son déploiement sur un secteur aux perspectives de croissance attractives, liées à l'amélioration de la qualité du courant et de la sécurité des personnes. Cette alliance est une étape dans le développement du portefeuille de produits et de l'expertise de Mersen dans les spécialités électriques. Elle permet également au Groupe de couvrir l'ensemble des standards de sécurité et d'installation de ce marché. Le chiffre d'affaires cumulé des 2 sociétés

dans la protection contre les surtensions est supérieur à 20 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires 2013 de Cirprotec serait d'approximativement 8 millions d'euros et le résultat net de 0,7 millions d'euros.

Le prix d'achat s'élève à 5,1 millions d'euros pour 51 % de participation.

La valeur comptable de l'actif net s'élèverait à 3 millions d'euros, l'écart d'acquisition avant valorisation des actifs et passifs à leur juste valeur serait d'environ 7 millions d'euros.

Note n° 28 Arrêté des comptes

Les états financiers consolidés du Groupe établis à la date du 31 décembre 2013 ont été arrêtés par le Directoire dans sa séance du 5 mars 2014.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Mersen S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

→ Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne

réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2w de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application depuis le 1^{er} janvier 2013 de la norme IAS 19 révisée – Avantages du personnel.

→ Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2013 ont été réalisées dans un contexte décrit dans la note 2-V de l'annexe des états financiers (paragraphe « Utilisation d'estimations »), caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

Evaluation des actifs corporels et incorporels

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres actifs corporels et incorporels, selon les modalités décrites dans les notes 2.F.1 et 2.I de l'annexe aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 5 et 6 donnent une information appropriée.

Avantages du personnel

La note 2.O précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 13 aux états financiers fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

→ Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 5 mars 2014

KPMG Audit ID

Catherine Porta

Associée

Neuilly-sur-Seine, le 5 mars 2014

Deloitte & Associés

Joël Assayah

Associé

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat	172
Bilan	174
Annexe au bilan et au compte de résultat	176
Filiales et participations	193
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	194
Tableau de résultats des cinq derniers exercices	196

7

COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	2013	2012
PRODUIT D'EXPLOITATION (1)		
Produits des activités courantes		
Produits des activités annexes	1 907	1 141
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 907	1 141
Subventions d'exploitation	0	2
Reprises sur provision d'exploitation	5	4
Transfert de charges d'exploitation	1 165	1 992
Autres produits	823	810
TOTAL 1	3 900	3 949
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Autres achats	15	21
Charges externes	5 141	4 900
Impôts et taxes	387	349
Salaires et traitements	954	1 040
Charges sociales	371	334
Dotation aux amortissements et provisions :		
- sur immobilisations : dotation aux amortissements	38	44
- pour risques et charges : dotation aux provisions	302	205
Autres charges	364	365
TOTAL 2	7 572	7 258
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (TOTAL 1 - 2)	(3 672)	(3 309)

(En milliers d'euros)	2013	2012
PRODUITS FINANCIERS (3)		
De participation	29 613	28 981
D'autres créances de l'actif immobilisé	52	42
Autres intérêts et produits assimilés	4 753	3 235
Reprises sur amortissements et provisions	1 792	5 299
Différences positives de change	10 387	10 751
TOTAL 3	46 597	48 308
CHARGES FINANCIÈRES (4)		
Dotations aux amortissements et provisions	18 571	19 341
Intérêts et charges assimilées	8 287	8 198
Différences négatives de change	7 555	7 567
TOTAL 4	34 413	35 106
RÉSULTAT FINANCIER (3 - 4)	12 184	13 202
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	8 512	9 893
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	377	207
Sur opérations de capital	498	379
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 600	1 602
TOTAL 5	11 475	2 188
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 271	893
Sur opérations en capital	15 429	2 134
Dotations aux amortissements et provisions	3 025	129
TOTAL 6	19 725	3 156
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (TOTAL 5 - 6)	(8 250)	(968)
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	(1 500)	(1 724)
RÉSULTAT EXERCICE	1 762	10 649
TOTAL DES PRODUITS	61 972	54 445
TOTAL DES CHARGES	60 210	43 796

BILAN

ACTIF

(En milliers d'euros)	31 déc. 2013			31 déc. 2012
	Brut	Amortissement	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques	8 596	8 594	2	25
SOUS TOTAL	8 596	8 594	2	25
Immobilisations corporelles				
Autres	427	339	88	102
SOUS TOTAL	427	339	88	102
Immobilisations financières^(a)				
Participations	428 770	48 523	380 247	393 574
Créances rattachées à des participations	73 125	0	73 125	88 355
Autres titres immobilisés	5		5	5
Autres	7 827	39	7 788	3 071
SOUS TOTAL	509 727	48 562	461 165	485 005
TOTAL A	518 750	57 495	461 255	485 132
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes versés sur commande^(b)	0		0	0
Créances clients et comptes rattachés ^(b)	1 213		1 213	543
Autres ^(b)	104 933	706	104 227	82 906
Disponibilités	698		698	230
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance ^(b)	160		160	350
TOTAL B	107 004	706	106 298	84 029
Charges à répartir D	1 082		1 082	1 458
Écarts de conversion actif E	2 353		2 353	2 634
TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D+E)	629 189	58 201	570 988	573 253

(a) Dont à moins d'un an : 7 033.

(b) Dont à plus d'un an : 5 728.

PASSIF

(En milliers d'euros)	31 déc. 2013	31 déc. 2012
CAPITAUX PROPRES		
Capital	41 633	40 702
Primes d'émission d'action	221 852	216 331
Primes de fusion	8 252	8 252
Écarts de réévaluation	3 252	3 252
Réserves indisponibles	3 973	2 970
Réserve légale	4 070	4 058
Autres réserves	43 251	42 815
Report à nouveau	120	60
Résultat de l'exercice	1 762	10 649
Provisions réglementées	96	115
TOTAL A	328 261	329 204
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	263	5 272
Provisions pour charges	3 878	676
TOTAL B	4 141	5 948
DETTES^(a)		
Emprunts obligataires	16 580	29 900
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ^(b)	22 319	8 724
Emprunts et dettes financières divers	140 127	156 498
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 284	834
Dettes fiscales et sociales	1 918	1 641
Dettes fournisseurs d'immobilisations	0	0
Autres dettes	51 963	32 751
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	98	282
TOTAL C	234 289	230 630
Écarts de conversion passif D	4 297	7 471
TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D)	570 988	573 253

(a) Dont à plus d'un an : 141 007 moins d'un an : 93 280.

(b) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 21 472.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES



Note n°1	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	177
Note n°2	ANALYSES ET COMMENTAIRES	179
Note n°3	VALEURS IMMOBILISÉES	180
Note n°4	PROVISIONS	181
Note n°5	ÉCHÉANCE DES CRÉANCES ET DES DETTES	182
Note n°6	ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES	182
Note n°7	ÉCARTS DE RÉÉVALUATION	183
Note n°8	COMPTES DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES	183
Note n° 9	CAPITAL	184
Note n° 10	ENGAGEMENTS	187
Note n° 11	CRÉDIT-BAIL	188
Note n° 12	RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS	188
Note n° 13	EFFECTIF MOYEN	188
Note n° 14	VENTILATION CHARGE D'IMPÔT	189
Note n° 15	INTÉGRATION FISCALE	189
Note n° 16	ÉCARTS DE CONVERSION	190
Note n° 17	ACTIONS PROPRES	190
Note n° 18	INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	191
Note n° 19	INFORMATIONS SUR LES RISQUES	192
Note n° 20	CONSOLIDATION	192
Note n° 21	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	192

Note n°1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société Mersen SA pour l'exercice 2013 ont été établis conformément aux dispositions de la législation française, notamment du Règlement n° 99-03 du 22 juin 1999 du Comité de la Réglementation Comptable et des modifications qui lui ont été apportées.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A - Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés, pour leur totalité, sur le montant des primes d'émission d'actions.

B - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat ou de production.

Les durées d'amortissement sont déterminées en fonction de leur durée probable d'utilisation.

La différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques est comptabilisée en amortissements dérogatoires et enregistrée en charges exceptionnelles par la contrepartie des provisions réglementées inscrites au passif du bilan.

D'une manière générale, les durées de vie retenues sont les suivantes :

- logiciels et autres immobilisations incorporelles : 5 ans
- installations aménagements des constructions : 10 ans
- matériels de bureau et mobilier : 5 ans et 10 ans

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué afin de comparer la valeur nette comptable de l'actif immobilisé, tant incorporel que corporel, à sa valeur actuelle. Lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur nette comptable à la valeur actuelle. Aucune provision n'a été constatée à ce titre au cours de l'exercice.

C - Titres de participation, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou le coût d'achat. Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité, cette valeur d'utilité étant notamment déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres, aux perspectives de développement et au chiffre d'affaires réalisé par la filiale. Les perspectives de développement sont appréciées sur la base d'une expérience passée et de divers facteurs. Le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension de telles perspectives. Il est donc possible que les réalisations futures diffèrent des estimations retenues pour l'appréciation de la valorisation du portefeuille de titres.

Les frais d'acquisition de titres de participation et des autres titres immobilisés sont incorporés au coût d'entrée des titres.

Les dotations et reprises sur dépréciations de titres ainsi que les provisions pour risques sur les participations détenues sont enregistrées en éléments financiers. Lorsque les titres sont cédés, les reprises de dépréciations sur ces titres de participation sont comptabilisées en éléments exceptionnels afin de ne pas déséquilibrer le résultat financier et le résultat exceptionnel.

D - Actif circulant - créances

Les créances douteuses font l'objet de dépréciation en fonction de la perte probable.

E - Opérations en devises

À la clôture de l'exercice, les créances et les dettes en devises sont valorisées au cours officiel du 31 décembre. La contrepartie de l'ajustement qui en résulte, est enregistrée dans un compte d'écart de conversion d'actif ou de passif.

Les profits de change latents n'interviennent pas dans la formation du résultat. Toutefois, une provision est constituée pour faire face aux risques représentés par les pertes de change latentes non couvertes sur ces devises.

F - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux, engagements de garantie et risques, liés au cours normal des opérations de la Société, susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources.

Ainsi des provisions ont été constituées pour tous les risques significatifs que la situation ou les événements connus au 31 décembre 2013 rendaient probables.

G - Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les frais d'émission d'emprunt sont répartis sur la durée de vie moyenne estimée de l'emprunt.

H - Engagements de retraites et indemnités de départ

Les engagements de retraite complémentaire résultant de régimes « fermés » à prestations définies au profit d'une partie du personnel font l'objet de la comptabilisation d'une provision. Les engagements relatifs au personnel encore actif sont enregistrés en provision pour risques et charges. Ceux relatifs au personnel retraité sont portés à un compte de charge à payer.

L'engagement de retraite complémentaire spécifique aux dirigeants du Groupe fait l'objet d'une provision pour charges destinée à couvrir cet engagement de la Société.

Les indemnités de départ en retraite et les primes de médailles du travail des salariés, résultant de l'application des conventions collectives, sont constatées sous forme de provisions pour risques et charges.

Les engagements de départ en retraite et de médailles du travail sont calculés annuellement par des actuaires indépendants conformément aux dispositions de la convention collective des industries chimiques et à la recommandation du CNC du 1^{er} avril 2003. La méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées : elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié. L'obligation est partiellement financée au travers d'un versement externe dans le cadre d'une assurance vie collective dont l'actif est évalué à la juste valeur.

Les engagements de départ en retraite sont comptabilisés selon la méthode du corridor.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- les rémunérations futures sont calculées à partir des rémunérations actuelles en intégrant une réévaluation annuelle au titre de l'inflation de 2,50 % et des augmentations individuelles additionnelles en fonction de l'âge ;
- les variations des hypothèses actuarielles ne sont prises en compte qu'au-delà du corridor et amorties sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres bénéficiant du régime ;
- actualisation au taux de 3,00 % ;
- taux de charges moyen de 40 % à 45 % ;
- taux de rotation du personnel déterminé par tranches d'âges ;
- taux de rendement des actifs : 3,00 % ;
- table de mortalité utilisée : TGHF05.

I - Rachat d'actions

Les actions propres rachetées par Mersen dans le cadre du contrat de liquidité souscrit auprès d'un établissement financier figurent, conformément à la réglementation française, en autres titres immobilisés.

Une dépréciation des titres est constatée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure au cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice.

Il en est de même des éventuels titres rachetés pour être à terme annulés.

Lors de la cession des titres rachetés dans le cadre du contrat de liquidité, la perte ou le profit est porté en résultat exceptionnel.

J - Résultat exceptionnel

La Société retient la conception du plan comptable général. Le résultat exceptionnel regroupe donc les opérations dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise. Ainsi les valeurs comptables et produits de cession d'éléments d'actifs immobilisés, les amortissements dérogatoires et exceptionnels sur immobilisations, les indemnités non récurrentes, les amendes et pénalités, ainsi que les charges connexes à ces éléments non courants sont regroupées dans le résultat exceptionnel.

K - Options de souscriptions d'actions et attributions gratuites d'actions

La Société a mis en place, pour certains de ses salariés, des plans d'options de souscription d'actions ou d'attributions gratuites d'actions.

Lors de la levée d'options de souscription d'actions par les bénéficiaires, des actions nouvelles sont émises et suivent le traitement d'une augmentation de capital classique. La prime d'émission est égale à la différence entre le prix de souscription payé par le salarié et le montant de l'augmentation du poste capital.

Lors de l'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires, des actions nouvelles sont créées et suivent le traitement d'une augmentation de capital par incorporation de réserves. Le montant du nominal de l'action est porté en augmentation du poste capital et le surplus en réserve indisponible.

La Société ne recourt pas actuellement au rachat de titres sur le marché pour les attribuer aux bénéficiaires des plans de stock-options ou d'attributions gratuites d'actions. Dans ce cas, la comptabilisation de l'opération serait effectuée conformément à l'avis 2008-17 du Conseil National de la Comptabilité relatif au traitement comptable des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.

Note n°2 Analyses et commentaires

Compte de résultat

Chiffre d'Affaires

Les produits des activités annexes (1 907 milliers d'euros) concernent, pour l'essentiel, la facturation de prestations en France et à l'étranger.

Résultat d'exploitation

La perte d'exploitation s'inscrit à 3 672 milliers d'euros et elle correspond aux frais de fonctionnement de la holding.

Résultat financier

Le résultat financier positif de 12 184 milliers d'euros est stable par rapport à celui de l'exercice précédent de 13 202 milliers

d'euros. Il tient compte de dépréciations de titres de participation de certaines filiales (cf commentaires note n° 4).

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel négatif de 8 250 milliers d'euros provient essentiellement de la cession de la société Mersen Grésy en juillet 2013, et plus marginalement d'une provision pour charge d'honoraires relative aux class actions.

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices 2013 est un produit de 1 500 milliers d'euros qui résulte de l'intégration fiscale de la société Mersen et de ses filiales françaises.

Bilan

En complément des notes figurant ci-après, les commentaires suivants sont apportés :

Immobilisations financières

La diminution en valeur nette de 23 840 milliers d'euros résulte principalement des dépréciations de titres de Mersen China Holding et de Mersen do Brasil ainsi que du remboursement de créances rattachées à des participations.

Endettement

L'endettement net total de la Société au 31 décembre 2013 est en diminution de 5 038 milliers d'euros.

(En milliers d'euros)	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Concours bancaires courants	21 472	8 288
Emprunt obligataire	13 360	26 680
Emprunts & Dettes diverses	139 661	156 011
Autres Dettes ^(a)	51 131	32 155
Endettement total	225 624	223 134
Disponibilités	(70)	(18)
Autres créances ^(b)	(96 504)	(78 481)
Placements et Disponibilités	(96 574)	(78 499)
Prêts aux filiales	(72 789)	(88 017)
Autres immobilisations financières	(7 645)	(2 964)
Endettement net	48 616	53 654
dont : - plus d'un an	66 062	73 407
- moins d'un an	(17 446)	(19 753)

(a) Comptes-courants financiers créditeurs comptabilisés en « Autres dettes ».

(b) Comptes-courants financiers débiteurs comptabilisés en « Autres créances ».

Note n°3 Valeurs immobilisées

(En milliers d'euros)	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
	Valeur brute au début de l'exercice	Augmen- tations	Diminu- tions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés au début de l'exercice	Augmen- tations	Diminu- tions	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits	8 596	0	0	8 596	8 571	23	0	8 594
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL 1	8 596	0	0	8 596	8 571	23	0	8 594
Immobilisations corporelles								
Constructions, Installations techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	425	2	0	427	323	16	0	339
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL 2	425	2	0	427	323	16	0	339
Immobilisations financières								
Participations ^(a)	431 850	4 208	7 288	428 770	38 276	17 210	6 963	48 523
Créances rattachées à des participations	88 355	12 926	28 156	73 125	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	5	0	0	5	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	3 112	11 786	7 071	7 827	41	39	41	39
TOTAL 3	523 322	28 920	42 515	509 727	38 317	17 249	7 004	48 562
TOTAL GÉNÉRAL	532 343	29 522	43 115	518 750	47 211	17 288	7 004	57 495

(a) cf. note n° 4

Note n°4 Provisions

(En milliers d'euros)	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises provision utilisée	Reprises provision non utilisée	Montant fin exercice
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	115	25	44	0	96
TOTAL 1	115	25	44	0	96
Provisions pour risques et charges					
Perte de change	0	143	0	0	143
Indemnités départ retraite	107	0	0	5	102
Médailles du travail	6	1	0	0	7
Retraites dirigeants	468	301	0	0	769
Accord transactionnel Emerson	95	0	95	0	0
Charge honoraires	0	2 500	0	0	2 500
Charge garantie passif Mersen France Grésy	0	500	0	0	500
Risque société CL PI	23	3	0	0	26
Risque société Mersen France Grésy	5 249	0	5 249	0	0
Risque société Mersen RUS	0	94	0	0	94
TOTAL 2	5 948	3 542	5 344	5	4 141
Provisions pour dépréciation^(a)					
Titres de participation Mersen China Holding	0	8 000	0	0	8 000
Titres de participation Mersen do Brasil	7 047	7 100	0	0	14 147
Titres de participation Mersen Italia	0	1 500	0	0	1 500
Titres de participation Mersen Grésy ^(b)	4 454	0	4 454	0	0
Autres titres de participation	26 775	610	758	1 751	24 876
Des titres auto-détenus	41	39	41	0	39
TOTAL 3	38 317	17 249	5 253	1 751	48 562
TOTAL GÉNÉRAL	44 380	20 816	10 641	1 751	52 799

(a) Il a été décidé de comptabiliser des charges exceptionnelles substantielles dans certaines filiales du Groupe du fait notamment d'une baisse d'activité sur le marché de la chimie et d'une sous-utilisation de certains équipements de production dans le domaine du graphite. Les valeurs d'utilités de certaines filiales ont donc été fortement impactées et des dépréciations ont été comptabilisées pour un total de 16 600 milliers d'euros. Ces dépréciations portent essentiellement sur les sociétés Mersen China Holding, Mersen do Brasil et Mersen Italia.

(b) Conformément à la revue du portefeuille d'activités stratégiques effectuée fin 2012 la société a procédé en juillet 2013 à la cession de la Société Mersen Grésy et a donc repris la dépréciation constituée sur cette société.

Note n°5 Échéance des créances et des dettes

(En milliers d'euros)				
Créances	Montant brut au bilan	À un an au plus	À plus d'un an	
Créances rattachées à des participations	73 125	336	72 789	
Autres immobilisations financières	7 827	6 697	1 130	
Clients et comptes rattachés	1 213	1 213	0	
Autres créances	104 934	99 206	5 728	
Charges constatées d'avance	160	160	0	
TOTAL	187 259	107 612	79 647	

(En milliers d'euros)				
Dettes	Montant brut au bilan	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de 5 ans
Emprunt obligataire	16 580	13 360	0	3 220
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 319	22 319	0	0
Emprunts et dettes financières divers	140 127	3 367	63 219	73 541
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 283	1 283	0	0
Dettes fiscales et sociales	1 918	891	440	587
Autres dettes	51 963	51 963	0	0
Produits constatés d'avance	98	98	0	0
TOTAL	234 288	93 281	63 659	77 348

Note n°6 Éléments concernant les entreprises liées

Les montants portés dans les colonnes ci-dessous sont extraits des postes du bilan et du compte de résultat mentionnés dans la colonne de gauche.

(En milliers d'euros)		
Poste du bilan ou du compte de résultat	Montant concernant des sociétés liées détenues à 50 % au moins	Montant concernant des participations (- de 50 %)
Créances rattachées à des participations	73 126	0
Clients et comptes rattachés	1 213	0
Autres créances	97 032	56
Fournisseurs et comptes rattachés	232	0
Autres dettes	51 428	0
Charges financières	18 395	3
Produits financiers	35 962	38

Note n°7 Écarts de réévaluation

(En milliers d'euros)

Réserves de réévaluation

Au début de l'exercice	3 252
Reprise de l'exercice	0
À la fin de l'exercice	3 252

Note n°8 Comptes de rattachement des produits et des charges

(En milliers d'euros)

1. Montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan ci-dessous

Créances rattachées à des participations	336
Autres immobilisations financières	182
Autres créances	615
Disponibilités	611
TOTAL	1 744

2. Montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan ci-dessous

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	848
Emprunts et dettes financières divers	466
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	241
Dettes fiscales et sociales	1 829
Autres dettes	614
TOTAL	3 998

3. Montant des charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Éléments d'exploitation	160	3
Éléments financiers	0	95
TOTAL	160	98

4. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Frais d'émission emprunt au 01/01/2013	1 458
Frais d'émission d'emprunt année 2013	0
Dotations aux amortissements 2013 des frais d'émission d'emprunt	(376)
TOTAL	1 082

Note n° 9 Capital

Capital

Le capital est composé de 20 816 364 actions de 2 euros de nominal, entièrement libérées.

En 2013, 402 057 actions nouvelles proviennent du dividende payable en actions.

La Société a finalisé en novembre 2007 l'émission d'un emprunt obligataire de 40 millions d'euros constitué de 1 000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisitions d'actions remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale unitaire de 40 000 euros. A chaque obligation sont attachés 114 BSAAR, soit un total de 114 000 BSAAR vendus à des dirigeants du Groupe, ce qui pourrait représenter à terme la création d'un maximum de 123 120 actions (du fait du changement de la parité d'exercice liée aux augmentations de capital réalisées en 2009), soit environ 0,63 % du capital et des droits de votes de la société. La cession des bons aux dirigeants du Groupe a permis une réduction sensible du taux d'intérêt de l'emprunt obligataire.

Le 21 mai 2010 une offre publique d'échange simplifiée visant les BSAR émis en 2007 a été effectuée. Les BSAR 2007 pouvaient être apportés en échange de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables à émettre (BSAR 2010).

Les porteurs de BSAR 2007 avaient la possibilité, de manière alternative, d'apporter leur BSAR 2007 selon les termes suivants :

- Branche échange : cinq BSAR 2007 contre deux BSAR 2010 ;
- Branche Mixte : un BSAR 2007 complété d'une soule en numéraire de 1,50 € contre un BSAR 2010.

Lors de sa séance du 15 juillet 2010 le Directoire a pu constater sur la base des résultats de cette offre que le nombre définitifs de BSAR 2007 apportés était de 113 771. Ces BSAR ont été de plein droit annulés. Compte tenu de ces résultats et des choix des porteurs de BSAR 2007, le Directoire a décidé, lors de cette même séance d'émettre 103 331 BSAR 2010.

Options de souscriptions d'actions et attributions d'actions gratuites

Le Directoire a décidé après approbation du Conseil de Surveillance d'offrir régulièrement à des cadres du Groupe la possibilité de souscrire à des options de souscriptions d'actions, sous condition d'atteinte d'objectifs spécifiques de résultats ou à des actions gratuites sous condition de rester dans le Groupe pendant un certain délai.

Trois plans de stock-options ont été attribués le 14 mai 2003, le 25 juillet 2007 et le 11 février 2009. Les catégories de personnel bénéficiaires de ces options sont, lors de chaque utilisation de l'autorisation, déterminées par le Directoire.

Quatre plans d'option de souscription d'actions gratuites ont été attribués le 26 février 2008, le 22 janvier 2009, le 27 mai 2011 et le 27 juin 2012.

Les plans d'attributions d'actions gratuites ainsi que l'exercice des plans de stock-options s'effectuent jusqu'à ce jour par l'émission d'actions nouvelles. De ce fait, aucune charge ni passif ne sont comptabilisés au cours de l'existence de ces plans.

Les caractéristiques des plans de stock-options sont les suivantes :

Caractéristiques/Hypothèses	Plan 2003 Stock-options	Plan 2007 Stock-options	Plan 2009 Stock-options
Date d'attribution	14/05/2003	25/07/2007	11/02/2009
Date de disponibilité	14/05/2007	25/07/2011	11/02/2013
Date d'expiration	13/05/2013	25/07/2017	11/02/2019
Prix d'exercice ajusté (en euros)	19,68	53,10	17,53
Cours de l'action à la date d'attribution ajusté (en euros)	20,48	52,35	17,95
Durée de vie estimée (en nombre d'années)	5,5	5,5	8
Volatilité	40,6 %	30,9 %	38,1 %
Dividende par action (% de la valeur de l'action)	2,4	1,9	2,5
Taux sans risque	3,43 %	4,44 %	3,26 %
Période d'exercice (en nombre d'années)	4	4	4
Durée de blocage (en nombre d'années)	0	0	0
Nombre d'options/actions attribuées ajusté	140 293	177 876	366 582
Taux d'annulation annuel estimé fin 2004	1,7 %		
Taux d'annulation annuel estimé fin 2005	1,7 %		
Taux d'annulation annuel estimé fin 2006	1,5 %		
Taux d'annulation annuel estimé fin 2007	Fin du plan	Fin du plan	
Taux d'annulation annuel estimé fin 2008	Fin du plan	Fin du plan	
Taux d'annulation annuel estimé fin 2009	Fin du plan	Fin du plan	7,0 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2010	Fin du plan	Fin du plan	7,0 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2011	Fin du plan	Fin du plan	7,0 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2012	Fin du plan	Fin du plan	7,0 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2013	Fin du plan	Fin du plan	Fin du plan
% d'actions/options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance ^(a)	66,7	60	100
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2005	81 023		
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2006	81 685		
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2007	82 089	155 321	
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2008	82 089	155 321	
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2009	88 481	167 442	274 222
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2010	88 481	172 892	314 391
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2011	88 481	104 616	338 055
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2012	88 481	104 616	361 191
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2013	88 481	104 616	361 191
Valorisation des options/actions (en euros)	7,24	15,58	6,11
Valorisation en % du cours à l'attribution	35,5 %	29,8 %	34,1 %

(a) La condition de performance définitive atteinte sur le plan de stock option 2007 a finalement été de 60 % au lieu des 100 % attendus précédemment et pour le plan de stock option 2009 celle-ci est de 100 %

Les caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

Caractéristiques/Hypothèses	Plan 2008	Plan 2009
	Actions gratuites	Actions gratuites
Date d'attribution	26/02/2008	22/01/2009
Date de disponibilité	01/03/2011	22/01/2013
Date d'expiration*	01/03/2013	22/01/2014
Prix d'exercice ajusté (<i>en euros</i>)	0,00	0,00
Cours de l'action à la date d'attribution ajusté (<i>en euros</i>)	27,48	17,95
Durée de vie estimée (<i>en nombre d'année</i>)	3	4
Volatilité	n/a	n/a
Dividende par action (<i>% de la valeur de l'action</i>)	2,3	2,5
Taux sans risque	n/a	n/a
Période d'exercice (<i>en nombre d'années</i>)	3	4
Durée de blocage (<i>en nombre d'années</i>)	2	0
Nombre d'options/actions attribuées ajusté	21 567	53 900
Taux d'annulation annuel estimé fin 2008	Fin du plan	
Taux d'annulation annuel estimé fin 2009	Fin du plan	2,5 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2010	Fin du plan	2,5 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2011	Fin du plan	2,5 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2012	Fin du plan	2,5 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2012	Fin du plan	Fin du plan
% d'actions/options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance	100	100
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2008	20 919	
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2009	20 919	48 708
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2010	19 363	47 715
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2011	20 164	48 938
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2012	20 164	49 588
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2013	20 164	49 588
Valorisation des options/actions (<i>en euros</i>)	25,67	16,24
Valorisation en % du cours à l'attribution	93,4 %	90,5 %

* Expiration de la date d'incessibilité.

Caractéristiques/Hypothèses	Plan 2011	Plan 2011	Plan 2012
	Actions gratuites	Actions gratuites	Actions gratuites
Date d'attribution	27/05/2011	27/05/2011	27/06/2012
Date de disponibilité	27/05/2015	27/05/2015	27/06/2016
Date d'expiration*	27/05/2015	27/05/2015	27/06/2016
Prix d'exercice ajusté (<i>en euros</i>)	0,00	0,00	0,00
Cours de l'action à la date d'attribution (<i>en euros</i>)	39,06	39,06	18,22
Durée de vie estimée (<i>en nombre d'année</i>)	4	4	4
Volatilité	35,2 %	35,2 %	36,5 %
Dividende par action (<i>% de la valeur de l'action</i>)	2,5	2,5	3,0
Taux sans risque	n/a	n/a	n/a
Période d'exercice (<i>en nombre d'années</i>)	4	4	4
Durée de blocage (<i>en nombre d'années</i>)	0	0	0
Nombre d'options/actions attribuées	140 000	60 000	20 000
Taux d'annulation annuel estimé fin 2011	5,0 %	5,0 %	N/A
Taux d'annulation annuel estimé fin 2012	5,0 %	5,0 %	5,0 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2013	5,0 %	5,0 %	5,0 %
% d'actions/options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance	100	n/a	100
Estimation du nombre d'options/actions acquises en 2011	100 779	49 382	N/A
Estimation du nombre d'options/actions acquises en 2012	106 095	51 986	16 724
Estimation du nombre d'options/actions acquises en 2013	36 220	52 115	6 161
Valorisation des options/actions (<i>en euros</i>)	35,34	35,34	16,16
Valorisation en % du cours à l'attribution	90,5 %	90,5 %	88,7 %

* Expiration de la date d'incessibilité.

Variation des capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Montant au 1^{er} janvier 2013	329 204
Résultat de l'exercice	1 762
Variation des provisions réglementées	(19)
Augmentations de capital ^(a)	6 455
Frais augmentations de capital	(102)
Distribution de dividendes	(9 039)
Montant au 31 décembre 2013	328 261

(a) liées au dividende payable en actions

Note n° 10 Engagements

Engagements hors bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Engagements donnés	
Garantie <i>cash-pooling</i> euro	16 000
Garantie Crédit Syndiqué Mersen Holding China et Mersen Chongqing	62 881
Contre garantie Mersen Deutschland Holding sur cautions	3 000
Contre garantie Mersen USA BN sur cautions	9 000
Caution à la société Ganton en faveur de notre filiale Mersen USA Newburyport	1 813
Bail pour location immeuble Mersen SA	1 621
Cautions et garanties diverses	1 363
TOTAL	95 678
Engagements reçus	
TOTAL	0
TOTAL	95 678

Autres engagements réciproques

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Engagements donnés réciproques	
Couvertures de change	36 186
Couvertures de matières premières	262
TOTAL	36 448
Engagements reçus réciproques	
Couvertures de change	24 271
Couvertures de matières premières	262
TOTAL	24 533

Avantages du personnel

Provisions au titre des indemnités de départs en retraites, médailles du travail et régimes de retraites complémentaires à prestations définies

(En milliers d'euros)	
Valeur actualisée des obligations des régimes au 31/12/2013	4 119
Valeur mathématique des actifs de régimes	(120)
Ecarts actuariels non comptabilisés	(1 984)
TOTAL	2 015

Autres engagements sur instruments financiers

(En milliers d'euros)	
Juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2013	
Swaps de taux	(189)
TOTAL	(189)

Note n° 11 Crédit-bail

La Société ne dispose d'aucun crédit-bail en cours au 31 décembre 2013.

Note n° 12 Rémunérations des Dirigeants

La rémunération des organes de direction et de surveillance versée directement par la Société ou de manière indirecte par certaines de ses filiales au titre de l'exercice 2013 est de 1 677 milliers d'euros.

L'engagement net de retraite supplémentaire des dirigeants s'élève à 2 685 milliers d'euros.

Note n° 13 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	0
Agents de maîtrise et techniciens	2	0
TOTAL	5	0

Note n° 14 Ventilation charge d'impôt

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû
Courant	8 512	0
Exceptionnel	(8 250)	0
Produit d'impôt reçu des filiales fiscalement intégrées		1 500

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(En milliers d'euros)	Début exercice	Variation exercice	Fin exercice
Amortissements dérogatoires	(26)	22	(4)
Provision pour retraites GPC	738	115	853
Provision rentes bénévoles	292	(7)	285
Provision pour retraites dirigeants	468	301	769
Indemnités de départ en retraite	107	(5)	102
Charge à payer contribution sociale solidarité	7	3	10
Congés payés	16	(4)	12
Honoraires class action	0	2 500	2 500
Assiette de la dette ou du crédit futur(e) d'impôt (éléments significatifs)	1 602	2 925	4 527
Déficits fiscaux	55 403	29 503	84 906
Total	57 005	32 428	89 433
Taux d'impôt futur retenu CT	36,10 %		38,00 %
Taux d'impôt futur retenu LT	34,43 %		34,43 %
Montant créance future d'impôt	19 627		30 792

Note n° 15 Intégration fiscale

La Société Mersen a constitué depuis le 1^{er} janvier 2013 un groupe fiscal au sens des articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Ce groupe fiscal intègre, principalement, les sociétés Mersen France SB, Mersen France La Mure, Mersen France Gennevilliers, Mersen France Amiens, Mersen France PY, Mersen Corporate Services.

Le calcul de la charge d'impôt pour chaque filiale est établi chaque année comme si la société n'était pas membre du groupe fiscal. Cette charge d'impôt tient donc compte des déficits réalisés par la filiale durant la période d'appartenance au groupe fiscal qu'elle peut imputer selon les modalités du droit commun.

Aucune provision pour reversement d'impôt à une filiale déficitaire n'a été constituée eu égard à la situation actuelle de chacune des filiales. Par ailleurs, en cas de sortie du Groupe d'une filiale déficitaire, aucune indemnisation n'est prévue.

Le produit d'impôt apparaissant dans la société mère correspond principalement aux paiements d'impôt des filiales bénéficiaires minoré de la dette d'impôt dû par le groupe fiscal à l'État.

La filiale est solidaire du paiement de son impôt au trésor en cas de défaillance de Mersen.

Note n° 16 Écarts de conversion

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montants	Dont différences compensées par couvertures ou par position globale de change	Dont différence de change étalée	Autres
Écarts de conversion actif (perte latente)				
Sur immobilisations financières	2 353	2 353		
Sur emprunts et dettes financières diverses	0	0		
TOTAL	2 353	2 353		
Écarts de conversion passif (gain latent)				
Sur immobilisations financières	845			845
Sur emprunts et dettes financières diverses	3 451	2 353	894	204
TOTAL	4 296	2 353	894	1 049

Note n° 17 Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place avec la société Exane-BNP Paribas, la Société détient 40 617 actions propres au 31 décembre 2013 ainsi que 200 000 actions propres rachetées en mai 2013 afin d'être à terme annulées.

Note n° 18 Informations sur le résultat exceptionnel

Produits exceptionnels

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Sur opérations de gestion	
Refacturation honoraires et frais	371
Autres	6
SOUS TOTAL	377
Sur opérations en capital	
Profits sur cessions titres auto-détenus	498
SOUS TOTAL	498
Reprises provision pour risque Mersen Grésy	5 249
Reprises provision pour charge accord transactionnel	95
Reprises amortissements dérogatoires	44
Reprise dépréciation titres Mersen Hellas	758
Reprise dépréciation titres Mersen Grésy	4 454
SOUS TOTAL	10 600
TOTAL	11 475

Charges exceptionnelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Sur opérations de gestion	
Honoraires et frais class action	631
Honoraires cession Mersen Grésy	422
Retraites GPC non actifs	218
SOUS TOTAL	1 271
Sur opérations en capital	
Pertes sur cessions titres auto-détenus	240
Valeur nette comptable titres Mersen Grésy	6 454
Valeur nette comptable titres Mersen Hellas	835
Valeur nette comptable c/c Mersen Grésy	7 900
SOUS TOTAL	15 429
Dotation amortissements dérogatoires	25
Dotation provision pour charge honoraires class actions	2 500
Dotation provision pour charge garantie passif Mersen Grésy	500
SOUS TOTAL	3 025
TOTAL	19 725

Note n° 19 Informations sur les risques

La politique de gestion des risques financiers est validée par le Directoire sur la base de propositions faites par la Direction Financière. Les opérations de couverture de change ou de matières sont effectuées dans le cadre de procédures strictement définies.

Risque de Liquidité

La Société dispose de quatre contrats majeurs de financement.

Une émission obligataire de 40 millions d'euros sous la forme d'obligations à bons de souscription ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) mise en place en novembre 2007 (descriptif détaillé de l'émission en note n° 9).

Un placement privé de 85 millions de dollars US négocié en mai 2003 auprès d'investisseurs américains, dont une tranche de 65 millions de dollars US d'une maturité finale de 10 ans, et une tranche de 20 millions de dollars US d'une maturité finale de 12 ans. Compte tenu de son caractère amortissable, la durée moyenne du placement privé est d'environ 8 ans (à l'origine). Les intérêts payés aux investisseurs sont fixes.

Un placement privé de 100 millions de dollars US négocié en novembre 2011 auprès d'un investisseur américain, dont une tranche de 50 millions de dollars US d'une maturité de 10 ans et une tranche de 37,2 millions d'euros d'une maturité de 8 ans, remboursables in fine. Les intérêts payés à l'investisseur sont fixes.

Un crédit syndiqué mis en place en juillet 2012 de 2 tranches, respectivement de 100 millions d'euros et de 75 millions de dollars US, toutes d'une maturité de 5 ans, remboursable in fine.

Des crédits bilatéraux mis en place en juillet 2012 pour un montant de 55 millions d'euros, d'une maturité moyenne de 4 ans.

Risque de taux

La gestion du risque de taux d'intérêts consiste en des prises de position ponctuelles tenant compte de l'évolution des taux d'intérêts.

Les taux d'intérêts étant jugés historiquement bas, la Société a souhaité fixer une partie du coût de sa dette.

Au mois de mai 2003, le Groupe a acheté plusieurs *swaps* de taux d'un montant nominal global de 85 millions de dollars US pour variabiliser les intérêts dus sur les placements privés américains. Dans ces *swaps*, la Société reçoit les intérêts dus aux prêteurs et paie le Libor 3 mois plus une marge. Le départ

des *swaps* a été fixé au 28 mai 2003 pour une durée équivalente aux placements privés américains. L'amortissement de ces *swaps* est le reflet de l'amortissement des placements privés américains. Au 31 décembre 2008 les *swaps* ont un nominal total de 66,4 millions de dollars US. Ces *swaps* ont été revendus en avril 2009, repassant ainsi cette dette à taux fixe.

Au mois de juin 2009, la Société a acheté un *swap* de taux d'un montant nominal global de 39 millions d'euros pour fixer les intérêts dus sur l'emprunt OBSAAR. Dans ce *swap*, la Société reçoit les intérêts dus aux prêteurs et paye 2,815 % pour une durée et un amortissement équivalents à l'emprunt OBSAAR.

En septembre 2012, la société a mis en place deux *swaps* de taux de montants nominaux de 20 millions d'euros et 10 millions de livres sterling afin de fixer les intérêts sur une partie de sa dette confirmée moyen terme. Dans ces *swaps*, la société reçoit les intérêts dus au prêteur et paye 0,6575 % pour le *swap* libellé en euros et 0,86 % pour le *swap* en livres sterling.

Risque matières

Certaines sociétés du Groupe ont des achats de matières premières ou de composants constitués de matières premières telles que les métaux non ferreux comme le cuivre, l'argent et le zinc. Le cuivre et l'argent sont les deux métaux représentant des montants d'achats significatifs.

La politique de gestion du risque de prix sur matières premières consiste à ce jour en des prises de position sous la forme de contrat d'achat à terme de matières auprès de banques de premier rang. Elles sont répercutées de manière symétrique aux filiales concernées par les achats de matières premières.

Risque de change

La politique de gestion du risque de change consiste, sur la base d'un recensement complet des risques inter-sociétés et hors Groupe, à contracter avec des banques de premier rang des couvertures de change à terme.

Sauf cas particuliers les couvertures auprès des banques sont centralisées au niveau de la maison-mère et répercutées de manière symétrique aux filiales concernées par les couvertures de flux commerciaux, qu'elles soient basées sur des commandes spécifiques ou fondées sur des budgets annuels.

La Société n'a pas contracté de couverture spécifique sur ses actifs nets à l'étranger.

Note n° 20 Consolidation

La société Mersen est prise en intégration globale dans la consolidation du groupe Mersen.

Note n° 21 Événements postérieurs à la clôture

Le 12 février 2014, Mersen a annoncé sa prise de participation majoritaire dans la société Cirprotec, un spécialiste de la protection contre la foudre et les surtensions (SPD).

FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>(En milliers d'euros)</i> Renseignements détaillés (valeur d'inventaire brute excédant 1 % du capital social)	Capital	Capitaux propres hors capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable chez Mersen		Dividendes encaissés par la Société	Prêts et avances consentis nets	Montants cautions et avals donnés
				Brute	Nette			
Mersen France SB S.A.S.	40 936	307	100	49 589	49 589			
Mersen France Amiens S.A.S.	22 477	2 195	100	25 402	25 402			
Mersen France Gennevilliers S.A.S.	19 896	(5 715)	100	19 896	19 896			
Mersen Corporate Services S.A.S. (France)	3 574	560	100	3 646	3 646	393		
Mersen France PY S.A.S.	17 321	(18 707)	100	17 321	9 274			
Boostec (France)	1 085	(151)	85,26	5 442	5 442			20
Mersen Deutschland FFM AG (Allemagne)	10 021	15 983	10	1 635	1 635			
Mersen Deutschland Holding GMBH & CO. KG (Allemagne)	28 700	(7 761)	100	28 700	18 448		414	3 000
Mersen Argentina S.A. (Argentine)	136	512	97,99	962	807			
Mersen Oceania Pty Ltd (Australie)	713	2 980	100	702	702	1 173		
Mersen do Brasil Ltda (Brésil)	10 899	(8 740)	100	23 847	9 700			
Mersen Canada Dn Ltee/Ltd (Canada)	1 316	9 594	100	1 322	1 322	1 369		
Mersen China Holding Co Ltd (Chine)	87 821	(1 757)	100	79 386	71 386			23 955
Mersen Korea Co. Ltd (Corée du Sud)	3 363	7 914	100	12 060	11 540	1 865		
Mersen Ibérica S.A. (Espagne)	2 404	3 302	60	680	680	167		
Mersen Ibérica Bcn S.A. (Espagne)	2 043	(28)	100	2 396	2 396	(200)		
Mersen USA Bn Corp. (États-Unis)	49 478	27 337	100	68 926	68 926	18 511	54 383	9 000
Mersen UK Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	7 470	(36)	100	903	903			
Mersen Scot.Holding Ltd (Grande-Bretagne)	63 452	(1 385)	100	57 000	57 000		17 992	
Mersen India Pvt Ltd (Inde)	2 311	4 661	100	8 739	8 521			
Mersen Italia Spa (Italie)	4 000	957	100	6 090	4 590			
Mersen Fma Japan KK (Japon)	346	1 834	8,70	2 977	917	251		
Mersen Maroc SARL (Maroc)	1 155	(142)	100	1 186	1 186			
Mersen Mexico Monterrey S. de R.L. de C.V. (Mexique)	1 585	750	100	1 149	1 149	1 058		1 045
Mersen South Africa Pty Ltd (Afrique du Sud)	72	999	54,77	813	813	113		
Mersen Rus (Russie)	1 034	852	100	1 200	0			
Mersen Nordic AB (Suède)	226	1 972	100	551	551			
Mersen Istanbul Sanayi Urunleri AS (Turquie)	964	1 097	100	5 016	2 907	592		
Renseignements globaux (concernant les autres filiales et participations)								
Filiales (+ 50 %)								
Françaises				88	10			
Étrangères				929	727	881		
Participations (10 à 50 %)								
Étrangères				217	180	38		
Autres participations (moins de 10 %)								
				0	0			
TOTAL				428 770	380 245	26 211	72 789	37 020

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Mersen S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

→ Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les

éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

→ Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants

La société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses titres de participations et autres titres immobilisés selon la méthode décrite dans la note 1 de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans l'annexe et, sur la base des éléments disponibles à ce jour, mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

→ Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 5 mars 2014

KPMG Audit ID

Catherine Porta

Associée

Neuilly-sur-Seine, le 5 mars 2014

Deloitte & Associés

Joël Assayah

Associé

TABLEAU DE RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2013	2012	2011	2010	2009
1. Capital en fin d'exercice					
Capital (en milliers d'euros)	41 633	40 702	40 577	39 886	39 291
Nombre d'actions émises	20 816 364	20 350 969	20 288 354	19 942 777	19 645 409
Valeur nominale de l'action (en euros)	2	2	2	2	2
2. Résultat global des opérations effectuées (en milliers d'euros)					
Résultat avant impôts, dotations aux amortissements, provisions et participation des salariés ^{(a)(b)}	9 801	21 739	(61 808)	18 560	(12 862)
Impôts sur les sociétés	(1 500)	(1 724)	(1 887)	(1 140)	(641)
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice après impôts, amortissements, provisions	1 762	10 649	29 810	14 624	11 641
Montant des bénéficiaires distribués	9 259	9 136	20 234	14 937	9 802
3. Résultat des opérations par action (en euros)					
Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions ^{(a)(b)}	0,54	1,15	(2,95)	0,95	(0,62)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,08	0,52	1,47	0,73	0,59
Dividende net versé à chaque action	0,45	0,45	1,00	0,75	0,50
4. Personnel					
Effectif moyen	5	5	5	5	6
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	954	1 040	2 072	1 400	2 967
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	371	334	627	418	700

(a) En 2011, le résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions est négatif car il tient compte d'une charge exceptionnelle de 83 666 milliers d'euros liée à une restructuration juridique interne. Cette charge est compensée par une reprise de provision d'un montant équivalent qui n'entre pas dans le calcul de ce résultat ni dans le calcul du ratio par action.

(b) En 2009, le résultat net par action après impôt et participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions est négatif car il tient compte d'une charge exceptionnelle liée à la cession de l'activité automobile. Cette charge est compensée par une reprise de provision qui n'entre pas dans le calcul de ce ratio.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<u>Documents accessibles au public</u>	198
<u>Informations incluses par référence</u>	199
<u>Responsable du document</u>	199
<u>Attestation du responsable</u>	199
<u>Noms des contrôleurs légaux et honoraires</u>	200

8

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

→ Documents accessibles sur le site Internet de la Société www.mersen.com

Le site Internet met à la disposition du public une information détaillée sur les produits et les marchés de Mersen ainsi que toutes les informations réglementées, dans le respect de la directive européenne « Transparence ».

Sont notamment disponibles les documents suivants :

- le présent document déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- le rapport semestriel 2013 ;
- les communiqués financiers ;
- les présentations financières.

→ Liste des informations publiées ou rendues publiques en 2013

En application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la liste suivante présente les informations rendues publiques par Mersen en 2013.

Communiqués de presse

16 janvier 2013 : Mersen choisi par le consortium Alstom/Bombardier pour équiper le nouveau métro de Montréal.

30 janvier 2013 : Chiffre d'affaires 2012 - conforme aux attentes et stable par rapport à 2011

14 février 2013 : Mersen annonce son désengagement de certaines activités non stratégiques

20 mars 2013 : Résultats annuels 2012

15 avril 2013 : Mersen : nominations au Conseil de surveillance

29 avril 2013 : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2013

16 mai 2013 : Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 mai 2013

27 mai 2013 : Mersen : rachat d'actions

11 juin 2013 : La technologie Mersen au service de l'Agence Spatiale Européenne

01 juillet 2013 : Mersen remporte le prix Siemens du meilleur fournisseur dans la catégorie Technologie

08 juillet 2013 : Mersen : cession du site industriel de Grésey

26 juillet 2013 : Mersen : Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2013

29 août 2013 : Mersen : résultats semestriels 2013

12 septembre 2013 : Mersen refinance avec succès ses crédits en Chine

17 septembre 2013 : Mersen reçoit une subvention de la National Science Foundation

29 octobre 2013 : Mersen : Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2013

07 novembre 2013 : Mersen au cœur de la prochaine génération de satellites de l'agence européenne de météorologie

25 novembre 2013 : Mersen remporte un contrat avec Siemens pour l'équipement de la dernière génération d'éoliennes.

02 décembre 2013 : Mersen : cession du site industriel de Brignais

05 décembre 2013 : Cooptation de Bpifrance Investissement au Conseil de surveillance de Mersen

Présentations

20/03/2013 : Présentation des résultats annuels 2012 aux marchés financiers.

29/08/2013 : Présentation des résultats semestriels 2013 aux marchés financiers.

INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent rapport annuel :

Exercice 2012

Sont inclus dans le rapport annuel n° D-13-0179 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 mars 2013 :

- les comptes consolidés 2012 établis selon les normes comptables internationales en vigueur en 2012, accompagnés des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, pages 102 à 154 ;
- les comptes annuels 2012 accompagnés des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, pages 156 à 177 ;
- le rapport de gestion 2012, pages 88 à 100.

Exercice 2011

Sont inclus dans le rapport annuel n° D-12-0157 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 mars 2012 :

- les comptes consolidés 2011 établis selon les normes comptables internationales en vigueur en 2011, accompagnés des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, pages 100 à 149 ;
- les comptes annuels 2011 accompagnés des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, pages 152 à 173 ;
- le rapport de gestion 2011, pages 86 à 98.

RESPONSABLE DU DOCUMENT

Luc Themelin, Président du Directoire

Mersen

Immeuble La Fayette, 2 place des Vosges

F-92400 Courbevoie La Défense 5

Tél. : + 33 (0)1 46 91 54 19

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 95 à 108 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentés dans le présent document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 169 et 170 qui contient l'observation suivante « Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2w de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application depuis le 1^{er} janvier 2013 de la norme IAS 19 révisée – Avantages du personnel. »

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et KPMG Audit ID, une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent rapport annuel ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce rapport.

Luc Themelin

NOMS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX ET HONORAIRES

→ Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Date du premier mandat : 1986

Date du dernier renouvellement de mandat : 2010

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

Représenté par Joël Assayah

KPMG Audit ID

Immeuble Le Palatin - 3, cours du Triangle
92939 La Défense Cedex

Date du premier mandat : 2004

Date du dernier renouvellement de mandat : 2010

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

Représenté par Catherine Porta

→ Commissaires aux comptes suppléants

Société BEAS

195, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du premier mandat : 2004

Date du dernier renouvellement de mandat : 2010

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

KPMG Audit IS

Immeuble Le Palatin - 3, cours du Triangle
92939 La Défense Cedex

Date du premier mandat : 2010

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

→ Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

(En milliers d'euros)	2013				2012			
	Deloitte		KPMG		Deloitte		KPMG	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	877	82 %	744	87 %	866	72 %	734	92,5 %
- Autres missions accessoires et autres missions d'audit	78	7 %	94	11 %	206	17 %	55	6,5 %
SOUS TOTAL	955	89 %	838	98 %	1 072	89 %	789	99 %
Autres prestations, le cas échéant								
- Juridique, fiscal, social	103	10 %	0	0 %	74	6 %		0 %
- Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	16	1 %	17	2 %	58	5 %	4	1 %
SOUS TOTAL	119	11 %	17	2 %	132	11 %	4	1 %
TOTAL	1 074	100 %	855	100 %	1 204	100 %	793	100 %

→ TABLES DE CONCORDANCE

Table de concordance avec le règlement européen N°809/2004	202
Table de concordance avec le rapport financier annuel	204
Table de concordance avec le rapport de gestion	205

9

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT EUROPÉEN N°809/2004

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement n° 809/2004 pris en application de la directive 2003-1971/CE et aux pages du présent document de référence.

Rubriques du Règlement 809/2004 (Annexe I)	Pages
1. Personnes responsables	94, 199
2. Contrôleurs légaux	200
3. Informations financières sélectionnées	6
4. Facteurs de risques	103 à 108
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	78, 79, 113, 140
5.2. Investissements	99 à 101
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	7 à 13
6.2. Principaux marchés	7 à 13
6.3. Événements exceptionnels	NA
6.4. Dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	103
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	NA
7. Organigramme	110 à 112
8. Propriétés immobilières, usines, équipements	25
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	116 à 119
9.2. Résultat d'exploitation	114, 115, 172, 173
10. Trésorerie et capitaux	99, 118, 152 à 155, 182, 187
11. Recherche et développement, brevets et licences	11, 103
12. Informations sur les tendances	5, 8 à 11, 108
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	42 à 49
15. Rémunération et avantages	50 à 62
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	42 à 45
16.2. Contrats de service des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance prévoyant l'octroi d'avantages	49
16.3. Comité d'Audit et Comité de rémunération	66
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	63

Rubriques du Règlement 809/2004 (Annexe I)	Pages
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	24, 25, 160, 161, 188
17.2. Participations et stock-options des dirigeants	51, 52, 53, 55, 57 à 60
17.3. Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	24, 57, 88, 90, 146, 147, 184 à 186
18. Principaux actionnaires	
18.1. Participations à déclarer	80, 90, 91
18.2. Droits de vote différents	80, 84, 88
18.3. Contrôle	84, 89
18.4. Accord relatif au changement de contrôle	84
19. Opérations avec des apparentés	166
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	6
20.2. Informations financières proforma	-
20.3. États financiers	113 à 168
20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles	169, 170, 194, 195
20.5. Date des dernières informations financières	199
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	-
20.7. Politique de distribution des dividendes	79, 91, 93
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	107, 148, 149
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	-
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	81 à 91, 146, 147, 184 à 187
21.2. Actes constitutifs et statuts	63, 78 à 80
22. Contrats importants	NA
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	72 à 75, 169, 170, 194, 195
24. Documents accessibles au public	79, 198
25. Informations sur les participations	110 à 112, 193

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Rubriques du Règlement Général de l'AMF	Pages
1. Comptes annuels	172 à 193
2. Comptes consolidés	110 à 168
3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	194 à 195
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	169 à 170
5. Rapport de gestion	96 à 108
6. Honoraires des commissaires aux comptes	200
7. Rapport du Président	63 à 71
8. Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	74 à 75
9. Document d'information annuelle	198

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT DE GESTION

Article L 225-100 et suivants, L 232-I,II et R225-102

Information	Pages
1. Situation et activité de la Société	6 à 13
2. Modifications apportées au mode de présentation des comptes	113, 121, 122
3. Résultat de l'activité de la Société	96 à 98
4. Indicateurs clés de performance de nature financière	6, 96 à 98
5. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	96 à 98
6. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	4, 5, 8 à 11
7. Description des principaux risques et incertitudes	103 à 108
8. Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers	70, 71, 101, 106, 152 à 155
9. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	168
10. Perspectives d'avenir	108
11. Activités en matière de R&D	103
12. Liste des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés par chaque mandataire social	42 à 47
13. Rémunération totale et avantages versés à chaque mandataire social	50 à 53
14. Engagements au bénéfice de mandataires	54 à 56
15. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	58
16. Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	28 à 38, 34 à 37
17. Informations sociales	19 à 26
18. État de la participation des salariés au capital	88, 90
19. Informations environnementales	30 à 34
20. Politique de prévention	27, 28
21. Prises de participation dans des sociétés	110 à 112, 141
22. Aliénations d'actions	NA
23. Principaux actionnaires	88 à 90
24. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	107
25. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	-
26. Mode de direction générale (en cas de modification)	NA
27. Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des VMP	148, 149
28. Informations sur le programme de rachat d'actions	85 à 89
29. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital	-
30. Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	196
31. Montant des dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices	91, 93



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 mars 2014, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



Immeuble La Fayette
2, place des Vosges
92400 Courbevoie La Défense 5
France